BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

*S
J
103
H44
1959
v.2
ex.2

CANADA. PARLEMENT
C. des C.

Procès-verbaux.

DATE | NAME - NOM

N° 61

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 20 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Howe, du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présente le quatrième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill suivant, et est convenu d'en faire rapport sans amendement:

Bill C-38, Loi pourvoyant à la réduction de certains taux de transport de marchandises établis à l'égard de catégories et de produits spécialement désignés.

Le Comité recommande que les mots "ainsi que le trafic qu'ils viseront", figurant aux lignes 4 et 5 de la page 2, soient examinés en vue de préciser leur effet sur l'application des dispositions du Bill.

Une copie des procès-verbaux et des témoignages apportés relativement au Bill susmentionné est annexée aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 1 aux Journaux.*)

Sur motion de M. Murphy, appuyé par M. Fraser, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie des procès-verbaux de la séance tenue par les administrateurs de la Galerie nationale en 1923 relativement à l'achat du tableau de Karl Henry Ahrens, intitulé *The Road*, ainsi que la copie du registre de la Galerie nationale des Arts indiquant les endroits où ce tableau a été subséquemment exposé. (**Avis de motion n° 53*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes lettres, listes ou tous autres mémoires que le ministère de la Justice a adressés à la Société centrale d'hypo-

thèques et de logement depuis le 1er janvier 1956, communiquant les noms des conseillers juridiques dont la Société pourra retenir les services. (*Avis de motion n° 83*)

M. Pickersgill, appuyé par M. Benidickson, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de la copie de toutes communications reçues depuis le 25 mars 1959 par le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, protestant contre la déclaration du gouvernement au sujet de la clause 29 des conditions de l'union de Terre-Neuve et du Canada, ainsi que les réponses pertinentes. (*Avis de motion n° 85*)

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,
Badanai,
Batten,
Benidickson,
Bourget,
Brassard (Lapointe),
Cardin,
Caron,
Carter,
Chevrier,
Crestohl,
Dumas,
Granger,
Habel,
Hardie,
Herridge,
Howard,
McIlraith,
McMillan,
McWilliam,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Michaud,
Mitchell,
Nixon,
Pearson,
Peters,
Pickersgill,
Richard (Ottawa-Est),
Roberge,
Tucker,
Winch—32.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Allard,
Allmark,
Anderson,
Baldwin,
Baskin,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bigg,
Bourbonnais,
Bourdages,
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Cadieu,
Cardiff,
Casselman (Mme),
Charlton,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Creaghan,
Crouse,
Diefenbaker,
Dorion,
Doucett,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Grafftey,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner (The Battlefords),
Howe,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
LaRue,
Legere,
Lennard,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean, (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
Mandziuk,
Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Milligan,
Montgomery,
More,
Morissette,
Morris,
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nasserden,
Nielsen,
Nowlan,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,

Robinson, Rogers, Simpson, Slogan, Small, Smallwood, Smith (Calgary-Sud), Smith (Lincoln), Smith (Simcoe-Nord), Southam, Speakman, Starr, Stearns, Stefanson, Stewart, Taylor, Tremblay, Van Horne, White, Woolliams, Wratten—133.

Sur motion de M. Batten, appuyé par M. Caron, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre tout ministre, ministre suppléant ou fonctionnaire du gouvernement, le directeur ou tout autre fonctionnaire de la Galerie nationale et le baron von Polnitz ou son mandataire, au sujet du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparition du Christ aux Apôtres.* (**Avis de motion n° 89*)

Sur motion de M. Batten, appuyé par M. Caron, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie des procès-verbaux de toute séance du Conseil d'administration de la Galerie nationale où il a été question du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparition du Christ aux Apôtres.* (**Avis de motion n° 90*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de l'arrêté en conseil C.P. 24/3539, en date du 15 juillet 1949. (**Avis de motion n° 91*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Benidickson, appuyé par M. McMillan: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

> "cette Chambre regrette la mauvaise foi du Gouvernement, qui a sollicité et obtenu l'appui du peuple canadien en soumettant un programme de réduction d'impôts, de diminution de dépenses et d'équilibre budgétaire, et qui vient de présenter, au mépris manifeste de ses promesses électorales, un budget comportant des impôts plus élevés, des dépenses sans précédent et un déficit considérable."

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions.*

Et après quelque temps;

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget), et sur la proposition de motion d'amendement de M. Benidickson.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Hees, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Hees,—Copie de l'arrêté en conseil déposé en vertu de l'article 37 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29 des Statuts du Canada (1955), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1959-336, approuvé le 21 mars 1959: approuvant les budgets d'établissement et d'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1959.

Par M. Hees,—Exemplaire de l'arrêté en conseil déposé en vertu de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1959-123, approuvé le 3 février 1959: approuvant le budget d'établissement d'Air Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1959.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt et unième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Conformément au paragraphe 2 de l'article 100 du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que la requérante suivante a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

La *Canadian Legion of the British Empire Service League,* aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-deuxième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Conformément à l'article 100(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que la pétition aux fins d'une loi pour annuler le mariage du demandeur suivant est conforme aux prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Jean Paul Fréchette, de Montréal (P.Q.), époux de Claire Bissonnette Fréchette.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 355)—1. Depuis le 1er juin 1957 jusqu'à ce jour, a-t-on congédié des maîtres de poste et (ou) des maîtresses de poste ne relevant pas du service civil?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et de quels bureaux de poste s'agit-il, dans chaque cas?

3. Quelles étaient les raisons du renvoi, dans chaque cas?

M. Carter—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 62)—1. Jusqu'à ce jour, combien de projets de travaux municipaux d'hiver sous le contrôle du ministère du Travail ont été entrepris dans chaque province?

2. Quelle sera la somme estimative dépensée par le trésor fédéral dans chaque province?

3. Quel est le nombre estimatif d'emplois additionnels ainsi procurés dans chaque province?

M. Pickersgill—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 63)—1. Depuis le 21 juin 1957, a-t-on vendu ou loué quelque partie de la réserve indienne de l'ouest de Vancouver?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la description de la propriété et quelles furent les conditions de la vente ou du bail?

3. La bande indienne a-t-elle approuvé la vente ou le bail et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?

M. Carter—Mercredi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 94)—Copie de toutes communications reçues depuis le 1er janvier 1954 par le ministre des Transports et les fonctionnaires de son ministère, ou tout autre ministre ou fonctionnaire, concernant le projet de l'aménagement d'un port franc à Terre-Neuve, et les réponses pertinentes.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 21 avril 1959	
112–N	Agriculture et colonisation	11 heures du matin
	Le mercredi 22 avril 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
	Le jeudi 23 avril 1959	
112–N	Affaires extérieures	9 heures du matin
253–D	Marine et pêcheries	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 62

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Benidickson, appuyé par M. McMillan: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

> "cette Chambre regrette la mauvaise foi du Gouvernement, qui a sollicité et obtenu l'appui du peuple canadien en soumettant un programme de réduction d'impôts, de diminution de dépenses et d'équilibre budgétaire, et qui vient de présenter, au mépris manifeste de ses promesses électorales, un budget comportant des impôts plus élevés, des dépenses sans précédent et un déficit considérable."

Le débat se poursuit;

(A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

L'ordre numéro 13 est appelé et réservé.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-11, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Publication de résultats de votes d'essai);

M. Peters, appuyé par M. Winch, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Fisher,
Herridge,
Howard,
Martin (Timmins),
Peters,
Winch—6.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Anderson,
Asselin,
Badanai,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Batten,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Benidickson,
Bigg,
Boivin,
Bourbonnais,
Bourget,
Brassard (Chicoutimi),
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Cardiff,
Casselman (Mme),
Cathers,
Chambers,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crestohl,
Crouse,
Danforth,
Denis,
Dinsdale,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Drysdale,
Dubois,
Dupuis,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Forgie,
Fortin,
Fraser,
Fulton,
Garland,
Gillet,
Granger,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Habel,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Horner (The Battlefords),
Howe,
Johnson,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lahaye,
Lambert,
Leduc,
Legere,
Lennard,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLellan,
Macnaughton,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McQuillan,
McWilliam,
Mandziuk,
Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Meunier,
Michaud,
Milligan,
Mitchell,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Nasserden,
Nesbitt,
Nixon,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Rogers,
Rompré,
Rouleau,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stewart,
Stinson,
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Villeneuve,
Walker,
Webster,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—190.

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Benidickson, appuyé par M. McMillan: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

> "cette Chambre regrette la mauvaise foi du Gouvernement, qui a sollicité et obtenu l'appui du peuple canadien en soumettant un programme de réduction d'impôts, de diminution de dépenses et d'équilibre budgétaire, et qui vient de présenter, au mépris manifeste de ses promesses électorales, un budget comportant des impôts plus élevés, des dépenses sans précédent et un déficit considérable."

Le débat se poursuit; à 9h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 58 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,
Badanai,
Batten,
Benidickson,
Boivin,
Bourget,
Bourque,
Brassard (Lapointe),
Cardin,
Caron,
Carter,
Crestohl,
Denis,
Dumas,
Dupuis,
Eudes,
Fisher,
Forgie,
Garland,
Godin,
Granger,
Habel,
Herridge,
Leduc,
Macnaughton,
McIlraith,
McMillan,
McWilliam,
Martin (Timmins),
Meunier,
Michaud,
Mitchell,
Nixon,
Pearson,
Peters,
Pickersgill,
Racine,
Ratelle,
Richard (Ottawa-Est),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robichaud,
Rouleau,
Tucker,
Winch—45.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Allmark,
Anderson,
Asselin,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bigg,
Bourbonnais,
Brassard (Chicoutimi),
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Cardiff,
Casselman (Mme),
Cathers,
Chambers,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Drysdale,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Fortin,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Gillet,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,

Henderson,
Hicks,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Horner (The Battlefords),
Howe,
Johnson,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Lambert,
LaRue,
Legere,
Lennard,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Noble,
Nugent,
Nowlan,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Rogers,
Rompré,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Small,
Smallwood,
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stewart,
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tremblay,
Villeneuve,
Walker,
Webster,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—167.

Le débat se poursuit sur la motion principale et ledit débat est ajourné sur motion de Mme Fairclough.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport concernant l'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour l'année terminée le 31 décembre 1958, selon l'article 13 de ladite loi, chapitre 110 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-troisième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Patricia McDonald Bouthillette, épouse de Lucien Bouthillette, de Montréal (P.Q.).

Guy Charbonneau, de Montréal (P.Q.), époux de Claure Denault Charbonneau.

Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover, de la province de Québec, époux de Leila Shifra Wolofsky Grover.

Edith Mae Driscoll Jeffrey, épouse de William Craig Jeffrey, de Montréal (P.Q.).

Rhoda Lillian Rabinovich Katchan, épouse de Eli Katchan, de Montréal (P.Q.).

Walter Krehm, époux de Jean Margaret Kohl Krehm, de Verdun (P.Q.).

Joseph Bernard Alberia Gustave Lahaise, de Montréal (P.Q.), époux de Janet Netta MacDonald Belsillie Lahaise.

John Robertson Low, de Montréal (P.Q.), époux de Eva Dorothy Harding Low.

Samuel Currie Millar, de Montréal (P.Q.), époux de Evelyn Irene McKenzie Millar.

Maria Adriana Sluis Metcalfe, épouse de Walter Patrick Metcalfe, de Montréal (P.Q.).

Eleanor Gwyneth Henley Norman, épouse de Arnold Dullege Norman, de Ville Jacques-Cartier (P.Q.).

Georgina Horne Parsons, épouse de Frederick George Parsons, de Bay Roberts (Terre-Neuve).

Ghitta Caiserman Pinsky, épouse de Alfred Pinsky, de Montréal (P.Q.).

Ben Plotkin, de Montréal (P.Q.), époux de Helen Earle Plotkin.

Jeannette Bélanger Ross, épouse de William Ross, de Montréal (P.Q.).

Ellen Wilk Tuke, épouse de Gordon Tuke, de Montréal (P.Q.).

A dix heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Herridge—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 356)—1. Le dispositif *Briton* de fermeture de porte a-t-il été mis à l'essai par le ministère des Travaux publics? Dans le cas de l'affirmative, a-t-il été trouvé défectueux?

2. Le Comité inter-armes des équivalences a-t-il émis un certificat d'équivalence pour des charnières en maillechort au lieu de charnières d'acier inoxydable fabriquées au Canada?

3. Les fonctionnaires de l'Armée préposés à la construction ont-ils approuvé l'emploi des charnières en maillechort?

M. Broome—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 357)—1. Quelle est la période de temps visée par l'ordonnance sur la navigation aérienne, série V, n° 17?

2. A quelle date le ministère des Transports a-t-il transmis cette ordonnance à l'Imprimeur de la Reine?

3. A quelle date le ministère a-t-il reçu de l'Imprimeur de la Reine les exemplaires imprimés de l'ordonnance?

4. A quelle date le ministère a-t-il mis à la poste les exemplaires de cette ordonnance?

M. Leduc—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 358)—1. A-t-on accordé un contrat pour le transport du courrier entre Ottawa et Pembroke via Waltham (Qué.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant et à qui?

3. Combien avait-on reçu de soumissions, de qui provenaient-elles et quel était le montant de chacune?

Le ministre du Commerce—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement et au fonctionnement d'un Office national de l'énergie ainsi qu'à la nomination de ses membres et de son personnel, et visant à définir les pouvoirs de l'Office, à l'autoriser à exercer certaines fonctions et à pourvoir à certaines autres questions qui y sont connexes et qui en résultent.

Le ministre de la Défense nationale—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur les pensions des services de défense qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres des Forces canadiennes et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

Le ministre de la Justice—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 22 avril 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
	Le jeudi 23 avril 1959	
112–N	Affaires extérieures	9 heures du matin
238–S	Marine et pêcheries	9 h. 30 du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	11 heures du matin
	Le vendredi 24 avril 1959	
253–D	Agriculture et colonisation	9 heures du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 63

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

*Question n° 57 par M. Eudes—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations l'invitant à nommer une femme à titre de membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-on reçu ces observations et quelles dispositions se propose-t-on de prendre?

Question n° 338 par M. Regier—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour l'instruction d'enfants de militaires?

2. Quel était le nombre d'enfants de militaires fréquentant les écoles?

3. Combien de ces enfants fréquentaient des écoles *a*) au Canada, *b*) outre-mer?

4. Sur cette somme globale, combien a-t-on dépensé à l'égard d'enfants de militaires *a*) au Canada, *b*) outre-mer?

5. Quel a été, par élève, le coût global de ce programme *a*) au Canada, *b*) outre-mer, *c*) pour le Canada et outre-mer?

6. Combien de ces enfants recevaient leur instruction *a*) dans des écoles fournies par le gouvernement fédéral, *b*) grâce à des subventions accordées à des écoles déjà existantes?

7. Quelle somme, en moyenne et par élève, a-t-on versée à des écoles déjà existantes pour ces enfants à l'égard de chaque province du Canada?

8. Quelle somme globale estimative verse-t-on par élève dans les écoles ordinaires du Canada à l'égard de chaque province?

La *Question n° 61 par M. Pickersgill est appelée, ainsi qu'il suit: 1. Le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, a-t-il reçu des communications protestant contre le refus du gouvernement d'envoyer des renforts à la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Quelle est la teneur de la réponse du ministre, s'il en est?

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Les honorables députés remarqueront que dans cette question on demande au ministre sans portefeuille (M. Browne) s'il a reçu des communications protestant contre le refus du gouvernement d'envoyer des renforts de la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve. Dans le cas de l'affirmative, combien? La deuxième partie de la question se lit ainsi: "Quelle est la teneur de la réponse du ministre, s'il en est?"

Même si le ministre sans portefeuille désirait y répondre, il me semble que cette question ne cadre pas avec l'usage et je ne voudrais pas qu'elle soit posée et crée un précédent. J'aimerais faire part à la Chambre de mon opinion sur la question en lui demandant de se référer au paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement, où l'on dispose que: "Les députés peuvent faire inscrire au *Feuilleton* des questions adressées à des ministres de la Couronne en vue de renseignements sur quelque affaire d'intérêt public.

Ils peuvent, de la même manière, poser des questions à d'autres membres de la Chambre sur un bill, une motion ou une autre affaire publique relative aux travaux de la Chambre et dans laquelle ces derniers députés peuvent être intéressés."

Dans sa 4e édition, au commentaire n° 178, Beauchesne se prononce sur cette règle dans les termes suivants: "Les questions posées aux ministres doivent avoir trait aux affaires publiques qui les concernent officiellement, aux délibérations en cours au Parlement, ou à toute question d'administration dont le ministre est responsable."

A l'alinéa *x*), du commentaire n° 171, le même auteur déclare: "Une question orale ou écrite ne doit pas se rapporter à une initiative d'un ministre, s'il n'en est pas comptable au Parlement."

Puis si l'on consulte May, 6e édition, on trouvera à la page 356, sous la rubrique "Questions posées aux ministres": "Les questions posées aux ministres devraient avoir trait aux affaires publiques dont ils s'occupent officiellement, aux délibérations en cours au parlement, ou à des questions d'administration qui relèvent d'eux. Dans ces limites, il est possible de leur demander d'expliquer les intentions du gouvernement, mais non d'exprimer leur opinion sur des questions de principe. Les questions devraient être adressées au ministre dont le sujet relève en premier lieu, les questions mal adressées étant retransmises sur avis des ministères intéressés par les greffiers."

Puis, Campion, "Introduction to the Procedure of the House of Commons, 1958 Edition", sous le titre "Compétence des ministres" figurant à la page 151, fait l'observation suivante: "Toute question sera adressée au ministre dont relève officiellement le sujet traité."

Un peu plus loin, il cite une catégorie de questions prohibées: "Toute question relevant plus directement d'un ministre posée à un autre ministre ou toute demande faite à un ministre d'exercer une influence sur les actes d'autrui."

Enfin, Redlich, commentateur très autorisé, écrit dans *The Procedure of the House of Commons*, volume 2, page 243: "Toute question doit être formulée avec précision et s'adresser au ministre qui a officiellement à voir aux sujets auxquels elle se rattache."

Bien que ce ne soit pas là chose très grave, j'estime que notre pratique devrait rester dans les normes établies, plutôt que de s'en écarter, et c'est par conséquent mon opinion qu'une question se rattachant au sujet de la G. R. du C. devrait s'adresser au ministre de la Justice, de sorte que la question, dans sa forme actuelle, ne m'apparaît pas appropriée.

Le rappel au Règlement fait l'objet d'une discussion.

M. l'ORATEUR: Je remercie les honorables députés de leurs opinions. Je ne crois pas que l'attitude que j'ai prise à l'égard de cette question restreigne ou abroge quelque droit du Parlement. Il n'y a aucune difficulté pour ce qui est de poser des questions au ministre de la Justice sur le sujet de la question, savoir l'envoi de renforts de la Gendarmerie royale du Canada, à moins qu'il y ait quelque autre obstacle suscité par quelque recours à un tribunal de justice. Il n'est pas interdit au Parlement de chercher à se renseigner sur cette question.

Mon attitude à l'égard de cette question, c'est qu'il n'est pas convenable de demander au ministre sans portefeuille de déposer sa correspondance personnelle. J'estime que le mot *"official"* qu'on emploie dans le commentaire cité par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) signifie responsable d'un ministère. Les autres commentaires indiquent clairement que le ministre de la Justice est responsable du ministère que la présente question intéresse. Si l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) avait raison, alors la correspondance personnelle serait mêlée à cette question, et je ne crois pas qu'un député puisse prétendre que le privilège de poser des questions orales concernant les fonctions d'un ministre va jusque-là ou que les questions peuvent porter sur la correspondance personnelle...

J'ai fait connaître mon opinion à ce sujet. Malgré les commentaires fournis par certains membres de la Chambre je crois qu'elle est juste. J'ai bien peur, par conséquent, de ne pouvoir accepter la question telle qu'elle a été formulée.

Sur motion de M. Dumas, appuyé par M. McWilliam, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes communications échangées depuis le 1er juillet 1957 jusqu'à ce jour entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute autre personne et groupement, relativement à un contrat de transport postal entre Halet et la gare de chemin de fer de Malartic via Norrie et Malartic, province de Québec. (**Avis de motion n° 92*)

Sur motion de M. Dumas, appuyé par M. McWilliam, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes communications échangées depuis le 1er juillet 1957 jusqu'à ce jour entre le ministre du Travail ou tout fonctionnaire de son ministère et toute autre personne et groupement, relativement à la présidence du conseil arbitral de la Division régionale de Québec (district de Rouyn), comme le prévoit la Loi sur l'assurance-chômage. (**Avis de motion n° 93*)

Sur motion de M. Carter, appuyé par M. Hellyer, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes communications reçues depuis le 1er janvier 1954 par le ministre des Transports et les fonctionnaires de son ministère, ou tout autre ministre ou fonctionnaire, concernant le projet de l'aménagement d'un port franc à Terre-Neuve, et les réponses pertinentes. (**Avis de motion n° 94*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget).

Le débat se poursuit; à 5h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 58 du Règlement.

Ledit projet de motion, mis aux voix, est agréé par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Allmark,
Anderson,
Asselin,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Belzile,
Best,
Bigg,
Bissonnette,
Bourbonnais,
Bourdages,
Brassard (Chicoutimi),
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Bruchési,
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Cardiff,
Casselman (Mme),
Cathers,
Chambers,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Drysdale,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Fortin,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Horner (The Battlefords),
Howe,
Johnson,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lahaye,
Lambert,
LaRue,
Latour,
Legere,
Lessard,
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,
Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Robinson,
Rogers,
Rompré,
Rowe,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stinson,
Tassé,
Taylor,
Thomas,
Thompson,
Tremblay,
Villeneuve,
Walker,
Webster,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—180.

CONTRE

Messieurs

Argue,	Chevrier,	Howard,	Pearson,
Badanai,	Denis,	Leduc,	Pickersgill,
Batten,	Dumas,	Lessard,	Racine,
Benidickson,	Dupuis,	Loiselle,	Ratelle,
Boivin,	Eudes,	Macnaughton,	Richard (Ottawa-Est),
Bourget,	Fisher,	McIlraith,	
Bourque,	Forgie,	McMillan,	Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Brassard (Lapointe),	Garland,	McWilliam,	
	Godin,	Martin (Timmins),	
Cardin,	Granger,	Meunier,	Roberge,
Caron,	Habel,	Michaud,	Robichaud,
Carter,	Hellyer,	Mitchell,	Tucker,
	Herridge,	Nixon,	Winch—47.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des voies et moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté, sans modifications, les amendements apportés par la Chambre aux bills suivants:

Bill S-12, Loi constituant en corporation la "British Pacific Life Insurance Company" (auparavant intitulé: "Loi constituant en corporation la "Paramount Life Insurance Company".)

Bill S-14, Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux au Canada (auparavant intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux".)

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 154*) en date du 25 février 1959, demandant l'état suivant: 1. Quels sont les administrateurs de chacun des organismes suivants de l'État et quelles sont leurs fonctions et leurs attributions administratives: *a*) le Conseil national des recherches, *b*) les Archives publiques, *c*) le Conseil de recherches pour la défense, *d*) l'Office national du film, *e*) la Bibliothèque nationale, *f*) le Musée national?

2. Quel poste chacun de ces administrateurs détient-il au sein des services de l'État et quelle est la compétence de chacun à ce titre?

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 57*) en date du 2 mars 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires de la *A. V. Roe Canada Limited* ou de ses filiales, relativement à l'abandon ou l'abandon éventuel de la production du CF-105.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 58*) en date du 2 mars 1959, demandant la copie de tous contrats et accords conclus entre le gouvernement fédéral et la *A. V. Roe Canada Limited* ou ses filiales, relativement au perfectionnement et à la construction du CF-105.

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Hellyer—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 359)—1. Entre le 30 septembre 1958 et le 20 février 1959, des équipes de représentants de l'Aviation, de la Marine et de l'Armée canadiennes ont-elles visité certaines villes et usines en dehors du pays en vue de faire une estimation des fournitures militaires qui pourraient être fabriquées au Canada par *Avro Aircraft Limited* ou *Orenda Engines Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, des représentants des sociétés susdites ont-ils été invités à se joindre aux équipes, et en quelles occasions?

3. Quels étaient les noms de ces représentants, dans chaque cas?

M. Anderson—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 360)—1. *a*) Le 17 avril 1959, *b*) le 17 avril 1958, quel était le nombre de réclamants ayant établi leur droit à des prestations, inscrits au bureau de la Commission d'assurance-chômage de Galt (Ontario)?

2. *a*) le 17 avril 1959, *b*) le 17 avril 1958, quel y était le nombre de réclamants aptes à recevoir des prestations régulières?

3. *a*) le 17 avril 1959, *b*) le 17 avril 1958, quel y était le nombre de réclamants aptes à recevoir des prestations saisonnières?

4. Quel était le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, parmi les réclamants admissibles et inscrits le 17 avril 1959?

5. Quel était le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, parmi les réclamants admissibles et inscrits le 17 avril 1958?

**M. Aiken*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 64)—1. Quels étaient l'opérateur de prise de vues et le monteur de film responsables du *Téléjournal* de la Société Radio-Canada, où l'on faisait voir le chef de l'Opposition applaudissant le premier ministre Smallwood au *Canadian Club*, à Ottawa, le 8 avril 1959?

2. A quelle date, pour la première fois, a-t-on porté plainte officiellement auprès de la Société Radio-Canada au sujet de cette émission, et qui a formulé cette plainte?

3. Peut-on encore se procurer ce film?

**M. Bourget*—Vendredi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 95)—Copie de tous avis, lettres, déclarations sous serment ou non et autres communications ayant eu pour résultat le renvoi de M. Octave Bujold, de Chandler (Québec), du ministère des Transports en 1958.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 23 avril 1959	
112–N	Affaires extérieures	9 heures du matin
238–S	Marine et pêcheries	9 h. 30 du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	11 heures du matin
	Le vendredi 24 avril 1959	
253–D	Agriculture et colonisation	9 heures du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 64

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement et au fonctionnement d'un Office national de l'énergie ainsi qu'à la nomination de ses membres et de son personnel, et visant à définir les pouvoirs de l'Office, à l'autoriser à exercer certaines fonctions et à pourvoir à certaines autres questions qui y sont connexes et qui en résultent.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Pearkes, appuyé par M. Balcer, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur les pensions des services de défense qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres des Forces canadiennes et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Fulton, appuyé par M. Hees, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport présenté le 10 décembre 1958 par M. John Bracken à la suite de l'enquête sur la répartition des wagons couverts, autorisée par le décret du conseil C.P. 1958-181 du 31 janvier 1958.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Howard—Lundi prochain—QUESTION—(N° 361)—1. A quels journaux, magazines ou autres périodiques la Direction des enquêtes sur les coalitions est-elle abonnée?

2. Quelle somme a-t-elle dépensée à ce titre à l'égard des années 1956, 1957 et 1958?

M. Michaud—Lundi prochain—QUESTION—(N° 362)—1. Quel était le solde au crédit de la Caisse d'assurance-chômage au 31 mars 1959?

2. A combien se sont élevées les recettes et les dépenses de la Caisse pendant la période allant du 30 juin 1957 au 31 mars 1959?

**M. Hellyer*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 65)—1. Combien de séances la Commission permanente canado-américaine de défense a-t-elle tenues depuis le 1er septembre 1957?

2. A quelles dates et à quels endroits a-t-elle tenu ces séances?

**M. Robichaud*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 66)—1. Y a-t-il eu des changements au sein du personnel préposé aux dragues nos 23 et 24 du ministère des Travaux publics pour la saison de 1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) certaines personnes employées l'an dernier ne sont-elles pas embauchées pour la présente saison; *b*) quels sont les noms et les états de service de chacun de ces employés; *c*) quelles sont les raisons de de leur congédiement; *d*) avait-on porté des plaintes contre ces employés et de qui provenait chacune de ces plaintes?

**M. McIlraith*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 67)—Soixante-quinze millions d'acres dans le Nord du Canada ont-elles été récemment retenues pour fins d'exploitation pétrolière et minière?

2. Dans le cas de l'affirmative, par qui?

3. Quelle proportion de cette superficie a été retenue *a*) par des sociétés canadiennes; *b*) par des sociétés américaines et des filiales canadiennes de celles-ci; *c*) par des sociétés britanniques; *d*) par d'autres sociétés?

**M. Tucker*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 68)—1. Depuis le 1er avril 1949, quelles sommes Terre-Neuve a-t-elle reçues du gouvernement fédéral, compte tenu des sommes prévues pour l'année courante?

2. Quel montant représentaient les subventions inconditionnelles et quelle est la désignation officielle de ces subventions?

3. Quel montant représentaient les paiements conditionnels, quelle est la désignation officielle de chaque paiement et quelle somme représente chacun?

4. Quels montants de la somme globale ont été reçus pour d'autres fins, à quels titres ont-ils été versés et quel est le montant à l'égard de chaque titre?

5. Quels sont les montants et affectations assimilables des paiements analogues, à l'égard de chacune des catégories susvisées, reçus par les provinces suivantes: *a*) Nouvelle-Écosse, *b*) Nouveau-Brunswick, c) Île du Prince-Édouard, *d*) Manitoba, *e*) Saskatchewan?

Le ministre du Travail—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage aux fins suivantes: relever le taux de rémunération de l'emploi assurable; augmenter les taux des contributions à verser pour le compte des personnes assurées et des employeurs; ajouter de nouvelles raisons permettant de prolonger les périodes d'admissibilité; établir une nouvelle table de taux de prestation, par suite de la nouvelle table de contributions; prescrire que les prestations maximums, à la rubrique "Durée des prestations", seront portées de trente-six fois à cinquante-deux fois le taux hebdomadaire de prestation; établir une nouvelle table de gains permissibles; et pourvoir à d'autres questions connexes.

Le ministre du Travail—Lundi prochain—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la Convention n° 105 concernant l'abolition du travail forcé, que la Conférence internationale du Travail a adoptée à sa quarantième session, à Genève, le 25 juin 1957, et que cette Chambre approuve ladite convention.

Le secrétaire d'État—Lundi prochain—Le projet de motion suivant: Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à faire l'étude de la Loi électorale du Canada ainsi que des diverses modifications que le directeur général des élections a conseillé d'y apporter; et que le comité soit autorisé à faire rapport à la Chambre de toutes propositions relatives à ladite loi qu'il jugera opportunes.

Le ministre du Revenu national—Lundi prochain—La proposition de motion suivante: Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 24 avril 1959	
253–D	Agriculture et colonisation.....	9 heures du matin
238–S	Marine et pêcheries (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses.....	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 65

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. English, du comité permanent de la marine et des pêcheries, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

En conformité des instructions qu'il a reçues le 10 mars 1959, le Comité a examiné les crédits numéros 127 à 145 inclusivement, tels qu'ils sont énumérés au Budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1960, relativement au ministère des Pêcheries.

Le Comité a tenu sept séances, dont une a été consacrée à l'étude du Rapport préliminaire sur la réglementation des crues et l'énergie hydroélectrique dans le bassin du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, à l'égard surtout des pêcheries et de certains points pertinents mentionnés dans ledit rapport.

Le rapport a été déposé à la Chambre des communes le 20 janvier 1959 et le Comité en a été saisi, conformément aux instructions qu'il avait reçues le 9 février 1959, l'autorisant à requerir la production de documents et de dossiers.

Le Comité a été très impressionné par les dépositions du ministre des Pêcheries et de M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion du ministère des Pêcheries.

Le Comité recommande que le gouvernement examine l'opportunité de hâter la reconstitution de la Commission sur le fleuve Fraser, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, afin que ladite Commission puisse réaliser ses objectifs, en ce qui concerne surtout la protection des pêcheries à tous égards.

Le Comité est d'avis qu'aucun barrage ne devrait être aménagé sur le Fraser, ni sur l'un ou l'autre de ses tributaires, lorsqu'un tel barrage, de l'avis du ministre des Pêcheries, entravera les montaisons de poissons anadromes ou leur sera préjudiciable.

Le Comité désire remercier le ministre et le sous-ministre, ainsi que les fonctionnaires du ministère qui ont suivi toutes ses délibérations, surtout ceux qui ont comparu.

Le Comité recommande que les crédits qui lui ont été déférés soient approuvés.

Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages présentés est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 2 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

AGRICULTURE

Service de l'administration

1	Administration centrale, y compris le Comité consultatif des services agricoles	$ 747,531 00
2	Division de l'information	622,790 00
3	Contributions aux *Commonwealth Agricultural Bureaux* pour un montant global de £46,384, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1958 à	125,599 00
4	Division de l'économie rurale	726,985 00

Service des recherches

5	Administration, y compris un montant de $187,420 en subventions pour aider aux recherches agricoles dans les universités et les autres organismes scientifiques au Canada	1,752,025 00
	Instituts de recherches, laboratoires régionaux, fermes expérimentales et services de recherches—	
6	Fonctionnement et entretien	21,151,451 00
7	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	7,187,248 00

Service de la production et des marchés

8	Administration, y compris l'organisation du marché des produits agricoles	890,029 00
9	Office des produits agricoles—Administration	10,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-18, Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada".—*M. Weichel.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 16 à 20 inclusivement sont appelés, respectivement, et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la députation;

M. Fréchette, appuyé par M. Fane, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies;

M. Broome, appuyé par M. Campbell (Lambton-Kent), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des députés pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 18 de ladite loi, chapitre 329 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Fleming (Eglinton), d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 27 de ladite loi, chapitre 105 des Statuts revisés du Canada (1952).

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi (heure avancée de l'Est), suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McMillan—Lundi prochain—QUESTION—(N° 69)—En tenant compte de tous les frais, quel est le rendement moyen sur le prix versé à l'État de tous les emprunts effectués depuis le 1er juillet 1957, y compris l'emprunt de conversion de 1958?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 28 avril 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
253–D	Agriculture et colonisation	11 heures du matin
	Le mercredi 29 avril 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 66

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire des Notes concernant des questions relatives à l'Allemagne et à la conclusion d'un traité de paix avec ce pays, échangées les 2 mars et 24 avril 1959 entre le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques et le gouvernement canadien.

M. Starr, appuyé par M. Green, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage aux fins suivantes: relever le taux de rémunération de l'emploi assurable; augmenter les taux des contributions à verser pour le compte des personnes assurées et des employeurs; ajouter de nouvelles raisons permettant de prolonger les périodes d'admissibilité; établir une nouvelle table de taux de prestation, par suite de la nouvelle table de contribution; prescrire que les prestations maximums, à la rubrique "Durée des prestations", seront portées de trente-six fois à cinquante-deux fois le taux hebdomadaire de prestation; établir une nouvelle table de gains permissibles; et pourvoir à d'autres questions connexes.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Les avis de motions qui suivent sont appelés, reportés aux ordres inscrits au nom du Gouvernement et font l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la Convention n° 105 concernant l'abolition du travail forcé, que la Conférence internationale du Travail a adoptée à sa quarantième session, à Genève, le 25 juin 1957, et que cette Chambre approuve ladite convention.—*Le ministre du Travail.*

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à faire l'étude de la Loi électorale du Canada ainsi que des diverses modifications que le directeur général des élections a conseillé d'y apporter; et que le comité soit autorisé à faire rapport à la Chambre de toutes propositions relatives à ladite loi qu'il jugera opportunes.—*Le secrétaire d'État.*

Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.—*Le ministre du Revenu national.*

Sur motion de M. Bourget, appuyé par M. McIlraith, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous avis, lettres, déclarations sous serment ou non et autres communications ayant eu pour résultat le renvoi de M. Octave Bujold, de Chandler (Québec), du ministère des Transports en 1958. (**Avis de motion n° 95*)

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des subsides est appelé pour la quatrième fois, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 56 du Règlement;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'élève un débat;

M. McIlraith, appuyé par M. Cardin, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que", jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"cette Chambre regrette les actes inconsidérés et irresponsables du Gouvernement, en ce qui concerne la gestion de la dette et la politique monétaire, qui ont été caractérisés

(1) par les erreurs et injustices associés à l'Emprunt de convertissement;

(2) par le taux bancaire le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada;

(3) par la plus vaste expansion de l'offre monétaire, en une même année, depuis la guerre;

(4) par la plus forte augmentation de la dette nationale en temps de paix;

(5) par les frais de dette publique les plus considérables de l'histoire du Canada."

La question est mise en délibération;

Le ministre des Finances (M. Fleming (Eglinton)) soulève l'objection que la proposition d'amendement est contraire au Règlement, en ce qu'elle reprend, dans une large mesure, l'amendement présenté durant le débat sur le budget.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Étant donné le débat qui s'est déroulé à la Chambre vendredi dernier, il m'avait semblé qu'elle avait elle-même conclu qu'il faudrait aujourd'hui s'attendre à l'étude du problème que pose le taux d'intérêt. J'ai éprouvé quelque difficulté à cet égard, parce qu'un sous-amendement très précis au sujet du taux d'intérêt a été proposé au cours du débat de l'exposé budgétaire...

D'autre part, la modification dont nous sommes saisis n'est pas dans le même sens. Le taux d'intérêt n'est pas mentionné dans le texte d'amendement qui nous est soumis. Je suppose donc que cet aspect,—c'est-à-dire que la Chambre s'attendait à ce débat,—ne s'applique pas effectivement.

Peut-on alléguer que nous reprenons des questions déjà réglées? Pour en juger il faut se demander comment on procède lorsqu'il s'agit d'étudier des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Ce genre de motions donne, à bien des égards, une grande latitude aux attaques contre la politique du gouvernement, et il me semble que presque toute motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides pourrait, dans une certaine mesure, toucher à des problèmes d'ordre monétaire et financier. Cependant je ne suis pas convaincu de ce qu'a dit le ministre, c'est-à-dire que le projet d'amendement ne saurait être distingué du débat qui a eu lieu sur l'exposé budgétaire. Le budget a trait aux voies et moyens. Il vise l'imposition et les dépenses, ainsi que leur mise en équilibre. Autrement dit, il s'agit surtout d'un débat sur l'imposition. Or le projet de motion actuellement à l'étude soulève à mon avis le problème de la dette publique et la façon de la gérer. Il ne me semble donc pas que les deux sujets soient absolument congrus. Ils chevauchent, c'est vrai, mais ils ne sont pas absolument identiques dans le sens que la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne l'emprunt de conversion reste absolument en dehors des résolutions budgétaires et se rapporte à des mesures distinctes prises par le gouvernement avec l'autorisation préalable du Parlement.

En consultant le texte du projet de résolution, il me semble avoir trait quant au fonds, à la gestion de la dette et à la politique monétaire, et les cinq exemples cités se rapportent à l'emprunt de conversion, et au taux d'intérêt bancaire, qui ne relèvent pas directement du budget. Je vois d'ailleurs que je fais erreur en disant que l'intérêt ne touche pas au budget, parce que le taux appliqué par les banques,—c'est-à-dire l'intérêt,—est un accroissement de la masse monétaire, soit un sujet qui peut se séparer du débat sur l'exposé budgétaire et des résolutions relatives au budget,—la dette nationale elle-même et les frais que comporte la dette publique.

Je pense que la gestion de la dette publique peut faire l'objet d'un débat distinct des autres questions financières ou fiscales qui se rattachent au budget. Quoi qu'il en soit je suis disposé à accepter avec générosité la proposition d'amendement d'abord, parce qu'il s'agit d'une motion de subsides et, en second lieu, à cause de ce qui a été dit à la Chambre vendredi. Pour cette raison, j'espère qu'on ne s'opposera pas davantage à la proposition...

Je suis enclin à accepter le dernier argument du ministre des Finances, soit que tout ce qu'on pourrait dire sur le présent amendement aurait pu être dit lors du débat sur le budget, mais cela ne veut pas dire que l'amendement soit inadmissible car il signale certains problèmes particuliers.

Si je me souviens bien du débat sur le budget, l'honorable député de Welland (M. McMillan) a été le seul député à traiter en détail de l'emprunt de conversion, et il avait droit d'en parler à ce moment-là, mais le présent amende-

ment appelle l'attention de la Chambre sur la politique monétaire relativement à la dette nationale et à sa gestion, ainsi qu'à certaines autres choses de caractère spécifique.

J'entretiens des doutes à l'égard du deuxième article de l'amendement qui traite du "taux bancaire le plus élevé". Je le répète, je m'attendais à ce que l'amendement prenne cette tournure et je comprends que tout ce qui a été dit vendredi, à moins d'un ordre de la Chambre, ne me dégage pas de la responsabilité d'étudier l'amendement en soi. La Chambre verra, d'après ce que j'ai dit, que je suis disposé à juger cet amendement acceptable et à le laisser suivre son cours, tout en me gardant le droit de restreindre le débat à l'égard du deuxième point de l'amendement, car, comme l'a signalé le ministre, nous avons déjà été saisis d'un amendement précis accusant le gouvernement de ne pas avoir pris des dispositions à l'égard du taux bancaire très élevé, ce qui est le sujet en cause, si je comprends bien, du membre de phrase: "le taux bancaire le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada." Il est peut-être possible d'établir la distinction. Je serais disposé à laisser le débat se poursuivre, tout en me réservant le droit d'intervenir si j'estime que cela devient une répétition du débat sur le budget.

Le débat se poursuit sur l'amendement;

M. Herridge, appuyé par M. Regier, propose le sous-amendement suivant: Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots qui suivent:

> "Cette Chambre regrette, en outre, que le Gouvernement n'ait pas assumé l'entière responsabilité d'un contrôle du crédit et, surtout, qu'il ait omis d'établir un conseil national d'investissements."

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Je ne vois pas très bien comment le sous-amendement se rapporte à l'amendement... L'amendement regrette les actes inconsidérés et irréfléchis du gouvernement dans le domaine de la gestion de la dette et de la politique monétaire, actes caractérisés, entre autres choses, par le taux officiel le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada. Je demande à l'honorable député quel est le passage de l'amendement qui concerne le contrôle du crédit dont il est question dans le sous-amendement? Le sous-amendement allègue également qu'on a omis d'établir un conseil national d'investissement, et avant que j'autorise ou interdise le sous-amendement, j'aimerais savoir quel rapport il a avec la proposition principale...

J'apprécie ce que vient de dire l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), mais il me semble que la création d'un conseil national d'investissement, chargé de réglementer les fonds d'investissement, est un sujet entièrement nouveau, qui ne saurait par conséquent faire l'objet d'une discussion se rapportant à la proposition d'amendement à l'étude, laquelle se rattache fondamentalement à la gestion de la dette et au programme monétaire, à l'augmentation de la dette nationale et à l'augmentation du taux bancaire...

La première partie du sous-amendement proposé me paraît tout à fait visée par la proposition d'amendement elle-même, et par conséquent toute discussion portant sur la réglementation du crédit, dans la mesure où elle se rattachera à la proposition principale, peut avoir lieu. Mais en toute déférence, il me semble que la création d'un conseil national d'investissements se rattache à un sujet totalement différent. J'estime qu'il serait possible de limiter le présent débat au sujet qui se rattache à la proposition principale, ce qui ne pourrait avoir lieu si le sous-amendement était accepté, et, par conséquent, je déclare le sous-amendement irrégulier.

Le débat se poursuit sur l'amendement à la motion principale et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 22 avril 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 53*) en date du 20 avril 1959, demandant la copie des procès-verbaux de la séance tenue par les administrateurs de la Galerie nationale en 1923 relativement à l'achat du tableau de Karl Henry Ahrens, intitulé *The Road*, ainsi que la copie du registre de la Galerie nationale des Arts indiquant les endroits où ce tableau a été subséquemment exposé.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 89*) en date du 20 avril 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre tout ministre, ministre suppléant ou fonctionnaire du gouvernement, le directeur ou tout autre fonctionnaire de la Galerie nationale et le baron von Polnitz ou son mandataire, au sujet du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparition du Christ aux Apôtres*.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 90*) en date du 20 avril 1959, demandant la copie des procès-verbaux de toute séance du Conseil d'administration de la Galerie nationale où il a été question du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparition du Christ aux Apôtres*.

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur les accords de Bretton Woods pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre 19 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Badanai—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 363)—1. La Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère des Affaires des anciens combattants (Loi sur les terres destinées aux anciens combattants) ont-ils retenu les services de procureurs dans le comté d'Oxford (Ont.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et de quels bureaux d'avocats sont-ils membres?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 28 avril 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
253–D	Agriculture et colonisation	11 heures du matin
	Le mercredi 29 avril 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 67

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. McIlraith, appuyé par M. Bourget: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que", jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"cette Chambre regrette les actes inconsidérés et irresponsables du Gouvernement, en ce qui concerne la gestion de la dette et la politique monétaire, qui ont été caractérisés

(1) par les erreurs et injustices associées à l'Emprunt de convertissement;

(2) par le taux bancaire le plus élevé depuis l'établissement de la Banque du Canada;

(3) par la plus vaste expansion de l'offre monétaire, en une même année, depuis la guerre;

(4) par la plus forte augmentation de la dette nationale en temps de paix;

(5) par les frais de dette publique les plus considérables de l'histoire du Canada."

Le débat se poursuit; à 8h. 15 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions de l'alinéa *d*) du paragraphe (4) de l'article 56 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,
Badanai,
Batten,
Boivin,
Bourget,
Brassard,
(Lapointe),
Cardin,
Caron,
Carter,
Chevrier,
Denis,
Dumas,
Eudes,
Fisher,
Forgie,
Garland,
Godin,
Granger,
Hellyer,
Herridge,
Howard,
Leduc,
Lessard,
Loiselle,
Macnaughton,
McIlraith,
McMillan,
Meunier,
Mitchell,
Pickersgill,
Racine,
Regier,
Richard
(Ottawa-Est),
Roberge,
Robichaud,
Tucker,
Winch—37.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Anderson,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Beech,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-
Albert),
Belzile,
Bigg,
Bourbonnais,
Broome,
Browne (Saint-Jean-
Ouest),
Browne (Vancouver-
Kingsway),
Bruchési,
Brunsden,
Cadieu,
Campbell
(Lambton-Kent),
Campbell
(Stormont),
Campeau,
Cathers,
Chambers,
Charlton,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Deschambault,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Drysdale,
Dubois,
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-
Revelstoke),
Flynn,
Fortin,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Gillet,
Grafftey,
Green,
Grills,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton
(Notre-Dame-
de-Grâce),
Hamilton
(Qu'Appelle),
Hamilton
(York-Ouest),
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner
(Jasper-Edson),
Horner
(The Battlefords),
Howe,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Lambert,
LaRue,
Latour,
Legere,
Lennard,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean
(Queens),
MacLean
(Winnipeg-Nord-
Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McCleave,
McDonald
(Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
Maloney,
Mandziuk,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-
Nord et Victoria),
Murphy,
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Pascoe,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Régnier,
Ricard,
Richard
(Kamouraska),
Rogers,
Rompré,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Small,
Smallwood,
Smith
(Simcoe-Nord),
Smith
(Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stewart,
Tassé,
Taylor,
Thomas,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Vivian,
Walker,
Weichel,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—163.

Après plus ample discussion, la motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, est mise aux voix et agréée.

En conséquence, à 10 heures du soir, la Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

Les prévisions de dépenses de trois départements gouvernementaux sont abordées et entamées pour examen, suivant les dispositions de l'alinéa *b*) du paragraphe (5) de l'article 56 du Règlement, ainsi qu'il suit:

PRODUCTION DE DÉFENSE

68 Administration centrale . . . . . $ 7,507,609 00

DÉFENSE NATIONALE

214 Administration ministérielle . . . . . $ 3,380,550 00

TRAVAUX PUBLICS

318 Administration générale . . . . . $ 9,335,045 00

A rapporter.

Le rapport est reçu et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 92*) en date du 22 avril 1959, demandant la copie de toutes communications échangées depuis le 1er juillet 1957 jusqu'à ce jour entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute autre personne et groupement, relativement à un contrat de transport postal entre Halet et la gare de chemin de fer de Malartic via Norrie et Malartic, province de Québec.

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 364)—1. A-t-on versé, pour l'achat d'uranium, des sommes aux sociétés suivantes: *a*) *Bicraft Uranium Mines Limited, b*) *Canadian Dyno Mines Limited, c*) *Faraday Uranium Mines Limited, d*) *Gunnar Mines Limited, e*) *Lorado Uranium Mines Limited, f*) *Rayrock Mines Limited, g*) *Algom Uranium Mines Limited, h*) *Can-met Explorations Limited, i*) *Consolidated Denison Mines Limited, j*) *Milliken Lake Uranium Mines Limited, k*) *Northspan Uranium Mines Limited, l*) *Pronto Uranium Mines Limited, m*) *Stanleigh Uranium Mining Corporation Limited, n*) *Stanrock Uranium Mines Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme a-t-on versée à chacune de ces sociétés à l'égard de chaque année *a*) au cours de laquelle tout contrat stipulant un prix spécial pour l'achat d'uranium était en vigueur entre la société intéressée et *Eldorado and Refining Limited*, et en vertu d'un tel contrat stipulant un prix spécial, *b*) pour des achats d'uranium en vertu de tout autre contrat?

M. Fisher—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 365)—1. Durant la première semaine de chaque mois, depuis août jusqu'à mai, en 1957-1958 et 1958-1959, quel était le nombre de personnes cherchant un emploi, inscrites aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage à Port-Arthur et à Fort-William?

2. Au cours de chacun de ces mois, quelle était la population ouvrière totale estimative pour chacun de ces bureaux?

3. Durant les mois et périodes susmentionnés, quel était le nombre des sans-emploi, d'après le relevé du Bureau fédéral de la statistique, dans les zones relevant de ces bureaux ou, s'il y a lieu, dans les circonscriptions électorales de Port-Arthur et de Fort-William?

M. Fisher—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 366)—1. Le collège militaire de *Royal Roads* est-il doté d'une piscine?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles en sont les dimensions, quand a-t-elle été aménagée et quel en a été le coût?

3. Pendant l'année scolaire, combien d'étudiants utilisent cette piscine et à quelles heures de la semaine y ont-ils accès?

M. Fisher—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 367)—1. La Division des recherches et sondages de la Société Radio-Canada a-t-elle constaté ce que les auditeurs et les téléspectateurs pensent des émissions de radio et de télévision?

2. Dans le cas de l'affirmative, en tenant compte des réponses recueillies auprès des foyers munis de téléviseurs et des téléspectateurs, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, quel est le classement accordé aux émissions suivantes depuis le 1er décembre 1958: *Perry Como, Ed Sullivan, Father Knows Best, Cannonball, Citizen's Forum, This Week, Tabloid, Press Conference, Fighting Words, Viewpoint, Nation's Business* ou *Provincial Affairs* et le bulletin des nouvelles, à onze heures du soir?

3. Durant la même période, quel est le résultat des constatations chez les auditeurs des émissions suivantes: *Nation's Business* et (ou) *Provincial Affairs, Citizen's Forum, Week-end Review, Critically Speaking, Project '59, University of the Air* et le bulletin des nouvelles à dix heures du soir?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 368)—Combien en a-t-il coûté par jour, en 1958, pour garder un détenu dans un pénitencier jouissant *a*) d'un maximum de sécurité, *b*) d'un minimum de sécurité?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 369)—Dans chaque institution pénale du ressort du gouvernement fédéral, combien de détenus suivent des cours de thérapie collective, et combien ont demandé de suivre ces cours mais ne le peuvent à cause du manque de personnel compétent?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 370)—Quel est le nombre de préposés au classement employés dans chaque institution pénale du ressort du gouvernement fédéral, quelles sont les qualités requises et quels sont les devoirs de ces fonctionnaires?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 371)—1. Dans chaque institution pénale relevant du gouvernement fédéral, combien de détenus ont été libérés sous le régime de libération avant terme ou de libération graduelle?

2. Quels ont été les résultats de ce régime quant à la réforme, à la réhabilitation et à la récidive des détenus?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 372)—1. Combien de détenus, s'il en est, se sont évadés de l'institution de Joyceville (Ont.)?

2. Lors de l'évasion, quel pourcentage des détenus représentaient ces évadés?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 373)—Combien *a*) de psychologues, *b*) de psychiatres sont employés à service continu dans chacune des institutions pénales relevant du gouvernement fédéral?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 374)—Combien de cellules dans chaque institution pénale relevant du gouvernement fédéral sont, s'il y a lieu, *a*) sans cabinets, *b*) sans lavabo?

M. *Howard*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 375)—1. Quel est le niveau de formation requis à l'égard *a*) des gardes, *b*) des instructeurs, au pénitencier de Collin's Bay et au Centre fédéral de formation?

2. Combien, s'il en est, *a*) de gardes, *b*) d'instructeurs, ne possèdent pas cette formation et quel pourcentage du personnel représentent ces personnes?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 376)—1. Quelle somme estimative ou réelle a-t-on dépensée pour peindre à nouveau les bureaux des journalistes au Parlement?

2. Qui a fait le choix des couleurs?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 377)—1. Au cours de chaque année, depuis 1930, combien de personnes, s'il en est, ont été condamnées à la peine capitale?

2. Au cours de chacune de ces années, quel a été le nombre de ces personnes, *a*) qui ont été exécutées, *b*) dont la sentence a été commuée, *c*) dont le cas a été réglé d'une autre façon, et quels sont les détails pertinents dans chaque cas?

M. Howard—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 378)—1. Depuis 1925, a-t-on retenu les services de bourreaux pour l'exécution de la peine capitale?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et, en faisant mention des détails pertinents, quelle rémunération leur a-t-on versée?

M. Carter—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 379)—1. Pour un commandant d'escadre qui touche une solde maximum, est marié et père de cinq enfants (âgés d'un an, de trois ans, de cinq ans, de huit ans et de dix ans) et pour un commandant d'escadre qui touche une solde maximum, est marié et père de trois enfants (âgés de deux ans, de six ans et de huit ans), demeurant dans des logis publics pour militaires mariés, en Angleterre, durant une période de quatre ans de service outre-mer, quelles sommes représentent, pour ladite période, *a*) la perte brute en allocations familiales, *b*) l'économie correspondante en impôt sur le revenu, *c*) le montant global des indemnités supplémentaires payables en Angleterre et qui ne sont pas touchées par un militaire de grade analogue demeurant dans des logis pour militaires mariés, au Canada, et qui ne sont attribuées qu'au personnel marié?

2. Quelles sont les données comparatives, à l'égard des parties *a*), *b*) et *c*) susdites, pour des sergents touchant une solde maximum et ayant le même nombre de personnes à leur charge?

3. Quelles sont les données comparatives à l'égard des parties *a*), *b*) et *c*) susdites, pour des aviateurs-chefs touchant une solde maximum et ayant le même nombre de personnes à leur charge?

**M. Fisher*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 70)—1. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il édicté des règlements relatifs à la radiodiffusion sonore et à la télévision?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles modifications, s'il y a lieu, le Bureau a-t-il apportées aux règlements antérieurs de la Société Radio-Canada en ce qui a trait à la diffusion sonore et visuelle des émissions d'un caractère politique?

**M. Howard*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 96)—Copie de tous contrats relatifs à des prix spéciaux conclus entre *Eldorado Mining and Refining Limited* et les sociétés suivantes: 1) *Bicraft Uranium Mines Limited*, 2) *Canadian Dyno Mines Limited*, 3) *Faraday Uranium Mines Limited*, 4) *Gunnar Mines Limited*, 5) *Lorado Uranium Mines Limited*, 6) *Rayrock Mines Limited*, 7) *Algom Uranium Mines Limited*, 8) *Can-met Explorations Limited*, 9) *Consolidated Denison Mines Limited*, 10) *Milliken Lake Uranium Mines Limited*, 11) *Northspan Uranium Mines Limited*, 12) *Pronto Uranium Mines Limited*, 13) *Stanleigh Uranium Mining Corporation Limited*, 14) *Stanrock Uranium Mines Limited*.

**M. Batten*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 97)—Copie de toutes communications adressées depuis le 1er avril 1959 au ministre des Travaux publics ou au président ou autres hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant la *St. John's Housing Authority*, ainsi que les réponses pertinentes.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 29 avril 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
	Le jeudi 30 avril 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	11 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 68

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-17, Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd.".—*M. Muir (Lisgar)*.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

*Question n° 68 par M. Tucker—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er avril 1949, quelles sommes Terre-Neuve a-t-elle reçues du gouvernement fédéral, compte tenu des sommes prévues pour l'année courante?

2. Quel montant représentaient les subventions inconditionnelles et quelle est la désignation officielle de ces subventions?

3. Quel montant représentaient les paiements conditionnels, quelle est la désignation officielle de chaque paiement et quelle somme représente chacun?

4. Quels montants de la somme globale ont été reçus pour d'autres fins, à quels titres ont-ils été versés et quel est le montant à l'égard de chaque titre?

5. Quels sont les montants et affectations assimilables des paiements analogues, à l'égard de chacune des catégories susvisées, reçus par les provinces suivantes: *a*) Nouvelle-Écosse, *b*) Nouveau-Brunswick, *c*) Île du Prince-Édouard, *d*) Manitoba, *e*) Saskatchewan?

Question n° 339 par M. Van Horne—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: Au cours des douze derniers mois pour lesquels on possède une statistique complète, quelles sommes, en provenance de toutes sources, a-t-on reçues de Terre-Neuve, et quelles sommes, en provenance de toutes sources, cette province a-t-elle reçues du gouvernement fédéral?

Question n° 363 par M. Badanai—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. La Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère des Affaires des anciens combattants (Loi sur les terres destinées aux anciens combattants) ont-ils retenu les services de procureurs dans le comté d'Oxford (Ont.), durant les trois derniers mois?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et de quels bureaux d'avocats sont-ils membres?

M. Green, appuyé par M. Brooks, propose,—Que les postes numéros 261 à 293 inclusivement et les postes numéros 476 et 477, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960 et se rapportant au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

M. Hees, appuyé par M. Green, propose,—Qu'un comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et contrôle soit institué aux fins de faire l'examen des comptes, des prévisions de dépenses et des projets de loi qui ont trait aux chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et à Air-Canada, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ce comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers et à faire rapport de temps à autre; et que, nonobstant les dispositions de l'article 67 du Règlement de la Chambre concernant la restriction relative au nombre des membres, ledit comité se compose de vingt-six membres.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Hees, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que le comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande se compose de MM. Badanai, Bourbonnais, Brassard (Lapointe), Broome, Carter, Chevrier, Chown, Creaghan, Drysdale, Fisher, Fraser, Granger, Grills, Horner (Jasper-Edson), Kennedy, McPhillips, McWilliam, Martini, Mitchell, Monteith (Verdun), Pascoe, Robinson, Rowe, Smallwood, Smith (Simcoe-Nord) et Tassé; que les rapports annuels pour 1958 des Chemins de fer Nationaux du Canada, des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited,* du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi que les rapports présentés au Parlement par les vérificateurs au sujet des Chemins de fer Nationaux du Canada et des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited,* déposés le 14 avril; le rapport annuel d'Air Canada pour 1958 ainsi que le rapport présenté au Parlement par les vérificateurs au sujet d'Air Canada pour 1958, déposés le 10 avril; les budgets pour 1959 des Chemins de fer Nationaux du Canada, des *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* et d'Air Canada, déposés le 20 avril, soient déférés au comité sessionnel des chemins de fer, des lignes

aériennes et de la marine marchande; que les postes n° 410—Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard et des ports terminus, n° 411—Service de transbordement de Terre-Neuve et des ports terminus, et n° 419—Loi sur les taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes, qui figurent au budget principal des dépenses de 1959-1960, soient retirés du comité des subsides et déférés audit comité, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides en ce qui concerne le vote des deniers publics.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Mme Fairclough, appuyée par M. Nowlan, propose,—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour faire l'examen et l'étude de la Loi sur les Indiens, chapitre 149 des Statuts revisés du Canada, 1952, et de ses amendements, et proposer les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité soit autorisé à enquêter et à présenter un rapport sur l'administration des affaires indiennes en général et, en particulier, sur le statut social et économique des Indiens;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes, qui seront désignés ultérieurement, représentent la Chambre au sein dudit comité et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à cet égard;

Que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à interroger les témoins assermentés; à siéger pendant les séances de la Chambre et à présenter des rapports de temps à autre; à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il ordonnera la publication, et que la disposition de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'inviter à se joindre à cette Chambre aux fins susdites et à choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte projeté.

Il s'élève un débat;

M. Howard, appuyé par M. Martin (Timmins), propose l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée de la façon suivante:
A la fin de l'alinéa 1 ajouter ce qui suit:
" y compris,

1. L'obligation des Indiens de payer des impôts,
2. Le droit des Indiens de voter aux élections fédérales,
3. L'administration d'externat et d'internats réservés aux Indiens, et les rapports entre la Division des Affaires indiennes et autres groupes, agences et organismes d'enseignement, en ce qui concerne l'instruction des Indiens,
4. Les rapports entre la Division des Affaires indiennes et les provinces et municipalités,
5. La compétence et la rémunération des conseils des bandes,
6. Les rapports entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et les Indiens résidant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et
7. Toute autre question ou chose se rapportant à l'avancement des Indiens, de nature à conduire à une participation plus complète à toutes les phases d'activités sociales, qui, de l'avis du comité, devrait être étudiée.

Sur ce, Mme Fairclough soulève l'objection que la proposition d'amendement est irrégulière en ce que la motion principale en englobe déjà les données.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Ce qui me préoccupe au sujet de l'amendement proposé est assez semblable à ce que vient de signaler le ministre, en ce sens, qu'il serait déjà compris dans la motion principale. S'il s'y trouve au complet, il est, certes, redondant et n'est pas requis. Il précise peut-être des détails supplémentaires. Je me préoccupe aussi de ce que l'amendement semble pénétrer largement dans d'autres domaines. Il soulève, par exemple, la question de l'assujettissement des Indiens au paiement de l'impôt. Cela me semble se rattacher à la question de l'imposition et bien étranger à la loi sur les Indiens. Il y a aussi la question du droit de suffrage. Je ne suis pas sûr jusqu'à quel point il en est question dans la loi sur les Indiens. Ces sujets sont tellement éloignés de l'examen général de la loi sur les Indiens que, conformément au commentaire 291, de la 4e édition de Beauchesne, suivant lequel on ne peut soulever une nouvelle question sans préavis, je ne puis vraiment pas accepter l'amendement...

D'ordinaire, les amendements n'englobent pas autant de sujets que la proposition d'amendement. Je pense que c'est une difficulté insurmontable.

Le commentaire n° 293 de Beauchesne traite d'une motion portant institution d'un comité qui étudiera une hausse du coût de la vie et d'un amendement portant que le comité soit autorisé à étudier les efforts déployés dans le cadre de la politique du gouvernement pour diminuer la production agricole. En cette occasion, l'Orateur a statué:

> J'estime que le présent amendement se rattache à la motion principale, et cependant je dois tenir compte de ce que les questions de principe sont si complexes qu'elles ne devraient pas être proposées en conséquence de la nomination d'un comité comme celui qu'on propose présentement. Il est contraire à tout usage parlementaire de déférer à un comité d'enquête les questions de principe.

Plus loin il ajoute:

> Quand un amendement est en partie irrégulier, il n'est pas admissible dans son ensemble et doit être jugé inadmissible.

Une bonne partie de cet amendement est une répétition de la motion principale qui, je pense, s'applique à ce que l'honorable député a à l'esprit. Je m'inquiète des dérogations à la loi sur les Indiens, à propos de la question d'imposition, qui n'est pas déférée au présent comité. Si je ne m'abuse, les Indiens sont exemptés des impôts. Demander au comité d'étudier la question de savoir si les Indiens devraient ou non payer des impôts alors qu'ils vivent dans la réserve, c'est, à mon avis, dépasser la portée de la motion, et cela exigerait un préavis. Je regrette par conséquent d'avoir à rejeter la proposition d'amendement de l'honorable député de Skeena (M. Howard).

Le débat se poursuit sur la motion principale: Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour faire l'examen et l'étude de la Loi sur les Indiens, chapitre 149 des Statuts revisés du Canada, 1952, et de ses amendements, et proposer les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité soit autorisé à enquêter et à présenter un rapport sur l'administration des affaires indiennes en général et, en particulier, sur le statut social et économique des Indiens;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes, qui seront désignés ultérieurement, représentent la Chambre au sein dudit comité et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à cet égard;

Que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à interroger les témoins assermentés; à siéger pendant les séances de la Chambre et à présenter des rapports de temps à autre; à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il ordonnera la publication, et que la disposition de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'inviter à se joindre à cette Chambre aux fins susdites et à choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte projeté.

M. Fisher, appuyé par M. Regier, propose l'amendement suivant: Que la motion soit modifiée par l'insertion, après l'expression "soit autorisé", à la première ligne du troisième alinéa, des mots suivants:

A nommer, au sein de ses membres, les sous-comités qui peuvent être jugés souhaitables ou nécessaires pour traiter de certaines phases particulières du problème précité.

M. l'Orateur décide que l'amendement est irrégulier parce que lors de l'étude, par la Chambre, d'une motion, précédée d'un avis, visant à la nomination d'un comité, un député ne peut pas proposer un amendement qui accorde à ce comité des pouvoirs plus étendus que ceux dont il est fait mention dans l'avis.

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

M. Nowlan, appuyé par Mme Fairclough, propose,—Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Monteith (Perth), pour M. Courtemanche, appuyé par M. Fleming (Eglinton), il est résolu,—Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à faire l'étude de la Loi électorale du Canada ainsi que des diverses modifications que le directeur général des élections a conseillé d'y apporter; et que le comité soit autorisé à faire rapport à la Chambre de toutes propositions relatives à ladite loi qu'il jugera opportunes.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 68*) en date du 25 mars 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1955 entre des ministères fédéraux et provinciaux en ce qui a trait au retrait volontaire de la formule de demande d'assistance-vieillesse.

Procès-verbaux (en français et en anglais) de la Société royale du Canada pour l'année 1958, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en corporation la Société royale du Canada, chapitre 46 des Statuts du Canada (1883).

Exemplaire de l'état financier de la Société royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Meunier—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 380)—1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assistance-chômage jusqu'au 31 mars 1959, quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il versée annuellement en contributions à chaque province, y compris la province de Québec, sous le régime de cette loi?

2. Au cours de chaque année, quel a été le nombre total des bénéficiaires dans chaque province, y compris la province de Québec?

M. Howard—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 381)—Au 31 mars 1958, combien de détenus au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul attendaient leur admission au Centre fédéral de formation?

M. Racine—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 382)—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il élaboré des plans en vue de la construction de bureaux de poste dans le comté de Dorchester?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits?

3. Quelle est la population de ces localités et quel est le revenu estimatif annuel de ces bureaux de poste?

M. Howard—Vendredi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 30 avril 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau.....	9 heures du matin
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*).....	11 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 69

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-161, Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.—*M. McCleave.*

Bill SD-162, Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.—*M. McCleave.*

Bill SD-163, Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.—*M. McCleave.*

Bill SD-164, Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.—*M. McCleave.*

Bill SD-165, Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.—*M. McCleave.*

Bill SD-166, Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.—*M. McCleave.*

Bill SD-167, Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.—*M. McCleave.*

Bill SD-168, Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.—*M. McCleave.*

Bill SD-169, Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.—*M. McCleave.*

Bill SD-170, Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.—*M. McCleave.*

Bill SD-171, Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-172, Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.—*M. McCleave.*

Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.—*M. McCleave.*

Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.—*M. McCleave.*

Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.—*M. McCleave.*

Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.—*M. McCleave.*

Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.—*M. McCleave.*

Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.—*M. McCleave.*

Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.—*M. McCleave.*

Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow. —*M. McCleave.*

Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz. —*M. McCleave.*

Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.—*M. McCleave.*

Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.—*M. McCleave.*

Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes. —*M. McCleave.*

Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.—*M. McCleave.*

Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.—*M. McCleave.*

Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.—*M. McCleave.*

Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.— *M. McCleave.*

Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 4 mars 1959, le Comité, ayant étudié le bill C-31 modifiant la loi sur la réadaptation des enciens combattants, est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages sur la question qui précède est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 3 aux Journaux.*)

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le troisième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 4 mars 1959, le Comité ayant étudié le bill C-32 modifiant la loi sur les indemnités de service de guerre, est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Toutefois, au cours des délibérations sur ledit bill, il a été convenu à l'unanimité qu'il serait opportun d'apporter un amendement à la mesure.

De l'avis du Comité, l'amendement proposé à l'article 5 du bill peut occasionner une augmentation des charges grevant la population. Le Comité estime donc que force lui est, en vertu du Règlement de la Chambre, de faire rapport du bill sans amendement.

Néanmoins, le Comité convient que l'amendement est souhaitable; il exhorte donc le gouvernement à étudier l'opportunité de modifier le bill C-32 en stipulant que

> "lorsqu'un membre est célibataire et n'a personne à sa charge, le crédit de réadaptation de ce membre sera retenu et sera mis à sa disposition en vue de sa réadaptation s'il obtient son congé de l'hôpital dans les 12 mois après sa libération".

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages à l'égard de la question qui précède est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 4 aux Journaux.*)

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le quatrième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

En conformité des instructions qu'il a reçues le vendredi 13 février 1959, le Comité, ayant fait un examen minutieux des crédits numéros 448 à 473 inclusivement et des crédits numéros 487 et 488, qui figurent dans le budget principal des dépenses pour l'année 1959-1960, relativement au ministère des Affaires des anciens combattants, est convenu de les approuver.

Au cours de l'examen desdits crédits, le Comité a entendu le ministre des Affaires des anciens combattants et un grand nombre de fonctionnaires du ministère dont les suivants: M. Lucien Lalonde, sous-ministre; M. F. T. Mace, sous-ministre adjoint; M. T. D. Anderson, président de la Commission canadienne des pensions, M. Leslie A. Mutch, vice-président de cette même commission; M. F. J. G. Garneau, président de la Commission des allocations aux anciens combattants; M. G. H. Parliament, directeur général des services du bien-être des anciens combattants; M. C. F. Black, secrétaire du ministère; M. T. J. Rutherford, directeur de l'administration des terres destinées aux anciens combattants; le Dr John N. Crawford, directeur général des services des traitements; M. P. E. Reynolds, avocat en chef des pensions; et M. R. Bonnar, secrétaire adjoint du ministère.

Le Comité remercie le ministre et les fonctionnaires de son ministère de la précieuse collaboration qu'ils ont apportée au travail du Comité pendant l'examen des crédits.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs auxdits crédits est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 5 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts afin de prolonger d'une autre année le taux de 13 pour 100 à l'égard de l'impôt normal sur le revenu de particuliers aux fins du calcul des versements de péréquation aux provinces et des montants payables à celles-ci sous le régime des conventions sur la location de domaines fiscaux.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Browne (Saint-Jean-Ouest), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) de l'Index codifié et du Tableau des modifications des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada,* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 31 mars 1959.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 12*) en date du 9 mars 1959, demandant la copie de toutes observations et correspondance que le gouvernement a reçues depuis le 20 décembre 1957, au sujet du paragraphe (2) de l'article 5 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que toutes les réponses pertinentes.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 87*) en date du 15 avril 1959, demandant la copie de toutes communications échangées depuis le 21 juin 1957, entre la *Hillcrest Housing Company,* de Summerside (Î.-P.-É.), ou tout procureur ou représentant de ladite société et le ministre de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de son ministère ou de tout autre ministère du gouvernement, relativement à la location d'habitations pour le personnel des forces armées.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des accords modificatifs prévoyant le paiement de contributions aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques,

conclus entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces suivantes:

(1) Colombie-Britannique—accords modificatifs n°s 3 et 4, en date du 13 février 1959;

(2) Manitoba—accord modificatif n° 5, en date du 24 mars 1959;

(3) Alberta—accord modificatif n° 2, en date du 17 mars 1959;

(4) Saskatchewan—accord modificatif n° 2, en date du 18 mars 1959.

Par M. Pearkes, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du Livre blanc intitulé: "Défense, 1959".

A dix heures quatre minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 383)—1. Depuis le 1er janvier 1958, quel a été le nombre de demandes de prêts sous le régime de la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes?

2. Quels étaient les noms des requérants et les montants des prêts demandés dans chaque cas?

3. Quelles mesures a-t-on prises à l'égard de chaque demande et quelles raisons motivaient de telles mesures?

M. Bourget—Lundi prochain—QUESTION—(N° 384)—1. Quelles ont été les contributions du gouvernement fédéral à chaque province en subventions inconditionnelles aux titres suivants: *a*) subventions statutaires, *b*) location de domaines fiscaux et dégrèvements, *c*) péréquation, *d*) stabilisation, *e*) partage égal de l'impôt sur le revenu des entreprises d'énergie hydro-électrique, *f*) subventions de redressement aux provinces atlantiques, *g*) sommes versées à Terre-Neuve (article 29), au cours des années financières 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, et quelles sont les sommes estimatives pour l'année financière 1959-1960?

2. En quelle année financière chacune de ces subventions a-t-elle été instituée?

M. Racine—Lundi prochain—QUESTION—(N° 385)—1. Quels ont été les versements du gouvernement fédéral à chaque province au bénéfice d'institutions provinciales aux titres suivants: *a*) subventions aux universités, *b*) subventions aux municipalités tenant lieu d'impôt sur les propriétés de l'État, au cours des années financières 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, et quelles sont les sommes estimatives pour l'année financière 1959-1960?

2. En quelle année financière chacun de ces versements a-t-il été institué?

M. Denis—Lundi prochain—QUESTION—(N° 386)—1. Quels ont été les paiements conditionnels versés à chaque province par le gouvernement fédéral aux titres suivants: *a*) agriculture, *b*) santé, *c*) assurance-hospitalisation, *d*) bien-être, *e*) formation professionnelle, *f*) routes et transport, *g*) mise en valeur des ressources, *h*) locations subventionnées et élimination des taudis, *i*) à d'autres titres, au cours des années financières 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, et quelles sont les sommes estimatives pour l'année financière 1959-1960?

2. En quelle année financière chacun de ces paiements conditionnels a-t-il été institué?

**M. Robichaud*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 71)—1. A-t-on demandé des soumissions pour l'octroi d'une concession en vue d'exploiter un motel et des cabines à Hastings Hill, dans le parc national de Fundy?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des personnes ou des sociétés qui ont soumissionné et quel était le montant de chaque soumission?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 4 mai 1959	
112–N	Affaires extérieures (*à huis clos*)	10 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande (*organisation*)	2 heures de l'après-midi
	Le mardi 5 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
356–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande	9 h. 30 du matin
253–D	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mercredi 6 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Radiodiffusion (*organisation*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 70

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 1er MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose devant la Chambre,—Rapport à la Chambre des communes sur la réunion d'organisation du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington (district de Columbia) les 9 et 10 janvier 1959. (Textes français et anglais).

Du consentement unanime, sur la proposition du premier ministre, il est ordonné que ledit rapport soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Howard, appuyé par M. Fisher, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-42, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION ET DES MARCHÉS

10 Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles—
Exécution ..... $ 103,710 00

11	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques, selon le détail des affectations	235,500 00
	Division des produits laitiers—	
12	Fonctionnement et entretien	901,306 00
13	Subventions et autres allocations en vertu de la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries	985,676 00
	Division des fruits et légumes y compris les produits de l'érable et le miel—	
14	Fonctionnement et entretien	1,880,989 00
15	Aide à la construction d'entrepôts à pommes de terre aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	25,000 00
	Division de l'hygiène vétérinaire—	
16	Exécution de la Loi sur les épizooties et de la Loi sur les viandes et conserves alimentaires	6,957,334 00
17	Pathologie vétérinaire	1,079,437 00
18	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	343,540 00
19	Dédommagement pour animaux abattus	1,500,000 00
	Division des bestiaux—	
20	Fonctionnement et entretien, y compris les primes pour les reproducteurs de race et les contributions pour l'amélioration du bétail; surveillance des parcs à bestiaux et fourrures	2,553,666 00
21	Surveillance des paris aux pistes de course	591,315 00
22	Subventions aux foires, expositions et musées agricoles, en conformité des règlements établis par le gouverneur en conseil; paiements en vertu des accords conclus avec les associations d'exposition et en vigueur le 31 mars 1959, en vue de la construction de bâtiments et autres entreprises majeures; subvention de $50,000 à l'Exposition agricole royale d'hiver, Toronto; et aide au transport du bétail à cette exposition	923,600 00
23	Subvention spéciale à l'Exposition agricole royale d'hiver, Toronto	15,000 00
24	Subvention aux organismes agricoles, selon le détail des affectations	224,250 00
25	Primes à la qualité sur les porcs abattus des catégories supérieures et frais d'administration	6,500,000 00
	Division des produits végétaux—	
26	Fonctionnement et entretien, y compris contrôle des semences, aliments du bétail, engrais, insecticides et fongicides	1,743,872 00
27	Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest	20,000,000 00
28	Aide, chaux agricole	700,000 00
29	Division de la protection des végétaux	1,032,318 00
30	Division des volailles	1,130,289 00
	CRÉDITS SPÉCIAUX	
31	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinage de l'eau	5,153,000 00

32	Travaux importants d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces des Prairies, y compris paiements au compte du Projet de la rivière Saskatchewan-Sud à verser en conformité de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Saskatchewan le 25 juillet 1958	14,649,128 00
33	Rivières Assiniboine et Qu'Appelle—Endiguement et cut-off	150,000 00
34	Protection et asséchement de terrains; défrichement et colonisation de nouvelles terres aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	500,000 00
35	Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes	2,357,195 00
36	Exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	630,069 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-191, Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.—*M. McCleave.*

Bill SD-192, Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.—*M. McCleave.*

Bill SD-193, Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.—*M. McCleave.*

Bill SD-194, Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.—*M. McCleave.*

Bill SD-195, Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.—*M. McCleave.*

Bill SD-196, Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.—*M. McCleave.*

Bill SD-197, Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.—*M. McCleave.*

Bill SD-198, Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.—*M. McCleave.*

Bill SD-199, Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.—*M. McCleave.*

Bill SD-200, Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.—*M. McCleave.*

Bill SD-201, Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.—*M. McCleave.*

Bill SD-202, Loi pour faire droit à Claude Desroches.—*M. McCleave.*

Bill SD-203, Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.—*M. McCleave.*

Bill SD-204, Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.—*M. McCleave.*

Bill SD-205, Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

(A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-18, Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada";

M. Weichel, appuyé par M. Rapp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

A l'appel de l'Ordre portant deuxième lecture du Bill S-17, Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd.";

M. Muir (Lisgar), appuyé par M. Morton, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Du consentement unanime, M. McCleave, appuyé par M. Bigg, propose,—Que les bills suivants soient maintenant lus pour une deuxième fois:

Bill SD-161, Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.
Bill SD-162, Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.
Bill SD-163, Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.
Bill SD-164, Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.
Bill SD-165, Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.
Bill SD-166, Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.
Bill SD-167, Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.
Bill SD-168, Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.
Bill SD-169, Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.
Bill SD-170, Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.
Bill SD-171, Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.
Bill SD-172, Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.
Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.

Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.

Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.

Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.

Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.

Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.

Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.

Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.

Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.

Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.

Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.

Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.

Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.

Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.

Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.

Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.

Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.

Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus une deuxième fois et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat).

(*Bills publics*)

Le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la députation, est lu pour une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) du rapport de la Commission du district fédéral pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément à l'article 20 de la Loi sur la Commission du district fédéral, chapitre 112 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 28*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents ou accords échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes et tout gouvernement provincial, syndicat ouvrier ou autre groupement, relativement aux taux de salaires qui seront en vigueur lors de l'aménagement du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 72*) en date du 25 mars 1959, demandant la copie du texte des nouvelles télévisées sur le canal 2 du poste CBFT, le mardi 10 mars dernier, à onze heures du soir.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 93*) en date du 22 avril 1959, demandant la copie de toutes communications échangées depuis le 1er juillet 1957 jusqu'à ce jour entre le ministre du Travail ou tout fonctionnaire de son ministère et toute autre personne et groupement, relativement à la présidence du conseil arbitral de la Division régionale de Québec (district de Rouyn), comme le prévoit la Loi sur l'assurance-chômage.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce premier jour de mai et seront pris en considération par leurs comités respectifs le ou après le lundi 4 mai:

Comité permanent de la banque et du commerce

Bill S-17, Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd.".—*M. Muir (Lisgar)*.

Comité permanent des bills privés en général

Bill S-18, Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada".—*M. Weichel.*

Bill SD-161, Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.—*M. McCleave.*

Bill SD-162, Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.—*M. McCleave.*

Bill SD-163, Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.—*M. McCleave.*

Bill SD-164, Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.—*M. McCleave.*

Bill SD-165, Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.—*M. McCleave.*

Bill SD-166, Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.—*M. McCleave.*

Bill SD-167, Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.—*M. McCleave.*

Bill SD-168, Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.—*M. McCleave.*

Bill SD-169, Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.—*M. McCleave.*

Bill SD-170, Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.—*M. McCleave.*

Bill SD-171, Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-172, Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.—*M. McCleave.*

Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.—*M. McCleave.*

Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.—*M. McCleave.*

Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.—*M. McCleave.*

Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.—*M. McCleave.*

Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.—*M. McCleave.*

Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.—*M. McCleave.*

Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.—*M. McCleave.*

Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.—*M. McCleave.*

Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.—*M. McCleave.*

Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.—*M. McCleave.*

Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.—*M. McCleave.*

Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.—*M. McCleave.*

Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.—*M. McCleave.*

Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.—*M. McCleave.*

Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.—*M. McCleave.*

Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.—*M. McCleave.*

Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Robichaud—Lundi prochain—QUESTION—(N° 387)—1. Jusqu'au 31 mars 1959, quelle somme globale a-t-on versée dans chaque province de l'Atlantique à titre d'aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier?

2. Au cours de la même période, quelle somme a-t-on versée dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick?

**M. Hellyer*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 72)—1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il approuvé la vente d'un terrain pour la construction d'un centre d'achat dans le projet d'habitations naval connu sous le nom de "Shannon Park"?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on demandé des soumissions pour la vente de ce terrain?

3. Combien d'acres de terrain a-t-on vendues?

4. Quelle somme globale a-t-on reçue?

**M. Hardie*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 73)—1. Sur le nombre des demandes de permis d'exploitation pétrolière et minière dans le Nord du Canada dont la liste figure à la page 3301 des *Débats*, combien proviennent de sociétés ou de particuliers se livrant actuellement à la production pétrolière et minière?

2. Combien de requérants se livrent activement à l'exploration pétrolière et minière à d'autres endroits?

3. Y a-t-il des requérants qui ne se livrent pas actuellement à l'exploration ou à la production? Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

4. L'un ou l'autre de ces requérants agit-il à titre de représentant d'autres personnes ou sociétés?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces requérants et qui représentent-ils?

6. Combien de permis d'exploration a-t-on émis jusqu'à ce jour, à qui et à quelle date ont-ils été émis, à combien d'acres s'appliquent-ils dans chaque cas?

**M. Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 98)—Copie de toutes lettres échangées depuis le 1er janvier 1959 entre le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, et le ministre des Affaires municipales de Terre-Neuve, relativement à la nomination de candidats désignés par le gouvernement fédéral à l'Administration de l'entreprise domiciliaire de St-Jean.

**M. Martin (Essex-Est)*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 99)—Copie de toutes communications échangées entre tout membre du gouvernement et des organisations représentatives de travailleurs, relativement à la nomination récente d'un commissaire à la Commission d'assurance-chômage.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 4 mai 1959	
112–N	Affaires extérieures (*à huis clos*)	10 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande (*organisation*)	2 heures de l'après-midi
	Le mardi 5 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
356–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande	9 h. 30 du matin 3 h. 30 de l'après-midi et 8 heures du soir
253–D	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mercredi 6 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Radiodiffusion (*organisation*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 71

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Rowe, du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et contrôle, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande:

1. Que son quorum soit fixé à 10 membres.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et qu'à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue.

Du consentement unanime, sur motion de M. Rowe, appuyé par M. Macdonnell, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hodgson, il est ordonné,—Que MM. Badanai, Baldwin, Barrington, Cadieu, Charlton, Dorion, Fairfield, Fraser, Gundlock, Hardie, Henderson, Howard, Korchinski, Leduc, Martel, McQuillan, Michaud, Montgomery, Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), Murphy, Pickersgill, Robinson, Small et Stefanson représentent la Chambre des communes à titre de membres du comité mixte des affaires indiennes, institué le 29 avril 1959; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que les députés susmentionnés ont été nommés pour représenter les Communes au sein dudit comité mixte des deux Chambres.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hodgson, il est ordonné,—Que le comité spécial de la radiodiffusion, institué le 29 avril 1959, se compose de: Mlle Aitken, MM. Bell (Carleton), Bell (Saint-Jean-Albert), Brassard (Lapointe), Campeau, Chambers, Chown, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Jung, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Mitchell, Morris, McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Nowlan, Pickersgill, Pratt, Richard (Ottawa-Est), Robichaud, Rouleau, Simpson, Smith (Calgary-Sud), Smith (Simcoe-Nord), Taylor et Tremblay.

Sur motion de M. Chevrier, pour M. Martin (Essex-Est), appuyé par M. Pickersgill, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toutes communications échangées entre tout membre du gouvernement et des organisations représentatives de travailleurs, relativement à la nomination récente d'un commissaire à la Commission d'assurance-chômage. (**Avis de motion n° 99*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, pour 1960 et les années d'imposition subséquentes, chacun des taux progressifs d'imposition, présentement applicables au revenu imposable des particuliers excédant $3,000, soit augmenté de 2 points de pourcentage, et que, pour l'année d'imposition 1959, chacun des taux progressifs d'imposition, applicables au revenu imposable des particuliers excédant $3,000, soit augmenté de 1 point de pourcentage.

2. Que, en ce qui concerne le revenu des sociétés réalisé le ou après le 1er janvier 1959, le taux d'imposition de 45 p. 100 sur le revenu imposable excédant $25,000 soit porté à 47 p. 100, et que le taux d'imposition de 43 p. 100 sur le revenu imposable excédant $25,000, applicable aux sociétés qui tirent plus de la moitié de leur revenu brut de la vente, pour livraison au Canada, d'énergie électrique, de gaz ou de vapeur, soit porté à 45 p. 100.

3. Qu'à compter du 1er janvier 1959 soient exclues de la définition des frais médicaux les sommes que le contribuable n'a pas à payer parce qu'elles sont acquittées grâce à l'aide du gouvernement du Canada sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

4. Que les sommes payées le ou après le 1er janvier 1959 pour coussinets d'iléostomie et de colostomie, béquilles, bandages herniaires et lits à bascule pour les malades atteints de poliomyélite soient comptées dans les frais médicaux admis en déduction dans le calcul du revenu imposable.

5. Que, pour 1959 et les années d'imposition subséquentes, le particulier ait le droit de déduire, en calculant son revenu, outre les montants actuellement autorisés par la loi, toute somme par lui touchée sur une caisse de pension ou en vertu d'un plan de pension au moment de son départ d'un emploi ou de sa retraite ou lors de la liquidation de la caisse, ne dépassant pas la partie qui en est versée pendant l'année, ou dans les 60 jours suivant la fin de l'année, à titre de participation à un fonds ou plan enregistré de pension ou de prime en vertu d'un plan enregistré d'épargne en vue de la retraite.

6. Que, à l'égard des décès intervenant après le 9 avril 1959, la partie exonérée de la prestation de décès versée par l'employeur à la mort ou après la mort d'un dirigeant ou d'un employé en reconnaissance de ses services ne soit plus égale à la rémunération touchée par l'employé au cours des 90 derniers jours de ses fonctions ou de son emploi, mais soit égale à sa rémunération pour les 12 derniers mois de ses fonctions ou de son emploi, ou à la somme de $10,000, le montant à retenir étant le moins élevé des deux.

7. Que, pour 1960 et les années d'imposition subséquentes, soit inclus dans le revenu provenant d'une charge ou d'un emploi le montant de l'avantage qu'un employé retire en raison du paiement par son employeur d'une prime au titre d'un plan d'assurance-vie collective destinée à fournir une protection d'assurance-vie à l'employé, dans la mesure où cette assurance dépasse $25,000.

8. Que le délai au cours duquel doit être déposé un avis d'opposition à une cotisation émis après le 8 février 1959 soit porté de 60 à 90 jours à compter de la date où l'avis de cotisation a été mis à la poste.

9. Que le privilège d'une société de se faire reconnaître comme société commerciale étrangère soit retiré, sauf aux sociétés ainsi reconnues à l'égard de l'année d'imposition 1958, ou aux sociétés constituées en corporation avant le 10 avril 1959 mais n'ayant pas eu d'année d'imposition en 1958, et qui sont reconnues telles à l'égard de la première période d'imposition après 1958.

LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et de statuer:

1. Que, pour 1960 et les années d'imposition subséquentes, le taux de l'impôt de sécurité de la vieillesse que chaque particulier est tenu de payer sur son revenu imposable soit porté de 2 p. 100 avec maximum de $60 à 3 p. 100 avec maximum de $90 et que, pour l'année d'imposition 1959, il soit de 2.5 p. 100 avec maximum de $75.

2. Que, à l'égard du revenu des sociétés commerciales autres que les sociétés de placement appartenant à des non-résidents, gagné à partir du 1er janvier 1959, le taux de l'impôt de sécurité de la vieillesse soit porté de 2 p. 100 à 3 p. 100 du revenu imposable.

3. Que le taux de l'impôt de sécurité de la vieillesse sur le prix de vente des marchandises soit porté de 2 à 3 p. 100 et que toute disposition législative fondée sur cet alinéa soit considérée comme étant entrée en vigueur le 10 avril 1959.

LOI SUR L'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur l'accise et de statuer:

1. Que le droit d'accise sur les spiritueux distillés au Canada soit porté de $12 à $13 par gallon de preuve.

2. Que le droit d'accise sur le brandy canadien soit porté de $10 à $11 par gallon de preuve.

3. Que le droit d'accise sur les cigares soit parté de $1 le mille à $2 le mille.

4. Que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le dixième jour d'avril mil neuf cent cinquante-neuf.

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'auditeur général concernant les comptes de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année close le 31 mars 1959, conformément à l'article 85(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Herridge—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 388)—1. *a*) Quels sont les membres du personnel exécutif du comité inter-armes des équivalences? *b*) Quels postes occupent-ils et quel est le traitement de chacun?

2. Quelles sont les qualifications universitaires et techniques de chaque membre du personnel exécutif de ce comité?

3. Quelles sont les attributions du secrétaire exécutif du comité et qui les a établies?

4. *a*) Ce poste relève-t-il de la Commission du service civil? *b*) Quand le titulaire actuel a-t-il été nommé? *c*) La nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours public?

**M. Hardie*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 74)—1. A combien d'acres au total, s'il en est, s'appliquaient les permis d'exploration de pétrole et de gaz sur la terre ferme dans le Nord du Canada, soit dans le district de Mackenzie des territoires du Nord-Ouest et au Yukon, délivrés entre le 1er juillet 1957 et le 31 mars 1959?

2. Quelle proportion de cette superficie a été retenue *a*) par des sociétés canadiennes, *b*) par des sociétés américaines, *c*) par des filiales canadiennes de celles-ci, *d*) par des sociétés britanniques, *e*) par des filiales canadiennes de ces dernières, *f*) par d'autres sociétés?

**M. Hardie*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 75)—1. Combien de permis d'exploration de pétrole et de gaz sur la terre ferme dans le Nord du Canada, soit dans le district de Mackenzie des territoires du Nord-Ouest et au Yukon, ont été délivrés entre le 1er juillet 1957 et le 31 mars 1959?

2. Quel a été le nombre de ventes publiques durant cette période, à quelles dates ont-elles eu lieu, quels sont les noms des adjudicataires lors de chaque vente, et à combien d'acres s'appliquait chaque permis délivré à la suite de chaque vente?

**M. Argue*—Mercredi prochain—ADRESSE—(N° 100)—Copie de toutes lettres échangées depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, et le ministre des Affaires municipales de Terre-Neuve, relativement à la nomination de candidats désignés par le gouvernement fédéral à la *St. John's Housing Authority*.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 5 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
356–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande	9 h. 30 du matin 3 h. 30 de l'après-midi et 8 heures du soir
253–D	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mercredi 6 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Radiodiffusion (*organisation*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 72

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 5 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Neuf pétitions introductives de bills privés sont présentées, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 mai 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 5 mai, à 9h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. White, du comité permanent des affaires extérieures, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le jeudi 26 février 1959, la Chambre a déféré au Comité pour étude les crédits numéros 76 à 105 inclusivement du budget principal des dépenses de 1959-1960.

Le Comité a tenu dix réunions au cours desquelles il a entendu les déclarations et le témoignage de feu l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, secondés par feu M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; N. Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial au ministre; W. T. Delworth, adjoint exécutif au ministre; H. Best, adjoint exécutif au ministre; J. H. Taylor, adjoint exécutif au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; H. F. Davis, chef de la Division de l'Europe; H. F. Clark, chef de la Division des finances; K. Goldschlag, chef de la Division économique II; J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique; K. C. Hardy, de la Section de l'Amérique latine. *Du ministère du Comerce:* M. O. E. Ault, directeur de l'Administration de l'aide économique et technique, secondé par MM. D. Bartlett, chef du Service de planification, F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements, W. D. Mills, chef du Service de la Coopération technique, et M. J. H. Marshall, chef du Service des finances et de l'administration. *De la Section canadienne de la Commission conjointe internationale:* le général A. G. L. McNaughton, président, secondé par Mlle E. M. Sutherland, secrétaire, et MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, E. R. Peterson, ingénieur-conseil, J. L. MacCallum, conseiller juridique et A. J. Murphy, dessinateur.

Le Comité ayant étudié les crédits énumérés ci-dessus les approuve et en recommande l'approbation à la Chambre.

Le grand vide causé par la mort prématurée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, et le décès de M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, deux personnes qui ont beaucoup aidé le Comité dans l'accomplissement de ses fonctions, a nécessairement circonscrit ses délibérations.

Le Comité remercie le général McNaughton d'avoir exposé de façon loyale l'activité de la Commission conjointe internationale et d'avoir accompli un travail aussi remarquable pour le compte du Canada. Le général McNaughton peut légitimement s'attribuer une grande part du mérite pour le meilleur esprit d'entente qui existe entre les gouvernements du Canada et des États-Unis en ce qui a trait à la solution des nombreux problèmes relatifs à l'aménagement hydro-électrique du bassin du Columbia.

D'après les renseignements fournis au Comité, le problème des réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne semble pas plus près d'une solution qu'il y a huit ans. Pendant cette période, le Canada, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, a fourni une aide évaluée à plus de neuf millions de dollars. Cette somme ne semble guère avoir de rapport avec les contributions par tête versées par d'autres pays ou avec les intérêts du Canada dans cette région. Bien que le Comité reconnaisse les liens étroits qui unissent la politique étrangère du Canada et la politique des Nations Unies, il ne s'ensuit pas nécessairement que des dépenses au titre des secours doivent être consenties à l'égard d'une région déterminée, ni surtout que des engagements permanents soient pris sans déterminer d'abord si les fonds ne seraient pas mieux utilisés en étant affectés à des programmes de rétablissement. Le Comité recommande d'approfondir les programmes qui exigent des dépenses de cette sorte. Le Comité espère qu'on prendra des mesures en vue d'apporter une solution au problème des réfugiés.

En ce qui a trait au Plan de Colombo, le Comité estime qu'on doit s'employer davantage à renseigner le public canadien au sujet de la façon dont on utilise à l'étranger les fonds du Plan de Colombo et dont on se procure les services et les produits canadiens qui sont expédiés aux pays bénéficiaires du Plan. Tout en reconnaissant que l'Administration de la coopération économique et technique du ministère du Commerce met en œuvre un certain programme en vue de renseigner les Canadiens à cet égard, le Comité est d'avis qu'on devrait entreprendre sans tarder la création d'un service d'information au sein de l'administration. Pour réaliser cet objectif, il conviendrait sans doute de nommer un agent d'information et de recourir aux services d'information du ministère, qui fonctionnent déjà à l'heure actuelle.

Le Comité a appris que le ministère occupait encore, en vertu de baux, plusieurs propriétés utilisées comme ambassades, consulats et chancelleries. Étant donné les ententes réciproques concernant l'exemption de taxes accordée à l'égard des propriétés appartenant à des missions étrangères et le fait que la valeur des propriétés, dans plusieurs parties du monde, a continué de monter depuis la fin de la seconde Grande Guerre, sans parler des difficultés qu'on rencontre lorsqu'on tente de renouveler un bail, il semble qu'en insistant davantage en vue d'établir un programme d'acquisition de propriétés, il en résulterait, à la longue, une épargne considérable de deniers publics.

Pour faire suite à la recommandation exprimée dans le rapport qu'il avait présenté à la Chambre le mercredi 20 août 1958, le Comité a reçu l'autorisation de commencer ses séances au cours du premier mois de la présente session, ce qui a grandement contribué au succès et à la bonne marche de ses délibérations. Le Comité souhaite vivement qu'il lui soit permis de procéder de la même manière au cours des prochaines sessions.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 6 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Payne soit substitué à celui de M. Latour et

Le nom de M. Smith (Calgary-Sud) à celui de M. MacInnis sur la liste des membres du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-191, Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.

Bill SD-192, Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.
Bill SD-193, Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.
Bill SD-194, Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.
Bill SD-195, Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.
Bill SD-196, Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.
Bill SD-197, Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.
Bill SD-198, Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.
Bill SD-199, Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.
Bill SD-200, Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.
Bill SD-201, Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.
Bill SD-202, Loi pour faire droit à Claude Desroches.
Bill SD-203, Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.
Bill SD-204, Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.
Bill SD-205, Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.

•

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 17 à 20 inclusivement sont appelés, respectivement, et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-20, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Juridiction des tribunaux);

M. Crestohl, appuyé par M. Meunier, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le comité des voies et moyens reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer:

1. que la taxe d'accise frappant les cigarettes soit portée de 2c. à 2½c. par cinq cigarettes ou fraction de ce nombre contenues dans un même paquet;

2. que le passage "fortifiants pour bestiaux, condiments et suppléments nutritifs à ajouter aux provendes de volailles, bovins et autres bestiaux", relatif à l'exemption de taxe de vente établie à l'Annexe III, soit remplacé par le suivant:

"Suppléments nutritifs à ajouter aux provendes de volailles, bovins et autres bestiaux, et matières devant servir exclusivement à leur fabrication";

3. que l'exemption de taxe de vente accordée pour les réservoirs servant à emmagasiner le lait soit étendue à toutes leurs pièces, y compris les matériaux devant servir exclusivement à fabriquer ces réservoirs et pièces;

4. que la définition de "producteur ou fabricant" soit élargie de façon à s'appliquer à toute personne qui fait l'empaquetage d'articles de toilette, de préparations, de cosmétiques, de produits pharmaceutiques en vue de la vente, sauf s'il s'agit d'un détaillant qui fait l'empaquetage sur les lieux de son commerce de détail en vue d'y vendre ces produits directement aux consommateurs ou aux usagers;

5. que la définition de "fabricant ou producteur" soit étendue de façon à englober toute personne qui met sur le marché, sauf par vente au détail directement aux consommateurs ou usagers, des articles de toilette, des préparations, des cosmétiques ou des produits pharmaceutiques fabriqués sous sa propre marque de commerce;

6. que la taxe de vente soit imposée, levée et perçue à l'égard de produits achetés ou importés par un grossiste licencié et retenus pour son propre usage ou pour location à d'autres;

7. que toute disposition législative fondée sur la présente résolution soit réputée être entrée en vigueur le dixième jour d'avril mil neuf cent cinquante-neuf;

et de pourvoir en outre à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

TARIF DES DOUANES

1. Résolu,—

a) qu'il y a lieu de modifier la version anglaise du *Tarif des douanes* par l'addition du paragraphe suivant à l'article deux:

(3) Le mot "machinery", partout où il se rencontre en la présente loi, doit être interprété comme désignant des "machines";

b) qu'il y a lieu de modifier le *Tarif des douanes* par le retranchement de l'article 13 et par la substitution de l'article suivant:

13. (1) Le Ministre peut ordonner qu'au lieu du taux de droit ad valorem ou de la franchise, le droit spécifique prévu aux numéros tarifaires 87, 92, 94 et 95 s'appliquera aux marchandises spécifiées dans l'arrêté et importées par des bureaux d'une région ou partie du Canada pendant la période ou les périodes que le Ministre pourra fixer.

(2) Si une personne a acheté, avant l'entrée en vigueur d'un arrêté pris en vertu du paragraphe (1), des marchandises devant être importées par un bureau d'une région ou d'une partie du Canada désignée dans l'arrêté et auxquelles elle prévoyait en toute bonne foi que le taux de droit ad valorem ou la franchise s'appliquerait et si, lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté, les marchandises étaient en route vers l'acheteur au Canada, le taux de droit ad valorem ou la franchise s'appliquera aux marchandises, nonobstant l'arrêté.

2. Résolu,—

a) qu'il y a lieu de modifier l'Annexe A de la *Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932* par le retranchement du numéro tarifaire 106, de l'énumération de marchandises et des taux de droits placés en regard de ce numéro, ainsi que par l'insertion, dans ladite Annexe, du numéro, de l'énumération de marchandises et des taux de droits suivants:

Numéro tarifaire		Régime tarifaire des marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande
106	Fruits préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:	
	(*1*) Abricots	1½c. la livre
	(*2*) *Cerises*	1½c. la livre
	(*3*) Pêches	1¼c. la livre
	(*4*) Poires	1c. la livre
	(*6*) *Pruneaux*	1¾c. la livre
	(*8*) N.d.	1c. la livre

b) qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 83*b*, 84, 85, 87, 89, 90*e*, 92, 93, 95, 99*d*, 105*i*, 106 et 505*c* des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
85	Champignons frais, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage....la livre	1c.	4½c.	5c.
87	Légumes frais, à leur état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage:			
	(*2*) Asperges....la livre	En franchise	3½c. ou 10 p.c.	3½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *14* semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*3*) Haricots verts....la livre	En franchise	1½c. ou En franchise	1½c. ou En franchise
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 14 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes: *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*5*) Choux de Bruxelles....la livre	En franchise	3c. ou 10 p.c.	3c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 16 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*6*) Choux....la livre	En franchise	En franchise ou 9/10c. ou	En franchise ou 9/10c. ou
	La franchise s'appliquera pendant les mois de mars et d'avril. Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *30* semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes; le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*7*) Carottes....la livre	En franchise	1c. ou En franchise	1c. ou En franchise

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
87 (suite)	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *40* semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes: *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*8*) Choux-fleurs.....la livre	En franchise	En franchise ou ¾c. ou 10 p.c.	En franchise ou ¾c. ou 10 p.c.
	La franchise s'appliquera pendant les mois de janvier, de février, de mars et d'avril			
	Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *20 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes:* le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*9*) Céleri.....la livre	En franchise	2c. ou En franchise	2c. ou En franchise
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 24 semaines: *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*10*) *Maïs en épis*.....*la livre*	En franchise	1½c. ou 10 p.c.	1½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 8 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*11*) *Concombres importés par des fabricants pour servir à la fabrication de conserves au vinaigre ou d'autres conserves*.....	En franchise	10 p.c.	20 p.c.
	(*12*) Concombres, *n.d*.....la livre	En franchise	2¼ c. ou 10 p.c.	2¼c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *22 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes:* le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*13*) Aubergines.....	10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.
	(*15*) Laitue.....la livre	En franchise	.85c. ou En franchise	.85c. ou En franchise
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *26* semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes: *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*17*) Oignons, n.d.....la livre	En franchise	1½c. ou 10 p.c.	1½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *44 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes:* le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*19*) *Panais*.....*la livre*	En franchise	1c. ou 10 p.c.	1c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 36 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
87 (fin)	(*21*) *Piments*.....*la livre*	En franchise	1 c. ou En franchise	1c. ou En franchise
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 8 semaines: la franchise s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*23*) Épinards.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
	(*24*) Tomates.....la livre	En franchise	En franchise ou 1½c. ou 10 p.c.	En franchise ou 1½c. ou 10 p.c.
	La franchise s'appliquera pendant les mois de janvier, de février et de mars.			
	Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 32 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*26*) Witloof ou endives.....	10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.
	Lorsque les haricots verts, les betteraves, les choux de Bruxelles, les carottes, les choux-fleurs, le maïs en épis, la laitue, les panais ou les pois désignés dans le présent numéro sont soumis aux taux de droit spécifique et sont importés en paquets pesant cinq livres ou moins chacun, ils sont passibles d'un droit supplémentaire de.....	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
89	Légumes préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:			
	(*1*) *Asperges*.....	7½ p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
90	*Légumes congelés:*			
	(*1*) *Asperges*.....	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
	(*2*) *Choux de Bruxelles*.....	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
92	Fruits frais, à l'état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage:			
	(*1*) Abricots.....la livre	En franchise	1½c. ou 10 p.c.	1½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 10 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*2*) *Cerises à chair acidulée*.....*la livre*	En franchise	3c. ou 10 p.c.	3c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *10* semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*4*) Canneberges.....la livre	En franchise	2c. ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 12 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*5*) Pêches.....la livre	En franchise	1½c. ou 10 p.c.	1½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *14* semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
92 (suite)	(6) Poires.....la livre	En franchise	En franchise ou 1c. ou 10 p.c.	En franchise ou 1c. ou 10 p.c.
	La franchise s'appliquera pendant les mois de mars, d'avril, de mai et de juin. Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *22* semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(7) Prunes.....la livre	En franchise	En franchise ou 1c. ou 10 p.c.	En franchise ou 1c. ou 10 p.c.
	La franchise s'appliquera pendant les mois de mai et de juin. Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 10 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(8) Prunes à pruneaux.....la livre	En franchise	1½c. ou 10 p.c.	1½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de *12* semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(11) Fraises.....la livre	En franchise	En franchise 1⅜c. ou 10 p.c.	En franchise 1⅜c. ou 10 p.c.
	La franchise s'appliquera pendant les mois de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier, de février et de mars. Pendant les autres mois de la période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 6 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
93	Pommes fraîches, à l'état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage...la livre	En franchise	¼c.	20 p.c.
95	Cantaloups, et melons brodés, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage...la livre	En franchise	1½c. ou En franchise	1½c. ou En franchise
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 8 semaines: *la franchise* s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
99*d*	(1) Dattes non énoyautées, en vrac.....la livre	En franchise	En franchise	⅜c.
	(2) Dattes non énoyautées, n.d.....la livre	En franchise	En franchise	2½c.
	Lorsqu'elles sont en paquets de deux livres chacun ou moins, le poids imposable doit comprendre le poids des récipients.			
106	Fruits préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:			
	(1) Abricots.....la livre	2½c.	2½c.	5c.
	(2) *Cerises*.....*la livre*	1½c.	1½c.	5c.
	(3) Pêches.....la livre	1¾c.	2¼c.	5c.
	(6) *Pruneaux*.....*la livre*	1⅓c.	1⅓c.	5c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
107	*Fruits congelés:*			
	(*2*) *Cerises*.....*la livre*	2½c.	3c.	3c.
	(*3*) *Pêches*.....*la livre*	2c.	2½c.	3c.
187d	*Pellicules photographiques* sensibilisées en rouleaux, consistant en une couche sensibilisée et une couche réceptrice positive, et devant être utilisées dans des appareils photographiques pour faire des positifs....	En franchise	15 p.c.	30 p.c.
505*c*	Planches, frises ou lames de parquets, en hêtre, en bouleau, en érable ou en chêne, à languettes et à rainures, ou jointées; *carreaux de carrelage, faits de bandes distinctes réunies de hêtre, de bouleau, d'érable ou de chêne*.....	12½ p.c.	12½ p.c.	25 p.c.

c) qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 95*a*, 95*b* et 107, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

84	Petits oignons et échalotes, à leur état naturel.....	En franchise	15 p.c.	30 p.c.
85*a*	Champignons séchés ou autrement conservés.....	En franchise	12½ p.c.	30 p.c.
85*b*	Truffes, fraîches, séchées ou autrement conservées.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
87	Légumes frais, à leur état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage:			
	(*1*) Artichauts.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
	(*4*) Betteraves.....la livre	En franchise	1c. ou 10 p.c.	1c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 26 semaines, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*14*) Raifort.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
	(*16*) Ketmie.....	En franchise	En franchise	30 p.c.
	(*18*) Persil.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
	(*20*) Pois verts.....la livre	En franchise	2c. ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 12 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*22*) Rhubarbe.....la livre	En franchise	½c. ou 10 p.c.	½c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 10 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(*25*) Cresson d'eau.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
	(*27*) N.d.....	En franchise	10 p.c.	30 p.c.
89	Légumes préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres recipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:			
	(*2*) Fèves cuites ou préparées autrement.....la livre	En franchise	1c.	3c.
	(*3*) Maïs.....la livre	En franchise	1½c.	3c.
	(*4*) Pois.....la livre	En franchise	1½c.	3c.
	(*5*) Tomates.....la livre	En franchise	2c.	3c.
	(*6*) N.d.....	En franchise	15 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
90	Légumes congelés:			
	(3) N.d.	10 p.c.	17½ p.c.	30 p.c.
92	Fruits frais, à l'état naturel, le poids imposable devant comprendre le poids de l'emballage:			
	(3) Cerises *à chair douce*....la livre	En franchise	2c. ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 7 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(9) Coings, brugnons et nectarines	En franchise	10 p.c.	20 p.c.
	(10) Framboises et ronces-framboises....la livre	En franchise	2 c.ou 10 p.c.	2c. ou 10 p.c.
	Au cours d'une période de douze mois se terminant le 31 mars, le droit spécifique ne sera pas maintenu en vigueur durant plus de 6 semaines: le droit de 10 p. 100 s'appliquera lorsque le droit spécifique ne sera pas en vigueur.			
	(12) Baies comestibles, n.d.	En franchise	10 p.c.	20 p.c.
95b	Melons, n.d....chacun	En franchise	En franchise	3c.
95c	Fruits de la passiflore (Passiflora edulis)	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
105i	Gingembre confit	25 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
106	Fruits préparés, dans des boîtes hermétiques ou d'autres récipients hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids des récipients:			
	(4) Poires....la livre	2 c.	2 c.	5 c.
	(5) Ananas....la livre	1c.	2 c	5 c.
	(7) Mélanges contenant des pêches, des poires ou des abricots....la livre	2c.	2c.	5c.
	(8) N.d....la livre	1c.	1c.	5c.
107	*Fruits congelés:*			
	(1) *Airelles*....*la livre*	1¼c.	1¾c.	3c.
	(4) N.D....la livre	1½c.	2c.	3d.

3. Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 160, 162*b*, 163(3), 307*a* et 554*b*, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

160	Parfums à l'alcool:			
	a) En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun	22½ p.c.	22½ p.c.	90 p.c.
	b) En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun....le gallon et	$4.00	$4.00 22½ p.c.	$5.00 40 p.c.
162	*b*) Vermouth, vins apéritifs et cordiaux, titrant plus de 32 p. 100 d'esprit-preuve, mais au plus 40 p. 100 d'esprit-preuve	50 p.c.	50 p.c.	80 p.c.
	En plus de cela, pour tous les tarifs, 42½ cents le gallon			
163	(3) Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'oranges, de citrons, de fraises, de framboises, de sureau, de groseilles et de cassis, titrant plus de 24 p. 100, mais pas plus de 26 p. 100 d'esprit-preuve, importés en cercles ou en bouteilles....le gallon et	50c.	50c.	55c. 30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	De plus, pour chaque degré au delà de 26 p. 100 d'esprit-preuve jusqu'à 40 p. 100	3c.	3c.	3c.
	En plus de cela, pour tous les tarifs, 42½ cents le gallon			
307*a*	Ouvrages en marbre, n.d.	20 p.c.	22½ p.c.	40 p.c.
554*b*	(1) Tissus composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, n.d.	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	20c.	38c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser....la livre	60c.	.....	.....
	(2) Tissus composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil et pesant au moins douze onces le yard carré	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	15c.	33c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser...la livre	55c.	.....	.....
	(3) *Tissus composés en tout ou en majeure partie, quant au poids, de filés de laine ou de poil et ne pesant pas plus de neuf onces le yard carré*	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
	et, la livre	20c.	38c.	40c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser.....la livre	60c.	$1.10	.....
554*g*	*Tissus composés entièrement ou partiellement de filés de laine et importés en pièces de longueur d'au moins cinq verges (yards) chacune pour servir exclusivement à la fabrication de cravates, d'écharpes ou de cache-nez*	En franchise	15 p.c.	40 p.c.
	et, la livre			40c.
	Dans le cas où ces tissus ne pèsent pas plus de neuf onces le yard carré, le droit total imposable ne doit pas dépasser .....la livre	.....	$1.10	.....

4. Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 28, 72*a*, 82*f*, 134, 135, 143, 156, 180*a*, 296*g*, 351*c*, 399*a*, 409*f*, 414*a*, 427, 438*b*, 438*c*, 438*d*, 438*e*, 438*f*(1), 438*m*, 440*c*, 440*k*, 442*b*, 442*c*, 446*e*, 462*d*, 462*i*, 502, 502*c*, 504*a*, 505*a*, 682, 691(1) et 696*a*, des énumérations de marchandises et des taux de droits placés en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

27	Café vert, n.d.....la livre	En franchise	2c.	5c.
27a	*Café vert devant servir à la fabrication d'extrait de café* la livre	En franchise	En franchise	5c.
72*a*	Graines aromatiques qui n'accusent pas de plus-value ni d'amélioration d'état dues à la mouture, au raffinage ou à tout autre procédé de fabrication, savoir: anis, anis étoilé, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec	En franchise	En franchise	En franchise
79h	*Rosiers multiflores*	12½ p.c.	12½ p.c.	30 p.c.
79i	Rosiers, n.d.....chacun	1½c.	3c.	7c.
82i	*Plants, racines et boutures d'airelles à corymbe, pour la reproduction ou la culture*	En franchise	En franchise	30 p.c.
134	Tout sucre supérieur en couleur au numéro seize, étalon hollandais, et tous sucres raffinés des sortes, qualités ou types non visés par le numero 135 du Tarif, Ne titrant pas plus de quatre-vingt-huit degrés.....les cent livres	83 cents	$1.50	$1.50
	Titrant plus de quatre-vingt-huit degrés, mais pas plus de quatre-vingt-neuf degrés.....les cent livres	85 cents	$1.53	$1.53
	Titrant plus de quatre-vingt-neuf degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix degrés.....les cent livres	87 cents	$1.55	$1.55

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
134 (suite)	Titrant plus de quatre-vingt-dix degrés, mais pas plus de quatre-vingt-onze degrés.....les cent livres	89 cents	$1.58	$1.58
	Titrant plus de quatre-vingt-onze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-douze degrés.....les cent livres	91 cents	$1.62	$1.62
	Titrant plus de quatre-vingt-douze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-treize degrés.....les cent livres	93 cents	$1.65	$1.65
	Titrant plus de quatre-vingt-treize degrés, mais pas plus de quatre-vingt-quatorze degrés.....les cent livres	95 cents	$1.68	$1.68
	Titrant plus de quatre-vingt-quatorze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-quinze degrés.....les cent livres	97 cents	$1.70	$1.70
	Titrant plus de quatre-vingt-quinze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-seize degrés.....les cent livres	99 cents	$1.74	$1.74
	Titrant plus de quatre-vingt-seize degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-sept degrés.....les cent livres	$1.01	$1.77	$1.77
	Titrant plus de quatre-vingt- dix-sept degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-huit degrés....les cent livres	$1.03	$1.80	$1.80
	Titrant plus de quatre-ving-dix-huit degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-neuf degrés....les cent livres	$1.09	$1.89	$1.89
	Titrant plus de quatre-vingt-dix-neuf degrés les cent livres	$1.09	$1.89	$1.89
	Le sucre raffiné a droit d'entrer sous le régime du tarif de préférence britannique, moyennant justification suffisante aux yeux du Ministre que ce sucre raffiné provient exclusivement du sucre brut produit dans les colonies et possessions britanniques et non d'autre sucre.			
134a	*Sucre employé à la fabrication du vin.....les cent livres*	$.0109	$.0189	$1.89
135	Sucre supérieur en couleur au numéro seize, étalon hollandais, importé ou acheté en entrepôt au Canada par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du Ministre; et le sucre, n.d., non supérieur en couleur au numéro seize, étalon hollandais, ne titrant pas plus de soixante-seize degrés .....les cent livres	20.627	70.851	70.851
	Titrant plus de soixante-seize degrés, mais pas plus de soixante-dix-sept degrés.....les cent livres	20.647	73.213	73.213
	Titrant plus de soixante-dix-sept degrés, mais pas plus de soixante-dix-huit degrés.....les cent livres	20.667	75.574	75.574
	Titrant plus de soixante-dix-huit degrés, mais pas plus de soixante-dix-neuf degrés.....les cent livres	20.687	77.936	77.936
	Titrant plus de soixante-dix-neuf degrés mais pas plus de quatre-vingts degrés.....les cent livres	20.707	80.298	80.298
	Titrant plus de quatre-vingts degrés, mais pas plus de quatre-vingt-un degrés.....les cent livres	20.727	82.659	82.659
	Titrant plus de quatre-vingt-un degrés, mais pas plus de quatre-vingt-deux degrés.....les cent livres	20.747	85.021	85.021
	Titrant plus de quatre-vingt-deux degrés, mais pas plus de quatre-vingt-trois degrés.....les cent livres	20.767	87.383	87.383
	Titrant plus de quatre-vingt-trois degrés, mais pas plus de quatre-vingt-quatre degrés.....les cent livres	20.857	90.040	90.040
	Titrant plus de quatre-vingt-quatre degrés, mais pas plus de quatre-vingt-cinq degrés.....les cent livres	20.947	92.697	92.697
	Titrant plus de quatre-vingt-cinq degrés, mais pas plus de quatre-vingt-six degrés.....les cent livres	21.036	95,353	95.353
	Titrant plus de quatre-vingt-six degrés, mais pas plus de quatre-vingt-sept degrés.....les cent livres	21.126	98.010	98.010
	Titrant plus de quatre-vingt-sept degrés, mais pas plus de quatre-vingt-huit degrés.....les cent livres	21.512	$1.00963	$1.00963
	Titrant plus de quatre-vingt-huit degrés, mais pas plus de quatre-vingt-neuf degrés les cent livres	21.897	$1.03915	$1.03915
	Titrant plus de quatre-vingt-neuf degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix degrés.....les cent livres	22.872	$1.07457	$1.07457
	Titrant plus de quatre-vingt-dix degrés, mais pas plus de quatre-vingt-onze degrés.....les cent livres	23.848	$1.11000	$1.11000
	Titrant plus de quatre-vingt-onze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-douze degrés.....les cent livres	24.823	$1.14542	$1.14542
	Titrant plus de quatre-vingt-douze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-treize degrés.....les cent livres	25.799	$1.18085	$1.18085
	Titrant plus de quatre-vingt-treize degrés, mais pas plus de quatre-vingt-quatorze degrés.....les cent livres	26.762	$1.21727	$1.21627

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
135 (suite)	Titrant plus de quatre-vingt-quatorze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-quinze degrés.....les cent livres	27.737	$1.25170	$1.25170
	Titrant plus de quatre-vingt-quinze degrés, mais pas plus de quatre-vingt-seize degrés.....les cent livres	28.712	$1.28712	$1.28712
	Titrant plus de quatre-vingt-seize degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-sept degrés.....les cent livres	29.688	$1.32255	$1.32255
	Titrant plus de quatre-vingt-dix-sept degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-huit degrés....les cent livres	30.664	$1.35798	$1.35798
	Titrant plus de quatre-vingt-dix-huit degrés, mais pas plus de quatre-vingt-dix-neuf degrés....les cent livres	31.64	$1.47606	$1.47606
	Titrant plus de quatre-vingt-dix-neuf degrés..... .....les cent livres	35.606	$1.47606	$1.47606
143	(*1*) Cigares, le poids imposable devant comprendre le poids des bandes et des rubans.....la livre	$1.75 et 15 p.c.	$1.75 15 p.c.	$3.50 25 p.c.
	En plus de cela, pour tous les tarifs,.....$1 le mille			
	(*2*) *Cigares dont la valeur en douanes est de plus de $6 la livre, le poids imposable devant comprendre le poids des bandes et des rubans.....la livre.*	$1.50 *et* 10 p.c.	$1.50 10 p.c.	$3.50 25 p.c.
	En plus de cela, pour tous les tarifs, $1 le mille			
152j	*Jus d'agrumes déshydratés avec ou sans stabilisants ou sucre*	2½ p.c.	7½ p.c.	25 p.c.
156	*a*) Whisky.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$5.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	b) Genièvre (gin), n.d.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$5.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	c) Rhum, n.d.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$6.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	d) Brandy.....le gallon d'esprit-preuve	$4.00	$4.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	e) Liqueurs.....le gallon d'esprit-preuve	$4.50	$4.50	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	f) Alcool éthylique, ou la substance vulgairement dénommée alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou esprit de vin, n.d.; spiritueux ou boissons l'acooliques, n.d.; absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eaux-de-vie artificielles et imitations d'eaux-de-vie, n.d.; cordiaux de toute espèce, n.d.; mescal, pulque, rum, shrub, schiedam et autres schnaps; tafia, et amers ou boissons alcooliques, n.d.; et vins, n.d., renfermant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve, le gallon d'esprit-preuve	$5.00	$10.00	$10.00
	En plus de cela, pour tous les tarifs, *$9* le gallon d'esprit-preuve			
	Lorsque les articles dénommés au numéro 156 sont d'une force supérieure ou inférieure à la preuve, leur mesure et les droits à acquitter sur ces articles doivent être majorés ou réduits en proportion pour toute force supérieure ou inférieure à la preuve.			
	Les bouteilles, flacons et récipients de genièvre, rhum, whisky et eau-de-vie de toute sorte, et leurs imitations, sont réputés contenir les quantités suivantes (sous réserve des dispositions relatives à la majoration ou à la réduction d'après le degré de force), savoir;			
	Les bouteilles, flacons et récipients ne contenant pas plus d'un huitième de gallon la douzaine, représentent un huitième de gallon la douzaine:			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
156 (suite)	Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un huitième de gallon, mais au plus un sixième de gallon la douzaine, représentent un sixième de gallon la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un sixième de gallon, mais au plus un quart de gallon la douzaine, représentent un quart de gallon la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un quart de gallon, mais au plus un demi-gallon la douzaine, représentent un demi-gallon la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un demi-gallon, mais au plus trois quarts d'un gallon la douzaine, représentent trois quarts de gallon la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois quarts d'un gallon, mais au plus un gallon la douzaine, représentent un gallon la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon, mais au plus un gallon et demi la douzaine, représentent un gallon et demi la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus d'un gallon et demi, mais au plus deux gallons la douzaine, représentent deux gallons la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons, mais au plus deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine, représentent deux gallons et quatre cinquièmes la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de deux gallons et quatre cinquièmes, mais au plus trois gallons la douzaine, représentent trois gallons la douzaine; Les bouteilles, flacons et récipients contenant plus de trois gallons, mais au plus trois gallons et un cinquième la douzaine, représentent trois gallons et un cinquième la douzaine. Les bouteilles ou les fioles de liqueurs pour des usages spéciaux, tels que les échantillons non destinés à être vendus dans le commerce, peuvent être dédouanés suivant la mesure réelle, conformément aux règlements établis par le Ministre.			
180*a*	Photographies, *négatifs et films exposés*, utilisés seulement dans les reportages photographiques, selon les règlements *que peut prescrire le Ministre*	En franchise	En franchise	En franchise
296*g*	Minerai de borate de sodium et de calcium, devant servir de retardateur d'incendies	En franchise	En franchise	25 p.c.
	A compter du 1er juillet *1961*	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
351*c*	Fils de laiton *pour la fabrication* de fils Fourdrinier ou de toile de laiton pour machines de papeteries	En franchise	15 p.c.	35 p.c.
399*a*	Tuyaux ou tubes, de fer ou d'acier, vulgairement appelés "tubes pétrole" et consistant en tubages ou cuvelages et en accessoires ou raccords, *tiges de pompage régulières, petites tiges de pompage, tiges polies ou glacées et leurs raccords; tous les articles qui précèdent* lorsqu'ils sont employés pour les puits de gas naturel ou de pétrole	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
409*f*	Tondeuses pour animaux; Appareils automatiques pour abreuver le bétail; Fourches, chariots, poulies et rails à foin, pour granges; Wagonnets et rails à fumier, pour granges; *Racleurs et excavateurs combinés;* Armoires pour le refroidissement des oeufs; Élévateurs (autres que les élévateurs pour entreposage); Concasseurs de grain; Séchoirs de grain ou de foin; Broyeuses de grain ou de foin; Chargeuses à grain; Caisses de charrettes agricoles, à quatre roues, à déchargement par gravité; Dispositifs d'attelage et de couplage;			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
409*f* (suite)	Treuils hydrauliques pour le déchargement des véhicules; Niveleuses de sol; Machines et outils devant servir sur des tracteurs, y compris les lames, les chargeuses, les défonceuses, les râteaux et les dispositifs connexes de manœuvre et de commande; Refroidisseurs de lait; Métabisulfite de sodium; Batteries d'arrosage; Carcans d'acier pour attacher un animal de ferme ou cantonner plusieurs animaux de ferme dans un parc, et l'outillage complet de stalles de traite; Tous les articles susmentionnés doivent servir dans la ferme à des fins agricoles seulement; Eleveuses; Ensileuses; Hache-paille ou hache-fourrage; Chargeuses à foin Faneuses à foin; Foreuses de trous de poteaux; Arracheuses de pommes de terre; Planteuses de pommes de terre; Manches de faux; Essoucheurs; Tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d.; Pièces de tout ce qui précède	En franchise	En franchise	En franchise
414*a*	Pièces de dactylotypes	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
423a	*Chaises pour la chirurgie pédicure et leurs pièces*	En franchise	En franchise	35 p.c.
427	(*1*) Toutes les machines composées entièrement ou partiellement de fer ou d'acier, n.d.: pièces de ce qui précède	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
	(*2*) *Machines du genre à crible et à ventilateur, pour nettoyer les graines et le grain, ayant une capacité d'au plus 100 boisseaux à l'heure; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	15 p.c.	35 p.c.
	(*3*) *Chariots industriels, actionnés au gaz ou à l'essence, vulgairement appelés chariots élévateurs à fourche ou chariots élévateurs, destinés au transport de marchandises, et ayant des capacités de levage, s'ils sont munis de fourches, de quatre mille livres à seize mille livres inclusivement, avec centre de gravité de la charge à vingt-quatre pouces de la naissance de la fourche; accessoires et dispositifs pour ces chariots, n.d.; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
	(*4*) *Machines, communément appelées grues ou pelles mécaniques convertibles, montées sur chenilles, dont le godet a une contenance nominale, comme telles, de trois huitièmes de yard (verge) cube à deux yards et demi (verges) cubes inclusivement, n.d; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
	(*5*) *Machines, communément appelées grues ou pelles mécaniques convertibles, montées sur camions ou sur chariots, dont le godet a une contenance nominale, comme telles, de trois huitièmes de yard (verge) cube à deux yards et demi (verges) cubes inclusivement, n.d.; machines, communément appelées grues mécaniques pivotantes, montées sur camions ou sur chariots, ayant des capacités de levage de dix à quarante tonnes inclusivement, n.d.; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
	(*6*) *Machines à papier; machines à calandrer (à l'exclusion des surcalandres), à découper, à bobiner et à enrouler le papier, n.d.; mécanismes de commande pour ces machines; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
	(*7*) *Groupes électrogènes formés essentiellement d'un moteur à combustion interne et d'un ou de plusieurs générateurs montés sur une assise commune, n.d.; pièces de ce qui précède*	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	(8) Appareils de vente automatiques pour la distribution de boissons non alcooliques, fonctionnant au moyen de pièces de monnaie et comprenant un appareil de réfrigération mécanique; pièces de ce qui précède	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.
437*b*	*Autorails ou unités automotrices et leurs chassis, devant servir aux chemins de fer en vue du transport des voyageurs, des bagages, de la poste ou des messageries, et leurs pièces*	En franchise	En franchise	35 p.c.
438*b*	Butées de débrayage, avec ou sans collier; Coussinets en graphite; Coussinets à coquilles en acier ou en bronze avec garniture en métal autre que le fer, pièces et matières pour ces coussinets; Coussinets de butées de rotules de direction; Paliers ou coussinets à roulement lisse, de bronze ou de métal pulverisé; Bagues graphitées ou imprégnées d'huile; Isolants de bougies, en matière céramique, non plus ouvrés que cuits et vernissés, imprimés ou décorés ou non, sans garnitures; Colliers de butées de vilebrequins; Compresseurs à air et leurs pièces; Segments de collecteurs, en cuivre; bagues isolantes d'extrémité des collecteurs; Disques diminués en acier laminé à chaud, avec ou sans trou central, pour roues pleines; Membranes pour pompes à essence et pompes à vide; Rotors de distributeurs et assemblages de cames; Sabots de butoirs de portières; Bornes de prise de courant, douilles, raccords et attache-fils, et pièces et combinaisons de ces articles, y compris les supports et les raccords qui y sont assujettis de façon permanente, mais non les bornes d'accumulateurs; Joints en toutes matières, à l'exception du liège et du feutre, composés ou non, pièces et matières pour ces joints; Rupteurs pour allumage; Clavettes pour arbres; Dispositifs auxiliaires de conduite, destinés à être ajoutés aux véhicules automobiles pour en faciliter la conduite aux personnes atteintes d'infirmité, et leurs pièces; Ébauches d'engrenages de distribution en plastique composé stratifié; Lentilles de verre pour phares et lampes d'automobiles et réflecteurs; Rondelles-freins; Bouchons magnétiques; *Charpentes métalliques pour capotes souples d'autos décapotables;* *Pistons formés dans moules permanents pour maîtres-cylindres de freins;* Segments de piston moulés, bruts, avec ou sans jets de coulée ou bavures; Arbres tubulaires à cardan en acier, garnis de caoutchouc; traverses en profilés agrafés et soudés, cornières, serrures et loqueteaux, ventilateurs non plaqués et leurs pièces, ce qui précède étant en métal autre que l'aluminium, pour la fabrication de châssis mobiles de carrosseries d'autobus; Commandes électriques de désengagement pour essieux arrière à deux vitesses; Boulons, prisonniers, bouchons, rivets ou écrous en acier, à tête recouverte d'acier inoxydable, et leurs parties; Commutateurs, relais, rupteurs et solenoïdes et leurs combinaisons et pièces, y compris les contacteurs des démarreurs; Cônes de synchronisation ou dispositifs de synchronisation pour boîtes de vitesse; Assemblages de commande fonctionnant par le vide, l'huile ou l'air comprimé, et leurs pièces;			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
438*b* (suite)	Fibres vulcanisées en feuilles, tiges, bandes et tubes; Pièces de tout ce qui précède; Tous les articles qui précèdent étant destinés à entrer dans la fabrication ou la réparation des marchandises énumérées dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a* ou dans la fabrication de leurs pièces:			
	1. Lorsqu'ils sont d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada	En franchise	En franchise	30 p.c.
	2. Lorsqu'ils sont d'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada	En franchise	17½ p.c.	30 p.c.
438*c*	Ampèremètres; Accoudoirs et garnitures de moyeux en fibres durcies, profilés par emboutissage; Boîtiers d'essieux, d'une seule pièce soudée, usinés ou non, y compris les pièces qui y sont jointes à l'aide d'une soudure; Carburateurs; Châssis et profilés an acier pour leur fabrication; Allume-cigares et allume-cigarettes, combinés avec un porte-cigarettes ou non, y compris la base; *Charpentes métalliques formant chassis et planchers, à l'état brut;* Boîtes d'engrenage de commande de ventilateur; Barillets de serrures, avec ou sans manchons et clefs; Indicateurs de chaleur sur tabliers; Régulateurs de vitesse pour moteurs; Ornements extérieurs non plaqués, y compris les plaques, les lettres et les chiffres, mais à l'exclusion des moulures de finition ou décoratives; Embrayages hydrauliques avec ou dans assemblages de plateaux de commande; Indicateurs de niveau d'essence, jauges d'huile et manomètres; Grilles non plaquées, polies ou non avant l'assemblage, et pièces de grilles non plaquées ni polies après le profilage, le moulage ou le perçage définitifs, à l'exclusion des moulures de finition ou décoratives; Charnières finies ou non, pour carrosseries; Trompes; Assemblages de tabliers: lampes de tabliers: lampes de panneaux de bord, de vide-poches, de coffres à bagages, de capots et de pas de portes, et filerie pour ces lampes; Tableaux de bord en fibres de verre et matière plastique moulées ou stratifiées; Serrures pour l'allumage électrique, l'appareil de direction, la transmission ou combinaisons de ces serrures; Moulures en métal avec clous ou fourchons en place, remplies de plomb ou non; Pièces de filtres pour l'huile, savoir: carton perforé de cartouche de rechange de filtre pour l'huile, disques de bout de cartouche de rechange et tubes perforés à soudure en boudin; Ornements et plaques d'identification de métal, non plaqués, à l'exclusion des moulures finies ou décoratives; Canalisations faites de tuyaux rigides, recouverts ou non, avec ou sans raccords, et tuyaux pour ces canalisations; Épurateurs d'essence, y compris les supports et les raccords; Assemblages de volets de radiateurs: automatiques; Indicateurs de niveau d'eau; Enveloppes de radiateurs, non plaquées, ni finies en métal d'aucune façon; Jumelles de ressorts; Compteurs de vitesse; Enveloppes de ressorts en métal et bandes de fermeture ou profilés pour ces articles;			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
438*c* (suite)	Pièces embouties—carrosseries, auvents, ailes, avants, capots, tabliers, protecteurs et chicanes—en métal *recouvert ou non*, brutes, ébarbées ou non, soudées de quelque manière ou non avant le profilage ou le perçage définitifs, mais non pourvues du moindre fini métallique, *y compris ces pièces embouties garnies d'écrous dits pierce or clinch nuts;*			
	Volants, jantes et croisillons pour ces volants;			
	Ébauches de pare-soleil en planches de gypse;			
	Tachymètres, avec ou sans tachygraphe, actionnés par l'électricité ou par engrenages;			
	Contrôles thermostatiques;			
	Montages de manettes d'admission, de dispositifs d'allumage, d'étrangleurs et de dispositifs de dégagement du capot, y compris leurs boutons;			
	Convertisseurs de couple;			
	Dispositifs auxiliaires de transmission par vitesse surmultipliée et leurs commandes;			
	Assemblages de cardans à rotules;			
	Essuie-glaces;			
	Pièces de tout ce qui précède, y compris les supports, les raccords et les accessoires;			
	Tous les articles qui précèdent, lorsqu'ils doivent entrer dans la fabrication ou la réparation des marchandises énumérées dans les numéros tarifaires 410*a*(*iii*), 411*a*, 424 et 438*a*, ou dans la fabrication de leurs pièces.....	En franchise	17½ p.c.	30 p.c.
	(1) Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) specifiées dans le numéro tarifaire 438*a*, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, ne dépasse pas dix mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les drots ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins quarante pour cent, le régime du présent numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(2) Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) spécifiées dans le numéro tarifaire 438*a*, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, dépasse dix mille, mais non vingt mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins cinquante pour cent, le régime du présent numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(3) Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) spécifiées dans le numéro tarifaire 438*a*, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, dépasse vingt mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins soixante pour cent, le régime du présent numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
438*c* (suite)	(4) Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant de camions, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances automobiles et de corbillards, ou de leurs châssis, énumérés dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a*, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, ne dépasse pas dix mille voitures semblables, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins quarante pour cent, le régime du présent numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(5) Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant de camions, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances automobiles et de corbillards, ou de leurs châssis, énumérés dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a*, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, dépasse dix mille unités, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins cinquante pour cent, le régime du présent numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(6) Si les articles susnommés sont d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada et doivent servir à la réparation des marchandises spécifiées dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a*, ou à la fabrication des pièces de rechange pour ces articles, le régime du présente numéro sera.....	En franchise	En franchise	25 p.c.
	Le gouverneur en conseil peut, au besoin, édicter les règlements jugés nécessaires à l'application du présent numéro.			
438*d*	Essieux d'avant et d'arrière; Carters ou boîtes d'embrayages pour les véhicules ayant un poids brut de plus de 19,500 livres; Freins; Tambours de freins; Embrayages; Arbres de transmission; Pompes à essence; Moyeux; Accouplements hydrauliques; Moteurs à combustion interne ayant une cylindrée de 349 pouces cubes ou plus; Timonneries et commandes à employer avec embrayages, des assemblages de boîtes de vitesses, des diviseurs de force motrice ou des boîtes de transfert, lorsque les principaux assemblages sont d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; Magnétos; Diviseurs de force motrice ou boîtes de transfert; Jantes pour pneumatiques; Recouvrements de ressorts, sièges de ressorts et plaques d'ancrage de ressorts, en métal, pour les véhicules ayant un poids brut de plus de 19,500 livres; Roues porteuses en acier; Bielles de commandes de direction pour les véhicules ayant un poids brut de 20,000 livres ou plus; Engrenages de direction; Suspensions d'essieux en tandem, à l'exclusion des ressorts; Assemblages de boîtes de vitesses; Joints universels; Pièces de ce qui précède; Pour tous les articles qui précèdent, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, et (1) destinés à la fabrication de camions automobiles, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards, et de leurs châssis, le régime tarifaire sera de.....	En franchise	17½ p.c.	27½ p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
438*d* (suite)	(2) devant servir d'équipement primitif dans la fabrication de camions automobiles, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards, ou de leurs châssis, aux fabricants des marchandises énumérées dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a*, et si pendant l'année au cours de laquelle l'importation est projetée, au moins quarante pour cent du prix de revient de ces véhicules et châssis, sans compter les droits ni les taxes, proviennent du Commonwealth britannique, le régime tarifaire sera de...	En franchise	En franchise	27½ p.c.
	(3) devant servir à la réparation de camions automobiles, d'autobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards et d'électrobus, ou de leur châssis, ou devant servir à la fabrication de pièces de rechange pour ces véhicules ou châssis, le régime tarifaire sera de.....	En franchise	En franchise	27½ p.c.
	Le gouverneur en conseil pourra édicter tous règlements jugés nécessaires à l'application du présent numéro.			
438*e*	Moteurs à combustion interne ayant une cylindrée de 348 pouces cubes ou moins; Pièces de ce qui précède;			
	Pour tous les articles qui précèdent, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, et			
	(1) destinés à la frabrication de camions automobiles, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards, et de leurs châssis, le régime tarifaire sera de.....	En franchise	17½ p.c.	27½ p.c.
	(2) devant servir d'équipement primitif dans la fabrication de camions automobiles, d'autobus, d'électrobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards, ou de leurs châssis, aux fabricants des marchandises énumérées dans les numéros tarifaires 410*a* (*iii*), *411a*, 424 et 438*a*, et si pendant l'année au cours de laquelle l'importation est projetée, au moins quarante pour cent du prix de revient de ces véhicules et châssis, sans compter les droits ni les taxes, proviennent du Commonwealth britannique, le régime tarifaire sera de.....	En franchise	7½ p.c.	27½ p.c.
	(3) devant servir à la réparation de camions automobiles, d'autobus, de voitures pour la lutte contre les incendies, d'ambulances, de corbillards et d'électrobus, ou de leurs châssis, ou devant servir à la fabrication de pièces de rechange pour ces véhicules ou châssis, le régime tarifaire sera de.....	En franchise	7½ p.c.	27½ p.c.
	Le gouverneur en conseil pourra édicter tous règlements jugés nécessaires à l'application du présent numéro.			
438f	(1) Pièces, n.d., plaquées ou non, finies ou non, pour automobiles, véhicules automobiles, électrobus, voitures pour la lutte contre les incendies, ambulances et corbillards ou châssis énumérés dans les numéros tarifaires 424 et 438*a*, y compris les moteurs, mais non *les coussinets à billes ou à rouleaux*, les appareils récepteurs, les pièces en zinc, moulées sous pression, les accumulateurs, les pièces de bois, les pneus et les chambres à air, ou les pièces dont la matière dominante en valeur est le caoutchouc.....	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
440*c*	Périssoires de course ou leurs rames importées par des clubs de canotage d'amateurs et devant servir exclusivement aux membres de ces clubs.....	En franchise	20 p.c.	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
440*k*	(1) Moteurs et leurs pièces, n.d., devant servir aux bateaux employés exclusivement aux opérations de pêche commerciale, en vertu des règlements que peut prescrire le Ministre	En franchise	En franchise	15 p.c.
	(2) Matières et articles destinés à la fabrication ou à la réparation des moteurs visés par le numéro 440*k*(1)	En franchise	En franchise	15 p.c.
446*e*	*Profilés d'acier, y compris* les billes d'acier d'un diamètre ne dépassant pas trois huitièmes de pouce, *pour le polissage*	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
462*d*	Appareils de prise de vues animées, à l'usage des producteurs professionnels de vues cinématographiques ayant au Canada des studios outillés pour la production cinématographique; pièces des articles ci-dessus.	En franchise	En franchise	15 p.c.
	A compter du 1er juillet *1961*	En franchise	9 p.c.	15 p.c.
462*i*	Equipement de son optique; Chariots ou autres unités mobiles pour caméras; Grues, sans filerie, devant servir avec des microphones; Equipement de montage, savoir: machines à monter les films, colleuses de films, appareils à synchroniser les films, visionneuses de films, réenrouleuses; Pièces de ce qui précède: Tout ce qui précède lorsqu'il est employé à la production de films par des réalisateurs professionnels dotés de studios au Canada équipés pour la réalisation de films (Expire le 1er juillet *1961*)	En franchise	En franchise	15 p.c.
479	*Chaises hautes orthopédiques et leurs pièces*	En franchise	En franchise	En franchise
502	Jantes de roues en hickory ou en chêne, pas plus ouvrées que grossièrement sciées ou courbées en forme; Billes pour moyeux de roues, parties de voitures, avirons et crosses de fusils, et toutes autres billes ou pièces similaires dégrossies, ou sciées seulement; Formes de cordonniers, *non plus ouvrées que* sciées, dégrossies *ou ebauchées au tour;* Bois de selles mexicaines et étriers en bois; Lames minces employées pour le fromage; Bardeaux de bois; Raies de roues en hickory ou en chêne, qui n'ont pas subi d'autre main-d'œuvre qu'un ébauchage au tour, n'ont pas été tenonnées, taillées pour l'assemblage à l'onglet, ni taillées à la dimension; Douves de chêne, sciées, fendues ou coupées, pas plus ouvrées que cintrées ou jointées; Gournables	En franchise	En franchise	En franchise
502*c*	Manches de bois ou tiges pour manches, tournés et non autrement ouvrés, devant servir à la fabrication des marchandises énumerées au numéro tarifaire 431	En franchise	En franchise	En franchise
505*a*	Bois de pin à bois lourd (pinus ponderosa), pin à sucre (pinis lambertiana) et *bois de sequoia toujours vert (sequoia semper virens)*, non travaillés après avoir été ouvrés sur une planeuse munie de différents dispositifs de moulurage	En franchise	En franchise	25 p.c.
611*a*	(4) *Chaussures conductrices devant être employées dans les hôpitaux*	En franchise	En franchise	40 p.c.
	A compter du 1er juillet 1961	20 p.c.	27½ p.c.	40 p.c.
682	Hameçons pour la pêche hauturière ou des lacs, de grosseur non moindre que le numéro 2.0; Filets de pêche de toutes sortes; *Leurres, poteras et appâts artificiels;* *Dispositifs métalliques à panneaux pour assurer l'ouverture des chaluts;* Émerillons en métal, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada;			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
682 (suite)	Flotteurs de filets et de lignes de toute matière, à l'exclusion du bois; Aiguilles d'un modèle spécial, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, destinées à la réparation de filets de pêche; Fils, ficelles, lusins, merlins, lignes de pêche, corde et cordage, n'excédant pas un pouce et demi de tour; Tous les articles qui précèdent devant être employés dans la pêche commerciale, selon les règlements que le Ministre peut prescrire; Appareils à mesurer les carapaces, en n'importe quelle matière.....	En franchise	En franchise	En franchise
691	(1) Services de communion; vases à huile; crosses; bénitiers; goupillons; encensoirs; navettes; coquilles ou fonts baptismaux; scapulaires; chapelets; rosaires; statues, statuettes, médailles et croix religieuses; *images et plaques religieuses, montées ou non*; ensembles pour parchemins, chandeliers Chanuka; ensembles Kiddush; boîtes Mezuzah; ensembles Havdalah; plateaux Seder; pièces de ce qui précède.....	En franchise	En franchise	En franchise
696*a*	Films cinématographiques, sonores ou silencieux, pistes sonores distinctes, clichés de projection rigides ou flexibles, positifs ou négatifs, *et les enregistrements sonores qui leur sont destinés*; *Enregistrements sonores à l'usage des institutions ou sociétés éducatives, scientifiques ou culturelles*; Enregistrements sonores autres que pour la vente ou la location; Modèles fixes ou mobiles; Cartes murales et affiches; *Tous les articles qui précèdent* lorsqu'ils sont certifiés par le gouvernement ou par un représentant autorisé du gouvernement du pays de production ou encore par un représentant autorisé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, comme étant d'un caractère éducatif, scientifique ou culturel d'ordre international; Sous réserve des règlements que le Ministre peut prescrire.....	En franchise	En franchise	En franchise

5. Résolu,—Que tout acte législatif fondé sur les résolutions qui précèdent sera réputé être entré en vigueur le 10e jour d'avril 1959, s'appliquer à tous les produits mentionnés auxdites résolutions, importés ou sortis d'entrepôt en vue de la consommation à compter de la date précitée, et s'appliquer également aux produits importés antérieurement, à l'égard desquels nulle déclaration d'entrée en vue de leur consommation n'a été présentée avant cette date.

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage aux fins suivantes: relever le taux de rémunération de

l'emploi assurable; augmenter les taux des contributions à verser pour le compte des personnes assurées et des employeurs; ajouter de nouvelles raisons permettant de prolonger les périodes d'admissibilité; établir une nouvelle table de taux de prestation, par suite de la nouvelle table de contributions; prescrire que les prestations maximums, à la rubrique "Durée des prestations", seront portées de trente-six fois à cinquante-deux fois le taux hebdomadaire de prestation; établir une nouvelle table de gains permissibles; et pourvoir à d'autres questions connexes.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Starr, appuyé par M. Brooks, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-31, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Et au retour;

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Esther Mendelson Levy.

Loi pour faire droit à Joseph-Louis-Charles-Gabriel Gascon.

Loi pour faire droit à Gérald Leblanc.

Loi pour faire droit à Morris Gordon.

Loi pour faire droit à Rita Lucia Palmieri Bellefleur.

Loi pour faire droit à Alex Groot.

Loi pour faire droit à Wauneta Langill Bourque.

Loi pour faire droit à Pierrette Bertrand Suchereault autrement connue sous le nom de Pierrette Bertrand Chussereault.

Loi pour faire droit à Yolande Bossé Murphy.

Loi pour faire droit à Joseph Rolland Wright.

Loi pour faire droit à Rosalie Jakes Reisinger.

Loi pour faire droit à Jacqueline Ann Rosenfeld Bernstein.
Loi pour faire droit à Margit Elizabeth Mary Temke Malcolm.
Loi pour faire droit à Celia Claire Kanigsberg Dickman.
Loi pour faire droit à Constantin Deacur.
Loi pour faire droit à Bernard Fourcade.
Loi pour faire droit à Sylvia Mary Mefrige Makad.
Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Pearson.
Loi pour faire droit à Hélène Dagenais Roy.
Loi pour faire droit à Violet Winnifred Kean Newton Armstrong.
Loi pour faire droit à Marlene Marle Korn.
Loi pour faire droit à Elaine Shirley Dorfman Moscovitch.
Loi pour faire droit à Eric Alexander McConnell.
Loi pour faire droit à Etta Rose Palevsky Lerman.
Loi pour faire droit à Edward Bruce Bonneville.
Loi pour faire droit à Pamela Margaret Clark Creber.
Loi pour faire droit à June Bernice Rath O'Hanley.
Loi pour faire droit à Michael Zuk.
Loi pour faire droit à George Frederick Davies.
Loi pour faire droit à Jan Roberti.
Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Louise Leclerc Andrews.
Loi pour faire droit à Lorlotte Juliane Selma Wilhelmine Gude Hirtreiter.
Loi pour faire droit à Mary Alice Hadley Hutchison.
Loi pour faire droit à Flore Crevier Plamondon.
Loi pour faire droit à Karl Efraim Hill.
Loi pour faire droit à Ina Charlotte Charleson Hyde.
Loi pour faire droit à Gisela Antonie Anita Popp Sainitzer.
Loi pour faire droit à Alfred Laliberté.
Loi pour faire droit à Lawrence Crites.
Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Madeleine Saint-Pierre Paré.
Loi pour faire droit à Marie-Louise-Marguerite-Thérèse Bernaquez Aubin.
Loi pour faire droit à Jean Scott Bain Kunst.
Loi pour faire droit à Joseph Libich.
Loi pour faire droit à Roger Desjardins.
Loi pour faire droit à James Alfred Keelty.
Loi pour faire droit à Agnès Forget Haymond.
Loi pour faire droit à Maurice William Bell.
Loi pour faire droit à Robert William Stamp.
Loi pour faire droit à Tanya Burstein Yerzy.
Loi pour faire droit à Yvonne-Catherine-Marie Vrancken Bruggemans.
Loi pour faire droit à Mary Freedman Nussenbaum.
Loi pour faire droit à Paul Rewoski.
Loi pour faire droit à Tibor Kadar.
Loi pour faire droit à Daniel Myer Glovinsky.
Loi constituant en corporation "The Evangelical Mennonite Conference".
Loi constituant en corporation "Foothills Pipe Lines Ltd.".

Loi concernant The Canadian General Council of the Boy Scouts Association.

Loi concernant la Co-operative Fire and Casualty Company.

Loi constituant en corporation la "British Pacific Life Insurance Company".

Loi constituant en corporation la "Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux au Canada".

A dix heures dix minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce cinquième jour de mai et seront pris en considération par le Comité permanent des bills privés en général le ou après le jeudi 7 mai:

Bill SD-191, Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.—*M. McCleave.*

Bill SD-192, Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.—*M. McCleave.*

Bill SD-193, Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.—*M. McCleave.*

Bill SD-194, Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.—*M. McCleave.*

Bill SD-195, Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.—*M. McCleave.*

Bill SD-196, Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.—*M. McCleave.*

Bill SD-197, Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.—*M. McCleave.*

Bill SD-198, Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.—*M. McCleave.*

Bill SD-199, Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.—*M. McCleave.*

Bill SD-200, Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.—*M. McCleave.*

Bill SD-201, Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.—*M. McCleave.*

Bill SD-202, Loi pour faire droit à Claude Desroches.—*M. McCleave.*

Bill SD-203, Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.—*M. McCleave.*

Bill SD-204, Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.—*M. McCleave.*

Bill SD-205, Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Carter—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 389)—1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral aux particuliers, aux institutions, aux corporations, aux municipalités et au gouvernement de la province de Saskatchewan?

2. Au cours de la même année, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral en dehors de la Saskatchewan et au nom de cette province?

3. Durant l'année financière susmentionnée, quel est le montant estimatif du revenu que le gouvernement du Canada a reçu de la province de Saskatchewan?

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelles sommes a-t-on versées aux résidents de la Saskatchewan aux titres suivants: *a*) allocations familiales, *b*) pensions de la sécurité de la vieillesse, *c*) assistance-vieillesse, *d*) allocations aux invalides, *e*) allocations aux aveugles?

5. A la fin de ladite année, combien de personnes, en Saskatchewan, étaient censées avoir reçu *a*) des prestations d'assurance-chômage, *b*) des versements spéciaux de secours et de bien-être?

6. Quelle était, le 31 mars 1958, la population estimative de la Saskatchewan?

M. Denis—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 390)—1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la route transcanadienne jusqu'à ce jour, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée annuellement à chaque province du Canada, y compris la province de Québec, sous le régime de cette loi?

2. Jusqu'à ce jour, quelles autres sommes, s'il en est, a-t-on convenu de verser à chaque province, y compris la province de Québec, en ce qui a trait à la route transcanadienne?

3. Jusqu'à ce jour, combien de milles de route a-t-on aménagés dans chaque province, y compris la province de Québec?

**M. Martin* (*Essex-Est*)—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 76)—1. Le Canada est-il actuellement en pourparlers avec quelque gouvernement en vue de conclure un accord bilatéral sur l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques?

2. Dans le cas de l'affirmative, avec quels pays?

3. Quelles formes revêtent ces pourparlers?

**M. Martin* (*Essex-Est*)—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 77)—1. Une délégation japonaise est-elle actuellement à Ottawa en vue de conclure un accord bilatéral sur l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on signé un accord?

Le premier ministre—Jeudi prochain—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Traité d'État sur le rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique, signé à Vienne le 15 mai 1955, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 6 mai 1959	
356–S	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande	9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Radiodiffusion (*organisation*)	10 heures du matin
	Le jeudi 7 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	11 heures du matin
	Le vendredi 8 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 73

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes à l'égard de la nomination d'un Comité mixte des deux Chambres du Parlement pour faire l'examen et l'étude de la Loi sur les Indiens, Chapitre 149 des Statuts revisés du Canada de 1952, et de ses amendements, en vue de proposer les modifications qu'il jugera utiles, et que ce Comité est autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général, et, en particulier, sur le statut social et économique des Indiens;

Que les sénateurs dont les noms suivent sont désignés pour agir comme représentants du Sénat sur ledit Comité mixte, savoir: les honorables sénateurs Boucher, Crerar, Croll, Dupuis, Fergusson, Gladstone, Horner, MacDonald, Méthot, Reid, Stambaugh et White;

Que ledit Comité mixte est autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à faire l'examen de témoins ayant prêté serment; à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, à faire rapport de temps à autre; et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication.

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Copie de la lettre adressée le 5 mai 1959 aux Trésoriers des gouvernements provinciaux par le ministre des Finances au sujet de la date proposée en vue de commencer les délibérations du Comité des Ministres chargé de l'étude de problèmes financiers.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Pigeon soit substitué à celui de M. Fortin sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Martineau soit substitué à celui de M. Murphy sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Smith (Calgary-Sud) soit substitué à celui de M. Grills sur la liste des membres du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 278 par M. Howard—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Est-ce que des Conventions de l'Organisation internationale du Travail n'ont pas été ratifiées par le gouvernement canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles (en indiquant le numéro et l'intitulé) et pour quelle raison dans chaque cas?

Question n° 337 par M. Regier—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral aux particuliers, aux institutions, aux corporations, aux municipalités et au gouvernement de la province de Terre-Neuve?

2. Au cours de la même année, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral en dehors de Terre-Neuve et au nom de cette province?

3. Durant l'année financière susmentionnée, quel est le montant estimatif du revenu que le gouvernement du Canada a reçu de la province de Terre-Neuve?

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelles sommes a-t-on versées aux résidents de Terre-Neuve aux titres suivants: *a*) allocations familiales, *b*) pensions de sécurité de la vieillesse, *c*) assistance-vieillesse, *d*) allocations aux invalides, *e*) allocations aux aveugles?

5. A la fin de ladite année, combien de personnes, à Terre-Neuve, étaient censées recevoir *a*) des prestations d'assurance-chômage, *b*) des versements spéciaux de secours ou de bien-être?

6. Quelle était, le 31 mars 1958, la population estimative de Terre-Neuve?

Question n° 355 par M. McWilliam—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er juin 1957 jusqu'à ce jour, a-t-on congédié des maîtres de poste et (ou) des maîtresses de poste ne relevant pas du service civil?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et de quels bureaux de poste s'agit-il, dans chaque cas?

3. Quelles étaient les raisons du renvoi, dans chaque cas?

Il est fait appel de l'avis de motion (*N° 100) portant production de documents, ainsi qu'il suit:

M. Argue—ADRESSE—Copie de toutes lettres échangées depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, et le ministre des Affaires municipales de Terre-Neuve, relativement à la nomination de candidats désignés par le gouvernement fédéral à la *St. John's Housing Authority.*

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Si la Chambre le permet, j'aimerais dire un mot au sujet de cet avis de motion. Vu la discussion qui a eu lieu il y a quelque temps au sujet des questions et des ordres de dépôt de documents adressés aux ministres sans portefeuille, puis-je dire que normalement, une motion tendant à la production de documents est adressée à un ministre chargé d'un ministère. Or, comme dans ce cas-ci il semble s'agir d'un organisme relatif au logement, j'ai présumé que le ministre compétent serait le ministre des Travaux publics. Aussi, je me suis demandé si, en l'occurrence, cette motion relevait par quelque côté que ce soit de la compétence de la Chambre et se conformait aux usages ayant cours pour le dépôt de documents.

J'ai étudié la question avec le greffier de la Chambre. Je ne saurais me prononcer nettement et dire que l'avis de motion se situe nécessairement et à tous égards en dehors de la compétence de la Chambre; aussi ai-je estimé qu'il ne fallait pas priver la Chambre de l'occasion de décider elle-même si elle pouvait ou non demander le dépôt de ces documents, après que je lui aurais fait connaître mes raisons de soulever la question.

Brièvement, les voici. Il y a deux cas où la Chambre peut demander la production de documents: le premier quand il s'agit de documents ministériels de caractère public et le second quand il s'agit de communications émanant de l'ensemble du gouvernement. Dans le cas qui nous occupe, le ministre nommé dans la motion n'a pas de ministère à diriger et n'a donc pas par conséquent à produire de documents ministériels. D'autre part, il est conseiller privé, ministre de la Couronne et membre du gouvernement, et par conséquent, on peut supposer que dans ses actes officiels à titre de membre du gouvernement, il est soumis à l'autorité de la Chambre quant à la production de documents, sous réserve des limitations relatives à l'intérêt public, et ainsi de suite, lorsque ces documents lui sont communiqués à titre officiel. J'en suis donc venu à la conclusion que l'ordre, s'il était émis, devrait être considéré comme ne visant que les communications adressées au nom du gouvernement. Autrement dit, cet ordre devrait être considéré comme rédigé en ces termes:

> Copie de toutes lettres échangées depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, au nom du gouvernement, et le ministre des Affaires municipales de Terre-Neuve, relativement à la nomination de candidats désignés par le gouvernement fédéral à la *St. John's Housing Authority*.

Il serait possible de mettre la motion aux voix dans son libellé actuel, pourvu que soit sous-entendue cette réserve nécessaire; ou, ce qui serait mieux encore, je crois, je pourrais exiger que la motion soit modifiée en y ajoutant ces mots avant qu'elle soit mise aux voix; j'ai d'ailleurs le pouvoir de le faire en vertu des précédents cités par Beauchesne, quatrième édition, commentaire 199.

Toutefois, puisque cette question présente un certain intérêt, j'écouterai bien volontiers, dans des limites raisonnables, avant de prendre une décision, toutes les opinions que les députés aimeraient à exprimer. Permettez-moi tout d'abord de vous citer les textes sur lesquels sont fondées les opinions que j'ai exprimées. On trouve ce qui suit à la page 273 de l'ouvrage de May, seizième édition:

a) on peut présenter une motion tendant au dépôt de documents afférents à toute question d'intérêt public qui relève de l'autorité de la Chambre ou de la Couronne;

b) on peut obtenir ces documents de tous les organismes publics et des sociétés, organismes et bureaux constitués à des fins publiques, en vertu de la loi ou autrement; et

c) les documents et la correspondance dont on demande le dépôt de la part de ministères du gouvernement doivent avoir un caractère public et officiel, mais non privé ou confidentiel.

Campion, dit, dans le même ordre d'idée, dans son "Introduction to the procedure of the House of Commons", troisième édition:

> Les dépôts de documents se divisent en deux catégories; ceux qui sont effectués à la suite d'un ordre de la Chambre, et ceux qui font suite à une adresse à la Couronne. Cette distinction, qui correspond à l'origine constitutionnelle des divers ministères, est encore rigoureusement observée. Voici ce qu'elle signifie: Les renseignements qu'on souhaite obtenir d'un service qui, au début, s'est constitué à partir de la prérogative royale, comme le secrétariat d'État par exemple, s'obtiennent au moyen d'une "humble adresse à la Couronne", tandis que les renseignements requis d'un service financier ou autre constitué par une loi, sont exigés par un ordre de la Chambre.

Il y a un autre renvoi. Dans son livre intitulé *Parliament, its History, Constitution and Practice*, sir Courtenay Ilbert, ancien greffier de la Chambre des communes britannique, explique, à la page 114, que la méthode des questions n'est pas la seule par laquelle la Chambre peut se procurer des renseignements du gouvernement ou par l'entremise de celui-ci, et il ajoute:

> La Chambre peut, sur la motion d'un député, obtenir le dépôt de documents comportant des renseignements sur des questions d'intérêt public qu'on peut se procurer par l'entremise des ministères du gouvernement.

Je dois signaler également que Beauchesne, dans sa quatrième édition, au commentaire 209, traite de cette question. J'avais l'intention de proposer à la Chambre d'insérer ces mots et de lui permettre de décider si ces documents devaient être déposés.

Le rappel au Règlement fait l'objet d'une discussion.

A propos de ce qu'a dit l'honorable député d'Assiniboïa, je pense que par ces mots, l'ordre émis par la Chambre, en vue de la production de documents qui passent entre les mains du ministre sans portefeuille, ne s'applique qu'aux documents qui lui passent entre les mains au nom du gouvernement. Manifestement, donc, la Chambre ne peut exiger le dépôt de documents privés. Le ministre sans portefeuille, ou n'importe quel autre ministre d'ailleurs, peut recevoir et reçoit effectivement, des communications privées auxquelles la motion ne s'appliquerait pas. Il se peut que, dans le passé, cela ait été bien compris, mais vu l'intérêt qu'on a pris à cette affaire concernant les questions orales, je crois qu'il y a lieu de préciser que la Chambre ne demande pas au ministre de produire des documents privés. C'est ma réponse à l'honorable député.

Sur la demande faite par le Gouvernement, ladite proposition de motion, ainsi modifiée, est réservée.

Le Bill C-31, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-32, Loi modifiant la Loi sur les indemnités de guerre, est étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, M. Brooks, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maitenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu à six heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Vingt-troisième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe 7 de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants suivants aux fins de lois de divorce, présentées par M. McCleave le 5 mai, sont conformes aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, ces pétitions ont été déposées après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elles ne peuvent pas être reçues.

Gail Northrup Brazauckas, épouse de Peter Fabian Brazauckas, de Montréal (P.Q.).

Joyce Ethel Commerford Brewster, épouse de James John Barthwick Miller Brewster, de Westmount (P.Q.).

Lucy Sekora Budnik, épouse de Walter Budnik, de Montréal (P.Q.).

Maria Gagné Côté, épouse de Charles Côté, de Montréal (P.Q.).

Joseph Alphonse Yves Jean Gabriel Lalonde, de Montréal (P.Q.), époux de Marie Paule Clara Gilberte Bolduc Lalonde.

Meade Alexander Morgan, de Verdun (P.Q.), époux de Jessie McEwen Coubrough Morgan.

Helen Mary Margeson Ransome Scudamore, épouse de William Edgar Scudamore, de Montréal (P.Q.).

Brenda Mary Pardy Thacker, épouse de Richard Thacker, de Montréal (P.Q.).

Allan Ray Wright, de Lennoxville (P.Q.), époux de Mariah Jennie Harron Wright.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-quatrième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Philip Joseph Kelly, de Montréal (P.Q.), époux de Yvonne Jane Sobey Jones Kelly.

Marie Pauline Primeau Landreville, épouse de Gérard Landreville, de Montréal (P.Q.).

Barbara Lucy Bain Forbes Logan, épouse de John Logan, de Montréal (P.Q.).

Esther Paula Beernaert Martindale, épouse de Oswald Martindale, de Montréal (P.Q.).

Bertha Sylvia Berman Maxwell, épouse de Samuel Briar Maxwell, de Verdun (P.Q.).

Tibor Matthias Miletics, de Châteauguay Village (P.Q.), époux de Elvira Simko Miletics.

Marie Madeleine Marielle Faust Morin, épouse de Joseph Charles Edouard Morin, de Montréal (P.Q.).

Alexander Pavlovich, de Chicoutimi (P.Q.), époux de Maria Stanislawa Malachowska Pavlovich.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Macquarrie—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 391)—1. Le gouvernement a-t-il effectué des versements pour la construction d'une nouvelle aile à l'école professionnelle provinciale de l'Île du Prince-Édouard, à Charlottetown?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant global des versements?

3. Quelle somme globale le gouvernement a-t-il versée à ladite école pour des fins de construction au cours des années 1945 à 1958?

4. Durant chaque année, de 1946 à 1958, quelles sommes le fédéral a-t-il versées à l'Île du Prince-Édouard au titre de la formation technique et professionnelle?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 392)—1. M. L. S. Russell détient-il présentement un poste au Musée national du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel poste?

2. A quelle date et en vertu de quelle autorité est-il entré pour la première fois au Musée national et à quel poste a-t-il été nommé?

3. Quels postes y a-t-il successivement occupés, à quelle date et en vertu de quelle autorité a-t-il occupé chaque poste?

4. Certains de ces emplois relevaient-ils de la Commission du service civil? Dans le cas de l'affirmative, quels emplois?

5. Avait-on tenu un concours pour l'un ou l'autre de ces emplois?

6. Dans le cas de l'affirmative, pour quels emplois, et à quelles dates, quel était le numéro de chaque concours, quels étaient les noms des personnes figurant sur les listes d'admissibilité et quel rang y occupaient-elles?

7. Quels postes M. Russell avait-il occupés avant d'entrer au service du Musée pour la première fois?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 393)—1. M. W. E. Taylor détient-il présentement un poste au Musée national du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel poste?

2. A quelle date et en vertu de quelle autorité est-il entré pour la première fois au Musée national et à quel poste a-t-il été nommé?

3. Quels postes y a-t-il successivement occupés, à quelle date et en vertu de quelle autorité a-t-il occupé chaque poste?

4. Certains de ces emplois relevaient-ils de la Commission du service civil? Dans le cas de l'affirmative, quels emplois?

5. Avait-on tenu un concours pour l'un ou l'autre de ces emplois?

6. Dans le cas de l'affirmative, pour quels emplois et à quelles dates, quels étaient les noms des personnes figurant sur les listes d'admissibilité et quel rang y occupaient-elles?

7. Quels postes M. Taylor avait-il occupés avant d'entrer au service du Musée pour la première fois?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 394)—1. Y a-t-il présentement des citoyens américains employés à quelque titre que ce soit dans chaque Direction du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

2. Quels sont les noms de chacun de ces fonctionnaires, la Direction où il est employé, le poste et les attributions qui lui ont été assignés?

3. A quelle date et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé au poste qu'il occupe?

4. A quelle date chacun est-il entré au service de l'État canadien pour la première fois, quand a-t-il été affecté à d'autres postes, quelles étaient la nature et les fonctions de chaque poste et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé à ces divers postes?

5. Depuis combien de temps chacun résidait-il au Canada avant d'entrer au service de l'État et quels postes chacun avait-il occupés avant sa nomination au ministère?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 395)—1. L'un ou l'autre des postes présentement ou autrefois détenus par des citoyens américains dans quelque Direction du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales *a*) exige-t-il des décisions d'ordre administratif, *b*) est-il un poste réservé à des hauts fonctionnaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de chacun de ces fonctionnaires intéressés, *b*) quel poste chacun occupe-t-il et quelles sont les fonctions assignées à chacun?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 396)—1. Au cours de chaque année depuis 1950, combien de nominations ont été faites dans chaque Direction du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en vertu d'un décret du conseil ou d'une délibération du Conseil du Trésor?

2. Quels sont le nom de chaque personne ainsi nommée, la date de son entrée en fonction, le poste qui lui a été confié, les attributions qui lui ont été assignées, et en vertu de quelle autorité chaque nomination a-t-elle été faite?

3. Dans quel pays est née chacune de ces personnes et quelle citoyenneté détenait-elle à la date de sa nomination?

**M. Argue*—Vendredi prochain—ADRESSE—(N° 101)—Copie de la délibération du Conseil du Trésor T.B. 537517, en date du 11 septembre 1958.

**M. Howard*—Vendredi prochain—ADRESSE—(N° 102)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et tous particuliers, groupements, ou gouvernements, depuis le 1er janvier 1958, relativement à un achat de terrain ou à toute autre question ayant trait au projet d'établissement d'un détachement de la Gendarmerie royale du Canada dans la ville de *Queen Charlotte*.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 7 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
253–D	Chemins de fer, lignes aériennes et marine marchande	9 h. 30 du matin, 3 h. 30 de l'après-midi et 8 heures du soir
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	11 heures du matin
	Le vendredi 8 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 74

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Turgeon a été substitué à celui de l'honorable sénateur Reid sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement sur les affaires indiennes.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du Gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Traité d'État portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique, signé à Vienne le 15 mai 1955, et que cette Chambre approuve ledit Traité.—*Le premier ministre.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Roberge—Lundi prochain—QUESTION—(N° 397)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-nique?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

M. Roberge—Lundi prochain—QUESTION—(N° 398)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aménagement de chemins d'accès aux ressources?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

M. Leduc—Lundi prochain—QUESTION—(N° 399)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aide pour inventaires forestiers?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

M. Leduc—Lundi prochain—QUESTION—(N° 400)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aide pour le reboisement?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

M. Leduc—Lundi prochain—QUESTION—(N° 401)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aide pour la protection des forêts contre les incendies?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

M. Richard (*Saint-Maurice-Laflèche*) — Lundi prochain — QUESTION — (N° 402)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aide pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 8 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
	Le lundi 11 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 12 mai 1959	
238–S	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 75

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la députation.

M. Smith (Calgary-Sud), du comité permanent des prévisions de dépenses, présente le troisième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que lui soient déférés, pour qu'il les étudie, les postes se rapportant au Secrétariat d'État et à la Commission du Service civil, tels qu'énumérés au Budget principal des dépenses pour 1959-1960.

Du consentement unanime, sur motion de M. Smith (Calgary-Sud), appuyé par M. Broome, ledit rapport est agréé.

M. Smith (Calgary-Sud), du comité permanent des prévisions de dépenses, présente le quatrième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le 9 février 1959, les membres du Comité permanent des prévisions de dépenses étaient nommés et le Comité obtenait les pouvoirs ordinairement confiés aux comités permanents de la Chambre, soit:

> Que ledit Comité soit autorisé à examiner toutes les questions qui lui seront soumises par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, de temps à autre, à assigner des témoins et à ordonner la production de tous papiers et documents.

Le 12 février 1959, le Comité faisait rapport à la Chambre en recommandant que les postes figurant au budget principal de 1959-1960, relatifs au ministère du Revenu national, soient déférés au Comité pour y être étudiés. Cette proposition a été adoptée par la Chambre des communes le lendemain.

Le Comité a tenu 14 séances, au cours desquelles les crédits précités ont fait l'objet d'une étude. Au cours des délibérations, le ministre du Revenu national, l'honorable George C. Nowlan, M. David Sim, sous-ministre des douanes et de l'accise, et M. J. Gear McEntyre, sous-ministre de l'impôt, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires du ministère, ont témoigné devant le Comité. Pour obtenir plus de renseignements, le Comité a été heureux de convoquer MM. C. W. Leach, Stuart Thom et J. Harvey Perry, hauts fonctionnaires de la *Canadian Tax Foundation,* pour entendre leurs témoignages sur divers aspects du régime fiscal.

Le Comité a étudié et approuvé les prévisions budgétaires de 1959-1960 du ministère du Revenu national (soit les crédits 254 à 260 inclusivement) et les recommande à la Chambre avec les remarques et observations suivantes:

I. DIVISION DE L'IMPÔT

1. *Interprétation des statuts visant l'imposition*

Le Comité a fait subir un interrogatoire complet aux hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national et de la *Canadian Tax Foundation,* du point de vue de la théorie, de l'interprétation et de la pratique, afin de déterminer dans quelles circonstances les bénéfices devraient être considérés comme revenus imposables ou exonérés d'impôt à titre de plus-values de capitaux.

Bien qu'on n'ait pas mis en doute l'autorité du Comité à entreprendre une telle étude, celui-ci a eu quelque difficulté à déterminer si ses attributions l'autorisaient à faire quelque recommandation sur un sujet qui relève de la juridiction du ministre des Finances. On a toutefois conclu que, vu la responsabilité en matière d'interprétation confiée au ministre du Revenu national, et le délicat équilibre de fait en vertu duquel l'ensemble de la jurisprudence au moyen des lois a par le passé défini le revenu par opposition aux plus-values de capitaux, le Comité est d'avis qu'il n'outrepasse pas ses attributions en formulant les observations suivantes:

a) La ligne de démarcation entre le revenu imposable et les plus-values de capitaux, de l'avis du Comité, laisse une incertitude dans l'esprit des contribuables engagés dans des entreprises hasardeuses. Nous prétendons que ce manque de précision peut nuire au développement des ressources où l'exploitant a sûrement de grands risques à courir.

b) Le Comité n'ignore pas la difficulté de trouver une ligne précise de démarcation qui puisse servir de guide dans l'établissement plus exact du revenu par opposition aux plus-values de capitaux. Même si le Comité reconnaît cette difficulté, il recommande toutefois que le ministère du Revenu national, en collaboration avec le ministère des Finances, en poursuive l'étude, avec l'espoir de surmonter, ne fût-ce qu'en partie, la difficulté précitée. Il faudrait entreprendre une étude afin de décider si la définition actuellement acceptée du revenu gagné contribue à cette incertitude.

c) Le Comité estime également qu'il y a lieu d'étudier plus à fond les avantages et les inconvénients qu'il y a à rendre des décisions d'avance en matière d'imposition à l'égard d'entreprises corporatives ou personnes qui comportent certains risques financiers.

2. *Commission d'appel de l'impôt sur le revenu*

Plusieurs membres du Comité se sont préoccupés du grand nombre de causes en instance devant la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu. Il y en avait 510 à la fin de décembre 1957 et 446, un an plus tard.

Même s'il est reconnu que, dans certains cas, l'audition de ces appels a été retardée à la demande du requérant, on a constaté que 94 causes seulement avaient été remises à plus tard, 91 étaient prêtes à être entendues, tandis que dans le cas de 188 autres, rien n'avait été fait. Bien que le Comité ne blâme aucunement la Commission actuelle, il exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'audition des causes par la Commission d'appel, afin de faire droit aux griefs des contribuables en cause. A notre avis, on pourrait y arriver en augmentant le personnel de la Commission ou le nombre des séances.

3. *Méthodes d'évaluation*

Le Comité s'est demandé, entre autres choses, s'il n'y aurait pas moyen d'assurer une plus grande uniformité dans l'établissement des cotisations dans les diverses régions du pays. Les témoignages révèlent qu'il n'y a pas de liaison suffisante entre les bureaux régionaux et que les cotiseurs du même bureau s'en tiennent parfois à des formules de cotisation bien différentes.

Aussi recommande-t-on que le ministère persévère dans ses efforts afin d'établir des normes uniformes à l'égard des méthodes de cotisation.

4. *Titres de compétence des cotiseurs et relations publiques du ministère*

Le Comité a étudié d'assez près les titres de compétence et la façon de procéder des cotiseurs du ministère, surtout en ce qui concerne la pratique suivie par le ministère pour accorder des promotions aux cotiseurs. Il a constaté qu'une des conditions exigées pour obtenir une promotion c'est l'aptitude de l'individu à produire des revenus grâce à la cotisation du revenu du contribuable. De l'avis du ministère il s'agit du "rendement de l'employé". Le Comité ne s'oppose pas à cette exigence, pourvu qu'elle ne devienne pas une considération dominante lorsqu'il s'agit de déterminer si le cotiseur mérite une promotion.

Les administrateurs de la *Canadian Tax Foundation* ont exprimé une opinion selon laquelle: "... il y a un grand nombre d'autres manières de juger le personnel..." et que si l'on cessait de mettre l'accent sur la cotisation et la perception quand il s'agit d'accorder de l'avancement aux cotiseurs, un grand pas en avant serait franchi.

Le Comité partage cet avis et il recommande que dans l'intérêt des bonnes relations avec le public et de l'efficacité, une étude complète soit menée à bien par le ministère afin de s'assurer que les jugements portés sur l'efficacité d'un cotiseur ne dépendent pas principalement du nombre de ses cotisations et de la somme en dollars qu'elles représentent et que ces facteurs ne soient pas considérés comme le principal critère de compétence.

On a fait remarquer au Comité qu'en moyenne les cotiseurs ne restent au service du ministère que 2.3 ans. D'après ces chiffres, il est évident que les employés ne restent à l'emploi du ministère que le temps voulu pour acquérir de l'expérience avant de se diriger vers l'industrie privée.

Reconnaissant le degré élevé de compétence, de courtoisie et de force de caractère qu'il faut posséder dans le domaine de la cotisation de l'impôt sur le revenu, le Comité s'inquiète quelque peu du roulement du personnel de cet important secteur de la Division de l'impôt. Il recommande donc qu'on prenne sans tarder des mesures en vue d'améliorer la formation, le traitement et les chances d'avancement dans le ministère, partout où la chose est possible.

5. *Évaluation des biens aux fins de l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les biens transmis par décès*

On a fait part au Comité d'une divergence de vues entre les gouvernements provinciaux et le ministère du Revenu national quant à l'évaluation des biens aux fins des droits successoraux. Bien qu'on ait réalisé certains progrès quant à l'uniformisation des normes, le ministère n'a pas encore réussi à concilier toutes ces divergences. Le Comité a également étudié l'inégalité de l'évaluation de certains biens par rapport à leur valeur réalisable. Il recommande donc ce qui suit:

> Que, aux fins de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux, le ministère du Revenu national soit autorisé à évaluer les biens tels que les hypothèques, les titres, les biens et les actions des sociétés selon leur valeur réalisable et non selon leur valeur nominale marchande ou comptable qui est aussi peu pratique qu'arbitraire.

6. *Évaluateurs de biens immobiliers*

Les membres du Comité ont eu connaissance de plusieurs plaintes concernant le manque d'uniformité et de logique dans l'évaluation des biens immobiliers. Les dépositions au Comité ont aussi révélé que parmi les évaluateurs il y en a peu qui ont établi leur compétence comme évaluateurs de biens immobiliers. Quoiqu'un grand nombre d'évaluateurs s'inscrivent aux cours d'évaluation, ce programme n'est suivi de façon assidue que par un petit nombre.

Le Comité recommande donc qu'on entreprenne un programme plus poussé en vue d'établir la compétence des évaluateurs en se fondant sur les normes acceptées par l'Institut des évaluateurs du Canada.

Jusqu'à ce qu'on ait obtenu un nombre suffisant d'évaluateurs ayant ainsi établi leur compétence, on recommande en outre que le ministère puisse, au besoin, retenir les services d'évaluateurs compétents indépendants.

II. DROITS DE DOUANE, TAXES D'ACCISE ET DE VENTE

1. *Étiquetage des marchandises importées*

On a signalé au Comité que la loi actuelle n'exige pas que toutes les marchandises importées au Canada portent une étiquette indiquant leur provenance. Les membres du Comité ont fait observer que les articles les plus divers se rangeaient dans cette catégorie. En réponse, le ministre a signalé qu'aux termes de l'article 15(1) du Tarif des douanes, le gouverneur en conseil peut ordonner que des marchandises d'une certaine description ou catégorie soient marquées de façon à indiquer leur pays d'origine quand elles sont importées au Canada.

Cependant, le Comité estime qu'on devrait modifier cet article de façon à rendre obligatoire l'étiquetage de toutes les marchandises. Il est donc recommandé:

> Que toutes marchandises importées devraient porter une marque claire du pays d'origine, apposée de façon permanente, sauf quand une telle marque nuirait à la qualité de telles denrées. Dans ce dernier cas, une étiquette ou un symbole descriptif du pays d'origine devrait être attaché ou apposé à l'article ou aux denrées importées.

2. *Dessins techniques*

Les membres du Comité ont différé d'avis sur l'interprétation que le ministère prête aux numéros tarifaires 180 *e*) et 180 *f*), concernant les dessins techniques. De l'avis du Comité, l'interprétation actuelle a pour effet de décourager la production de ces dessins au Canada.

Le Comité recommande donc que le ministère du Revenu national, de concert avec le ministère des Finances, étudient l'opportunité de préciser l'inter-

prétation de la classification des numéros tarifaires 180 *e*) et 180 *f*). Ladite modification devra stipuler que l'expression "dessins techniques", qu'il s'agisse de l'industrie légère ou lourde, sera interprétée de la même façon, quant aux droits de douane et à la taxe de vente, que l'expression "dessins architecturaux".

3. *Industries exonérées de la taxe de vente et des droits d'accise*

Le Comité a appris que certains produits industriels importés au Canada sont exonérés tant de la taxe de vente que des droits d'accise. Advenant que ces articles soient affectés à des fins où de telles exemptions ne s'appliqueraient pas, le ministère peut réclamer la taxe et le droit au distributeur lorsqu'il y a lieu.

Même si le Comité se rend parfaitement compte de la nécessité de recouvrer les droits et taxes de vente sur les articles utilisés autrement que pour la fin qui leur valait une exemption, il est d'avis que le règlement actuel impose une responsabilité exagérée au distributeur sans, pour autant, imposer de peine à la partie délinquante qui est cause de la déviation.

Le Comité recommande donc que le ministère du Revenu national mette en vigueur une formule uniforme de contrat rendant la personne ou les personnes qui sont responsables de la déviation des articles exemptés passibles de la taxe de vente et du droit d'accise, le cas échéant.

* * * * *

Le Comité est reconnaissant envers le ministre du Revenu national et la *Canadian Tax Foundation*, ainsi qu'envers leurs fonctionnaires respectifs, d'avoir fait preuve d'une si belle collaboration en faisant leurs dépositions et en fournissant de nombreux documents.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages du Comité au sujet des crédits déjà énumérés est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 7 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, les bills suivants, qui sont lus respectivement pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill C-44, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932.

Bill C-45, Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Bill C-46, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Morton, il est ordonné,—Que le nom de M. Richard (Ottawa-Est) soit substitué à celui de M. Garland et

Le nom de M. Caron à celui de M. Macnaughton sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Morton, il est ordonné,—Que le nom de M. Horner (Jasper-Edson) soit substitué à celui de M. Taylor sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 16 à 19 inclusivement sont appelés, respectivement, et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Pickersgill, appuyé par M. Benidickson: Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition d'amendement de M. Roberge, appuyé par M. Rouleau: Que le Bill C-2, ne soit pas lu maintenant pour une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des affaires extérieures.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 403)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle fait installer des palissades ou des garde-fous près des ouvertures des panneaux de l'écluse de la Côte-Sainte-Catherine?

2. Dans la cas de l'affirmative, à quelles dates?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 404)—1. La durée actuelle de l'éclusage à chaque écluse construite par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est-elle la même que la durée prévue par le procédé régularisé et mis au point?

2. Sinon, quelle est la variation à chaque écluse?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 405)—1. M. Thomas E. Lee a-t-il déjà été à l'emploi du Musée national du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels postes y a-t-il occupés, à quelle date et en vertu de quelle autorité a-t-il occupé chaque poste? *b*) Quelle était la nature des attributions de M. Lee dans chacun de ces postes?

3. Avait-on tenu un concours pour l'un ou l'autre de ces emplois?

4. Dans le cas de l'affirmative, pour quels emplois et à quelle date a eu lieu chaque concours?

5. M. Lee a-t-il prêté *a*) le serment d'allégeance, *b*) le serment d'office?

6. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il prêté ces serments?

7. Sinon, en vertu de quelle autorisation a-t-on permis à M. Lee d'occuper un poste régi par la Loi sur le service civil?

8. De quelles universités M. Lee est-il diplômé, dans quelles matières s'est-il spécialisé et sous la direction de quels professeurs a-t-il étudié à chaque université?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 406)—1. M. Wm. Taylor a-t-il déjà été à l'emploi du Musée national du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) M. Taylor a-t-il déjà prêté *a*) le serment d'allégeance, *b*) le serment d'office, comme le prescrit l'article 42(1) de la Loi sur le service civil?

3. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il prêté ces serments?

4. Sinon, en vertu de quelle autorisation a-t-on permis à M. Taylor d'occuper un poste aux termes de la Loi sur le service civil?

5. De quelles universités M. Taylor est-il diplômé, dans quelles matières s'est-il spécialisé et sous la direction de quels professeurs a-t-il étudié à chaque université?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 407)—1. Depuis le commencement des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent, des entrepreneurs ont-ils demandé des versements supplémentaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacun de ces entrepreneurs, à quelle date a-t-il fait une telle demande et quel était le montant de chaque réclamation?

3. En est-on venu à un règlement au sujet de l'une ou l'autre de ces réclamations?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chaque entrepreneur, à quelle date en est-on venu à un règlement, quels ont été la date et le montant d'un tel règlement?

5. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle reçu une libération complète de la part d'entrepreneurs à l'égard de réclamations de versements supplémentaires?

6. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacun de ces entrepreneurs et quelle est la date d'une telle libération?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 408)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle ouvert un compte chez *Murray Hill Limousine Service*, à Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de chaque employé ou fonctionnaire de l'Administration pouvant se prévaloir de ce compte? *b*) quelles sommes a-t-on versées pour la location d'automobiles au cours de chaque année depuis le 1er janvier 1955?

3. Le 11 novembre 1957, a-t-on loué des automobiles en mettant les frais au compte de l'Administration?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) qui a loué des automobiles, *b*) à quelles fins et à quel usage a-t-on loué ces automobiles, *c*) à combien les frais se sont-ils élevés pour cette journée?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 409)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle des avocats ou des conseillers juridiques touchant un traitement fixe parmi son personnel?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom de chacun, la date où il est entré en fonctions, son traitement et ses attributions?

3. Depuis le 1er janvier 1955, l'Administration a-t-elle retenu les services de sociétés d'avocats, ou de procureurs ou conseillers juridiques n'appartenant pas à son personnel?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de chaque société ou de chaque particulier, *b*) quel fonctionnaire de l'Administration a retenu leurs services et quelle en a été la raison, *c*) quels ont été les frais demandés par chaque société ou particulier, *d*) quels frais ont été acquittés?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 410)—1. Depuis le commencement des travaux de construction jusqu'au 31 mars 1959, quelle somme globale l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle versée pour acquitter des comptes?

2. Au 31 mars 1959, quelle était la dette remboursable de l'Administration?

M. Martin (Essex-Est)—Lundi prochain—QUESTION—(N° 411)—1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part de la *Canadian Nurses' Association* ou de tout autre groupement sollicitant une aide financière ininterrompue pour les étudiantes qui désirent embrasser la profession d'infirmière et pour les infirmières diplômées qui désirent parfaire leurs études en vue d'être admises à des postes supérieurs?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

**M. Hellyer*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 78)—1. Un Collège militaire royal est-il une institution octroyant des diplômes?

2. Dans le cas de l'affirmative, sa charte l'autorise-t-il à octroyer des diplômes honoraires?

3. Qui recommande les candidats pour l'octroi de diplômes honoraires?

4. A-t-on recommandé des candidats à de tels diplômes?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

6. Quelles qualités doit avoir un candidat pour obtenir un diplôme honoraire?

7. Le Collège militaire royal relève-t-il du ministère de la Défense nationale?

M. McMillan—Lundi prochain—QUESTION—(N° 79)—1. La Commission de la Capitale nationale a-t-elle cédé récemment une parcelle de terrain (environ 40 acres) située sur le chemin Tremblay, boulevard Saint-Laurent, dans le district dit Queensway, à Ottawa?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui et à quel prix?

3. La vente de cette propriété a-t-elle été annoncée publiquement?

4. A-t-on demandé des soumissions publiques pour ce terrain?

5. Si de telles soumissions n'ont pas été demandées, quelle en est la raison?

M. McIlraith—Lundi prochain—QUESTION—(N° 80)—1. Le jeudi 7 mai 1959, le ministère des Transports a-t-il mis un avion à la disposition d'un groupe de députés de la Chambre des communes pour effectuer un voyage à Windsor et Wheatly, aller et retour?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel crédit a-t-on affecté les frais de ce voyage?

M. Argue—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 103)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports faits par des inspecteurs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *Warnoch Hersey Company* et tous autres documents échangés depuis le 1er juin 1955 entre le ministre, l'Administration ou tout ministère du gouvernement, relativement aux travaux de construction jugés peu satisfaisants et non conformes aux devis soumis par l'Administration en ce qui a trait au pont surélevé et aux écluses de Cornwall et à l'érection et au peinturage des portes busquées et des grilles de secteur à cet endroit.

M. Pearson—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 104)—Copie de toutes communications reçues depuis le 1er février 1959 par le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement fédéral de la part du premier ministre ou de tout membre du gouvernement du Manitoba concernant l'aide fédérale pour la prévention des inondations le long de la rivière Rouge, ainsi que les réponses pertinentes.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de sommes n'excédant pas au total un montant égal aux souscriptions requises du Canada, à savoir, treize cents millions de dollars en monnaie des États-Unis et d'autoriser l'emprunt nécessaire de la manière prévue par ladite loi.

Le ministre des Finances—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins suivantes: autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement dans l'année 1959 n'excédant pas $348,900,000 et à faire certaines dépenses d'établissement et à conclure certains contrats avant le 1er juillet 1960; autoriser la Compagnie du National à émettre des valeurs afin de pourvoir aux montants requis pour les dépenses autorisées; stipuler que, sauf disposition expresse, le principal global des valeurs, non encore remboursées à quelque époque, ne devra pas excéder $289,900,000; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs émises par la Compagnie pour la fin susdite; autoriser le ministre des Finances à consentir à ladite Compagnie des prêts garantis par ces valeurs et dont le principal ne doit pas excéder la somme de $289,900,000 afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir de telles dépenses; et permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies du réseau du National.

Le ministre des Travaux publics—Lundi prochain—Le projet de motion suivant:

Que les postes numéros 372 à 379 inclusivement, relatifs au secrétariat d'État, et le poste numéro 67, se rapportant à la Commission du service civil, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des prévisions de dépenses, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 11 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 12 mai 1959	
238–S	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mercredi 13 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 76

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-19, Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.—*M. Macdonald.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le neuvième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill S-18, Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada".

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Smith (Lincoln), il est ordonné,—Que les pétitions des personnes ci-après désignées en vue de lois de divorce, ainsi que les rapports du greffier des pétitions en date des 6 et 11 mai 1959, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables: Gail Northrupp Brazauckas, Joyce Ethel Commerford Brewster, Lucy Sekora Budnik, Marie Gagné Côté, Joseph-Alphonse-Yves-Jean-Gabriel Lalonde, Meade Alexander Morgan, Estelle Labelle Baxter Robertson, Helen Mary Margeson Ransome Scudamore, Brenda Mary Pardy Thacker et Allan Ray Wright.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Peters soit substitué à celui de M. Fisher sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de sommes n'excédant pas au total un montant égal aux souscriptions requises du Canada, à savoir, treize cents millions de dollars en monnaie des États-Unis et d'autoriser l'emprunt nécessaire de la manière prévue par ladite loi.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins suivantes: autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement dans l'année 1959 n'excédant pas $348,900,000 et à faire certaines dépenses d'établissement et à conclure certains contrats avant le 1er juillet 1960; autoriser la Compagnie du National à émettre des valeurs afin de pourvoir aux montants requis pour les dépenses autorisées; stipuler que, sauf disposition expresse, le principal global des valeurs, non encore remboursées à quelque époque, ne devra pas excéder $289,900,000; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs émises par la Compagnie pour la fin susdite; autoriser le ministre des Finances à consentir à ladite Compagnie des prêts garantis par ces valeurs et dont le principal ne doit pas excéder la somme de $289,900,000 afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir de telles dépenses; et permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies du réseau du National.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Du consentement unanime, sur motion de M. Green, appuyé par M. Brooks, il est ordonné,—Que les postes numéros 372 à 379 inclusivement, relatifs au secrétariat d'État, et le poste numéro 67, se rapportant à la Commission du service civil, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des prévisions de dépenses, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote de deniers publics.

Sur motion de M. Batten, appuyé par M. Mitchell, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes communications adressées depuis le 1er avril 1959 au ministre des Travaux publics ou au président ou autres hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant la *St. John's Housing Authority,* ainsi que les réponses pertinentes. (**Avis de motion n° 97*)

Sur motion de M. Winch, pour M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toutes lettres échangées depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre sans portefeuille, député de Terre-Neuve, au nom du Gouvernement, et le ministre des Affaires municipales de Terre-Neuve, relativement à la nomination de candidats désignés par le gouvernement fédéral à la *St. John's Housing Authority*. (**Avis de motion n° 100*)

Sur motion de M. Winch, pour M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de la délibération du Conseil du Trésor T.B. 537517, en date du 11 septembre 1958. (**Avis de motion n° 101*)

Sur motion de M. Winch, pour M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports faits par des inspecteurs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *Warnoch Hersey Company* et tous autres documents échangés depuis le 1er juin 1955 entre le ministre, l'Administration ou tout ministère du gouvernement, relativement aux travaux de construction jugés peu satisfaisants et non conformes aux devis soumis par l'Administration en ce qui a trait au pont surélevé et aux écluses de Cornwall et à l'érection et au peinturage des portes busquées et des grilles de secteur à cet endroit. (**Avis de motion n° 103*)

Sur motion de M. Pearson, appuyé par M. Chevrier, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toutes communications reçues depuis le 1er février 1959 par le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement du Manitoba, concernant l'aide fédérale pour la prévention des inondations le long de la rivière Rouge, ainsi que les réponses pertinentes. (**Avis de motion n° 104*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-45, Loi modifiant la Loi sur l'accise;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté sur division.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-46, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Nowlan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois, et adopté sur division.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-44, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Browne (Saint-Jean-Ouest), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-206, Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.—*M. McCleave.*

Bill SD-207, Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.—*M. McCleave.*

Bill SD-208, Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.—*M. McCleave.*

Bill SD-209, Loi pour faire droit à Lillianne Reed Volchuk.—*M. McCleave.*

Bill SD-210, Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.—*M. McCleave.*

Bill SD-211, Loi pour faire droit à Elisa-Gislena-Marie Blankaerts Juneau.—*M. McCleave.*

Bill SD-212, Loi pour faire droit à Louis Gustave Rey.—*M. McCleave.*

Bill SD-213, Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.—*M. McCleave.*

Bill SD-214, Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.—*M. McCleave.*

Bill SD-215, Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.—*M. McCleave.*

Bill SD-216, Loi pour faire droit à Franz Prader.—*M. McCleave.*

Bill SD-217, Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.—*M. McCleave.*

Bill SD-218, Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.—*M. McCleave.*

Bill SD-219, Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.—*M. McCleave.*

Bill SD-220, Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.—*M. McCleave.*

Bill SD-221, Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.—*M. McCleave.*

Bill SD-222, Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.—*M. McCleave.*

Bill SD-223, Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.—*M. McCleave.*

Bill SD-224, Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-225, Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.—*M. McCleave.*

Bill SD-226, Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.—*M. McCleave.*

Bill SD-227, Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.—*M. McCleave.*

Bill SD-228, Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.—*M. McCleave.*

Bill SD-229, Loi pour faire droit à Alexandre Paré.—*M. McCleave.*

Bill SD-230, Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.—*M. McCleave.*

Bill SD-231, Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.—*M. McCleave.*

Bill SD-232, Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.—*M. McCleave.*

Bill SD-233, Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage;

M. Starr, appuyé par M. Fleming (Eglinton) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

La question est mise en délibération;

M. Martin (Essex-Est), appuyé par M. Chevrier, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

> "cette Chambre refuse de poursuivre l'examen d'un projet de loi dont les dispositions ne prévoient pas, de la part du Gouvernement, une contribution à la Caisse égale à la moitié de celle que représentent, à l'heure actuelle, les contributions réunies des patrons et des employés."

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 338*) en date du 22 avril 1959, en vue de l'état

suivant: 1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour l'instruction d'enfants de militaires?

2. Quel était le nombre d'enfants de militaires fréquentant les écoles?

3. Combien de ces enfants fréquentaient des écoles *a*) au Canada, *b*) outre-mer?

4. Sur cette somme globale, combien a-t-on dépensé à l'égard d'enfants de militaires *a*) au Canada, *b*) outre-mer?

5. Quel a été, par élève, le coût global de ce programme *a*) au Canada, *b*) outre-mer, c) pour le Canada et outre-mer?

6. Combien de ces enfants recevaient leur instruction *a*) dans des écoles fournies par le gouvernement fédéral, *b*) grâce à des subventions accordées à des écoles déjà existantes?

7. Quelle somme, en moyenne et par élève, a-t-on versée à des écoles déjà existantes pour ces enfants à l'égard de chaque province du Canada?

8. Quelle somme globale estimative verse-t-on par élève dans les écoles ordinaires du Canada à l'égard de chaque province?

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin de l'exercice financier de 1958, selon les dispositions du paragraphe (1) de l'article 119 de la Loi sur les banques, chapitre 48 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Fleming (Eglinton),—Liste (en français) des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec à la fin de l'exercice financier de 1958, selon les dispositions du paragraphe (1) de l'article 93 de ladite loi, chapitre 41 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français) de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur les niveaux de strontium-90 dans des échantillons de poudre de lait, pour la période écoulée d'avril à décembre 1958.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage adressé au ministre du Travail le 26 août 1958, concernant les diverses séances tenues par le Comité lors de sa réunion du 19 août 1958.

Vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe 7 de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition de la requérante suivante aux fins d'une loi de divorce, déposée le 17 avril et présentée par M. McCleave le 8 mai, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Estelle Labelle Baxter Robertson, épouse de Cecil William Robertson, de Schefferville (P.Q.).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Badanai—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 412)—1. A-t-on octroyé un contrat pour la construction de trois postes de compresseur à Geraldton, Ignace et Parthia?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui?

3. Quel était le montant stipulé au contrat?

M. Badanai—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 413)—1. Durant les deux dernières années, des diplomates étrangers ont-ils violé les dispositions du Tarif des douanes et de la Loi sur la taxe d'accise en important sans payer de taxes des automobiles de luxe et en les vendant ensuite au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms?

3. Combien d'automobiles a-t-on ainsi importées au Canada?

4. Quand et à quel endroit ont-elles été vendues et à quel prix?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 12 mai 1959	
238–S	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mercredi 13 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Règlement	1 h. 45 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 77

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Tassé, pour M. Rowe, du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Conformément aux instructions qu'il a reçues de la Chambre le mercredi 29 avril 1959, votre Comité a étudié les postes 410, 411 et 419 tels qu'énumérés au budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1960, comme suit:

Poste 410—Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard et ports terminus	$ 1,741,000
Poste 411—Service de transbordement de Terre-Neuve et ports terminus	$ 4,738,000
Poste 419—Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	$ 14,100,000

Votre Comité a aussi étudié le budget de premier établissement et le compte des recettes estimatives pour l'année 1959 des chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi que le budget de premier établissement et le budget des propriétés et de l'équipement d'Air-Canada pour l'année 1959.

Votre Comité approuve lesdits budgets.

Une copie du compte rendu des délibérations et des témoignages fournis à l'égard de ces questions est annexée aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 8 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Starr, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Martin (Essex-Est), appuyé par M. Chevrier: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

> "cette Chambre refuse de poursuivre l'examen d'un projet de loi dont les dispositions ne prévoient pas, de la part du Gouvernement, une contribution à la Caisse égale à la moitié de celle que représentent, à l'heure actuelle, les contributions réunies des patrons et des employés."

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: J'allais dire que j'ai étudié cette question de près mais avant d'en parler, j'aimerais écouter tous les députés qui estimeraient que l'amendement est irrecevable. On se souviendra que j'ai dit hier soir que les députés auraient l'occasion d'étudier la question entre-temps. J'avoue franchement, que, d'après l'examen que j'en ai fait jusqu'ici, cet amendement est, d'après moi, recevable. Je serais heureux d'écouter l'avis de tout député qui voudrait en contester la recevabilité.

Le rappel au Règlement fait l'objet d'une discussion.

Si je pouvais accepter l'opinion qui a été si bien formulée par l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton), à savoir que l'amendement n'est tout au plus qu'une tentative en vue de changer le montant de l'apport du gouvernement en le réduisant, je devrais alors convenir que l'amendement n'est pas réglementaire, car il pourrait être présenté en comité lorsque le comité sera saisi du bill, et il est clair qu'aucun amendement au principe du bill à l'étape de la deuxième lecture ne peut être accepté s'il s'agit d'un amendement qui pourrait être présenté à l'étape de l'examen en comité.

Comme l'a dit l'honorable député d'York-Ouest, il y a un certain nombre de moyens d'aborder un amendement à l'étape de la deuxième lecture d'un bill, et il les a énumérés. Si la proposition d'amendement doit être maintenue, il est clair qu'elle doit entrer dans le cadre d'un amendement déclaratoire sur un principe contraire au bill. Beauchesne établit clairement, dans son commentaire 382, qu'un tel amendement est admissible. En vérité, il a été reconnu tant ici qu'en d'autres parlements qu'un amendement de ce genre pouvait être présenté à la deuxième lecture. Voici le texte du commentaire 382 de Beauchesne, quatrième édition:

> Un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant...

C'est à ce point de vue que j'ai examiné la proposition d'amendement, d'abord quant à la forme. Or, à mon avis, la forme en est acceptable. Cette formule particulière qui permet de proposer un principe déclaratoire ne manque pas de précédents tant au parlement canadien qu'à celui du Royaume-Uni. Les journaux de la chambre des communes britannique renferme, par exemple, en 1877, un amendement qui s'oppose à plus ample examen du bill alors à l'étude en raison de ce principe. En 1933 également, à la page 17 des journaux de la chambre britannique figure un autre amendement raisonné présenté dans les termes suivants:

> On a proposé que la question soit modifiée par la suppression des mots à partir de "que" jusqu'à la fin de la question et par l'adjonction des mots "la Chambre refuse de consentir à la deuxième lecture d'un bill sur le chômage qui ne reconnaît pas que toutes les victimes du chômage inhérent au régime moderne du capitalisme industriel ont droit à un traitement égal et à un niveau de subsistance honorable...

...et ainsi de suite. Je suis donc convaincu que la forme est recevable. La véritable question, selon moi, est de savoir si c'est dans le cadre du bill à l'étude. Je me suis demandé quel est le principe dont s'inspire le bill, et j'ai pris comme réponse les mots que le ministre du Travail a utilisés quand il l'a expliqué hier en proposant la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Il a déclaré, comme en fait foi la page 3710 du hansard:

> Les modifications proposées dans ce bill étendront les avantages de la loi à un plus grand nombre de salariés. Elles augmenteront les prestations et les revenus admissibles. Elles augmenteront aussi les contributions.

Pour ce qui est des contributions, voici ce que le ministre a dit:

> Toutefois, le gouvernement a la responsabilité de maintenir la caisse dans un état d'équilibre et la nouvelle table des contributions aidera sensiblement à le faire.

Par conséquent, un des principes du bill est de maintenir le niveau de la caisse en augmentant les contributions. Comme le savent les honorables députés, il y a trois sources de contributions, celles de l'employeur, de l'employé et du gouvernement. Le bill prescrit que des augmentations déterminées de contributions seront versées par les employeurs et les employés. Il ne propose pas de modifier l'alinéa c) de l'article 83 de la loi sur l'assurance-chômage qui stipule que la contribution du gouvernement à la caisse doit être du cinquième du montant versé par les employeurs et les employés. Toutefois, l'augmentation des cotisations que les employeurs et les employés devront verser sous le régime de la mesure à l'étude entraînera automatiquement le relèvement du montant que le gouvernement devra verser pour effectuer sa contribution d'un cinquième sous l'empire de la loi actuelle. Dans son projet d'amendement, l'honorable député déclare que c'est le gouvernement qui devrait acquitter l'augmentation en portant sa contribution d'un cinquième à la moitié de celle que les employeurs et les employés fournissent actuellement sans modifier cette dernière.

Voilà où je ne suis plus d'accord avec le député d'York-Ouest, car s'il était constaté que l'amendement prévoit la moitié de la contribution proposée dans la table revisée, on pourrait prétendre qu'il ne diffère pas en principe quant au montant seulement. Autrement dit, l'opposition demande à la Chambre d'étudier un autre principe propre à assurer l'équilibre de la caisse par l'augmentation de la contribution d'une seule des trois parties qui y contribuent, soit le gouvernement.

Il s'agit d'une résolution posant un principe contraire au principe fondamental dont s'inspire le bill. Ce n'est pas un amendement qui pourrait être proposé en comité, sauf par la proposition d'un amendement portant spécifiquement sur un accroissement des dépenses de fonds publics, ce que ni l'opposition ni un simple député ne peut faire.

Je trouve,—comme tous les députés, je pense,—que ces amendements impliquant un principe posent un problème. On ne peut les accepter sans réserve, car ils donneraient cours à des débats sans fin à l'égard de la deuxième lecture d'un bill; mais en l'occurrence, il me semble qu'il est question d'un principe différent et pertinent, le principe des contributions à la caisse.

Quand il y a un doute raisonnable ou une divergence de vues pour ce qui est de savoir si un tel amendement est admissible ou ce qui ne l'est pas, j'estime qu'il faut pencher en faveur du droit des députés de saisir la Chambre d'une question de cette nature, étant donné, en particulier, que leurs fonctions, pour ce qui est des questions d'argent, sont si restreintes. Une fois le présent bill présenté et étudié,—et les principes n'en sont qu'alors découverts,—on ferme, je crois, la porte à tout débat futur à l'égard de ce principe en particulier. Si un député tient à proposer un amendement et à le mettre aux voix, il me semble que c'est la seule occasion qu'il a.

Comme j'ai dit, il me semble que cela est conforme aux précédents établis dans cette Chambre et au Règlement, et par conséquent, je suis disposé à permettre la présentation de l'amendement.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Badanai,
Batten,
Benidickson,
Boivin,
Bourget,
Brassard (Lapointe),
Caron,
Carter,
Chevrier,
Crestohl,
Denis,
Dumas,
Dupuis,
Eudes,
Fisher,
Forgie,
Garland,
Godin,
Granger,
Hardie,
Hellyer,
Herridge,
Howard,
Leduc,
Lessard,
Loiselle,
Macnaughton,
McIlraith,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Meunier,
Mitchell,
Nixon,
Pearson,
Peters,
Pickersgill,
Racine,
Ratelle,
Regier,
Richard (Ottawa-Est),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Tucker,
Winch—44.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Allmark,
Anderson,
Balcer,
Barrington,
Beech,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Belzile,
Bigg,
Bourbonnais,
Bourdages,
Brassard (Chicoutimi),
Brooks,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Campeau,
Cardiff,
Casselman (Mme),
Chambers,
Chown,
Comtois,
Crouse,
Danforth,
Deschambault,
Dinsdale,
Dorion,
Drysdale,
Dubois,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Fortin,
Fraser,
Gillet,
Green,
Grills,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Howe,
Johnson,
Jones,
Jung,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Kucherepa,
Lahaye,
Latour,
Lennard,
Létourneau,
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,

Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Murphy,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Hurley,
Ormiston,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pigeon,
Pratt,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Robinson,
Rogers,
Rompré,
Simpson,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stinson,
Tassé,
Taylor,
Thrasher,
Tremblay,
Walker,
Webster,
Weichel,
White,
Winkler,
Wratten—142.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le Bill S-18, Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill S-19, Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique, est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-206, Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.
Bill SD-207, Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.
Bill SD-208, Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.
Bill SD-209, Loi pour faire droit à Lillianne Reed Volchuk.
Bill SD-210, Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.
Bill SD-211, Loi pour faire droit à Elisa-Gislena-Marie Blankaerts Juneau.
Bill SD-212, Loi pour faire droit à Louis Gustave Rey.
Bill SD-213, Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.
Bill SD-214, Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.
Bill SD-215, Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.
Bill SD-216, Loi pour faire droit à Franz Prader.
Bill SD-217, Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.
Bill SD-218, Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.
Bill SD-219, Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.
Bill SD-220, Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.
Bill SD-221, Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.
Bill SD-222, Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.
Bill SD-223, Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.

Bill SD-224, Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.

Bill SD-225, Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.

Bill SD-226, Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.

Bill SD-227, Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.

Bill SD-228, Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.

Bill SD-229, Loi pour faire droit à Alexandre Paré.

Bill SD-230, Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.

Bill SD-231, Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.

Bill SD-232, Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.

Bill SD-233, Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 18 à 21 inclusivement sont appelés, respectivement, et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-23, Loi concernant la navigation et la pêche au saumon sur le fleuve Fraser;

M. McPhillips, appuyé par M. McGrath, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Starr, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

M. Chevrier, appuyé par M. Carter, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

> "cette Chambre refuse de poursuivre l'examen de ce projet de loi parce que les dispositions de celui-ci ont été formulées et présentées sans que le Gouvernement ait conféré avec le Comité consultatif et avant la réception du rapport annuel dudit Comité consultatif sur l'état financier de la Caisse d'assurance-chômage pour l'année financière expirant le 31 mars 1959, et de ses recommandations sur ce sujet."

Le ministre des Finances (M. Fleming (Eglinton)) invoque le Règlement, déclarant que la proposition d'amendement est irrégulière parce qu'elle n'énonce pas un principe contraire au principe du bill.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a affirmé que cette affirmation de principe est pertinente. A mon regret, je ne puis en convenir. A mon sens, il ne s'agit pas ici de l'affirmation d'un principe contraire au principe du bill. Il s'agit plutôt d'une question de fait au sujet

de la conduite du gouvernement. C'est la condamnation du gouvernement pour une prétendue omission, c'est-à-dire le fait de n'avoir pas consulté le Comité consultatif et de n'avoir pas reçu le rapport annuel de ce comité. Je ne pense pas qu'il soit de la même catégorie que l'amendement présenté hier soir par l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin). Il n'énonce pas de principe contraire au bill mais cherche à y inclure des considérations qui sont en dehors de la question et qui ne sont pas pertinentes, en condamnant le gouvernement pour sa présumée attitude, pour n'avoir pas fait ceci ou cela, avant de présenter le bill, et par conséquent, je ne puis accepter cet amendement.

Le débat se poursuit sur la motion principale, et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 43*) en date du 18 février 1959, demandant la copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1956 entre le gouvernement fédéral et quelque organisme des Nations Unies, relativement à la suspension des essais nucléaires.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 101*) en date du 11 mai 1959, demandant la copie de la délibération du Conseil du Trésor T.B 537517, en date du 11 septembre 1958.

A dix heures dix minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce douzième jour de mai et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le jeudi 14 mai:

Bill S-19, Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.—*M. Macdonald.*

Bill SD-206, Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.—*M. McCleave.*

Bill SD-207, Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.—*M. McCleave.*

Bill SD-208, Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.—*M. McCleave.*

Bill SD-209, Loi pour faire droit à Lillianne Reed Volchuk.—*M. McCleave.*

Bill SD-210, Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.—*M. McCleave.*

Bill SD-211, Loi pour faire droit à Elisa-Gislena-Marie Blankaerts Juneau.—*M. McCleave.*

Bill SD-212, Loi pour faire droit à Louis Gustave Rey.—*M. McCleave.*

Bill SD-213, Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.—*M. McCleave.*

Bill SD-214, Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.—*M. McCleave.*

Bill SD-215, Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.—*M. McCleave.*

Bill SD-216, Loi pour faire droit à Franz Prader.—*M. McCleave.*

Bill SD-217, Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.—*M. McCleave.*

Bill SD-218, Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.—*M. McCleave.*

Bill SD-219, Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.—*M. McCleave.*

Bill SD-220, Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.—*M. McCleave.*

Bill SD-221, Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.—*M. McCleave.*

Bill SD-222, Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.—*M. McCleave.*

Bill SD-223, Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.—*M. McCleave.*

Bill SD-224, Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-225, Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.—*M. McCleave.*

Bill SD-226, Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.—*M. McCleave.*

Bill SD-227, Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.—*M. McCleave.*

Bill SD-228, Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.—*M. McCleave.*

Bill SD-229, Loi pour faire droit à Alexandre Paré.—*M. McCleave.*

Bill SD-230, Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.—*M. McCleave.*

Bill SD-231, Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.—*M. McCleave.*

Bill SD-232, Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.—*M. McCleave.*

Bill SD-233, Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Herridge—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 414)—1. Le laboratoire d'essais du ministère des Travaux publics a-t-il plus d'une fois mis à l'épreuve l'appareil *Briton* de fermeture de porte?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates a-t-on effectué ces épreuves?

3. Les résultats ont-ils été les mêmes dans chaque cas?

4. La publication des rapports de ces épreuves était-elle restreinte pour des fins de sécurité?

M. Carter—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 415)—1. Durant chacune des années 1957 et 1958, quel a été le nombre d'immigrants admis au Canada?

2. Sur ce nombre, combien sont arrivés au Canada par les ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Québec, de Montréal et de Vancouver?

3. Les endroits où se destinent les immigrants admis au Canada sont-ils enregistrés?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient ces endroits à l'égard de chaque province durant les années 1957 et 1958?

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 81)—1. Le ministère de la Défense nationale possède-t-il des règlements régissant l'usage des mess des officiers?

2. Dans le cas de l'affirmative, existe-t-il des règlements régissant leur usage pour des fins politiques?

3. Une réunion a-t-elle récemment eu lieu dans le mess des officiers du quarante-quatrième régiment de campagne de l'artillerie à St. Catharines (Ont.) et le président de l'Association des jeunes conservateurs progressistes d'Ontario y a-t-il fait certaines présentations?

4. Qui a autorisé cette réunion?

**M. Dumas*—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 82)—1. Le gouvernement fédéral a-t-il acheté un terrain à Fort-Coulonge pour la construction d'un édifice public?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il versée pour ce terrain?

4. Quand a-t-on versé cette somme?

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 105)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère et toutes personnes, relativement à l'adoption, la vente, la location ou à la disposition de quelque autre façon de tous terrains compris dans la Réserve indienne *Chippewa*, près de Sarnia.

**M. Hellyer*—Jeudi prochain—ADRESSE—(N° 106)—Copie du contrat, de l'option ou de l'accord visant la vente d'une partie de la Réserve indienne *Chippewa*, intervenus entre les Indiens de ladite réserve et la *Dimensional Investments Limited.*

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 13 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Règlement	1 h. 45 de l'après-midi
	Le jeudi 14 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 15 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 78

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les enquêtes, chapitre 154 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

> Arrêté en conseil C.P. 1959-577, approuvé le 13 mai 1959: nommant MM. Herbert Anscombe, Archibald H. Balch, René Gobeil, M. A. MacPherson, père, Howard Mann, l'honorable Charles P. McTague et Arnold Platt, commissaires, aux fins de faire enquête et de formuler des recommandations sur les problèmes relatifs au transport par chemin de fer au Canada.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, les bills suivants, qui sont lus pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 386 par M. Denis—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Quels ont été les paiements conditionnels versés à chaque province par le gouvernement fédéral aux titres suivants: *a*) agriculture, *b*) santé, *c*) assurance-hospitalisation, *d*) bien-être, *e*) formation professionnelle, *f*) routes et transport, *g*) mise en valeur des ressources, *h*) locations subventionnées

et élimination des taudis, *i*) à d'autres titres, au cours des années financières 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, et quelles sont les sommes estimatives pour l'année financière 1959-1960?

2. En quelle année financière chacun de ces paiements conditionnels a-t-il été institué?

Question n° 389 par M. Carter—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral aux particuliers, aux institutions, aux corporations, aux municipalités et au gouvernement de la province de Saskatchewan?

2. Au cours de la même année, quel a été le total des versements effectués par le gouvernement fédéral en dehors de la Saskatchewan et au nom de cette province?

3. Durant l'année financière susmentionnée, quel est le montant estimatif du revenu que le gouvernement du Canada a reçu de la province de Saskatchewan?

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1958, quelles sommes a-t-on versées aux résidents de la Saskatchewan aux titres suivants: *a*) allocations familiales, *b*) pensions de la sécurité de la vieillesse, *c*) assistance-vieillesse, *d*) allocations aux invalides, *e*) allocations aux aveugles?

5. A la fin de ladite année, combien de personnes, en Saskatchewan, étaient censées avoir reçu *a*) des prestations d'assurance-chômage, *b*) des versements spéciaux de secours et de bien-être?

6. Quelle était, le 31 mars 1958, la population estimative de la Saskatchewan?

M. Howard, appuyé par M. Fisher, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de la copie de tous contrats relatifs à des prix spéciaux conclus entre *Eldorado Mining and Refining Limited* et les sociétés suivantes: 1) *Bicroft Uranium Mines Limited,* 2) *Canadian Dyno Mines Limited,* 3) *Faraday Uranium Mines Limited,* 4) *Gunnar Mines Limited,* 5) *Lorado Uranium Mines Limited,* 6) *Rayrock Mines Limited,* 7) *Algom Uranium Mines Limited,* 8) *Can-met Explorations Limited,* 9) *Consolidated Denison Mines Limited,* 10) *Milliken Lake Uranium Mines Limited,* 11) *Northspan Uranium Mines Limited,* 12) *Pronto Uranium Mines Limited,* 13) *Stanleigh Uranium Mining Corporation Limited,* 14) *Stanrock Uranium Mines Limited.* (**Avis de motion n° 96*)

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Fisher,	Howard,	Peters,	Winch—7.
Herridge,	Martin (Timmins),	Regier,	

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Baskin,	Bigg,	Brassard (Chicoutimi),
Aitken (Mlle),	Batten,	Boivin,	Brassard (Lapointe),
Allard,	Bell (Carleton),	Bourbonnais,	Brooks,
Allmark,	Bell (Saint-Jean-Albert),	Bourdages,	Browne (Saint-Jean-Ouest),
Badanai,	Benidickson,	Bourget,	
Baldwin,	Best,	Bourque,	
Barrington,			

Browne (Vancouver-Kingsway), Bruchési, Brunsden, Campbell (Lambton-Kent), Campbell (Stormont), Campeau, Cardiff, Caron, Chambers, Chevrier, Chown, Comtois, Courtemanche, Creaghan, Crestohl, Crouse, Danforth, Denis, Deschambault, Diefenbaker, Dorion, Drysdale, Dubois, Dumas, Dupuis, English, Eudes, Fairclough (Mme), Fairfield, Fleming (Eglinton), Fleming (Okanagan-Revelstoke), Flynn, Fraser, Fréchette, Garland, Gillet, Grafftey, Granger, Grills, Gundlock, Halpenny, Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), Hamilton (Qu'Appelle), Hamilton (York-Ouest), Hanbidge, Hardie, Harkness, Hees, Hellyer, Henderson, Hicks, Horner (Acadia), Horner (Jasper-Edson), Johnson, Jones, Kindt, Kucherepa, Lafrenière, Lahaye, LaRue, Latour, Lennard, Létourneau, Macdonald (Kings), Macdonnell, MacInnis, MacLean (Queens), MacLean (Winnipeg-Nord-Centre), MacLellan, Macnaughton, Macquarrie, McCleave, McGee, McGregor, McIlraith, McLennan, McPhillips, McQuillan, McWilliam, Maloney, Mandziuk, Martel, Martin (Essex-Est), Martineau, Martini, Meunier, Milligan, Monteith (Verdun), Morissette, Morris, Morton, Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), Muir (Lisgar), Murphy, Nesbitt, Nielsen, Nixon, Noble, Nowlan, Nugent, O'Hurley, O'Leary, Pallett, Parizeau, Pascoe, Payne, Pearkes, Pearson, Pickersgill, Pratt, Racine, Rapp, Ratelle, Rea, Régnier, Ricard, Richard (Ottawa-Est), Richard (Saint-Maurice-Laflèche), Roberge, Robichaud, Rompré, Simpson, Small, Smallwood, Smith (Calgary-Sud), Smith (Lincoln), Smith (Simcoe-Nord), Smith (Winnipeg-Nord), Southam, Spencer, Stanton, Starr, Stearns, Stinson, Tassé, Taylor, Thrasher, Tremblay, Tucker, Villeneuve, Walker, White, Wratten—166.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-234, Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.—*M. McCleave.*

Bill SD-235, Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.—*M. McCleave.*

Bill SD-236, Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.—*M. McCleave.*

Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.—*M. McCleave.*

Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.—*M. McCleave.*

Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.—*M. McCleave.*

Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.—*M. McCleave.*

Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.—*M. McCleave.*

Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.—*M. McCleave.*

Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.—*M. McCleave.*

Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.—*M. McCleave.*

Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.—*M. McCleave.*

Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Starr, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Benidickson, appuyé par M. Garland, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

> "cette Chambre refuse son consentement à la deuxième lecture du présent projet de loi, qui ne renferme aucune disposition garantissant la stabilité de la Caisse d'assurance-chômage par l'établissement d'un comité de placements indépendant des personnes chargées d'appliquer la politique du Gouvernement à l'égard de la dette publique."

Le ministre des Finances (M. Fleming (Eglinton)) invoque le Règlement, déclarant que la proposition d'amendement est irrégulière parce que le sujet de l'amendement ne se rapporte pas aux dispositions du bill actuellement à l'étude.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je tiens tout d'abord à rappeler aux députés que nous ne pouvons comparer la décision rendue l'autre soir par M. l'Orateur à propos de l'amendement de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) au présent amendement. Il y a une différence marquée entre les deux, de sorte que la décision de l'autre soir ne peut servir de précédent à celle que je m'apprête à rendre.

J'ai écouté avec grand intérêt le ministre des Finances (M. Fleming). J'ai aussi suivi attentivement ce qu'ont dit l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). J'aimerais faire ressortir deux choses. Premièrement, la question de pertinence. En l'occurrence, je ne trouve pas que l'amendement se rattache au projet de loi à l'étude. Il se rattache plutôt à la loi, mais ce n'est pas de la loi qu'il s'agit en ce moment, mais du projet de loi. Deuxièmement, j'invite les députés, et j'insiste, à écouter soigneusement le texte de l'amendement dont je vais maintenant donner

lecture: "Cette Chambre refuse son consentement à la deuxième lecture du présent projet de loi, qui ne renferme aucune disposition garantissant la stabilité de la Caisse d'assurance-chômage par l'établissement d'un comité de placements indépendant des personnes chargées d'appliquer la politique du Gouvernement à l'égard de la dette publique."

La forme de la proposition d'amendement lui donne, en réalité, le caractère d'une résolution ou d'un bill distinct plutôt que d'une modification de ce que contient le projet de loi à l'étude. D'autre part, la règle de pertinence y est complètement négligée. Si tous les projets de loi étudiés par la Chambre étaient l'objet de modifications de ce genre voulant que la mesure projetée soit insuffisante et doive être amplifiée, il n'y aurait aucune pertinence. Je considère que la proposition d'amendement actuellement à l'étude ne renferme aucune mention de ce que contient le bill, et je dois donc la déclarer irrégulière.

Le débat se poursuit sur la motion principale et ledit débat est interrompu à six heures.

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. McCleave soit substitué à celui de M. Rowe sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 278*) en date du 6 mai 1959, demandant l'état suivant: 1. Est-ce que des Conventions de l'Organisation internationale du Travail n'ont pas été ratifiées par le gouvernement canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles (en indiquant le numéro et l'intitulé) et pour quelle raison dans chaque cas?

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 355*) en date du 6 mai 1959, demandant l'état suivant: 1. Depuis le 1er juin 1957 jusqu'à ce jour, a-t-on congédié des maîtres de poste et (ou) des maîtresses de poste ne relevant pas du service civil?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et de quels bureaux de poste s'agit-il, dans chaque cas?

3. Quelles étaient les raisons du renvoi, dans chaque cas?

Par M. Hees, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Conseil des ports nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre 187 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Hees,—Copie de l'arrêté en conseil déposé en vertu des dispositions de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

> Arrêté en conseil C.P. 1959-553, approuvé le 5 mai 1959, approuvant le budget d'établissement de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année expirant le 31 mars 1960.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Dupuis—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 416)—1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il reçu des demandes pour la démolition de certaines bâtisses historiques faisant partie du Collège militaire royal de Saint-Jean (P.Q.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui?

3. Quelles dispositions prend-on à cet égard?

M. Dupuis—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 417)—1. Depuis le mois de juin 1958, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ou tout autre organisme du gouvernement fédéral ont-ils ordonné l'exécution de travaux sur l'Île-aux-Noix et à Fort Lennox?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quels travaux s'agit-il?

3. A-t-on demandé des soumissions pour ces travaux?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?

5. Combien d'hommes sont affectés à ces travaux?

6. Sont-ils payés par le gouvernement ou par des particuliers?

7. Quand ces travaux seront-ils terminés?

8. Quel en sera le coût global?

M. Dupuis—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 418)—1. A-t-on demandé des soumissions pour l'octroi d'une concession en vue d'exploiter des pompes à gazoline et un atelier de réparation pour les embarcations à moteur sur un terrain appartenant à l'État et situé sur la rive ouest de la rivière Richelieu, à Saint-Jean, au sud du pont du National-Canadien reliant Saint-Jean à Iberville?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des personnes, sociétés ou corporations qui ont soumissionné et quel était le montant de chaque soumission?

M. Garland—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 419)—1. Combien de prêts directs la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consentis *a*) du 1er janvier au 1er mai 1959, *b*) au cours de la même période de l'année dernière?

2. Combien de prêts assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation ont été consentis par des emprunteurs approuvés *a*) du 1er janvier au 1er mai 1959, *b*) au cours de la même période de l'année dernière?

3. Du 1er janvier au 1er mai 1959, combien de demandes de prêts pour la reconstruction de maisons aux normes minimums la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle approuvées *a*) dans tout le Canada, *b*) dans le nord de l'Ontario?

*M. *Fisher*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 83)—1. Le Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle approuvé des prêts ou des hypothèques pour la construction de maisons à bon marché aux normes minimums et dont le programme a été annoncé en 1958?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels en ont été le nombre et la valeur globale à l'égard de chaque bureau de la Société?

*M. *Howard*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 84)—Durant chaque année, depuis le 1er janvier 1945, combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada ont été mis à leur retraite, s'il y a lieu, sous le régime de *a*) la Partie II, *b*) la Partie III, *c*) la Partie V, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada?

*M. *Howard*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 85)—Durant chaque année, depuis le 1er janvier 1945, combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada mis à leur retraite, s'il y a lieu, sous le régime de la Partie III de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, ont versé des contributions aux termes de la Partie IV de ladite loi?

*M. *Howard*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 86)—Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada, s'il en est, d'un grade non breveté, faisaient partie de la Gendarmerie avant le 1er octobre 1934 et, sur ce nombre, combien *a*) ont consenti à verser, *b*) n'ont pas consenti à verser, des contributions de pension en vertu des dispositions de la Partie IV de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada?

*M. *Fisher*—Vendredi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 107)—Copie des taxes convenues établies par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, sous le régime de l'article 32 de la Loi sur les transports et affichées aux bureaux principaux des chemins de fer selon l'Ordonnance générale 818 de la Commission des transports.

*M. *Dupuis*—Vendredi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 108)—Copie du bail, s'il en est, intervenu entre le gouvernement et le *St. Johns Yacht Club*, concernant l'usage d'un terrain de l'État situé sur la rive du Richelieu, à Saint-Jean (P.Q.).

*M. *Dupuis*—Vendredi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 109)—Copie de tous télégrammes, correspondance, bail et autres documents échangés entre le ministère des Transports et MM. Robert et Bernard Goineau ou toutes autres personnes, relativement à l'installation de pompes à essence et à un atelier de réparation sur un terrain appartenant à l'État sur les bords de la rivière Richelieu à Saint-Jean-Iberville.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 14 mai 1959	
253–D	Mines, forêts et cours d'eau	10 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 15 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 79

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Kucherepa, du comité permanent du Règlement, présente le cinquième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

En conformité des instructions reçues de la Chambre le 11 mai 1959, le Comité a songé aux recommandations qu'il devrait formuler au sujet des pétitions suivantes introductives de bills de divorce, qui ont été déposées après l'expiration des délais prévus par l'article 93 du Règlement, savoir:

1. *Pétition de Joyce Ethel Commerford Brewster*

Étant donné l'absence de preuve, des procédures n'ont pu être instituées avant l'expiration des délais prévus pour le dépôt des pétitions. Cependant, afin de légitimer la naissance d'un enfant qu'attend la co-défenderesse, il a été jugé essentiel de donner suite à la demande sans délai.

2. *Pétition de Marie Gagné Côté*

Cette pétition a été déposée deux jours après l'expiration des délais à cause du retard à la transmettre de Montréal à l'agent local.

3. *Pétition de Meade Alexander Morgan*

Le pétitionnaire était employé dans les Territoires du Nord-Ouest tandis que la défenderesse habite à Montréal. N'étant pas au courant de certaines circonstances entourant le cas particulier, le pétitionnaire n'a pu déposer sa pétition dans les délais prévus.

4. *Pétition de Joseph-Alphonse-Yves-Jean-Gabriel Lalonde*

Le retard à déposer la pétition est attribué aux difficultés qu'on a éprouvées afin de signifier l'avis requis à la défenderesse qui habite maintenant aux États-Unis.

5. *Pétition d'Estelle Labelle Baxter Robertson*

Les difficultés qu'on a éprouvées afin de signifier l'avis requis au défendeur, qui est actuellement employé dans la région de l'Ungava, sont également responsables du retard à déposer cette pétition.

6. *Pétition de Gail Northrup Brazauckas*

La faute imputée au défendeur a été commise après l'expiration des délais prévus pour le dépôt des pétitions introductives de bills d'intérêt privé, mais l'avocat de la pétitionnaire a fait observer que si l'on retardait à donner suite à sa demande, elle en subirait un grave préjudice.

7. *Pétition d'Allan Ray Wright*

L'avocat a éprouvé des difficultés à repérer les témoins dans cette cause et, étant donné les circonstances familiales du pétitionnaire, il y aurait lieu de donner suite à sa demande à la présente session.

8. *Pétition d'Helen Mary Margeson Ransome Scudamore*

Après avoir entendu l'avocat de la pétitionnaire, le Comité est convaincu que cette pétition a été transmise de Montréal le 24 février et aurait dû parvenir à Ottawa à temps pour être déposée le 25 février, le dernier jour prévu par l'article 93 du Règlement pour le dépôt des pétitions introductives de bills d'intérêt privé.

9. *Pétition de Lucy Sekora Budnick*

10. *Pétition de Brenda Mary Pardy Thacker*

L'avocat des pétitionnaires ayant demandé la permission de retirer ces deux dernières pétitions (numéros 9 et 10), le Comité recommande que cette autorisation lui soit accordée.

En ce qui concerne les pétitions numéros 1, 2, 3, 4 et 5, énumérées ci-dessus, le Comité recommande que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue et que les pétitions soient reçues; il recommande également que l'application de l'alinéa *a*) du paragraphe (3) de l'article 94 soit aussi suspendue en tant qu'il se rapporte à l'article 93.

Advenant l'approbation de cette recommandation, une amende de $200 sera imposée à l'égard des projets de loi lorsqu'ils seront présentés.

En ce qui concerne les pétitions numéros 6 et 7, le Comité recommande:

(A) Que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue et que les pétitions soient reçues.

(B) Que l'application de l'alinéa *a*) du paragraphe (3) de l'article 94 du Règlement soit suspendue en tant qu'il se rapporte à l'article 93, mais en partie seulement en tant qu'il se rapporte à l'alinéa c) du paragraphe (3) de l'article 94, par l'imposition d'une amende de $100 à l'égard de chaque projet de loi lorsqu'il sera présenté.

En ce qui concerne la pétition n° 8, le Comité recommande que l'application de l'article 93 et des alinéas *a*) et *c*) du paragraphe (3) de l'article 94 soit suspendue et que la pétition soit reçue, renonçant ainsi aux amendes prévues.

Du consentement unanime, sur motion de M. Kucherepa, appuyé par M. Macdonald, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Beech soit substitué à celui de M. Nasserden et

Le nom de M. Simpson à celui de M. Weichel, sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Latour soit substitué à celui de M. Dorion,

Le nom de M. Bourbonnais à celui de M. Johnson et

Le nom de M. Pigeon à celui de M. Valade, sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Starr, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allmark,
Asselin,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Bell (Carleton),
Belzile,
Bigg,
Bourbonnais,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Bruchési,
Brunsden,
Campbell (Lambton-Kent),
Campeau,
Cardiff,
Casselman (Mme),
Chown,
Churchill,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dubois,
English,
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Fortin,
Fréchette,
Grafftey,
Green,
Grills,
Gundlock,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Harkness,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Johnson,
Jones,
Jung,
Kindt,
Lafrenière,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,
Martel,
Martineau,
Matthews,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Payne,
Pearkes,
Pigeon,
Pratt,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Rogers,
Rompré,
Simpson,
Slogan,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Tassé,
Taylor,
Thomas,
Thompson,
Villeneuve,
Vivian,
Webster,
Weichel,
Winch,
Winkler,
Wratten—133.

CONTRE

Messieurs

Badanai,	Crestohl,	Herridge,	Meunier,
Batten,	Denis,	Houck,	Pearson,
Benidickson,	Dumas,	Howard,	Peters,
Boivin,	Dupuis,	Lessard,	Pickersgill,
Bourque,	Fisher,	McIlraith,	Regier,
Brassard,	Forgie,	McMillan,	Richard
(Lapointe),	Granger,	McWilliam,	(Ottawa-Est),
Caron,	Habel,	Martin (Essex-Est),	Robichaud,
Carter,	Hellyer,	Martin (Timmins),	Tucker—34.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé devant le comité permanent des relations industrielles.

Avec la permission de la Chambre, les documents suivants sont déposés sur le bureau:

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—État relatif à la situation et aux variations des investissements de la Commission d'assurance-chômage au cours de chaque mois de l'année financière 1958-1959.

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des rapports présentés par le Comité consultatif de l'assurance-chômage au ministre du Travail les 17 février, 7 avril et 22 novembre 1955; et exemplaires du procès-verbal des réunions tenues par ledit Comité les 24 et 25 juillet 1950 et les 29 et 30 juillet 1957.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du neuvième rapport intérimaire de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam, pour la période allant du 1er mai 1958 au 31 janvier 1959.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Howard—Lundi prochain—QUESTION—(N° 420)—1. Depuis le 1er janvier 1957, a-t-on *a*) versé, *b*) attribué, des sommes à l'égard du coût des édifices du Collège d'agriculture de la province de la Nouvelle-Écosse? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Depuis le 1er janvier 1957, a-t-on *a*) versé, *b*) attribué, des sommes (i) à des municipalités, (ii) à des commissions scolaires de la province de la Nouvelle-Écosse pour des fins d'entretien et des travaux de réparation? Dans le cas de l'affirmative, combien dans chaque cas?

M. McWilliam—Lundi prochain—QUESTION—(N° 421)—1. A-t-on récemment demandé des soumissions pour le service de transport postal entre Antigonish et Sherbrooke, en Nouvelle-Écosse?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a soumissionné et quel est le montant de chaque soumission?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 15 mai 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
	Le lundi 18 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mardi 19 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
253–D	Banque et commerce	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
	Le mercredi 20 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
256–S	Affaires indiennes (*organisation*) (Comité mixte)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 80

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Martin (Essex-Est) soit substitué à celui de M. Houck sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-31, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Bill C-32, Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Du consentement unanime, M. McCleave, appuyé par M. Danforth, propose, —Que les bills suivants soient maintenant lus pour une deuxième fois:

Bill SD-234, Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.

Bill SD-235, Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.

Bill SD-236, Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.

Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.
Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.
Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.
Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.
Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.
Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.
Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.
Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.
Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.
Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus une deuxième fois et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat).

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-14, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des Communes;

M. Fisher, appuyé par M. Howard, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil adoptés pendant la période allant du 1er au 30 avril 1959.

Par Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine, pour M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 82*) en date du 10 mars 1959, demandant la copie de toutes communications que le premier ministre a reçues depuis le 10 mars 1959, protestant contre le refus du gouvernement de renforcer la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve, ainsi que les réponses pertinentes.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce quinzième jour de mai et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le lundi 18 mai:

Bill SD-234, Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.—*M. McCleave.*

Bill SD-235, Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.—*M. McCleave.*

Bill SD-236, Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.—*M. McCleave.*

Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.—*M. McCleave.*

Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.—*M. McCleave.*

Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.—*M. McCleave.*

Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.—*M. McCleave.*

Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.—*M. McCleave.*

Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.—*M. McCleave.*

Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.—*M. McCleave.*

Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.—*M. McCleave.*

Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.—*M. McCleave.*

Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le ministre des Affaires des anciens combattants—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'accorder une nouvelle aide financière aux anciens combattants pour la construction de maisons, aux anciens combattants actuellement établis sous le régime de la loi à titre de cultivateurs à plein temps ou qui pourront ainsi s'établir à l'avenir, et aux anciens combattants qui pourront s'établir comme cultivateurs ou comme pêcheurs se livrant à la pêche commerciale à temps réduit; et en vue d'apporter certaines autres modifications relatives à l'application de la loi.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 18 mai 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mardi 19 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
253–D	Banque et commerce	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
	Le mercredi 20 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
256–S	Affaires indiennes (*organisation*) (Comité mixte)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 81

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

A l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, les membres de la Chambre se lèvent et chantent *Dieu sauve la Reine.*

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le dixième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill S-19, Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le onzième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Votre Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-161, Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.

Bill SD-162, Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.

Bill SD-163, Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.

Bill SD-164, Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.

Bill SD-165, Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.

Bill SD-166, Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.

Bill SD-167, Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.

Bill SD-168, Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.

Bill SD-169, Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.
Bill SD-170, Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.
Bill SD-171, Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.
Bill SD-172, Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.
Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.
Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.
Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.
Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.
Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.
Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.
Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.
Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.
Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.
Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.
Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.
Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.
Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.
Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.
Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.
Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.
Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.
Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.
Bill SD-191, Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.
Bill SD-192, Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.
Bill SD-193, Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.
Bill SD-194, Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.
Bill SD-195, Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.
Bill SD-196, Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.
Bill SD-197, Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.
Bill SD-198, Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.
Bill SD-199, Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.
Bill SD-200, Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.
Bill SD-201, Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.
Bill SD-202, Loi pour faire droit à Claude Desroches.
Bill SD-203, Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.
Bill SD-204, Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.
Bill SD-205, Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.
Bill SD-206, Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.
Bill SD-207, Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.
Bill SD-208, Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.
Bill SD-209, Loi pour faire droit à Lilianne Reed Volchuk.
Bill SD-210, Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.
Bill SD-211, Loi pour faire droit à Elisa Gislena Marie Blankaerts Juneau.
Bill SD-212, Loi pour faire droit à Louis Gustave Rey.

Bill SD-213, Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.

Bill SD-214, Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.

Bill SD-215, Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.

Bill SD-216, Loi pour faire droit à Franz Prader.

Bill SD-217, Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.

Bill SD-218, Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.

Bill SD-219, Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.

Bill SD-220, Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.

Bill SD-221, Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.

Bill SD-222, Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.

Bill SD-223, Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.

Bill SD-224, Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.

Bill SD-225, Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.

Bill SD-226, Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.

Bill SD-227, Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.

Bill SD-228, Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.

Bill SD-229, Loi pour faire droit à Alexandre Paré.

Bill SD-230, Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.

Bill SD-231, Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.

Bill SD-232, Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.

Bill SD-233, Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.

M. Churchill, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Rapport de la troisième session de la Conférence des Nations Unies au sujet du plomb et du zinc.

M. Brooks, appuyé par M. Harkness, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'accorder une nouvelle aide financière aux anciens combattants pour la construction de maisons, aux anciens combattants actuellement établis sous le régime de la loi à titre de cultivateurs à plein temps ou qui pourront ainsi s'établir à l'avenir, et aux anciens combattants qui pourront s'établir comme cultivateurs ou comme pêcheurs se livrant à la pêche commerciale à temps réduit; et en vue d'apporter certaines autres modifications relatives à l'application de la loi.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Sur motion de M. Howard, appuyé par M. Fisher, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et tous particuliers, groupements, ou gouvernements, depuis le 1er janvier 1958, relativement à un achat de terrain ou à toute autre question ayant trait au projet d'établissement d'un détachement de la Gendarmerie royale du Canada dans la ville de *Queen Charlotte*. (**Avis de motion n° 102*)

Le Bill C-38, Loi pourvoyant à la réduction de certains taux de transport de marchandises établis à l'égard de catégories et de produits spécialement désignés, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant un Office national de l'énergie et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Avis de l'amendement projeté au Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 13 mai 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

Appendice aux Procès-verbaux

du

lundi 18 mai 1959

Amendement projeté au Bill C-48 (Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu)

Que le Bill C-48 (Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu) soit modifié par le retranchement de la ligne 43, à la page 11, et des lignes 1 à 11, à la page 12, et leur remplacement par ce qui suit:

"si,

a) dans le cas d'une corporation qui comptait une année d'imposition se terminant avant 1959, la corporation était une corporation commerciale étrangère durant sa dernière année d'imposition expirant avant 1959 et chaque année d'imposition subséquente, le cas échéant, antérieure à l'année d'imposition particulière; ou si,

b) dans le cas d'une corporation constituée au plus tard le 9 avril 1959, qui ne comptait pas d'année d'imposition expirant avant 1959, la corporation était une corporation commerciale étrangère durant sa première année d'imposition se terminant après 1958 et chaque année subséquente, le cas échéant, antérieure à l'année d'imposition particulière; ou si,

c) dans le cas d'une corporation qui comptait une année d'imposition expirant au plus tard le 9 avril 1959, la corporation était une corporation commerciale étrangère durant son année d'imposition où cette date s'est présentée et chaque année d'imposition subséquente, le cas échéant, antérieure à l'année d'imposition particulière, et avait, durant la partie de son année d'imposition, renfermant ladite date, qui était antérieure au 10 avril 1959, des opérations commerciales conformes à l'une des conditions contenues à l'alinéa c) du paragraphe (2)."

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Howard—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 422)—1. Depuis le 1er janvier 1951, a-t-on fait quelque proclamation sous le régime du paragraphe (2) de l'article 4 de la Loi sur les Indiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la teneur de chaque proclamation?

3. L'une ou l'autre de ces proclamations a-t-elle été annulée?

**M. Pickersgill*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 87)—1. M. Tomislav Bezic, de Toronto, a-t-il été admis au Canada à titre d'immigrant et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date et de quel pays provenait-il?

2. Ledit Tomislav Bezic a-t-il offert à la Division de l'immigration de se porter garant de l'admission de son épouse au Canada à titre d'immigrante et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Ladite demande a-t-elle été refusée? Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

4. Combien d'immigrants en provenance de la Yougoslavie ont été admis au pays entre le 1er octobre 1958 et le 31 mars 1959?

M. Coates—Mercredi prochain—Bill intitulé: "Loi pourvoyant à la mise en valeur de certaines provinces, par répartition des industries, ainsi qu'à l'allégement du chômage dans ces provinces".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 19 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
253–D	Banque et commerce	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
	Le mercredi 20 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
256–S	Affaires indiennes (*organisation*) (Comité mixte)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 82

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 19 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.—*M. McCleave.*

Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.—*M. McCleave.*

Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.—*M. McCleave.*

Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.—*M. McCleave.*

Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.—*M. McCleave.*

Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.—*M. McCleave.*

Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.—*M. McCleave.*

Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.—*M. McCleave.*

Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.—*M. McCleave.*

Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.—*M. McCleave.*

Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.—*M. McCleave.*

Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.—*M. McCleave.*

Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.—*M. McCleave.*

Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.—*M. McCleave.*

Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.—*M. McCleave.*

Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.—*M. McCleave.*

Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.—*M. McCleave.*

Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.—*M. McCleave.*

Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.—*M. McCleave.*

Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.—*M. McCleave.*

Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.—*M. McCleave.*

Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.—*M. McCleave.*

Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.—*M. McCleave.*

Bill SD-270, Loi pour faire droit à Élisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.—*M. McCleave.*

Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid Girard Frigon.—*M. McCleave.*

Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.—*M. McCleave.*

Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.—*M. McCleave.*

Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution concernant un Office national de l'énergie.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à l'établissement et au fonctionnement d'un Office national de l'énergie ainsi qu'à la nomination de ses membres et de son personnel, et visant à définir les pouvoirs de l'Office, à l'autoriser à exercer certaines fonctions et à pourvoir à certaines autres questions qui y sont connexes et qui en résultent.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Churchill, appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'accorder une nouvelle aide financière aux anciens combattants pour la construction de maisons, aux anciens combattants actuellement établis sous le régime de la loi à titre de cultivateurs à plein temps ou qui pourront ainsi s'établir à l'avenir, et aux anciens combattants qui pourront s'établir comme cultivateurs ou comme pêcheurs se livrant à la pêche commerciale à temps réduit; et en vue d'apporter certaines autres modifications relatives à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Brooks, appuyé par M. Harkness, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Starr, appuyé par M. Green, propose,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la Convention n° 105 concernant l'abolition du travail forcé, que la Conférence internationale du Travail a adoptée à sa quarantième session, à Genève, le 25 juin 1957, et que cette Chambre approuve ladite convention.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Starr, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Macdonald, appuyé par M. Villeneuve, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (*conformément à l'article 54(1) du Règlement*): agréé.

Les bills ci-après sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois, les bills de divorce sur division, et adoptés;

Bill S-19, Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.

Bill SD-161, Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.
Bill SD-162, Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.
Bill SD-163, Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.
Bill SD-164, Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.
Bill SD-165, Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.
Bill SD-166, Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.
Bill SD-167, Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.
Bill SD-168, Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.
Bill SD-169, Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.
Bill SD-170, Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.
Bill SD-171, Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.
Bill SD-172, Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.
Bill SD-173, Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.
Bill SD-174, Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.
Bill SD-175, Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.
Bill SD-176, Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.
Bill SD-177, Loi pour faire droit à Mario Baldo.
Bill SD-178, Loi pour faire droit à Frank William Staples.
Bill SD-179, Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.
Bill SD-180, Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.
Bill SD-181, Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.
Bill SD-182, Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.
Bill SD-183, Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.
Bill SD-184, Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.
Bill SD-185, Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.
Bill SD-186, Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.
Bill SD-187, Loi pour faire droit à Armand Lacombe.
Bill SD-188, Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.
Bill SD-189, Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.
Bill SD-190, Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.
Bill SD-191, Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.
Bill SD-192, Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.
Bill SD-193, Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.
Bill SD-194, Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.
Bill SD-195, Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.
Bill SD-196, Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.
Bill SD-197, Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.
Bill SD-198, Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.
Bill SD-199, Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.
Bill SD-200, Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.
Bill SD-201, Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.
Bill SD-202, Loi pour faire droit à Claude Desroches.
Bill SD-203, Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.
Bill SD-204, Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.

Bill SD-205, Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.

Bill SD-206, Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.

Bill SD-207, Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.

Bill SD-208, Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.

Bill SD-209, Loi pour faire droit à Lillianne Reed Volchuk.

Bill SD-210, Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.

Bill SD-211, Loi pour faire droit à Elisa Gislena Marie Blankaerts Juneau.

Bill SD-212, Loi pour faire droit à Louis-Gustave Rey.

Bill SD-213, Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.

Bill SD-214, Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.

Bill SD-215, Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.

Bill SD-216, Loi pour faire droit à Franz Prader.

Bill SD-217, Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.

Bill SD-218, Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.

Bill SD-219, Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.

Bill SD-220, Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.

Bill SD-221, Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.

Bill SD-222, Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.

Bill SD-223, Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.

Bill SD-224, Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.

Bill SD-225, Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.

Bill SD-226, Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.

Bill SD-227, Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.

Bill SD-228, Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.

Bill SD-229, Loi pour faire droit à Alexandre Paré.

Bill SD-230, Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.

Bill SD-231, Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.

Bill SD-232, Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.

Bill SD-233, Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-15, Loi modifiant la Loi sur les Indiens;

M. Howard, appuyé par M. Martin (Timmins), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Starr: Que le Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Starr, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié dans sa forme modifiée, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire de l'instrument diplomatique suivant:

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon sur neuf emplacements (TACAN), signées à Ottawa le 1er mai 1959; entrée en vigueur le 1er mai 1959, (textes anglais et français).

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-cinquième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

George Henry Basil, de Montréal (P.Q.), époux de Marie Séraphine Germaine St-Georges Basil.

Constance Edna Medcalfe Blood, épouse de Robert Stewart Blood, de Montréal (P.Q.).

Gail Northrup Brazauckas, épouse de Peter Fabian Brazauckas, de Montréal (P.Q.).

Joyce Ethel Commerford Brewster, épouse de James John Barthwick Miller Brewster, de Westmount (P.Q.).

Maria Gagné Côté, épouse de Charles Côté, de Montréal (P.Q.).

Gilbert Forest, de Montréal (P.Q.), époux de Sarah C. Farrell Forest.

Michael Kalabiha, de Montréal (P.Q.), époux de Margaret Rodd Kalabiha.

Lorna Frances Kerr, épouse de James Russell Kerr, de la Province de Québec.

Margaret Helen Dawson MacKenzie, épouse de Charles Logie MacKenzie, de Montréal (P.Q.).

Jessie Balfour Mains Manson, épouse de Charles Gordon Manson, de Ville de Lery (P.Q.).

Claire Anna Theresa Monette, épouse de John Bernard Amédée Monette, de Pointe-Gatineau (P.Q.).

Meade Alexander Morgan, de Verdun (P.Q.), époux de Jessie McEwen Coubrough Morgan.

Adela Hawthorne Pattison, épouse de Thomas Edmund Pattison, de Montréal (P.Q.).

Margery Fletcher Dennis Phillips, épouse de Charles de Jersey Phillips, de Richelieu (P.Q.).

Helen Mary Margeson Ransome Scudamore, épouse de William Edgar Scudamore, de Montréal (P.Q.).

Carol May Campbell Williams, épouse de Donald Charles Williams, de Montréal (P.Q.).

Allan Ray Wright, de Lennoxville (P.Q.), époux de Mariah Jennie Harron Wright.

A dix heures dix minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 423)—1. Depuis le commencement des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent, l'Administration a-t-elle conclu un contrat avec l'*Angus-Robertson Construction Limited,* à titre individuel ou collectivement avec d'autres sociétés, pour des travaux d'excavation à Iroquois ou à Cornwall?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels étaient les noms des entrepreneurs, *b*) quelle était la date du contrat, *c*) à quelle date les travaux ont-ils été parachevés, *d*) quel était le prix accepté la verge dans la soumission, *e*) quelle était la date des versements et quels étaient les montants versés?

3. A-t-on fait une réclamation ou une demande pour des versements de surcroît ou pour des augmentations du prix?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) quelle en était la nature, *c*) de la part de quels hauts fonctionnaires de sociétés provenait-elle?

5. A-t-on recommandé ou conclu un règlement au sujet de ces versements de surcroît?

6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle a été l'augmentation du prix par verge et quel a été le montant global, *b*) quels hauts fonctionnaires de l'Administration et (ou) quel membre du Cabinet ont accepté ou recommandé le règlement visant à des versements de surcroît?

7. L'Administration a-t-elle effectué des versements à l'égard de ces réclamations?

8. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et à quelle société a-t-on effectué ces versements et à l'ordre de qui les chèques étaient-ils établis?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 424)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle effectué des versements à l'égard du contrat principal n° 77 concernant *a*) la fabrication, *b*) le peinturage, *c*) l'érection, des portes busquées et des portes à secteur situées à Saint-Lambert, à Côte-Sainte-Catherine et en amont et en aval de Beauharnois?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles sociétés a-t-on effectué ces versements, quels étaient le montant et la date de chaque versement, à quelles fins étaient effectués ces versements et quel était le nom du haut fonctionnaire qui avait autorisé chaque versement?

3. A-t-on demandé d'effectuer des travaux en régie intéressée en ce qui a trait audit contrat principal n° 77?

4. Dans le cas de l'affirmative, à quelle société et à quelle date ces travaux ont-ils été confiés, quelle était la nature de chacun, quel haut fonctionnaire de l'Administration a autorisé et approuvé chacun de ces travaux et à quelle date a-t-on donné l'autorisation?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 425)—1. Les hauts fonctionnaires de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont-ils accepté chaque série de portes et de mécanisme auxiliaire de chaque écluse comme étant une unité complète, selon les plans et devis de l'Administration?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel haut fonctionnaire de l'Administration a agi de la sorte dans chaque cas, à quelle date a été donnée cette acceptation, quel est le nom du haut fonctionnaire qui a signé celle-ci, et avait-il pris une connaissance personnelle des faits? Sinon, quel était le nom des hauts fonctionnaires qui ont recommandé cette acceptation et quels postes détenaient-ils?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 426)—1. Quels étaient l'entrepreneur principal et les sous-entrepreneurs à qui l'on avait confié pour *a*) la fabrication, *b*) l'érection, *c*) le peinturage, des portes busquées et des portes à secteur destinées à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour être installées à Saint-Lambert, à Côte-Sainte-Catherine et en amont et en aval de Beauharnois?

2. Quel était le prix de l'entrepreneur principal dans la soumission acceptée pour les portes busquées destinées à chacun des endroits ci-haut mentionnés?

3. Des rapports ont-ils été soumis par des membres de la Division de l'inspection de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou par *Warnock-Hersey Company Limited* (Service de l'inspection) relativement au caractère peu satisfaisant *a*) de la fabrication, *b*) de l'érection, *c*) du peinturage, *d*) du fonctionnement, des portes busquées et des portes à secteur aux endroits ci-haut mentionnés?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient la teneur, le numéro et la date de chacun de ces rapports et le nom des fonctionnaires les ayant signés?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 427)—1. A-t-on importé des crevettes congelées de la Chine au Canada au cours des années *a*) 1958, *b*) 1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels ports et à quelles dates ont-elles été importées, quelle quantité et quelle valeur en dollars représentaient ces importations et quels étaient les importateurs canadiens?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 428)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle effectué des essais ou des séries d'essais dans le cas de chaque écluse de la voie maritime et à l'égard des portes à secteur, des portes busquées et du mécanisme auxiliaire, lorsqu'elles étaient en état d'exploitation?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et à quels endroits ont eu lieu ces essais à chaque écluse? Quels fonctionnaires de l'Administration ont surveillé ces essais et quelle était leur compétence?

3. Des modifications, rajustements ou réparations ont-ils été jugés nécessaires à l'une ou l'autre de ces écluses par suite de ces essais?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de chaque changement et à l'égard de quelle écluse a-t-il été jugé nécessaire?

5. A-t-on présentement effectué ces changements?

6. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils et à quelle date ont-ils été demandés et parachevés?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 429)—1. M. Roger Duhamel est-il membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel poste y détient-il, à quelle date y a-t-il été nommé et quelle est la durée de ses fonctions?

3. M. Duhamel a-t-il déjà eu des relations d'affaires avec *La Patrie,* journal hebdomadaire de Montréal?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels postes a-t-il occupés à ce journal et à quelles dates a-t-il occupé et quitté ces postes?

5. M. Duhamel occupe-t-il encore un poste à ce journal ou est-il attaché de quelque façon audit journal?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ce poste ou de cette association?

7. *La Patrie* est-elle la propriété de La Compagnie de Publication de La Patrie Limitée ou en relève-t-elle de quelque façon?

8. Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 430)—1. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il actuellement à son service des citoyens américains?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre dans chaque division?

3. L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle prêté *a*) le serment d'allégeance, *b*) le serment d'office?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre, quels sont leurs noms, les postes qu'elles occupent, la nature de leurs fonctions, de quelles divisions relèvent-elles et depuis combien de temps sont-elles au service du ministère?

Le ministre de l'Agriculture—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant le paiement de contributions et l'octroi de prêts par le ministre des Finances, sur le Fonds du revenu consolidé, quant au fonctionnement de plans provinciaux d'assurance-récolte.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 20 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
256–S	Comité mixte des Affaires indiennes (*organisation*)	10 heures du matin
	Le jeudi 21 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
238–S	Relations industrielles	11 heures du matin
	Le vendredi 22 mai 1959	
112–N	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 83

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. Cathers, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le quatrième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Votre Comité a étudié le bill S-17, Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd." et est convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Hees, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Copie (en français et en anglais) de l'aide-mémoire en date du 15 mai 1959, concernant le pilotage sur les Grands lacs, transmis à Washington le 16 mai 1959.

M. Coates, appuyé par M. MacInnis, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-51, Loi pourvoyant à la mise en valeur de certaines provinces, par répartition des industries, ainsi qu'à l'allégement du chômage dans ces provinces, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Hellyer, appuyé par M. McMillan, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le mi-

nistre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère et toutes personnes, relativement à l'adoption, la vente, la location ou à la disposition de quelque autre façon de tous terrains compris dans la Réserve indienne *Chippewa,* près de Sarnia. (**Avis de motion n° 105*)

Sur motion de M. Hellyer, appuyé par M. McMillan, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie du contrat, de l'option ou de l'accord visant la vente d'une partie de la Réserve indienne *Chippewa,* intervenus entre les Indiens de ladite réserve et la *Dimensional Investments Limited.* (**Avis de motion n° 106*)

Sur motion de M. Peters, pour M. Fisher, appuyé par M. Martin (Timmins), il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie des taxes convenues établies par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, sous le régime de l'article 32 de la Loi sur les transports et affichées aux bureaux principaux des chemins de fer selon l'Ordonnance générale 818 de la Commission des transports. (**Avis de motion n° 107*)

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

La question est mise en délibération;

M. Martin (Timmins), appuyé par M. Regier, propose l'amendement suivant: Que le bill C-48 ne soit pas lu maintenant pour une troisième fois, mais qu'il soit déféré de nouveau au comité plénier en vue d'un nouvel examen de l'article 8.

Après discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,	Caron,	Granger,	Mitchell,
Badanai,	Carter,	Hardie,	Pearson,
Batten,	Chevrier,	Hellyer,	Peters,
Benidickson,	Crestohl,	Herridge,	Pickersgill,
Boulanger,	Denis,	McIlraith,	Racine,
Bourget,	Dumas,	McMillan,	Ratelle,
Bourque,	Eudes,	McWilliam,	Regier,
Brassard (Lapointe),	Fisher,	Martin (Essex-Est),	Roberge,
Cardin,	Garland,	Martin (Timmins),	Robichaud,
	Godin,	Meunier,	Tucker—39.

CONTRE

Messieurs

Aitken (Mlle),	Balcer,	Bell (Carleton),	Bigg,
Allard,	Baldwin,	Bell (Saint-Jean-Albert),	Bourbonnais,
Allmark,	Barrington,	Belzile,	Brassard (Chicoutimi),
Anderson,	Baskin,	Best,	Brooks,
Asselin,	Beech,		

Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Bruchési,
Brunsden,
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Casselman (Mme),
Cathers,
Chambers,
Charlton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dorion,
Drouin,
Drysdale,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Grafftey,
Green,
Grenier,
Grills,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Howe,
Jones,
Jung,
Keays,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lahaye,
Lambert,
Latour,
Legere,
Lennard,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
Macquarrie,
MacRae,
McCleave,
McFarlane,
McGee,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Mandziuk,
Martel,
Martini,
Matthews,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nugent,
O'Hurley,
O'Leary,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pratt,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Robinson,
Rogers,
Rompré,
Rowe,
Rynard,
Simpson,
Slogan,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stewart,
Tassé,
Thompson,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Walker,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—166.

La motion principale: Que le Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté, est mise aux voix et agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Traité d'État portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique, signé à Vienne le 15 mai 1955, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;

M. Brooks, appuyé par M. Diefenbaker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé devant le comité permanent des affaires des anciens combattants.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de sommes n'excédant pas au total un montant égal aux souscriptions requises du Canada, à savoir, treize cents millions de dollars en monnaie des États-Unis et d'autoriser l'emprunt nécessaire de la manière prévue par ladite loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le nom de l'honorable sénatrice Inman a été substitué à celui de l'honorable sénateur Crerar sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement sur les affaires indiennes.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 108*) en date du 25 février 1959, demandant l'état suivant: 1. Depuis juin 1957, le gouvernement a-t-il entrepris des travaux à des murs de soutènement ou a-t-il octroyé des subventions pour ces travaux, dans les limites de la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits et quelles sommes a-t-il dépensées pour ces travaux?

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Badanai—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 431)—1. Le gouvernement d'Ontario se joint-il au gouvernement fédéral en vue de rendre les ports de Fort-William et Port-Arthur les plus beaux du lac Supérieur?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été, jusqu'ici, l'apport du gouvernement Frost?

3. Quelles dispositions le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral ont-ils prises quant au partage des frais à l'avenir?

M. Racine—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 432)—1. Les banques à charte ont-elles emprunté des sommes de la Banque du Canada au cours des années 1955, 1956, 1957, 1958 et jusqu'au 1er mai en 1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes à l'égard de chacune des années susmentionnées?

**M. Hellyer*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 88)—1. Le président du conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage, à Toronto, a-t-il été relevé de ses fonctions?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

**M. Hellyer*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 89)—1. Des civils au service du ministère de la Production de défense travaillaient-ils à l'*Avro Aircraft Limited* et (ou) à l'*Orenda Engines Limited*, à titre d'inspecteurs, d'officiers de liaison, etc., le 1er février 1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le nombre?

3. Quel en était le nombre le 1er mai 1959?

**M. Hellyer*—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 90)—1. Le 1er février 1959, des membres du personnel de l'Aviation royale canadienne travaillaient-ils à l'*Avro Aircraft Limited* et (ou) à l'*Orenda Engines Limited*, à titre d'inspecteurs, d'officiers de liaison, etc.?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le nombre?

3. Quel en était le nombre le 1er mai 1959?

4. Des civils au service du ministère de la Défense nationale travaillaient-ils à l'*Avro Aircraft Limited* et (ou) à l'*Orenda Engines Limited*, à titre d'inspecteurs, d'officiers de liaison, etc., le 1er février 1959?

5. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le nombre?

6. Quel en était le nombre le 1er mai 1959?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 21 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
238–S	Relations industrielles	11 heures du matin
	Le vendredi 22 mai 1959	
112–N	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 84

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 21 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Rowe, du comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande, présente le troisième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Questions déférées

1. Conformément aux instructions qu'il a reçues de la Chambre des communes les 29 avril et 4 mai 1959, le Comité a étudié les questions suivantes:

—Le rapport annuel du National-Canadien (1958);
—Le compte des recettes prévues et le budget des immobilisations du National-Canadien (1959);
—Le rapport annuel (1958) de la *Canadian National (West Indies) Steamships Ltd;*
—Le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année 1958;
—Les rapports des vérificateurs de la maison Geo. A. Touche & Cie au Parlement, concernant les Lignes aériennes Trans-Canada et les chemins de fer Nationaux du Canada;
—Les crédits numéros 410, 411 et 419 du budget principal des dépenses (1960);
—Le rapport annuel (1958), ainsi que les budgets d'immobilisations, de propriété et de matériel (1959) des Lignes aériennes Trans-Canada.

Témoins

2. Le Comité a tenu 9 réunions au cours desquelles il a entendu M. Donald Gordon, président du National-Canadien; M. S. F. Dingle, vice-président (exploitation); et M. J. L. Toole, vice-président (comptabilité et finance), ainsi que M. G. R. McGregor, président des Lignes aériennes Trans-Canada, et des représentants de la maison George A. Touche & Cie, vérificateurs.

Deuxième rapport à la Chambre

3. Le Comité a étudié les crédits 410, 411 et 419 du budget principal des dépenses pour l'année 1960 que voici:

410—Île du Prince-Édouard, transbordeur pour automobiles et ports terminus	$ 1,741,000
411—Terre-Neuve, transbordeur et ports terminus	4,738,000
419—Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	14,100,000

Dans son deuxième rapport à la Chambre en date du 12 mai 1959, le Comité recommandait que lesdites prévisions budgétaires soient approuvées. Dans ce même rapport, le Comité informait la Chambre qu'il avait étudié et approuvé le budget des dépenses de premier établissement, ainsi que le compte provisoire des recettes pour 1959 des Chemins de fer Nationaux du Canada, de même que les budgets d'immobilisations et de propriété et équipement d'Air-Canada pour l'année 1959.

Chemins de fer Nationaux du Canada, Rapport annuel, etc., et Air-Canada

4. Le Comité a étudié et approuvé le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1958. Il a aussi étudié et approuvé le rapport annuel d'Air-Canada pour 1958. Le rapport annuel des *Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.* pour 1958, ainsi que le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1958 ont également été approuvés. Le Comité a étudié et approuvé les rapports des auditeurs présentés au Parlement pour l'année terminée le 31 décembre 1958.

5. Le Rapport annuel du National-Canadien pour 1958 a été déposé aux Communes le 14 avril, conformément à l'article 40 de la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, S. du C. 1955. Il révèle des recettes d'exploitation de $704,947,410 et des dépenses d'exploitation de $700,021,499, ce qui laisse, au chapitre de l'exploitation ferroviaire, un revenu net de $4,925,911. Compte tenu des impôts, des loyers, d'autres revenus et des frais fixes, l'exploitation pour l'année s'est soldée par un déficit de $51,591,424. Ce chiffre est à rapprocher du déficit de $29,572,541 déclaré pour l'année 1957, l'augmentation étant attribué au fléchissement du trafic, au relèvement des salaires, au coût accru du matériel et à d'autres facteurs économiques afférents. Le Comité a constaté toutefois qu'en dépit de la réduction du trafic, la Compagnie continue ses efforts en vue d'améliorer ses services de tous genres, en se fondant sur les principes d'une saine économie, et qu'elle poursuit son programme officiel qui consiste à perfectionner son outillage et ses installations, ainsi que les méthodes et techniques qui s'imposent dans un réseau ferroviaire qui dessert un si vaste territoire.

Canadian National (West Indies) Steamships Limited

6. Le Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1958 a également été déposé aux Communes le 14 avril, conformément à l'article 85(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R. 1952. Le Comité a noté le déficit net de $1,151,954 pour 1958, comparativement à celui de $648,849.80 pour l'année précédente. Le Rapport révèle, au chapitre des immobilisations, un excédent de $3,500,910. La Compagnie n'a pas dressé de budget de dépenses d'immobilisation du fait qu'elle a, comme il était prévu en 1957, disposé de ses biens et cessé de fonctionner.

Rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada

7. Le Comité a constaté avec satisfaction que les Lignes aériennes Trans-Canada ont réalisé un bénéfice net de $547,429 en 1958, une fois soustraits la réserve pour la dépréciation s'établissant à $9,911,049 et le paiement de l'intérêt

du capital au montant de $2,495,586. Avant la déduction de ces deux postes de dépenses, le revenu provenant de l'exploitation s'établissait à $12,425,035, soit une augmentation de $4,109,681 par rapport à 1957. Le Comité est heureux de constater que l'administration de la compagnie a enregistré un bénéfice net pour la huitième année de suite.

8. Le Comité a constaté avec intérêt que les Lignes aériennes Trans-Canada poursuivent leur programme de remplacement de leurs avions par des avions à turbines. Quinze autres "Viscount" à turbo-propulseur ont été mis en service en 1958 et neuf autres DC-3 ont été retirés du service. Il est aussi intéressant de constater que des essais en vol satisfaisants ont été effectués par des avions DC-8 et "Vanguard". Le Comité a également remarqué que, au cours de l'année à l'étude, les Lignes aériennes Trans-Canada ont augmenté leur capacité de transport de passagers de 20 p. 100 alors que le trafic-passagers a augmenté de 17 p. 100. Il en est découlé une nouvelle diminution du coefficient général de charge (passagers) qui est tombé à 69.3 p. 100, ce qui correspond aux plans à long terme de la compagnie.

9. Le Comité recommande qu'il soit constitué beaucoup plus tôt au cours des prochaines sessions, ce qui lui permettra de mieux établir son mode de procédure.

10. Le Comité désire exprimer sa reconnaissance au ministre des Transports pour son assiduité aux séances ainsi qu'à M. Donald Gordon, président des chemins de fer Nationaux du Canada et à MM. S. F. Dingle et J. L. Toole. Il remercie également M. C. R. McGregor, président d'Air-Canada et MM. H. W. Seagrim et W. S. Harvey.

11. Un exemplaire du procès-verbal et des témoignages a été annexé au second rapport du comité.

M. Dorion, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que *9* de ses membres constituent quorum, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Du consentement unanime, sur motion de M. Dorion, appuyé par M. Rynard, ledit rapport est agréé sur division.

M. Harkness, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant le paiement de contributions et l'octroi de prêts par le ministre des Finances, sur le Fonds du revenu consolidé, quant au fonctionnement de plans provinciaux d'assurance-récolte.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins la somme votée au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRAVAIL

A—Ministère

Administration générale

163	Administration centrale, y compris subventions selon le détail des affectations et dépenses relatives aux Conférences internationales du Travail	$ 1,105,745 00
164	Division de l'économique et de recherches, y compris subventions accordées pour travaux de recherches et dépenses connexes	670,030 00
165	Exécution de la Loi relative aux rentes sur l'État	1,242,512 00
166	Activité dans le domaine des relations industrielles, y compris l'exécution des lois suivantes: Loi sur les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels; Loi sur les justes méthodes d'emploi; Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes; Loi sur les salaires et heures de travail; Loi sur les vacances annuelles; exécution de règlements connexes et initiatives en vue d'une plus grande collaboration entre patrons et ouvriers dans l'industrie	610,739 00
167	Division de la réadaptation des civils, y compris versements aux provinces pour l'exécution d'un programme de réadaptation des invalides, avec l'approbation du gouverneur en conseil	209,850 00

Services spéciaux

168	Division des services spéciaux, y compris programme de lutte contre le chômage saisonnier, provision pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et aide aux provinces à cet égard en vertu d'accords conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil; déplacement, accueil, surveillance et bien-être d'ouvriers étrangers venus pour prendre de l'emploi dans l'agriculture et dans d'autres industries essentielles où la main-d'œuvre canadienne ne suffit pas à la demande	588,786 00

Coordination de la formation professionnelle

169	Administration	110,920 00
170	Dépenses afférentes à l'application de la Loi sur la coordination de la formation professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi; autorisation au ministre du Travail de conclure des accords avec n'importe quelle province, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour venir en aide aux écoles de formation professionnelle et technique et pour la formation en vertu de projets de formation de la jeunesse; dépenses y afférentes et dépenses concernant les accords de formation professionnelle conclus dans les années antérieures, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière de prendre des engagements pour l'année financière courante dont le total ne devra pas excéder $9,825,700—Versements aux provinces	9,525,700 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

171 Exécution de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État 98,958 00

B—COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

172 Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris les dépenses résultant des charges et devoirs assumés et remplis, selon les exigences du gouverneur en conseil et sur avis conforme du ministre du Travail, aux termes de l'article 4 de la loi 35,179,000 00

173 Déplacement de la main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles et frais y afférents, en vertu d'un règlement approuvé par le gouverneur en conseil 75,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill C-37, Loi prévoyant la nomination de secrétaires parlementaires de ministres, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 5:* Après les mots "un député", ajouter les mots "ou plus d'un député".

2. *Page 1, ligne 14:* Remplacer les mots "d'un ministre doit" par les mots "ou les secrétaires parlementaires d'un ministre doivent".

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 67*) en date du 9 mars 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er décembre 1958 entre le ministre des Transports ou ses sous-ministres et tout fonctionnaire ou organisme du gouvernement et toutes personnes ou tous groupements, relativement aux paiements demandés par des entrepreneurs à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants suivants, déposée le 20 mai, et présentée par M. Thompson le 20 mai, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Stephen Boleslav Roman et sept autres personnes de la Province d'Ontario, aux fins d'une loi constituant en corporation *Standard Trust Company*.

A dix heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 433)—1. Entre le 1er janvier et le 1er mars 1959, des postes scientifiques d'importance, réservés à des spécialistes en botanique et prévoyant un traitement supérieur à $9,000, ont-ils été *a*) créés, *b*) laissés vacants, dans quelque section de l'ancien Service des sciences du ministère de l'Agriculture?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date ces postes ont-ils été créés, en ce qui concerne la partie *a*), et à quelle date ont-ils été laissés vacants, en ce qui concerne la partie *b*)?

3. Quels étaient ces postes, de quelles sections relevaient-ils, quels traitements comportaient-ils et quelle était la nature des travaux?

4. La Commission du service civil a-t-elle tenu un concours à l'égard de l'un ou l'autre de ces postes?

5. Dans le cas de l'affirmative, pour quels postes, à quelle date et quel était le numéro du concours?

6. Sinon, en vertu de quelle autorisation chacun de ces postes devait-il être rempli?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 434)—1. Depuis le 1er janvier 1955, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle émis des autorisations de travaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre total des autorisations émises durant chaque année depuis le 1er janvier 1955?

3. Quel en a été le nombre total à l'égard de chaque contrat et quel est le nom de chaque adjudicataire?

4. A quelle date chaque autorisation a-t-elle été émise, quels étaient le montant et les travaux désignés, dans chacune, quels fonctionnaires de l'Administration ont autorisé et approuvé chacun de ces travaux?

5. L'une ou l'autre de ces entreprises a-t-elle été parachevée?

6. Dans le cas de l'affirmative, laquelle, à quelle date, par quelle société et en vertu de quel contrat?

7. L'Administration a-t-elle versé des montants à l'égard de l'une ou l'autre de ces entreprises?

8. Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quels travaux, quels ont été les montants versés et à quelle date et à quelle société l'ont-ils été?

**M. Tucker*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 91)—1. A la date la plus récente que l'on possède, quel était le nombre d'employés à service intermittent et d'employés rémunérés aux taux courants que l'Aviation royale du Canada et (ou) le ministère de la Défense nationale ont employés à l'aéroport de Goose-Bay?

2. Combien de ces employés ont été embauchés dans la province de Terre-Neuve?

3. Combien de ces employés résidaient habituellement à Terre-Neuve avant d'être embauchés à cet aéroport?

*M. *Fisher*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 92)—1. Le gouvernement a-t-il fait des nominations aux trois postes à plein temps prévus au paragraphe (1) de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces nominations?

3. Depuis sa nomination, chacun de ces membres exerce-t-il ses fonctions selon la disposition du paragraphe (8) de l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion?

*M. *Carter*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 110)—Copie de toutes lettres ou communications que le premier ministre a reçues du *Board of Trade* de Terre-Neuve, depuis le 25 mars 1959, relativement à la clause 29 des conditions de l'Union de Terre-Neuve et du Canada, ainsi que toutes réponses pertinentes.

Le ministre de la Justice—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur les juges en vue de pourvoir aux traitements de trois autres juges puînés de la Cour supérieure de Québec, de deux autres juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et de deux autres juges de la Cour suprême d'Alberta.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 22 mai 1959	
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
	Le lundi 25 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau (*à huis clos*)	11 heures du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 26 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
253–D	Relations industrielles	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 85

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Smith (Lincoln), il est ordonné, —Que la pétition aux fins d'une loi privée constituant en corporation *Standard Trust Company* et le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, en date du 21 mai 1959, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Godin soit substitué à celui de M. Benidickson sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie;

M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu à cinq heures.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le Bill S-17, Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd.", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, M. McCleave, appuyé par M. Smith (Lincoln), propose,—Que les bills suivants soient maintenant lus pour une deuxième fois:

Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.

Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.

Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.

Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.

Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.

Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.

Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.

Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.

Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.

Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.

Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.

Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.

Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.

Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.

Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.

Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.

Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.

Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.

Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.

Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.

Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.

Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.

Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.

Bill SD-270, Loi pour faire droit à Élisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.

Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid-Girard Frigon.

Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.

Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.

Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, lesdits bills sont lus une deuxième fois et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat).

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 88*) en date du 13 avril 1959, deman-

dant la copie de toutes communications reçues depuis le 25 mars 1959 par le premier ministre, protestant contre la déclaration du gouvernement au sujet de la clause 29 des conditions de l'union de Terre-Neuve et du Canada, ainsi que les réponses pertinentes.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce vingt-deuxième jour de mai et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le lundi 25 mai:

Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.—*M. McCleave.*

Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.—*M. McCleave.*

Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.—*M. McCleave.*

Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.—*M. McCleave.*

Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.—*M. McCleave.*

Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.—*M. McCleave.*

Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.—*M. McCleave.*

Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.—*M. McCleave.*

Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.—*M. McCleave.*

Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.—*M. McCleave.*

Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.—*M. McCleave.*

Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.—*M. McCleave.*

Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.—*M. McCleave.*

Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.—*M. McCleave.*

Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.—*M. McCleave.*

Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.—*M. McCleave.*

Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.—*M. McCleave.*

Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.—*M. McCleave.*

Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.—*M. McCleave.*

Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.—*M. McCleave.*

Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.—*M. McCleave.*

Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.—*M. McCleave.*

Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.—*M. McCleave.*

Bill SD-270, Loi pour faire droit à Élisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.—*M. McCleave.*

Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid-Girard Frigon.—*M. McCleave.*

Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.—*M. McCleave.*

Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.—*M. McCleave.*

Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Badanai—Lundi prochain—QUESTION—(N° 435)—1. A-t-on octroyé un permis à M. Paul McGowan pour l'exploitation d'une station radiophonique à Fort-William?

2. Dans le cas de l'affirmative, sur quoi s'est-on fondé?

M. Crouse—Lundi prochain—QUESTION—(N° 436)—1. Quelle quantité de sucre brut le Canada a-t-il importée en 1958?

2. Quelle quantité de ce sucre provenait *a*) des Antilles anglaises, y compris la Guyane anglaise, *b*) de Cuba, *c*) de la République dominicaine?

3. Quelle somme le gouvernement canadien a-t-il perçue en tarif ou droits d'importation pour ce sucre brut importé de chacun de ces pays?

**M. McMillan*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 93)—1. A-t-on établi une cour de la citoyenneté à Hamilton?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel juge y préside, quel est son traitement et quelle était son occupation antérieure?

3. Quel en est le greffier, quel traitement touche-t-il et quelle était son occupation antérieure?

4. Quelle somme globale estimative représentent les frais annuels de cette cour, quel y est le nombre de demandes entendues annuellement et combien d'employés y compte-t-on?

**M. Racine*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 111)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1955 entre le gouvernement fédéral et les autorités des États du Maine et du New-Hampshire et toutes personnes, relativement aux prestations d'assurance-chômage à l'égard des ouvriers canadiens de la forêt travaillant dans les États situés le long de la frontière.

**M. Caron*—Lundi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 112)—Copie du procès-verbal des diverses séances tenues par le Comité consultatif de l'assurance-chômage lors de sa réunion du 19 août 1958.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 25 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau (*à huis clos*)	11 heures du matin
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 26 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
253–D	Relations industrielles	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
	Le mercredi 27 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 86

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 25 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. Green, pour M. Fulton, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur les juges en vue de pourvoir aux traitements de trois autres juges puînés de la Cour supérieure de Québec, de deux autres juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et de deux autres juges de la Cour suprême d'Alberta.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Sur motion de M. Caron, pour M. Dupuis, appuyé par M. Dumas, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie du bail, s'il en est, intervenu entre le gouvernement et le *St. Johns Yacht Club*, concernant l'usage d'un terrain de l'État situé sur la rive du Richelieu, à Saint-Jean (P.Q.). (**Avis de motion n° 108*)

Sur motion de M. Caron, pour M. Dupuis, appuyé par M. Dumas, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, bail et autres documents échangés entre le ministère des Transports et MM. Robert et Bernard Goineau ou toutes autres personnes, relativement

à l'installation de pompes à essence et à un atelier de réparation sur un terrain appartenant à l'État sur les bords de la rivière Richelieu à Saint-Jean-Iberville. (*Avis de motion n° 109)

Sur motion de M. Leduc, pour M. Racine, appuyé par M. Robichaud, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1955 entre le gouvernement fédéral et les autorités des États du Maine et du New-Hampshire et toutes personnes, relativement aux prestations d'assurance-chômage à l'égard des ouvriers canadiens de la forêt travaillant dans les États situés le long de la frontière. (*Avis de motion n° 111)

M. Caron, appuyé par M. Dumas, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de la copie du procès-verbal des diverses séances tenues par le Comité consultatif de l'assurance-chômage lors de sa réunion du 19 août 1958. (*Avis de motion n° 112)

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,
Badanai,
Batten,
Bourget,
Brassard (Lapointe),
Caron,
Carter,
Chevrier,
Dumas,
Eudes,
Godin,
Granger,
Habel,
Hardie,
Herridge,
Howard,
Leduc,
McIlraith,
McMillan,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Pearson,
Peters,
Pickersgill,
Regier,
Robichaud,
Winch—27.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Allmark,
Anderson,
Balcer,
Baskin,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bourdages,
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Cadieu,
Campbell (Stormont),
Cardiff,
Casselman (Mme),
Cathers,
Charlton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dorion,
Doucett,
Drysdale,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Grafftey,
Green,
Grenier,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Howe,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kindt,
Korchinski,
Kucherepa,
Lambert,
Latour,
Lennard,
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Mandziuk,

Martel,	O'Hurley,	Robinson,	Stearns,
Martineau,	O'Leary,	Simpson,	Stefanson,
Matthews,	Pascoe,	Skoreyko,	Stewart,
Milligan,	Payne,	Smallwood,	Stinson,
Monteith (Perth),	Pearkes,	Smith	Tassé,
Montgomery,	Phillips,	(Calgary-Sud),	Thomas,
Morris,	Pigeon,	Smith (Lincoln),	Villeneuve,
Muir (Lisgar),	Pugh,	Smith	Vivian,
Murphy,	Rapp,	(Winnipeg-Nord),	Weichel,
Nielsen,	Rea,	Southam,	White,
Nowlan,	Régnier,	Speakman,	Winkler,
Nugent,	Ricard,	Starr,	Woolliams—130.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Martin (Timmins), appuyé par M. Regier, propose l'amendement suivant: Que ce bill ne soit lu une deuxième fois qu'après un examen approfondi de la régie publique des pipe-lines interprovinciaux de gaz et de pétrole.

Le débat se poursuit;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Je tiens à remercier l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), de son bref et très pertinent exposé. L'amendement est de ceux qui sont admissibles à l'examen précédant la deuxième lecture, c'est-à-dire qu'il énonce un principe contraire à celui du bill, et si je le juge inacceptable, c'est que le principe n'est pas pertinent au bill.

Les règles de la pertinence s'appliquent aux amendements qu'on peut déclarer être d'un principe contraire; autrement dit, le principe contraire doit se rapprocher passablement de ce que le bill tend lui-même à faire.

Le bill crée un Office, alors qu'au fond l'amendement a pour objet la nationalisation, ou possession par l'État, des pipe-lines de pétrole interprovinciaux, ce qui me semble dépasser de beaucoup tout ce qui pourrait raisonnablement passer pour être en conformité du bill, tel qu'il est présentement soumis à la Chambre. Le bill a pour objet, comme la note explicative l'énonce, de créer un Office. Et ce dernier a pour fonctions de réglementer l'exploitation des pipe-lines de pétrole et de gaz, d'en fixer les droits et de donner des avis. L'Office a trois ou quatre fonctions fondamentales mais, essentiellement, le principe du bill consiste à établir un Office chargé de réglementer l'industrie, y compris l'électricité.

Vouloir déclarer comme principe contraire au bill, l'opportunité d'étudier la nationalisation de quelque chose qui pourrait être dans le cadre des pouvoirs de réglementation de l'Office, me semble dépasser de beaucoup les limites et le cadre même du bill, tel qu'il est libellé présentement pour l'examen de la Chambre. Par conséquent, je considère que la proposition d'amendement n'est pas conforme aux précédents que l'honorable député a invoqués, parce qu'elle dépasse de beaucoup le principe du bill lui-même.

Le débat se poursuit sur la motion principale;

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Hamilton (York-Ouest), il est ordonné,—Que le nom de M. McMillan soit substitué à celui de M. Deschatelets sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Churchill,—Rapport (en français et en anglais) de la *Northern Transportation Company Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 437)—1. Durant les cinq dernières années, a-t-on réparé l'un ou l'autre des navires effectuant le service de transbordement entre Cape-Tormentine (N.-B.) et Borden (Î.-P.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été la nature et le coût des réparations de chacun de ces navires, au cours de chaque année, depuis 1954?

3. Durant chaque année, depuis 1954, entre quelles dates chaque navire a-t-il été hors d'usage par suite de ces réparations?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 438)—1. Depuis le 1er janvier 1955, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle conclu des contrats avec *La Salle Engineering Company,* de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient la date, la nature et le montant de chaque contrat, à quels endroits a-t-on effectué les travaux?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 26 mai 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	10 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
253–D	Relations industrielles	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
	Le mercredi 27 mai 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 87

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Murphy, du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

1. En conformité des instructions qu'il a reçues le 13 février 1959, le Comité a examiné et approuvé les postes numéros 186 à 210 inclusivement, énumérés au Budget principal des dépenses pour 1959-1960, se rapportant au ministère des Mines et des Relevés techniques; ainsi que les postes numéros 211 à 213 du Budget principal des dépenses pour 1959-1960, ayant trait à l'Office fédéral du charbon.

2. Le Comité a consacré dix séances aux instructions de la Chambre concernant les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques et trois aux crédits de l'Office fédéral du charbon.

GÉNÉRALITÉS

3. Quoique le ministère, de par ses fonctions, s'intéresse évidemment à tous les aspects du développement économique du Canada, il est surtout chargé de favoriser l'essor de notre industrie minière à toutes ses étapes.

4. L'industrie de l'extraction minière prend un essor plus rapide que l'industrie canadienne dans son ensemble; à preuve, le fait qu'entre 1947 et 1957 l'indice de la quantité de minéraux produits a augmenté de 173 p. 100, tandis que l'indice relatif à l'industrie tout entière n'a augmenté que de 51 p. 100. Pendant la même période, la valeur globale de la production minière au Canada s'est accrue de 231 p. 100; celle des combustibles minéraux, de 403 p. 100, celle des métaux industriels, de 217 p. 100 et celle des minéraux métalliques, de 188 p. 100.

5. De la même façon, la valeur de la production minière par tête d'habitant s'est accrue à un rythme beaucoup plus rapide que celle de notre produit national brut. De 1947 à 1957, la valeur par tête d'habitant de notre produit national brut

n'a augmenté que de 80.7 p. 100, tandis que celle de notre production minérale a augmenté de 151 p. 100.

6. Il est donc démontré que l'industrie minière tend à s'accroître plus vite que l'économie canadienne dans son ensemble. Mais au cours de la dernière décennie, les cadres et l'activité du ministère n'ont pas marché de pair avec l'expansion de l'industrie. A l'heure actuelle, le ministère n'est pas en mesure de s'acquitter comme il le faudrait de certaines de ses responsabilités; à moins qu'on ne prenne les mesures qui s'imposent, il se peut que ces carences s'accentuent rapidement. Ce qui ressort le plus nettement des témoignages recueillis par le Comité, c'est l'insuffisance du personnel et de l'installation de tous les services du ministère.

7. Dans presque tous les domaines de la recherche scientifique sur le plan national, le ministère devrait se tenir au premier rang et frayer la voie. Il n'y a pas lieu pour le Comité de blâmer qui que ce soit de l'état de choses actuel. Au Canada, la population aussi bien que les personnes chargées d'élaborer la ligne de conduite en la matière, ont mis beaucoup de temps à comprendre le besoin urgent de dépenses et de direction dans ce domaine. De l'avis du Comité, il faut absolument reconnaître que le ministère des Mines et des Relevés techniques, loin d'être un ministère d'ordre secondaire, revêt une importance vitale. On ne saurait plus longtemps restreindre la fonction scientifique du ministère par excès de prudence ou manque d'encouragement. Il importe que tous les services du ministère entreprennent un programme accéléré d'expansion ou s'y préparent et que le gouvernement songe immédiatement à leur fournir l'argent, le personnel et les installations voulus.

8. On ne saurait surestimer l'importance d'établir une ligne de conduite qui permette au ministère de jouer un rôle de premier plan dans tous les aspects de la mise en valeur du pays.

9. Au Canada, la science dans son ensemble a souffert de l'insuffisance de fonds; son essor continuera d'être gêné, à moins que l'État ne consente à lui fournir une aide financière suffisante.

10. La situation géographique du Canada l'oblige à jouer un rôle de premier plan dans tout ce qui intéresse les régions septentrionales, qu'il s'agisse de questions d'ordre civil ou militaire. C'est là un devoir que nous ne saurions négliger, mais dont nous ne pourrons nous acquitter efficacement sans faire les recherches nécessaires. La mise en valeur du Nord canadien exige une expansion considérable de nos recherches. Sans recherches approfondies et constantes, les initiatives que nous pourrions prendre dans le Nord nous coûteront certes plus cher et risqueront d'être mal orientées.

DIRECTION DES RESSOURCES MINÉRALES

11. La Direction poursuit des études économiques sur tous les aspects de l'industrie minière au Canada et voit à l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. On pourrait accroître encore les grands services que rend la Direction par les moyens suivants:

a) *Recherches plus poussées dans les méthodes de production et les tendances du marché des minéraux.*

(i) La Direction devrait attacher plus d'importance aux recherches visant à trouver de nouvelles utilisations pour les minéraux que produit déjà le Canada, bien que la Direction des Mines effectue certains travaux en ce sens. Il devrait y avoir coordination plus étroite entre la Direction des ressources minérales et la Direction des Mines en ce qui concerne les recherches minérales.

(ii) La Direction devrait non seulement étudier les répercussions possibles de nos exportations actuelles et des tendances qui se dessinent actuellement dans nos marchés, mais elle devrait s'efforcer

d'anticiper ces tendances afin qu'on puisse élaborer les programmes de production par industrie pour dix années à l'avance ou davantage. Bien que les perspectives actuelles de certains minéraux comme le plomb et le zinc soient assombries par les approvisionnements excédentaires dont on dispose actuellement partout, néanmoins, les perspectives éventuelles sont plus rassurantes relativement à ces minéraux dont la consommation ne peut manquer d'augmenter au fur et à mesure que la population de l'Asie et de l'Afrique augmente et que ces pays s'industrialisent davantage. La Direction devrait essayer de trouver de nouvelles méthodes aptes à relever le rendement afin de les appliquer plus tard quand la demande augmentera; il faudrait aussi que ses études portent sur les moyens de conserver la productivité future des exploitations minières qu'on a dû fermer provisoirement.

b) *Minéraux d'importance stratégique*

(i) On est à dresser l'inventaire des minéraux d'importance stratégique au Canada. On ne saurait surestimer l'importance de ce travail.
(ii) Il y a pénurie au Canada de certains minéraux d'importance stratégique, tels le manganèse, la chromite et la plupart des alliages métalliques ferreux. Le Comité estime que la Direction devrait s'efforcer par tous les moyens possibles de se tenir au courant des découvertes qui se font dans ce domaine en pleine évolution des minéraux d'ordre stratégique et, en particulier, qu'elle devrait se charger de diffuser largement les résultats de ces découvertes parmi les prospecteurs et autres personnes intéressées.

c) *Archives sur la production des exploitations minières du Canada*

(i) Aux termes des règlements actuels, la Direction semble incapable d'obtenir assez de données pour évaluer de façon exacte les ressources et les inventaires de minéraux. Le Comité propose que la Direction présente tout d'abord un rapport sur cette carence afin qu'on puisse formuler la recommandation qui s'impose.
(ii) Le Comité recommande que les sociétés d'extraction minière fournissent au ministère des renseignements confidentiels sur leurs recherches et leur exploitation afin d'aider ainsi aux programmes et à la mise en valeur sur le plan national.

d) *Prix des minéraux*

On ne saurait surestimer l'importance de l'industrie minérale du Canada. Les minéraux constituent de 31 à 38 p. 100 de toutes les exportations du Canada. Tandis qu'en 1958, la production de certains minéraux comme le plomb et le zinc a augmenté, la valeur en dollars de cette production a diminué. Il y aurait lieu d'entreprendre une étude sur les tendances des prix des minéraux. Il faudrait aussi songer à autoriser, si on les juge souhaitables, certains dégrèvements appropriés.

DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE

Généralités

12. Comme d'autres Directions du ministère, la Direction des levés et de la cartographie n'a pu, depuis bien longtemps, s'acquitter convenablement de ses fonctions. Malgré les plus grands efforts du personnel et de la Direction, les données scientifiques et autres renseignements publiés par la Direction n'ont cessé de marquer un retard toujours plus grand.

13. La Direction constitue le principal organisme fédéral chargé d'établir les levés, cartes et graphiques des terres et des eaux au Canada. Une augmentation du personnel de la Direction et de ses installations s'impose pour qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions de façon satisfaisante.

14. La demande de cartes et de graphiques publiés par la Direction n'a cessé d'augmenter d'année en année, à tel point qu'il lui est maintenant pratiquement impossible d'y suffire. En l'absence de ces cartes et graphiques, l'exploitation ordonnée et économique de nos ressources nationales continuera à être gravement entravée. Aux fins de la défense nationale, nous avons le même besoin urgent de ces cartes et graphiques.

15. Le rendement de la Direction devrait augmenter considérablement quand elle se transportera dans le nouvel immeuble des Levés et de la Cartographie en 1961. Mais à cause de certaines expansions qui s'imposent dans la Direction, il semble douteux que le nouvel immeuble puisse suffire à loger le personnel acru de spécialistes et de techniciens, plusieurs nouvelles presses et les autres outillages et instruments techniques dont on a bien besoin.

16. Tout comme dans le cas des autres Directions du ministère, il faudra augmenter le personnel de la Direction de façon progressive au cours des cinq prochaines années, afin de faciliter sa formation et de hâter le moment de son utilisation.

17. On s'attend qu'un nouveau navire, le "C.G.S. Hudson", sera mis en service en 1961. A l'aide de ce navire on pourra plus facilement multiplier le nombre des cartes marines des eaux septentrionales dont la recherche océanographique a un pressant besoin. Comme l'indique ailleurs le présent rapport, cependant, l'addition de ce seul navire est loin de répondre aux besoins de la Direction relativement à l'urgente nécessité d'accélérer ses travaux de cartographie océanographique.

Levés géodésiques du Canada

18. Pendant des années, de graves restrictions ont limité le travail de cette Division. Il importe de former un personnel professionnel plus nombreux afin d'accélérer l'établissement d'une réglementation de base satisfaisante. Cette condition est nécessaire au bon fonctionnement du service qui doit assurer une réglementation de base pour les relevés et les travaux de cartographie et de génie effectués à travers le Canada. A l'heure actuelle, il faut établir une triangulation précise du Nord canadien et un réseau plus compact de positions horizontales et d'élévations précises dans les régions du Canada qui sont davantage peuplées.

19. A moins d'accroître le personnel et les services des levés géodésiques, le travail de cette Division, qui est à la base de tous les autres relevés, retardera considérablement le rythme de l'expansion nationale, comme cela s'est produit par le passé.

20. Suivant le rythme actuel, la Division mettra un demi-siècle à effectuer les levés qui s'imposent, ce qui ne répond pas au caractère pressant de la situation.

Commission de la frontière internationale

21. Le travail de cette Division, qui consiste à assurer que la frontière entre le Canada et les États-Unis est bien établie, semble progresser de façon satisfaisante.

Division des levés topographiques

22. Il est évident que le travail de cette Division est loin d'être terminé. D'une façon générale, le travail consiste à compléter la cartographie de tout le territoire canadien à une échelle de 1:250,000.

23. La Division des levés topographiques a souffert d'un manque de locaux qui a réduit au minimum le rendement de son outillage. De plus, l'encombrement a réduit la production qu'on peut en attendre.

24. Il est évident, encore une fois, que le travail de cette Division ne progresse pas au rythme de la mise en valeur de nos ressources.

25. Pour terminer plus rapidement la cartographie du territoire canadien à une échelle de 1:250,000, travail qu'il importe d'accomplir le plus vite possible, il va falloir accroître le personnel de bureau. La revision des cartes des régions qui sont davantage peuplées s'impose depuis longtemps.

26. En vertu du nombre croissant de travaux de mise en valeur entrepris par l'État, il faut produire un plus grand nombre de cartes à une vaste échelle. Les travaux seront nécessairement retardés si la Division ne dispose pas des services suffisants pour répondre à ce besoin.

Division des levés officiels et cartes aéronautiques

27. Tous les levés officiels des terres que possède ou administre le gouvernement fédéral relèvent de ce service, y compris les terres fédérales situées dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Ce service doit répondre à des demandes de plus en plus nombreuses provenant d'autres agences du gouvernement fédéral qui veulent obtenir des levés officiels. Les levés officiels effectués dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest augmentent sans cesse en nombre.

28. Ce service a éprouvé de grandes difficultés, d'une année à l'autre, à répondre aux demandes de levés officiels, ce qui a grandement contribué à créer une situation regrettable en ce qui concerne les nouvelles demandes visant les concessions de terres de la Couronne.

29. Sans personnel supplémentaire, la Division demeurera impuissante à répondre aux demandes de levés officiels qui continuent d'augmenter en fonction de l'expansion que prennent les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Au cours des cinq prochaines années, il est évident, d'après les témoignages, qu'il faudra ajouter au personnel 30 employés à plein temps et 30 employés saisonniers.

30. La cartographie aéronautique du Canada retarde et il faudra accélérer ce travail pour répondre aux demandes croissantes.

Levés des frontières provinciales et territoriales

31. Cette division semble fonctionner d'une façon satisfaisante.

Service de l'établissement et de la reproduction de cartes

32. Le rapport entre l'extrême accumulation de travail et le personnel ainsi que les facilités de l'effectuer a atteint un degré critique, qui exige un redressement immédiat. Cette Division a été impuissante à suffire au travail sur le terrain effectué par le Service des levés topographiques. Depuis cinq ou six ans, les retards n'ont cessé de s'accumuler dans l'établissement et la reproduction des cartes.

33. Conséquence de ce qui précède, le retard dans l'établissement et la reproduction des cartes équivaut maintenant à 400 ou 500 cartes, anomalie trop sérieuse pour la passer sous silence.

34. Bien que la pénurie d'espace sera grandement atténuée quand la Division entrera dans ses nouveaux locaux et qu'elle pourra ainsi répondre beaucoup mieux aux besoins courants, un tel déménagement ne suffira pas par lui-même à réduire le nombre de cartes non encore publiées.

35. Les témoignages s'accordent à trouver souhaitable l'engagement d'une centaine d'employés à plein temps au cours des cinq prochaines années. On insiste même sur la nécessité d'augmenter immédiatement le personnel.

36. Si des réformes ne sont pas apportées dans cette Division, celle-ci continuera de fournir des renseignements insuffisants dans ses cartes et levés, ce qui pourrait nuire gravement et pendant longtemps aux projets du gouvernement visant la mise en valeur du pays.

Service hydrographique du Canada

37. Le présent effectif de bateaux et d'employés de cette Division ne lui permettra pas, en un siècle, d'effectuer les levés indispensables dans les importantes régions navigables du Canada.

38. Le travail de cette Division comprend aussi les levés des cours d'eau côtiers et intérieurs du Canada, le rassemblement et la publication de données sur les marées et les niveaux de l'eau. Aux attributions de cette Division a été récemment ajoutée celle des recherches océanographiques.

39. Cette Division, comme d'autres du même service, a vu son rendement paralysé dans une grave mesure, faute de fonds, de personnel et d'outillage. Le Service hydrographique est appelé à augmenter ses travaux de levés dans les eaux intérieures et à entreprendre d'importantes revisions des levés dans les eaux tant côtières qu'intérieures. On ne connaît pas grand chose sur les eaux côtières du Canada.

40. Pour pouvoir répondre aux demandes faites à la Direction, les témoignages révèlent qu'il faut en augmenter le personnel de

30 hydrographes
60 océanographes
100 préposés au travail de compilation et de bureau
300 officiers et matelots de bord

d'ici une période de cinq ans.

41. Si l'on n'accorde pas ces additions de personnel, on continuera à tracer des cartes et graphiques trop lentement pour satisfaire aux demandes normales de renseignements sur celles de nos côtes qui sont accessibles. L'accroissement de l'activité dans l'Arctique a ajouté à l'étendue de nos côtes sur lesquelles il nous faut des renseignements urgents, notamment en ce qui concerne les marées et les courants.

Océanographie

42. Il n'existe que très peu de renseignements positifs sur les océans qui entourent notre pays de trois côtés. Le projet relatif au plateau continental polaire répondra à ce besoin en ce qui concerne l'océan Arctique.

43. A l'exception d'un programme très modeste en océanographie, que poursuit le Conseil de recherches sur les pêcheries depuis quelques années, les recherches dans le domaine de l'océanographie n'ont enregistré aucun progrès; aussi, on ne connaît que peu de choses sur les océans Atlantique et Pacifique au large de nos côtes. Les témoignages ont révélé le fait renversant que le ministère n'emploie aucun océanographe depuis au moins 10 ans. On en a embauché un récemment et on espère en embaucher un autre en juin 1959.

44. La Convention de Genève en 1958 a tiré la conclusion que les ressources minérales des plateaux continentaux appartiennent aux pays adjacents. Cette déclaration fournit un motif très fort d'ordre économique pour pousser vigoureusement nos travaux en océanographie dans l'Arctique.

45. En outre, comme on appuie vigoureusement depuis quelque temps sur le danger que présentent les sous-marins porteurs d'engins ballistiques, la prudence en dressant des plans de défense nous impose l'obligation urgente de nous renseigner en océanographie.

46. Les recherches océanographiques sont essentielles pour combler les besoins de tous les organismes de l'administration et de l'industrie, si nous voulons progresser le moindrement dans des domaines de la défense, du commerce et de

la science. Le ministère semble avoir en chantier un navire d'un modèle bien conçu qui sera susceptible de recueillir les données sur les conditions physiques de nos océans et de leurs plateaux continentaux.

47. Cet unique navire constitue un pas dans la bonne voie, mais un programme très accéléré s'impose avant que nous disposions d'assez de renseignements pour

a) préparer des mesures de défense satisfaisantes contre les bâtiments sous-marins, ou

b) évaluer les ressources que récèlent les régions de l'océan qui avoisinent notre pays.

On estime qu'il nous faudrait immédiatement deux navires supplémentaires pour effectuer ces travaux. On a traité des exigences en fait de personnel au chapitre de la Division hydrographique du Canada.

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

Généralités

48. C'est sur les études que poursuit la Commission géologique du Canada que se fondent les découvertes concernant nos réserves de métaux et de métalloïdes et nos ressources de pétrole.

49. La découverte des minéraux au Canada et le rythme de leur exploitation dépendent, dans une large mesure, des levés géologiques satisfaisants dont on dispose. A défaut de ces cartes, l'exploitation de nouvelles régions minérales sera impossible.

50. Compte tenu:

a) du caractère non renouvelable des ressources minérales,

b) de la nécessité de les conserver,

c) de la demande future estimative, tant domestique que mondiale, de minéraux, et

d) de la possibilité d'exploiter à l'avenir de façon économique certaines régions productives connues,

il importe au plus haut point que le Canada soit en mesure d'exploiter de nouvelles régions minérales (non encore découvertes ou d'une valeur qui reste à démontrer) avant 1980.

51. Le grave retard dans l'expansion des services de la Commission qui contraste avec le rythme toujours accéléré de l'exploitation minérale et industrielle au Canada, nuit depuis longtemps à l'essor national. Nos études géologiques ne marchent pas de pair. Tout indique que cet état de choses était manifeste il y a au moins dix ans et qu'il s'est aggravé depuis lors.

52. Malgré des difficultés terribles, le personnel du service a fourni une quantité prodigieuse d'informations très importantes, scientifiques et autres. On doit remédier aux conditions absolument déplorables dans lesquelles le personnel a dû travailler par le passé. Il y a un besoin urgent d'argent, de personnel et de place.

53. Si l'on procédait à l'agrandissement nécessaire du service, il serait possible et également souhaitable de terminer la reconnaissance cartographique du Canada d'ici 1970. Au rythme actuel, comme les deux tiers du Canada n'ont pas encore fait l'objet d'une reconnaissance cartographique, le programme ne sera pas terminé avant 1980. A moins que le programme actuel ne soit réellement accéléré, on marquera des informations essentielles et fondamentales dont on a besoin pour élaborer des projets en vue du développement du pays, et cela au détriment de la nation.

54. Aussi le premier objectif doit-il être de terminer la reconnaissance géologique du Canada aussitôt que possible, les cartes géologiques plus détaillées devant suivre. C'est seulement en procédant de la sorte que les richesses minérales du Canada peuvent être évaluées et qu'on pourra être sûr de disposer d'un programme de mise en valeur ordonné et efficace.

55. Il est indispensable que non seulement les levés géologiques marchent de pair avec l'industrie minière, mais plutôt qu'ils la devancent de façon à pouvoir fournir à l'industrie les renseignements géologiques dont elle a besoin à l'avance. Si cet objectif n'est pas atteint, non seulement l'utilité de ces levés en sera sérieusement diminuée, mais les renseignements qu'on en obtiendra coûteront excessivement cher en fonction de l'effort qu'ils auront exigé. On a constaté que tel est le cas.

56. L'agrandissement du service permettrait également la coordination de renseignements importants que renferment les archives des compagnies privées. Ces renseignements qui sont à la disposition de l'État réduiraient le travail de façon sensible s'ils pouvaient être utilisés.

57. Les études de ce service mettent en évidence la nécessité primordiale d'obtenir les renseignements géologiques disponibles (de quelque source qu'ils proviennent) *avant* ceux qui s'intéressent à l'exploration et à la mise en valeur des minéraux n'arrivent dans les régions en question. A moins de faire preuve d'une telle prévoyance, de fortes sommes vont continuer à être gaspillées en prospections inutiles et en programmes d'exploration mal organisés et dénués de bases solides. La Commission géologique doit toujours effectuer ses opérations de façon à précéder la demande de loin.

Conservation

58. La durée moyenne d'utilisation d'une mine ou d'un puits de pétrole est d'environ 20 ans. Étant donné que l'existence du Canada dépend de plus en plus des richesses minérales, les ressources naturelles taries doivent être remplacées. Cela ne peut être fait que de deux façons:

a) la découverte de nouveaux gisements, ou

b) les prolongements des gisements existants.

La Commission géologique est l'instrument qui permet à l'État de faire des explorations. L'État doit contribuer au remplacement des ressources taries. L'État doit donc fournir *à temps* les renseignements dont on a besoin pour l'exploration minérale; les cartes géologiques.

Remarques au sujet du budget

59. Le budget destiné à la prospection en 1956 était de $2,520,000. Le revenu total du Trésor fédéral provenant des compagnies d'exploitation minière et de traitement des minéraux se montant à 90 millions. Ce budget représentait donc seulement un peu plus de 2½ p. 100 du revenu provenant d'impôts touchés par l'État dans ce domaine. Si l'on inclut dans ce calcul les impôts versés par les industries secondaires qui dépendent de l'extraction minière et des produits minéraux, le pourcentage est bien plus faible encore et il tombe à 1 p. 100.

60. Une plus large fraction du revenu national devrait être affectée à cette Direction et au ministère dans son ensemble, ce qui correspondrait au rôle primordial que toutes les Directions du ministère devraient jouer et ce qui lui permettrait de remplir son rôle convenablement.

61. Tout indique que de 1927 à 1957 le nombre des équipes de prospection au travail en été est passé de 50 à 69. Ce nombre s'est encore accru en ces deux dernières années, l'augmentation moyenne étant de 20 équipes, mais cette augmentation est encore loin d'être suffisante pour que l'on puisse faire face aux besoins urgents actuels.

62. Les développements dans les domaines des mines et des minéraux sont souvent à la fois étonnants et rapides. Cela demande de la souplesse dans l'attribution de fonds à toutes les Directions de façon qu'on puisse faire face à toutes les situations imprévues. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Commission géologique. Il est indispensable que les hauts fonctionnaires du ministère aient la latitude voulue, leur permettant de modifier les projets et de faire face aux

situations imprévues au fur et à mesure qu'elles surgissent. Aussi, devrait-on changer la pratique qui consiste à allouer des crédits uniquement dans un but bien déterminé afin de laisser plus de marge dans les attributions financières.

63. Une autre solution consisterait à autoriser l'administration de cette Direction et des autres Directions du ministère à utiliser un fonds spécial représentant 15 à 25 p. 100 du budget de la Direction et destiné à faire face aux programmes répondant aux situations imprévues surgissant chaque année financière.

Personnel

64. Il est évident que si l'on désire que la Commission géologique remplisse ses responsabilités accrues, il sera indispensable qu'on augmente son personnel actuel.

65. L'accélération dans la réalisation du programme de cartographie géologique serait impossible à réaliser sans un plus grand nombre de géologues qualifiés; elle entraîne également la nécessité d'augmenter le reste du personnel consacré aux relevés.

66. On a constaté que pour chaque géologue, géochimiste ou géophysicien la Commission doit disposer en outre d'au moins deux chimistes, techniciens travaillant dans un laboratoire, secrétaires, commis, etc.

67. Le besoin immédiat de dessinateurs industriels et de cartographes représente une des nécessités les plus pressantes. Il y a un sérieux retard dans la production de cartes qui est dû au manque de ces techniciens.

68. Si des géologues compétents ne sont pas engagés dès maintenant, il est peu probable qu'on pourra en trouver au cours des années à venir, car la demande de l'industrie dans ce domaine est de plus en plus grande et celle-ci en engage énormément. On a constaté qu'il y a à la fois aux États-Unis et au Canada une sérieuse concurrence de la part de l'industrie en ce qui concerne l'embauchage de géologues. Pour la première fois depuis des années des gens qualifiés sont disponibles à l'heure actuelle; on se doit de les engager tout de suite.

69. On devrait sérieusement étudier les moyens permettant d'inciter plus de jeunes Canadiens à étudier à l'université les disciplines qui leur permettront de constituer plus tard du personnel qualifié pour le travail entrepris par cette Direction et les autres Directions du ministère.

70. La Commission géologique accorde maintenant, dans le cadre du programme de recherche de base, des allocations d'assistance aux universités qui entreprennent de telles recherches de base. En 1958 la Commission a accordé un total de $50,000 d'allocations d'assistance, mais si l'on compare cette somme aux 2.6 millions dont dispose le Conseil national de recherches, il est évident que les fonds disponibles dans ce but doivent être augmentés, en particulier puisque les études géologiques ne bénéficient absolument pas de subventions de la part du Conseil national de recherches.

71. On a constaté qu'il est absolument indispensable d'augmenter le personnel total de cette Direction et d'y ajouter 200 employés permanents et 175 employés saisonniers au cours d'une période de cinq ans. Voici la répartition proposée de cette augmentation:

Géologues	65
Géochimistes	12
Géophysiciens	10
Cartographes	45
Personnel de laboratoire	35
Personnel administratif et personnel de bureau	30

72. Si ces augmentations sont acceptées, elles permettront à la Commission de terminer la reconnaissance cartographique à l'échelle voulue et les rapports sur le Canada en 1970.

73. Des installations primordiales dans le domaine des laboratoires devraient être disponibles de façon à augmenter le nombre des renseignements sur la géologie de l'endroit ainsi qu'à avancer la géologie en particulier et la recherche fondamentale dans l'ensemble.

74. Grâce à l'accroissement du personnel et des installations, la cartographie détaillée et les recherches spécialisées, qui jusqu'à maintenant sont restées tellement à la traîne par rapport aux relevés de reconnaissance, pourraient avancer.

75. La Commission a demandé $3,497,226 pour faire face à ses dépenses en 1959-1960. Le développement proposé, réparti sur une période de cinq ans aura coûté au moment où il sera accompli une somme estimative d'environ deux millions par an.

Transports dans le Nord

76. Le développement du Nord canadien exige des moyens de transports nouveaux et améliorés qui doivent précéder ce développement. La prudence exige que l'on s'assure de l'existence de ressources dans une région donnée *avant* de décider du tracé des nouvelles voies de communication. Il s'ensuit qu'une connaissance géologique suffisante des régions à desservir est indispensable pour que l'on puisse établir des projets réalisables.

77. L'avenir du Nord canadien semble dépendre des ressources minérales dont l'exploitation contribuera de façon substantielle à la croissance du Canada en tant que nation industrielle. Le Canada devrait accélérer l'inventaire de la qualité et de la quantité de ces réserves minérales. La première phase de n'importe quel programme bien conçu consiste à établir une cartographie de reconnaissance géologique. On a constaté qu'une telle cartographie permettra de reconnaître les régions dans lesquelles il est le plus probable que l'on puisse produire des métaux, des minéraux industriels et du pétrole.

Géologie arctique

78. L'importance vitale qu'il y a à accélérer la marche de l'effort scientifique du pays dans l'Arctique canadien en général est exposée à partir du paragraphe 99.

79. Les études de la Commission géologique sur l'Arctique sont essentielles à cause de l'importance économique et, depuis quelques années, de l'importance militaire de l'archipel arctique, de la mer et de la banquise qui l'entourent. Aucune mise en valeur intelligente de ces régions n'est possible si la Commission n'y développe pas son travail de façon sensible.

80. Il faut obtenir sans tarder des renseignements géologiques suffisants sur ces régions de nos îles de l'Arctique à l'égard desquelles on a présenté des demandes de permis ou de licences d'exploration en vue d'y découvrir du pétrole. Avant d'évaluer des concessions de mise en valeur ou d'exploitation, il faut de toute nécessité que le gouvernement connaisse tous les faits relatifs à la géologie de ces îles.

Immeubles

81. Les témoignages révèlent qu'on a élaboré des plans à courte vue en ce qui concerne le logement des préposés aux relevés géologiques. Le nouvel immeuble destiné à cette Direction, dont la construction a commencé en 1956, sera prêt à être occupé en 1959, espère-t-on. Or, bien avant 1963, l'espace prévu sera insuffisant pour que la Direction fonctionne d'une façon efficace.

82. Les conditions déplorables de travail qui ont existé pendant de nombreuses années dans les divers immeubles logeant le personnel de la Direction expliquent en grande partie pourquoi il n'a pas pu retenir les services de fonctionnaires compétents. Il est donc essentiel de calculer de nouveau l'espace dont la Direction aura besoin à l'avenir, en tenant compte de son expansion.

DIRECTION DES MINES

83. Les renseignements obtenus sur la Direction des mines sont décourageants. A cause du manque de fonds et de personnel, la Direction ne peut accomplir la besogne qu'elle devrait et qu'elle veut accomplir.

84. Ce qui est le plus urgent, c'est la production accrue et variée de minéraux et de métaux au Canada, surtout en ce qui concerne l'usinage sur place. Cette urgence est étroitement liée au besoin de techniques de transformation et d'outillage plus perfectionnés. Les recherches et les expérimentations faites par des particuliers font défaut au Canada, par rapport à ce qui se fait aux États-Unis, et cela se comprend. Notre Direction des mines doit donner le ton. L'expansion et l'enthousiasme doivent fournir des recherches plus fondamentales. On a fourni au comité des chiffres sur l'expansion récente et prévue de la Direction en ce qui concerne le personnel scientifique et technique, l'outillage, etc. Son rythme a été trop lent, même insignifiant. L'augmentation prévue du personnel pour les cinq prochaines années,—150 personnes,—est jugée insuffisante.

85. Un examen du degré de publicité faite par la Direction tant dans les publications de l'État que dans les revues scientifiques et techniques, révèle qu'elle se laisse distancer par plusieurs autres services dont le personnel est relativement moins nombreux, tels que les observatoires fédéraux, la Commission géologique et la Direction de la géographie. Cette situation peut s'expliquer par des circonstances atténuantes, mais le Comité recommande que les chefs du ministère examinent avec soin cet aspect des travaux de la Direction. Un programme actif comprenant la publication de comptes rendus d'études et d'expériences s'impose pour appeler davantage l'attention de l'industrie et du public sur les résultats des travaux effectués par cette Direction.

86. Rien n'indique que la Direction fait des études dans le domaine de la conservation des ressources minérales. Une étude d'ensemble dans ce domaine serait précieuse, étant donné que ces ressources ne sont pas inépuisables.

87. Les recherches de cette Direction devraient se concentrer sur les entreprises à longue portée. Les problèmes nombreux et variés exigeant des recherches immédiates ne devraient pas continuer à occuper, comme cela se fait à l'heure actuelle, 90 p. 100 des ressources de cette Direction. Ces recherches préliminaires devraient être effectuées par l'industrie privée. Cela libérerait les ressources dont dispose la Direction; elle pourrait alors s'occuper de problèmes importants, qui exigent beaucoup de recherches, tels que la mise au point de nouveaux alliages pour répondre aux besoins, par exemple, d'envolées supersoniques, d'extraction d'oléonaphtes (sables bitumineux), etc.

88. Il faut encourager l'industrie privée à entreprendre une grande partie des recherches qu'effectue présentement la Direction. Celle-ci devrait cesser peu à peu de jouer le rôle de béquille sur laquelle s'appuie l'industrie privée en matière de recherches.

89. Si le gouvernement désire continuer à fournir ces services de recherches à l'industrie privée (ce qu'il ne devrait pas faire), et si l'on doit entreprendre des recherches de longue haleine (ce qui s'impose), les moyens dont dispose la Direction doivent être grandement augmentés.

90. Il faut également signaler que l'outillage dont se sert la Direction dans ses entreprises de recherches coûte cher et qu'il faut des mises de fonds considérables pour assurer l'efficacité des recherches.

91. Il faudrait augmenter progressivement de 3 à 4 p. 100 par année les ressources de la Direction jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de répondre d'une façon satisfaisante aux demandes qui découlent de sa propre fonction.

DIRECTION DE LA GÉOGRAPHIE

92. Il saute aux yeux que la principale difficulté qu'éprouve cette Direction, c'est d'engager des géographes, ce qui s'explique en partie par le nombre insuffisant de géographes disponibles, mais surtout à cause des traitements insuffisants qu'on leur offre. Ce Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'attirer davantage les géographes en leur offrant des traitements plus élevés afin de renforcer cette importante partie de l'activité du ministère. Le rôle principal de la Direction de la géographie consiste à fournir des renseignements géographiques aux autres ministères de l'État. Ce rôle sera de plus en plus grand, cela va de soi, à mesure qu'augmenteront les besoins et les demandes aux fins des études sur l'utilisation des terres. Si on lui fournit les fonds nécessaires, le ministère pourra faire sa part en vue d'augmenter le nombre de géographes en établissant un programme de bourses en géographie, qui pourrait tirer profit du nombre croissant des élèves qui se spécialisent en géographie dans les écoles secondaires.

93. Non moins importantes sont les études sur l'utilisation et le classement des terres, que la Direction effectue. Car la géographie du terrain se modifie sans cesse et, dans ce procédé de transformation, de développement et de redéveloppement, de tels levés sont essentiels si l'on veut présenter des rapports objectifs de la situation existante, à partir desquels notre progrès national peut procéder d'une façon ordonnée. Mais le Comité est convaincu qu'il serait dans l'intérêt du pays d'accélérer ces travaux à l'échelle nationale de façon que nous puissions établir une série de cartes géographiques pour l'utilisation des terres, semblable à la série de cartes qui existent présentement sur la géologie, les sols, la topographie et les forêts. Les cartes sur l'utilisation des terres devraient être calculées d'après des échelles semblables à celles des autres séries, variant d'environ 1 mile au pouce à 4 milles au pouce dans le sud du Canada et de 8 milles au pouce dans le nord du pays. Un tel programme non seulement rendrait service aux Canadiens, mais serait également à l'avantage de ceux qui s'intéressent à l'ensemble de la géographie du monde et qui cherchent à encourager les divers pays à fournir de tels renseignements.

OBSERVATOIRES FÉDÉRAUX

Géomagnétisme

94. On a aménagé un réseau satisfaisant de postes magnétiques, mais le relevé magnétique de l'Arctique n'est pas encore terminé. Afin de répondre aux demandes futures, les postes devront être beaucoup plus rapprochés, non seulement en vue de la cartographie générale et d'autres études géologiques, mais aussi pour les utiliser conjointement avec les relevés aériens faits en vue de trouver des minéraux rentables.

95. L'utilisation heureuse des magnétomètres aériens pour tracer les régions minéralisées dépend directement de l'élimination des effets des perturbations magnétiques qui émanent du soleil, lesquelles causent des perturbations induites au sein de la croûte terrestre. Les données provenant des observatoires magnétiques fixes sont donc d'une importance capitale pour l'exploration géophysique des régions polaires canadiennes.

Gravité—Sismologie

96. Les études sur la gravité et la sismologie ont progressé d'une façon satisfaisante. Il importe de remarquer que les diverses découvertes d'or et de métaux communs déjà faites dans des régions telles que Yellowknife et Rankin Inlet nous fournissent presque l'assurance qu'on fera d'autres découvertes plus au nord et l'on utilisera sans doute beaucoup la gravité et les

méthodes magnétiques de prospection géophysique. Nous savons aussi, à l'heure actuelle, qu'une certaine étendue des îles de l'Arctique renferme du pétrole et ce n'est plus qu'une question de temps avant que la région soit complètement explorée par des méthodes sismologiques.

97. De toutes les Directions du ministère, celle-ci constitue une exception. Sauf pour ce qui est des relevés aériens au magnétomètre, elle jouit d'un personnel, d'espace et de fonds suffisants.

98. Cependant, un des aspects les plus renversants des témoignages, c'est qu'on a restreint les dépenses budgétaires à l'égard des travaux magnétiques aériens de la Direction. Il ne faudrait pas permettre que cette situation se perpétue, étant donné que les relevés aéromagnétiques contribuent pour une part à la découverte de nouvelles ressources de minéraux.

ENTREPRISE DU PLATEAU CONTINENTAL POLAIRE

99. L'archipel arctique, la calotte de glace polaire et les eaux de l'Arctique revêtent une importance économique et militaire essentielle. De vastes régions de glace marine peuvent être utilisées en guise d'aéroports et de bases semi-permanentes à des fins scientifiques et militaires. Des sous-marins peuvent remonter à la surface à travers la calotte de glace polaire et naviguer librement sans se faire repérer. Les mêmes possibilités existent également en ce qui concerne la baie d'Hudson et d'autres régions semblables.

100. La mise en valeur du Canada au-delà du 60° parallèle et surtout dans l'Arctique retarde sérieusement depuis de nombreuses années. L'indifférence qu'on a manifestée à l'égard du développement de ces régions septentrionales du Canada depuis des années est telle que la situation à laquelle le gouvernement doit maintenant faire face exigera des mesures d'urgence si elle doit être rectifiée.

101. En revanche, la mise en valeur de latitudes semblables par la Russie démontre une avance marquée; à telle enseigne que le gouvernement du Canada se voit contraint de puiser la plus grande partie de ses données scientifiques sur l'Arctique parmi les renseignements qui lui sont fournis de temps à autre par les Russes.

102. Au chapitre de la Division de l'hydrographie, on a proposé d'augmenter le personnel pour accomplir cette besogne.

103. Un groupe de savants a maintenant été envoyé dans la région polaire pour étudier l'hydrographie, l'océanographie, la géologie et autres caractéristiques géophysiques du plateau continental et des terres avoisinantes. Cette année l'expédition sera chargée de travaux de reconnaissance. A cause de l'importance suprême du travail entrepris, il est essentiel que ce groupe soit au moins quadruplé l'an prochain pour devenir de plus en plus nombreux par la suite.

104. Le travail scientifique sur la plateforme continentale en bordure de l'océan exigera des efforts continuels tant qu'on ne connaîtra pas la richesse minérale possible et les caractéristiques physiques importantes de cette région.

105. Dans un monde qui se rapetisse sans cesse, notre souveraineté dans le Nord doit faire l'objet d'une revision et d'un affermissement continuels. Rien ne peut être plus efficace, ni moins coûteux ni plus utile en soit pour l'affermissement de notre souveraineté dans le Nord que la mise en œuvre de programmes de recherches scientifiques minutieuses et la publication des résultats obtenus. Le projet d'étude du plateau continental polaire est un de ces programmes.

L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

106. Le président de l'Office fédéral du charbon a déclaré au Comité que la situation de l'industrie houillière au Canada ne s'était pas améliorée durant l'année passée, mais au contraire qu'elle avait empiré par suite du ralentissement de l'industrie, du remplacement des locomotives à vapeur par les locomotives diesel et aussi par suite de la concurrence que fournissent d'autres combustibles. On a souligné les subventions accrues dont peuvent disposer l'industrie de la houille tant dans l'Est que dans l'Ouest, ainsi que le pouvoir beaucoup plus souple qui a été accordé au président de l'Office fédéral du charbon d'aider l'industrie de la houille dans l'Est à conserver ses clients actuels et à se ménager de nouveaux débouchés dans la province d'Ontario. Le Comité a constaté avec plaisir que par suite de cette politique et de la vigoureuse activité du président de l'Office fédéral du charbon, on a récemment vendu environ 700,000 tonnes de charbon dont une bonne partie sera utilisée dans la province d'Ontario.

107. Durant l'étude qu'il a faite des prévisions budgétaires de l'Office fédéral du charbon, le Comité a entendu le témoignage de M. D. B. Young, gérant de la *Coleman Collieries Limited* à Coleman (Alberta) sur les problèmes que présente l'industrie houillère dans l'Ouest du Canada et, en particulier, en ce qui concerne la région du Pas du Nid-de-Corbeau. M. Young a mentionné que le déclin actuel de l'industrie a pour cause la dielisation pratiquée par les chemins de fer et la concurrence provenant du pétrole et du gaz naturel. M. Young a souligné l'importance qu'il y a à préserver au moins un noyau industriel dans l'Ouest canadien.

108. Le Comité a constaté avec plaisir que, par suite des recherches et de l'envoi au Japon d'une mission commerciale, en 1958, joints à l'augmentation des subventions à l'industrie de la houille, on a obtenu au Japon des débouchés pour environ 100,000 tonnes de charbon venant de la région du Pas du Nid-de-Corbeau et 60,000 tonnes de charbon de la région de Canmore, qui serviront à poursuivre des épreuves à partir du coke tant dans l'industrie sidérurgique que dans celle du gaz d'eau. Le Comité recommande qu'on étende le pouvoir de l'Office fédéral du charbon relativement à des nouvelles négociations avec le Japon et qu'on étudie la possibilité de permettre à l'Office de négocier de futures ventes à l'industrie dans ce pays pour un terme de trois ans aux taux actuels des subventions.

109. Le Comité a conscience que l'organisme chargé d'appliquer la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes ne possède pas de fonds actuellement. Il sait en outre qu'on a demandé à l'Office fédéral du charbon d'étudier l'opportunité d'installer une usine de lavage dans la région du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Le Comité recommande qu'on étudie la possibilité de présenter une mesure législative semblable, quant à sa nature et à son application, à la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes, mais d'une envergure plus étendue afin qu'on puisse l'appliquer à l'ensemble de l'industrie houillère au Canada.

110. Le Comité a appris avec regret les pertes de débouchés tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada par suite de l'absence de contact entre les producteurs de charbon et les consommateurs. Le Comité recommande qu'on prenne tous les moyens possibles pour remédier effectivement à cet état de chose.

111. Le Comité a noté que la conférence qui a eu lieu dernièrement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'était que la première d'une série d'entretiens qui doit aider à mettre sur pied, à l'égard des Provinces maritimes, un programme à long terme en matière de charbon; aussi le Comité félicite-t-il les deux gouvernements de leurs efforts dans ce domaine.

112. Le Comité déclare qu'il tient en haute estime la compétence évidemment élevée dont les hauts fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques font preuve dans les domaines scientifique et technique et qu'il apprécie l'aide que lui ont fournie le Ministre et ses hauts fonctionnaires, ainsi que le président et les fonctionnaires de l'Office fédéral du charbon.

113. Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages touchant lesdites prévisions budgétaires est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport, sont enregistrés à titre d'Appendice n° 9 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hamilton (York-Ouest), il est ordonné,—Que le nom de M. Smith (Winnipeg-Nord) soit substitué à celui de M. Anderson sur la liste des membres du comité permanent des bills privés en général.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hamilton (York-Ouest), il est ordonné,—Que le nom de M. McGee soit substitué à celui de M. Smallwood sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Hamilton (York-Ouest), il est ordonné,—Que le nom de Mme Casselman soit substitué à celui de M. Horner (Jasper-Edson) et

Le nom de M. Muir (Lisgar) à celui de M. Chown, sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Smith (Winnipeg-Nord), il est ordonné,—Que la pétition de Timothy Allan Moran en vue d'une loi de divorce et le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, en date du 26 mai 1959, soit renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Peters, appuyé par M. Fisher, propose l'amendement suivant: Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 17 et 18 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge: Que le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Roberge, appuyé par M. Boulanger: Que le bill ne soit pas lu maintenant pour une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent de la banque et du commerce.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Fisher: Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'année 1958-1959, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies, chapitre 122 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Diefenbaker,—Exemplaire de l'accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, conclu à Washington le 22 mai 1959, visant à la coopération dans les applications de l'énergie atomique aux fins de la défense mutuelle.

Vingt-sixième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition du requérant suivant en vue d'une loi de divorce, déposée le 25 mai et présentée par M. McCleave le 25 mai, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Timothy Allan Moran, de Ville St-Pierre (P.Q.), époux de Ruth Marie Wilson Moran.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

RECTIFICATIF

Le nom de Mlle Aitken doit être inscrit dans la liste de ceux qui ont donné un vote négatif, lors du scrutin mentionné à la page 472 des *Procès-verbaux* du lundi 25 mai.

Le nom de M. Aiken doit être retranché de la liste de ceux qui ont donné un vote négatif, lors du scrutin mentionné à la page 472 des *Procès-verbaux* du lundi 25 mai.

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 439)—1. A quelle date le Canada et les États-Unis ont-ils conclu un accord ou des accords en vue de la construction du pont international surélevé au-dessus du chenal sud, à Cornwall (Ont.)?

2. A-t-on conclu plus d'un accord quant à la répartition des frais entre les deux pays?

3. S'il en est ainsi, les deux gouvernements ont-ils été consultés au sujet de toute modification apportée à l'accord primitif?

4. A quelle date et pour quelle raison a-t-on effectué chaque modification et à quelle date et à quel endroit les hauts fonctionnaires canadiens et américains ont-ils tenu leurs réunions?

5. Quels étaient les noms des hauts fonctionnaires du gouvernement canadien ou de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent présents à chacune de ces réunions?

6. Quels étaient les noms des hauts fonctionnaires du Gouvernement ou de l'Administration ayant signé chaque accord et dans quel pays ces accords ont-ils été signés?

7. A qui incombe la responsabilité d'avoir accepté *a*) l'infrastructure, *b*) la superstructure, de ce pont?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 440)—1. M. M. R. S. MacNeish est-il actuellement au service du Musée national du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, depuis sa nomination, M. MacNeish a-t-il effectué des recherches archéologiques ou d'autres travaux scientifiques au Mexique?

3. Durant quelles années et entre quelles dates a-t-il effectué ces recherches, qui faisait partie de chaque expédition, quelles y étaient les fonctions de chaque membre et avec quel organisme scientifique le groupe était-il en relations?

4. Quel était l'objet de chaque expédition, à quels endroits a-t-elle entrepris des recherches et quels en ont été les résultats?

5. Sous l'égide de quels organismes ces recherches ont-elles été poursuivies au cours de chaque année?

6. M. MacNeish a-t-il reçu des sommes de quelque organisme pour ces recherches?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes, de quel organisme, au cours de quelle année, et ces sommes lui étaient-elles versées en plus de son traitement du Musée national du Canada?

8. Le Musée national a-t-il, à l'occasion, acquitté une partie quelconque des frais de recherches entreprises au Mexique par M. MacNeish ou l'un ou l'autre de ses collègues?

9. Dans le cas de l'affirmative, que représentaient les frais acquittés au cours de chaque année par le Musée national et pour le compte de qui et par qui ces frais étaient-ils soumis?

10. Quel avantage tirent le Canada et l'archéologie canadienne des travaux de M. MacNeish au Mexique?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 441)—1. Y a-t-il présentement des citoyens américains employés à quelque titre que ce soit dans quelque Division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Quels sont les noms de chacun de ces fonctionnaires, la Division où il est employé, le poste et les attributions qui lui ont été assignés?

3. A quelle date et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé à ce poste?

4. L'un ou l'autre de ces fonctionnaires a-t-il prêté *a*) le serment d'allégeance, *b*) le serment d'office?

5. Dans le cas de l'affirmative, lesquels, à quelle date et quel poste occupaient-ils alors?

6. A quelle date chacun est-il entré au service de l'État canadien, quand a-t-il été affecté à d'autres postes, quelles étaient la nature et les fonctions de chaque poste et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé à ces divers emplois?

7. Depuis combien de temps chacun résidait-il au Canada et quels postes chacun avait-il occupés avant sa nomination au ministère?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 442)—1. Au cours de chaque année, depuis 1950, combien de nominations ont été faites dans chaque division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports, en vertu d'un décret du Conseil ou d'une délibération du Conseil du Trésor?

2. Quels sont le nom de chaque personne ainsi nommée, la date de sa nomination, le poste qui lui a été confié et les fonctions qui lui ont été assignées, et en vertu de quelle autorité chaque nomination a-t-elle été faite?

3. Dans quel pays est née chacune de ces personnes et quelle citoyenneté détenait-elle lors de sa nomination?

4. L'un ou l'autre de ces postes ressortissait-il *a*) à l'échelon des décisions d'ordre administratif, *b*) au rang de haut fonctionnaire?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces postes?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 443)—1. L'un ou l'autre des postes présentement ou autrefois détenus par des citoyens américains dans quelque division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports, ressortit-il (i) à l'échelon des décisions d'ordre administratif, (ii) au rang de haut fonctionnaire?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de chaque fonctionnaire intéressé, *b*) quel poste chacun occupe-t-il, quelles fonctions lui sont confiées et quels sont les divisions et ministères en cause?

**M. Argue*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 113)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, échangés entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ses sous-ministres ou les fonctionnaires supérieurs du Musée national du Canada et toutes personnes, relativement à quelque aspect de la conférence sur la région circompolaire, tenue à Copenhague (Danemark) le 19 mai 1958.

*M. *Argue*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 114)—Copie du contrat que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a octroyé à la *Polar Engineering Construction Limited,* relativement à la construction d'une route dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

*M. *Argue*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 115)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le ministère du Nord canadien et des Ressources naturelles et toutes personnes, relativement à la construction d'une route dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 27 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
112–N	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le jeudi 28 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 heures du matin
112–N	Radiodiffusion	9 heures du matin
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 29 mai 1959	
238–S	Relations industrielles	9 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 88

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les unités de longueur et de masse.

Bill S-21, Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-45, Loi modifiant la Loi de l'accise.

Bill C-44, Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le douzième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande que, le cas échéant, le compte rendu des délibérations du comité et des témoignages soit sténographié et transcrit, et qu'il détermine le nombre d'exemplaires de la transcription qu'il y aura lieu de tirer.

Du consentement unanime, sur motion de M. McCleave, appuyé par M. Carter, ledit rapport est agréé.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le treizième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-234, Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.

Bill SD-235, Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.

Bill SD-236, Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.

Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.

Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.

Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.

Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.

Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.

Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.

Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.

Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.

Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.

Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.

Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.

Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.

Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.

Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.

Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.

Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.

Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.

Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.

Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.

Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.

Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.

Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.

Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.

Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.

Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.

Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.

Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.

Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.

Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.

Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis-Marcel Blondin.

Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.

Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.

Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.

Bill SD-270, Loi pour faire droit à Elisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.

Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid-Girard Frigon.

Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.

Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.

Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.

La question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 434 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er janvier 1955, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle émis des autorisations de travaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre total des autorisations émises durant chaque année depuis le 1er janvier 1955?

3. Quel en a été le nombre total à l'égard de chaque contrat et quel est le nom de chaque adjudicataire?

4. A quelle date chaque autorisation a-t-elle été émise, quels étaient le montant et les travaux désignés dans chacune, quels fonctionnaires de l'Administration ont autorisé et approuvé chacun de ces travaux?

5. L'une ou l'autre de ces entreprises a-t-elle été parachevée?

6. Dans le cas de l'affirmative, laquelle, à quelle date, par quelle société et en vertu de quel contrat?

7. L'Administration a-t-elle versé des montants à l'égard de l'une ou l'autre de ces entreprises?

8. Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quels travaux, quels ont été les montants versés et à quelle date et à quelle société l'ont-ils été?

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Fisher: Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour une deuxième fois, mais que la substance en soit déférée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,	Herridge,	Martin (Timmins),	Regier,
Fisher,	Howard,	Peters,	Winch—8.

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Bell (Carleton),	Brunsden,	Chown,
Aitken (Mlle),	Belzile,	Campbell	Churchill,
Allard,	Bourbonnais,	(Lambton-Kent),	Coates,
Allmark,	Bourget,	Cardiff,	Comtois,
Anderson,	Bourque,	Caron,	Courtemanche,
Asselin,	Broome,	Carter,	Creaghan,
Balcer,	Browne (Saint-Jean-	Casselman (Mme),	Crestohl,
Barrington,	Ouest),	Cathers,	Crouse,
Baskin,	Browne (Vancouver-	Chambers,	Danforth,
Batten,	Kingsway),	Charlton,	Denis,
Beech,	Bruchési,	Chevrier,	Deschambault,

Dinsdale,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Drysdale,
Dubois,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Forgie,
Fortin,
Fraser,
Fréchette,
Fulton,
Garland,
Granger,
Green,
Grenier,
Grills,
Habel,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (York-Ouest),
Hellyer,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Horner (The Battlefords),
Howe,
Johnson,
Jones,
Jung,
Keays,
Kindt,
Knowles,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lahaye,
Lambert,
Latour,
Leduc,
Lennard,
Lessard,
Létourneau,
Loiselle,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McIlraith,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McQuillan,
McWilliam,
Mandziuk,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Meunier,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Lisgar),
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Hurley,
O'Leary,
Pallett,
Payne,
Pearkes,
Pearson,
Phillips,
Pickersgill,
Pigeon,
Pratt,
Racine,
Ratelle,
Rea,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Richard (Ottawa-Est),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Rompré,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Stearns,
Stefanson,
Tassé,
Thomas,
Thompson,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Walker,
Webster,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—176.

Le débat reprend sur la motion principale: Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

M. Howard, appuyé par M. Herridge, propose l'amendement suivant: Que l'expression "maintenant' soit retranchée et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la question.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu à six heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant la distribution et la vente des matériaux et outillage de construction électriques en Ontario, présenté le 1er mai 1959 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 444)—1. Depuis le 1er janvier 1959, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il émis des permis en vue de l'exploitation de stations radiophoniques?

2. Dans le cas de l'affirmatve, *a*) à quelles stations et à quelle date a-t-il émis des permis, *b*) à qui ont-ils été émis et quel est le détenteur de chaque permis, *c*) quelle cité ou ville ces stations desserviront-elles, *d*) quels sont les membres du conseil d'administration de chaque station et quels en sont les propriétaires?

3. Les détenteurs de permis de l'une ou l'autre de ces stations radiophoniques se livrent-ils *a*) à l'exploitation de toutes autres stations de radio ou de télévision, *b*) à d'autres entreprises commerciales?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle est le nature des entreprises auxquelles chacun se livre, *b*) quel est le nom de chacune des sociétés appartenant à chacun des détenteurs de permis, *c*) quels sont les administrateurs et dirigeants de chacune, *d*) quels en sont les propriétaires?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 445)—1. Depuis le 12 mars 1959, des fonctionnaires ont-ils résigné leurs fonctions dans quelque Division du Musée national du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms, dans quelle Division étaient-ils employés, quel poste occupaient-ils, depuis combien de temps y étaient-ils employés, et pour quelle raison ont-ils résigné leurs fonctions?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 28 mai 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 29 mai 1959	
238–S	Relations industrielles	9 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 89

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-46, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Kucherepa, du comité permanent du Règlement, présente le sixième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

En conformité des instructions reçues de la Chambre les 22 et 26 mai 1959, le Comité a songé aux recommandations qu'il devrait formuler au sujet des deux pétitions suivantes introductives de bills d'intérêt privé, qui ont été déposées après l'expiration des délais prévus par l'article 93 du Règlement, savoir:

1. Pétition en vue de constituer en corporation la *Standard Trust Company.*

L'avocat des pétitionnaires a allégué que cette demande intéressait huit pétitionnaires et que, vu la nécessité de se mettre en communication avec chacun d'eux, il avait été impossible de déposer la pétition dans le délai prévu par l'article 93 du Règlement.

Le Comité recommande que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue à l'égard de cette pétition et qu'elle soit reçue.

L'adoption de ladite recommandation comportera l'imposition d'une amende de 300 dollars, aux termes des alinéas *a*) et c) du paragraphe (3) de l'article 94 du Règlement.

2. *Pétition de divorce de Timothy Allan Moran*

L'avocat du pétitionnaire a déclaré que cette pétition avait été présentée à la dernière session mais qu'on ne l'avait pas entendue. Quoique les agents locaux eussent été informés de la nécessité de déposer une nouvelle pétition au cours de

la présente session, l'avocat de Montréal avait négligé de voir à cette formalité avant de recevoir, il y a quelques jours, l'avis l'informant que la demande était inscrite en vue d'une audience à l'autre Chambre le 25 mai.

Le Comité recommande

A) Que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue à l'égard de ladite pétition et qu'elle soit reçue.

B) Que l'application de l'alinéa *a*) du paragraphe 3 de l'article 94 du Règlement soit suspendue en tant qu'il se rapporte à l'article 93, mais non à l'alinéa c) du paragraphe (3) de l'article 94.

L'adoption de la présente recommandation comportera l'imposition d'une amende de 200 dollars lorsque le projet de loi découlant de ladite pétition sera présenté.

Du consentement unanime, sur motion de M. Kucherepa, appuyé par M. Macquarrie, ledit rapport est agréé.

M. Churchill, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Listes des produits et des contingents à l'égard du dollar, dont l'importation a fait l'objet d'une libération de la part du Royaume-Uni.

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus pour une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les unités de longueur et de masse.—*M. Churchill.*

Bill S-21, Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures.—*M. Churchill.*

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton): Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Howard, appuyé par M. Herridge: Que l'expression "maintenant" soit retranchée et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la question.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue, Howard, Peters, Winch—7.
Herridge, Martin (Timmins), Regier,

CONTRE

Messieurs

Aitken (Mlle), Beech, Browne (Saint-Jean- Campbell
Allard, Bell (Saint-Jean- Ouest), (Stormont),
Allmark, Albert), Browne (Vancouver- Campeau,
Anderson, Belzile, Kingsway), Cardiff,
Asselin, Boivin, Bruchési, Caron,
Balcer, Bourbonnais, Brunsden, Carter,
Barrington, Brooks, Cadieu, Casselman (Mme),
Baskin, Broome, Campbell Chambers,
Batten, (Lambton-Kent), Charlton,

Chown,
Churchill,
Coates,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Denis,
Deschambault,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dorion,
Doucett,
Drysdale,
Dubois,
Dumas,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fortin,
Garland,
Grafftey,
Granger,
Green,
Grenier,
Grills,
Habel,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (York-Ouest),
Hardie,
Harkness,
Hees,
Hellyer,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Howe,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lafrenière,
Lahaye,
Lambert,
Latour,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIlraith,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McQuillan,
McWilliam,
Maloney,
Mandziuk,
Martin (Essex-Est),
Martineau,
Martini,
Matthews,
Meunier,
Milligan,
Monteith (Perth),
Montgomery,
More,
Morrissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Pallett,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Pearson,
Phillips,
Pickersgill,
Pigeon,
Pugh,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Rompré,
Rouleau,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stinson,
Tassé,
Thomas,
Thompson,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Vivian,
Walker,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—183.

Après plus ample discussion, la motion principale: Que le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, soit maintenant lu pour une deuxième fois, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aitken (Mlle),
Allard,
Allmark,
Anderson,
Asselin,
Balcer,
Barrington,
Baskin,
Batten,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Belzile,
Boivin,
Bourbonnais,
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Bruchési,
Brunsden,
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Campeau,
Cardiff,
Caron,
Carter,
Casselman (Mme),
Chambers,
Charlton,
Chown,
Churchill,
Coates,
Comtois,
Courtemanche,
Creaghan,
Crestohl,
Crouse,
Danforth,
Denis,
Deschambault,
Diefenbaker,
Dorion,

Doucet,
Drysdale,
Dumas,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fortin,
Fréchette,
Fulton,
Garland,
Godin,
Grafftey,
Granger,
Green,
Grenier,
Grills,
Habel,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (York-Ouest),
Harkness,
Hees,
Hellyer,
Henderson,
Hicks,
Horner (Acadia),
Howe,
Jones,
Jorgenson,
Jung,
Kindt,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Lambert,
Latour,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McFarlane,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIlraith,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,
Martin (Essex-Est),
Martineau,
Martini,
Matthews,
Meunier,
Milligan,
Monteith (Perth),
Montgomery,
More,
Morissette,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Pearson,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robinson,
Rompré,
Rouleau,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Small,
Smallwood,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stinson,
Tassé,
Thomas,
Thompson,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Vivian,
Walker,
Weichel,
White,
Winkler,
Woolliams,
Wratten—179.

CONTRE

Messieurs

Argue,
Herridge,
Howard,
Martin (Timmins),
Peters,
Regier,
Winch—7.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Granger—Lundi prochain—QUESTION—(N° 94)—1. Depuis le 31 mars 1958, a-t-on pris des mesures en vue d'exécuter un programme national d'aide financière fédérale pour la mise en valeur des ressources des provinces de l'Atlantique, en tenant compte des besoins distincts et des possibilités financières diversifiées de celles-ci?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures?

Le premier ministre—Lundi prochain—Le projet de motion suivant:

Que, le mercredi 3 juin 1959 et les mercredis, jeudis et vendredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

Mercredi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.

Jeudi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Vendredi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 et du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement soit suspendue à ce sujet.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 29 mai 1959	
238–S	Relations industrielles	9 heures du matin
	Le lundi 1er juin 1959	
238–S	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
253–D	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 2 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 90

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. McGee, il est ordonné,—Que le nom de M. Johnson soit substitué à celui de M. Campeau, et

Le nom de M. Eudes à celui de M. Rouleau, sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

A l'appel de l'ordre relatif à la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-37, Loi prévoyant la nomination de secrétaires parlementaires de ministres;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus pour une deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus pour une deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, et après avoir de nouveau fait rapport de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-275, Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.—*M. McCleave.*

Bill SD-276, Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.—*M. McCleave.*

Bill SD-277, Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.—*M. McCleave.*

Bill SD-278, Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.—*M. McCleave.*

Bill SD-279, Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-280, Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-281, Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.—*M. McCleave.*

Bill SD-282, Loi pour faire droit à Ovila Rivet.—*M. McCleave.*

Bill SD-283, Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.—*M. McCleave.*

Bill SD-284, Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.—*M. McCleave.*

Bill SD-285, Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.—*M. McCleave.*

Bill SD-286, Loi pour faire droit à John Robertson Low.—*M. McCleave.*

Bill SD-287, Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.—*M. McCleave.*

Bill SD-288, Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.—*M. McCleave.*

Bill SD-289, Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.—*M. McCleave.*

Bill SD-290, Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.—*M. McCleave.*

Bill SD-291, Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.—*M. McCleave.*

Bill SD-292, Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-293, Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.—*M. McCleave.*

Bill SD-294, Loi pour faire droit à Monique-Andrée Séguin Tyson.—*M. McCleave.*

Bill SD-295, Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.—*M. McCleave.*

Bill SD-296, Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.—*M. McCleave.*

Bill SD-297, Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.—*M. McCleave.*

Bill SD-298, Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.—*M. McCleave.*

Bill SD-299, Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.—*M. McCleave.*

Bill SD-300, Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.—*M. McCleave.*

Bill SD-301, Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. McCleave, appuyé par M. Thomas, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (*conformément à l'article 54 du Règlement*); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus pour une troisième fois sur division et adoptés:

Bill SD-234, Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.
Bill SD-235, Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.
Bill SD-236, Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.
Bill SD-237, Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.
Bill SD-238, Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.
Bill SD-239, Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.
Bill SD-240, Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.
Bill SD-241, Loi pour faire droit à James Donald McAllister.
Bill SD-242, Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.
Bill SD-243, Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.
Bill SD-244, Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.
Bill SD-245, Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.
Bill SD-246, Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.
Bill SD-247, Loi pour faire droit à Oscar Roy.
Bill SD-248, Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.
Bill SD-249, Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.
Bill SD-250, Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.
Bill SD-251, Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.
Bill SD-252, Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.
Bill SD-253, Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.
Bill SD-254, Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.
Bill SD-255, Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.
Bill SD-256, Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.
Bill SD-257, Loi pour faire droit à Mose Takacs.
Bill SD-258, Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.
Bill SD-259, Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.
Bill SD-260, Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.
Bill SD-261, Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.
Bill SD-262, Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.
Bill SD-263, Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.
Bill SD-264, Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.

Bill SD-265, Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.
Bill SD-266, Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.
Bill SD-267, Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.
Bill SD-268, Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.
Bill SD-269, Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.
Bill SD-270, Loi pour faire droit à Élisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.
Bill SD-271, Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid-Girard Frigon.
Bill SD-272, Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.
Bill SD-273, Loi pour faire droit à Ben Plotkin.
Bill SD-274, Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Boulanger, appuyé par M. Racine: Que le Bill C-6, Loi concernant les drapeaux du Canada, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 27*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er mai 1958 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province, relativement au programme favorisant les entreprises municipales d'hiver.

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 446)—1. Depuis le 1er janvier 1954, quelque ministère du gouvernement fédéral a-t-il conclu des contrats avec *La Salle Engineering Company,* de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient la date, la nature, le montant et l'objet de chaque contrat?

3. Quels sont les dirigeants et les administrateurs de cette société?

4. Certains de ces dirigeants et de ces administrateurs sont-ils intéressés de quelque façon dans d'autres entreprises commerciales?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, dans quelles entreprises sont-ils intéressés et quels postes y occupent-ils?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 447)—1. M. Jean-C. Lessard est-il actuellement à l'emploi de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel poste y occupe-t-il?

3. Quels postes a-t-il occupés depuis que, pour la première fois, il est entré au service de l'État, quels étaient la nature de chacun, la date de sa nomination, la durée de ses états de service, son traitement et ses frais annuels?

4. M. Lessard a-t-il été nommé à l'un ou l'autre de ces postes à la suite d'un concours de la Commission du service civil?

5. Dans le cas de l'affirmative, à quels postes, quels étaient le numéro et la date du concours, le nombre des candidats, les noms des personnes figurant sur la liste d'admissibilité et quel rang y cccupaient-elles?

6. Sinon, en vertu de quelle autorisation M. Lessard a-t-il été nommé à chacun de ces postes et qui l'avait recommandé?

7. Quelle compétence possédait M. Lessard pour occuper chacun de ces postes?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 448)—1. M. Jean-C. Lessard est-il actuellement au service de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent? Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?

2. M. Lessard occupe-t-il des postes dans d'autres sociétés ou organismes de l'État?

3. Dans le cas de l'affirmative, dans quelles sociétés, à quels titres et depuis quelle date et quelle rémunération reçoit-il?

4. M. Lessard est-il administrateur ou dirigeant d'autres sociétés ne relevant pas de l'État?

5. Dans le cas de l'affirmative, de quelles sociétés, quel poste y occupe-t-il, depuis quelle date, et à quelles affaires ces sociétés se livrent-elles?

6. Depuis que M. Lessard est associé aux compagnies susdites, quelque ministère de l'État ou société de la Couronne, le National-Canadien ou l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont-ils passé des contrats ou entretenu des relations d'affaires avec certaines de ces compagnies, ou fait des achats auprès de celles-ci?

7. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministères ou organismes de l'État et quels étaient la nature de ces relations, la date et le montant de chaque transaction?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 449)—1. Depuis le 1er janvier 1953, des ministères du gouvernement fédéral ou des membres du Cabinet ont-ils participé à des émissions radiophoniques du poste CJON de Saint-Jean (Terre-Neuve)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils et à quelle date ont-ils participé à ces émissions?

3. Quel a été le coût de chaque émission, à quelle date et à l'égard de qui a-t-il été acquitté?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 450)—1. Qui est le détenteur du permis de la station CJON de Saint-Jean (Terre-Neuve)?

2. A quelle date et à qui a-t-on émis ce permis pour la première fois?

3. Quels sont les dirigeants, les administrateurs et les propriétaires de cette station?

4. Le détenteur du permis de cette station radiophonique *a*) se livre-t-il à l'exploitation de toute autre station de radio ou de télévision, ou en est-il propriétaire, *b*) s'adonne-t-il à d'autres entreprises commerciales?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle est la nature de ces entreprises, *b*) quel est le nom de chaque société, *c*) quels sont les administrateurs, les dirigeants et les propriétaires de chacune?

M. Bourget—Lundi prochain—QUESTION—(N° 451)—1. Le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes paie-t-il des salaires, rémunérations, honoraires ou d'autres montants d'argent à M. Jean Fournier, publiciste et agent, de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, par l'entremise de quel ministère, commission, office, régie, société, etc.?

3. Quelles sont la nature de son travail et la date de son entrée en fonctions?

4. Quels montants annuels ont été ainsi payés à M. Fournier au cours de l'année 1958 et depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai 1959?

**M. Howard*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 95)—Le 1er janvier 1945 et à la même date de chaque année subséquente, combien, s'il en est, d'anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada recevaient une pension sous le régime de *a*) la Partie II, *b*) la Partie III, *c*) la Partie V, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, et, sur ce nombre, à combien de pensionnés sous le régime de la Partie III s'appliquaient les dispositions de la Partie IV?

**M. Howard*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 96)—Le 1er janvier 1945 et à la même date de chaque année subséquente, combien *a*) de veuves, *b*) d'enfants, d'anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada, recevaient une pension sous le régime (i) de la Partie II, (ii) de la Partie IV, (iii) de la Partie V, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada?

**M. Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 116)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre tout ministère du gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux, relativement à un plan d'assurance-récolte.

**M. Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 117)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1958 entre tout ministère du gouvernement fédéral et tout groupement agricole, relativement à l'établissement d'un prix minimum sur les porcs.

*M. *Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 118)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à l'établissement d'un Office national de l'énergie et (ou) du programme ministériel en matière d'énergie.

*M. *Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 119)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1953 entre tout ministère du gouvernement fédéral, tout membre du Cabinet et la station radiophonique CJON, de Saint-Jean (Terre-Neuve), relativement à l'utilisation du poste et (ou) de toute transaction financière.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 1er juin 1959	
238–S	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
253–D	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Affaires des anciens combattants	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 2 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

Nº 91

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 1er JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

VINCENT MASSEY

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1960 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Ottawa, le 1er juin 1959

Sur motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, lesdits message et budget supplémentaire sont déférés au comité des subsides.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le quatorzième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-107, Loi pour faire droit à Maurice Castonguay.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Argue, soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, échangés entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ses sous-ministres ou les fonctionnaires supérieurs du Musée national du Canada et toutes personnes, relativement à quelque aspect de la conférence sur la région circompolaire, tenue à Copenhague (Danemark) le 19 mai 1958. (**Avis de motion n° 113*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie du contrat que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a octroyé à la *Polar Engineering Construction Limited*, relativement à la construction d'une route dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon. (**Avis de motion n° 114*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et toutes personnes, relativement à la construction d'une route dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest. (**Avis de motion n° 115*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre tout ministère du gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux, relativement à un plan d'assurance-récolte. (**Avis de motion n° 116*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1958 entre tout ministère du gouvernement fédéral et tout groupement agricole, relativement à l'établissement d'un prix minimum sur les porcs. (**Avis de motion n° 117*)

Le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 27 mai 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 99*) en date du 4 mai 1959, demandant la copie de toutes communications échangées entre tout membre du gouvernement et des organisations représentatives de travailleurs, relativement à la nomination récente d'un commissaire à la Commission d'assurance-chômage.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question n° 53*) en date du 15 avril 1959, demandant l'état suivant: 1. Au cours des vacances de Pâques, des députés ont-ils voyagé dans des avions de l'État pour se rendre dans leur circonscription électorale ou pour en revenir?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels députés et quels membres de leur famille, s'il y a lieu, ont ainsi voyagé?

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 108*) en date du 25 mai 1959, demandant la copie du bail, s'il en est, intervenu entre le gouvernement et le *St. Johns Yacht Club*, concernant l'usage d'un terrain de l'État situé sur la rive du Richelieu, à Saint-Jean (P.Q.).

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon les dispositions du paragraphe (2) de l'article 12 de ladite loi, chapitre 46 des Statuts du Canada (1955).

Par M. Fleming (Eglinton), d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon l'article 13 de ladite loi, chapitre 278 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-sixième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que la requérante suivante a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

La Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert, aux fins d'une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-septième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Hirsch Glaser, de Montréal (P.Q.), époux de Clara Katz Glaser.

Joyce Ann Breaker Lee, épouse de Earle William Lee, de Verdun (P.Q.).

Timothy Allan Moran, de Ville St-Pierre (P.Q.), époux de Ruth Marie Wilson Moran.

Grace Evelyn Heggtveit Richter, épouse de Arno Kurt Richter, de Tenega (P.Q.).

Joyce Middlehurst Walker, épouse de Albert Walker, de Montréal (P.Q.).

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Martin (Essex-Est)—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 452)—1. Le gouvernement de l'Inde a-t-il demandé à un spécialiste canadien de préparer l'aide dont on a besoin dans les entreprises relevant du Plan de Colombo en vue de l'aménagement de villages indiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on fait cette demande au gouvernement canadien?

3. A-t-on donné suite à cette demande? Dans le cas de l'affirmative, quand?

**M. Pickersgill*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 97)—1. Le gouvernement a-t-il offert des compensations financières spéciales pour encourager les entreprises privées à s'établir dans les provinces de l'Atlantique en vue d'y favoriser la transformation des ressources naturelles?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces compensations?

**M. Pickersgill*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 98)—1. Depuis le 31 mars 1958, a-t-on pris des mesures en vue d'accorder aux provinces maritimes une part plus équitable des dépenses relatives aux contrats de défense?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures et qu'en est-il résulté?

**M. Pickersgill*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 99)—1. Depuis le 31 mars 1958, a-t-on établi des sociétés de la Couronne en vue d'encourager la décentralisation industrielle au profit des provinces de l'Atlantique?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien et à quelles fins?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 2 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
238–S	Affaires des anciens combattants	2 heures de l'après-midi
	Le mercredi 3 juin 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 92

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le cinquième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité ayant étudié le bill C-50, modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en conformité de son ordre de renvoi du mercredi 20 mai 1959, est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Au cours de ses délibérations, le Comité a approuvé la présentation des vœux suivants à la Chambre.

1. Comme l'effet de l'application de la Partie III de la loi semble établir une disparité de traitement entre les anciens combattants qui ont pris un titre et ceux qui n'en ont pas pris, il faudrait songer à soumettre une modification qui permettrait à un ancien combattant qui a pris un titre à des terrains, à des bestiaux et à de l'outillage d'obtenir un supplément d'aide sous l'empire de cette mesure, pourvu qu'il conclue un nouveau contrat avec le Directeur.

Même si le Comité reconnaît qu'une telle modification entraînerait peut-être l'introduction d'un nouveau principe dans la législation intéressant les ex-militaires, on juge que le gouvernement devrait considérer soigneusement l'opportunité d'une telle modification.

2. Le Comité recommande que le niveau maximum des prêts fixé à l'article 20 du bill C-50 soit constamment reconsidéré pour assurer l'application efficace de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et notamment pour maintenir, sur une base correspondante, la situation des anciens combattants face aux groupements agricoles et à d'autres qui touchent des prestations fédérales sous forme de prêts d'aide.

3. Le Comité recommande que, pour supprimer un secteur de disparité de traitement, le bill C-50 soit modifié par l'inclusion d'un article portant abrogation de l'article 36 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et pour s'assurer que les pouvoirs nécessaires à la protection des intérêts des anciens combattants demeurent prévus à l'article 41 de la loi.

4. Le Comité recommande que l'article 76 de la loi figurant à l'article 20 du bill C-50 soit modifié par l'insertion aussitôt après le mot "Partie", à la première ligne de l'article, des mots "sauf avec l'approbation du ministre".

Ci-joint un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages recueillis.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 10 aux Journaux.*)

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—Que, le mercredi 3 juin 1959 et les mercredis, jeudis et vendredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

Mercredi:
Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.

Jeudi:
Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Vendredi:
Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 et du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement soit suspendue à ce sujet.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, ladite motion est modifiée par le retranchement des mots "le mercredi 3 juin" et la substitution des mots "le mercredi 10 juin".

Ladite motion, ainsi modifiée, est mise aux voix et agréée.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Fisher soit substitué à celui de M. Regier sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

Le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

L'ordre numéro 49 est appelé et réservé.

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-275, Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.

Bill SD-276, Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.
Bill SD-277, Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.
Bill SD-278, Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.
Bill SD-279, Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.
Bill SD-280, Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.
Bill SD-281, Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.
Bill SD-282, Loi pour faire droit à Ovila Rivet.
Bill SD-283, Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.
Bill SD-284, Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.
Bill SD-285, Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.
Bill SD-286, Loi pour faire droit à John Robertson Low.
Bill SD-287, Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.
Bill SD-288, Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.
Bill SD-289, Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.
Bill SD-290, Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.
Bill SD-291, Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.
Bill SD-292, Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.
Bill SD-293, Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.
Bill SD-294, Loi pour faire droit à Monique-Andrée Séguin Tyson.
Bill SD-295, Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.
Bill SD-296, Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.
Bill SD-297, Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.
Bill SD-298, Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.
Bill SD-299, Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.
Bill SD-300, Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.
Bill SD-301, Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 18 et 19 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Howard, appuyé par M. Peters: Que le Bill C-13, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, qui est rapporté avec des amendements, étudié dans sa forme modifiée, et dont la troisième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks: Que le Bill n° C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à dix heures.

Avec le consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français) de l'accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune, signé à Washington le 22 mai 1959.

Par M. Diefenbaker,—Copie de l'arrêté en conseil rendu sous le régime de la Loi des remaniements et transferts dans le service public, chapitre 227 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

> Arrêté en conseil C.P. 1959-656, approuvé le 28 mai 1959: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 985 du 23 février 1951 au sujet de la défense passive, et approuvant l'Ordonnance de 1959 relative à la défense civile.

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) de l'étude rédigée pour le compte de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, intitulée: "Le financement de l'activité économique au Canada".

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre 5 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce deuxième jour de juin et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le jeudi 4 juin:

Bill SD-275, Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.—*M. McCleave.*

Bill SD-276, Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.—*M. McCleave.*

Bill SD-277, Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.—*M. McCleave.*

Bill SD-278, Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.—*M. McCleave.*

Bill SD-279, Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.—*M. McCleave.*

Bill SD-280, Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-281, Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.—*M. McCleave.*

Bill SD-282, Loi pour faire droit à Ovila Rivet.—*M. McCleave.*

Bill SD-283, Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.—*M. McCleave.*

Bill SD-284, Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.—*M. McCleave.*

Bill SD-285, Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.—*M. McCleave.*

Bill SD-286, Loi pour faire droit à John Robertson Low.—*M. McCleave.*

Bill SD-287, Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.—*M. McCleave.*

Bill SD-288, Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.—*M. McCleave.*

Bill SD-289, Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.—*M. McCleave.*

Bill SD-290, Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.—*M. McCleave.*

Bill SD-291, Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.—*M. McCleave.*

Bill SD-292, Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-293, Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.—*M. McCleave.*

Bill SD-294, Loi pour faire droit à Monique-Andrée Séguin Tyson.—*M. McCleave.*

Bill SD-295, Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.—*M. McCleave.*

Bill SD-296, Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.—*M. McCleave.*

Bill SD-297, Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.—*M. McCleave.*

Bill SD-298, Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.—*M. McCleave.*

Bill SD-299, Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.—*M. McCleave.*

Bill SD-300, Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.—*M. McCleave.*

Bill SD-301, Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

*M. Martin (*Essex-Est*)—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 100)—1. Quels étaient les noms des présidents des conseils arbitraux institués par la Commission d'assurance-chômage, en fonctions au mois de juin 1957?

2. Combien de ces présidents sont encore en fonctions?

3. A-t-on remplacé certains de ces présidents? Dans le cas de l'affirmative, combien et pour quelle raison dans chaque cas?

Le ministre des Finances—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant la mise au point de certaines pensions du service public, en vue de pourvoir aux augmentations, sur une base permanente, de certaines pensions versées à d'anciens fonctionnaires publics, d'anciens membres des forces armées, d'anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada ou aux personnes à leur charge; et de prévoir que lesdites augmentations seront payées sur le Fonds du revenu consolidé.

Le ministre des Finances—Jeudi prochain—Bill intitulé: "Loi donnant suite à une convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition sur les revenus".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 3 juin 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
356–S	Comité mixte des Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi
	Le jeudi 4 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 5 juin 1959	
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 93

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Drysdale, il est ordonné,—Que le nom de M. Horner (Acadia) soit substitué à celui de M. Small,
Le nom de M. Crouse à celui de M. Smallwood et
Le nom de M. Skoreyko à celui de M. Nugent sur la liste des membres du comité permanent des prévisions de dépenses.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Drysdale, il est ordonné,—Que le nom de M. Taylor soit substitué à celui de M. Jung sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffuson.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Drysdale, il est ordonné,—Que le nom de M. Argue soit substitué à celui de M. Fisher sur la liste des membres du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 431 par M. Badanai—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Le gouvernement d'Ontario se joint-il au gouvernement fédéral en vue de rendre les ports de Fort-William et Port-Arthur les plus beaux du lac Supérieur?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été, jusqu'ici, l'apport du gouvernement Frost?

3. Quelles dispositions le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral ont-ils prises quant au partage des frais à l'avenir?

Question n° 441 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Y a-t-il présentement des citoyens américains employés à quelque titre que ce soit dans quelque division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Quels sont les noms de chacun de ces fonctionnaires, la division où il est employé, le poste et les attributions qui lui ont été assignés?

3. A quelle date et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé à ce poste?

4. L'un ou l'autre de ces fonctionnaires a-t-il prêté *a*) le serment d'allégeance, *b*) le serment d'office?

5. Dans le cas de l'affirmative, lequel, à quelle date et quel poste occupait-il alors?

6. A quelle date chacun est-il entré au service de l'État canadien, quand a-t-il été affecté à d'autres postes, quelles étaient la nature et les fonctions de chaque poste et en vertu de quelle autorité chacun a-t-il été nommé à ces divers emplois?

7. Depuis combien de temps chacun résidait-il au Canada et quels postes chacun avait-il occupés avant sa nomination au ministère?

Question n° 442 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Au cours de chaque année, depuis 1950, combien de nominations ont été faites dans chaque division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports, en vertu d'un décret du Conseil ou d'une délibération du Conseil du Trésor?

2. Quels sont le nom de chaque personne ainsi nommée, la date de sa nomination, le poste qui lui a été confié et les fonctions qui lui ont été assignées, et en vertu de quelle autorité chaque nomination a-t-elle été faite?

3. Dans quel pays est née chacune de ces personnes et quelle citoyenneté détenait-elle lors de sa nomination?

4. L'un ou l'autre de ces postes ressortissait-il *a*) à l'échelon des décisions d'ordre administratif, *b*) au rang de haut fonctionnaire?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces postes?

Question n° 443 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. L'un ou l'autre des postes présentement ou autrefois détenus par des citoyens américains dans quelque division des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures, *b*) Citoyenneté et Immigration, *c*) Justice, *d*) Commerce, *e*) Transports, ressortit-il (i) à l'échelon des décisions d'ordre administratif, (ii) au rang de haut fonctionnaire?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de chaque fonctionnaire intéressé, *b*) quel poste chacun occupe-t-il, quelles fonctions lui sont confiées et quels sont les divisions et ministères en cause?

Question n° 446 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er janvier 1954, quelque ministère du gouvernement fédéral a-t-il conclu des contrats avec *La Salle Engineering Company*, de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient la date, la nature, le montant et l'objet de chaque contrat?

3. Quels sont les dirigeants et les administrateurs de cette société?

4. Certains de ces dirigeants et de ces administrateurs sont-ils intéressés de quelque façon dans d'autres entreprises commerciales?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, dans quelles entreprises sont-ils intéressés et quels postes y occupent-ils?

Question n° 451 par M. Bourget—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes paie-t-il des salaires, rémunérations, honoraires ou d'autres montants d'argent à M. Jean Fournier, publiciste et agent, de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, par l'entremise de quel ministère, commission, office, régie, société, etc.?

3. Quelles sont la nature de son travail et la date de son entrée en fonctions?

4. Quels montants annuels ont été ainsi payés à M. Fournier au cours de l'année 1958 et depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mai 1959?

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à l'établissement d'un Office national de l'énergie et (ou) du programme ministériel en matière d'énergie. (**Avis de motion n° 118*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

CRÉDITS PROVISOIRES

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $634,617,069.94, soit l'ensemble

a) du sixième du total des montants des articles énumérés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1960, présenté à la Chambre des communes, à la session actuelle du Parlement: $606,770,511.84;

b) des sept douzièmes du total des montants des articles 66 et 102 dudit budget: $350,000.00;

c) du tiers du total des montants des items 136 et 263 dudit budget: $824,276.67;

d) du sixième du total des montants des articles 25, 133 et 358 dudit budget: $1,492,983.34;

e) du douzième du total des montants des articles 6, 27, 161, 190, 191, 192, 194, 196, 200, 204, 205, 210 et 282 dudit budget: $5,090,992.42;

f) du sixième du total des montants énumérés au budget supplémentaire de l'année financière expirant le 31 mars 1960, présenté à la Chambre des communes, à la session actuelle du Parlement: $20,088,305.67,

soit attribuée à Sa Majesté à l'égard de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté à l'égard de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1960, la somme de $634,617,069.94 soit attribuée sur le Fonds du revenu consolidé, comme l'indique la résolution adoptée aujourd'hui en comité des subsides.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill C-53, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960, qui est lu pour une première fois.

Avec le consentement unanime, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie;

M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux vox, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks: Que le Bill n° C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à six heures.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Smith (*Kamloops*) a été substitué à celui de l'honorable sénateur Turgeon sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement sur les affaires indiennes.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Macnaughton—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 453)—1. A-t-on terminé la préparation des plans et devis des installations de chauffage de l'aérogare de Dorval?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et à qui a-t-on demandé des soumissions pour ces installations et à quelle date a-t-on octroyé le contrat?

3. Quel est le montant dudit contrat?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 4 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	11 heures du matin
	Le vendredi 5 juin 1959	
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 94

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 4 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les enquêtes, chapitre 154 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

> Arrêté en conseil C.P. 1959-705, approuvé le 4 juin 1959: nommant MM. Marshall E. Manning, W. D. Gainer et John Anderson-Thompson, commissaires, aux fins de faire enquête et de formuler des recommandations sur la valeur respective des tracés possibles d'une ligne de chemin de fer devant relier le Nord de l'Alberta aux Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Stinson, il est ordonné,—Que le nom de M. Paul soit substitué à celui de M. Pratt sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. McDonald, il est ordonné,—Que la pétition de Benjamin Gordon Davidson en vue d'une loi de divorce et le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, en date du 4 juin 1959, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-54, Loi donnant suite à une convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition sur les revenus, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant la mise au point de certaines pensions du service public, en vue de pourvoir aux augmentations, sur une base permanente, de certaines pensions versées à d'anciens fonctionnaires publics, d'anciens membres des forces armées, d'anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada ou aux personnes à leur charge; et de prévoir que lesdites augmentations seront payées sur le Fonds du revenu consolidé.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks: Que le Bill n° C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Allard,
Allmark,
Argue,
Balcer,
Barrington,
Baskin,
Batten,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Best,
Boivin,
Bourget,
Brassard (Lapointe),
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Bruchési,
Brunsden,
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Cardiff,
Cardin,
Caron,
Carter,
Chambers,
Charlton,
Chevrier,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Denis,
Diefenbaker,
Dorion,
Drysdale,
Dumas,
Dupuis,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Forbes,
Fulton,
Grafftey,
Granger,
Green,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Hardie,
Harkness,
Hees,
Hellyer,
Henderson,
Herridge,
Hicks,
Horner (Acadia),
Horner (The Battlefords),
Johnson,
Jorgenson,
Keays,
Kennedy,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Latour,
Leduc,
Legere,
Létourneau,
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
Macquarrie,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIlraith,
McIntosh,
McPhillips,
McQuillan,
McWilliam,
Maloney,
Martel,
Martineau,
Matthews,
Michaud,
Mitchell,
Monteith (Perth),
Morissette,
Morton,
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Parizeau,
Pascoe,
Payne,
Pearson,
Phillips,
Pickersgill,
Pigeon,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Rea,
Regier,
Régnier,
Ricard,
Richard (Ottawa-Est),

Richard (Saint-Maurice-Laflèche), Roberge, Robichaud, Robinson, Rompré, Simpson, Skoreyko, Slogan, Small, Smallwood, Smith (Calgary-Sud), Smith (Lincoln), Smith (Winnipeg-Nord), Stanton, Stefanson, Stinson, Tassé, Thomas, Thrasher, Tremblay, Tucker, Villeneuve, Vivian, Walker, Webster, White, Winch, Woolliams, Wratten—156.

CONTRE—Aucun.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier;

La Chambre poursuit sa séance en comité;

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant:

Bill C-53, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 4 juin 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 4 juin, à 5h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Et au retour;

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Audrey Isabella Wanda Patterson Gray.
Loi pour faire droit à Raymonde Gagnon Tremblay.
Loi pour faire droit à Aline Brunette Farago.
Loi pour faire droit à Martina Bernice Patterson Baker.
Loi pour faire droit à Nelly Hugentobler Larsen.
Loi pour faire droit à Jean Trachtenberg Levy.
Loi pour faire droit à Louise Martel Abel.
Loi pour faire droit à Marie-Louise Fauteux Roy.
Loi pour faire droit à Helen Lyon Bain Gardeler.
Loi pour faire droit à Joan Brazer Brazier.
Loi pour faire droit à Maria Luise Ahnhudt Sandberg.
Loi pour faire droit à Susan Gilda Levin Klein.
Loi pour faire droit à James Alvin Bradley.
Loi pour faire droit à Emily Mary Kredl Keller.
Loi pour faire droit à Raymond Winston Farren.
Loi pour faire droit à Marie-Lucille-Pauline St-Jacques Parent.
Loi pour faire droit à Mario Baldo.
Loi pour faire droit à Frank William Staples.
Loi pour faire droit à Zdenek Nosek.
Loi pour faire droit à Margaret Viola McCullough Morrow.
Loi pour faire droit à Sheila Carole Neidik Schwartz.
Loi pour faire droit à Gordon Clarence Hunting.
Loi pour faire droit à Ida Shlafman Zimendstark.
Loi pour faire droit à Audrey Elsie Asbury Ross.
Loi pour faire droit à Patricia Anne McKenna Coombes.
Loi pour faire droit à William Lawrence Hughes.
Loi pour faire droit à Armand Lacombe.
Loi pour faire droit à Rita Steinbach Gruia.
Loi pour faire droit à George Meredith Scott Burton.
Loi pour faire droit à Helen Borer Marcovitch.
Loi pour faire droit à Emilia Mildora Kavalas Chesna.
Loi pour faire droit à Clarice-Mae Barraclough King.
Loi pour faire droit à Margherita Elaina Milano Di Pietro.
Loi pour faire droit à Lucille Gagné Labonté.
Loi pour faire droit à Jean-Louis Mathieu.
Loi pour faire droit à Llui-Amoy Wheatley Fraser.
Loi pour faire droit à Phyllis Pamela Allen Ashburner-Collins.
Loi pour faire droit à Albert-Réginald Bissonnette.
Loi pour faire droit à Alexander Abraham Hendy.
Loi pour faire droit à Winifred Martin Collier.
Loi pour faire droit à Jeannine-Aimie-Alice Mercier Mahaut.
Loi pour faire droit à Claude Desroches.
Loi pour faire droit à Mildred May Eunice Charron Roblee.

Loi pour faire droit à Pierre-Joseph-Gabriel Sorba.
Loi pour faire droit à Gaston Vadnais.
Loi pour faire droit à Theodora Cornell Moore Martin.
Loi pour faire droit à Rose-Ange Lorange Gadoury.
Loi pour faire droit à Brenda May Newbury Sherwood.
Loi pour faire droit à Lillianne Reed Volchuk.
Loi pour faire droit à Fernand Filiatrault.
Loi pour faire droit à Elisa-Gislena Blankaerts Juneau.
Loi pour faire droit à Louis Gustave Rey.
Loi pour faire droit à Gertrude Mary Prosser Hortig.
Loi pour faire droit à Mary Barbara Jex Light.
Loi pour faire droit à Joan Elizabeth Healy Watson.
Loi pour faire droit à Franz Prader.
Loi pour faire droit à Émilienne-Célestine Mallard Grossin.
Loi pour faire droit à Gertrud Maria Meta Wauer Macovetsky.
Loi pour faire droit à Mohammed Dijiro.
Loi pour faire droit à Aurore Giguère Gourd.
Loi pour faire droit à Lucinda Marguerite Vaughan Flood.
Loi pour faire droit à Joan Turvey Fields.
Loi pour faire droit à Patricia Elizabeth Tobias Garber.
Loi pour faire droit à Marian Ida Rex Ross.
Loi pour faire droit à Mary Ann David Arial.
Loi pour faire droit à Marjorie Barbara Hawthorn Morrison.
Loi pour faire droit à Sarah Friberg Lazare.
Loi pour faire droit à Marie-Adrienne-Maryse Dagenais Garlick.
Loi pour faire droit à Alexandre Paré.
Loi pour faire droit à Norman Grover, autrement connu sous le nom de Norman Bernard Grover.
Loi pour faire droit à Marjorie Winifred Joyce White Young.
Loi pour faire droit à Helga Fischer Dollard.
Loi pour faire droit à Marguerite-Louise-Agathe Piché Chartrand.
Loi pour faire droit à Marcelle-Flore Terreault Wright.
Loi pour faire droit à Daisy Naydia Pretula Link.
Loi pour faire droit à Alexander Hill Forbes.
Loi pour faire droit à Barbara Ann Mary Curran Albrechtson.
Loi pour faire droit à Dorothy Vera Doyle Trudel.
Loi pour faire droit à Mary May Helen McCormick Moran.
Loi pour faire droit à Ethel Marguerite Nimick Hemmings.
Loi pour faire droit à James Donald McAllister.
Loi pour faire droit à Heather Joan Maxwell Firth.
Loi pour faire droit à Suzanne Mary Florence Peyton Young.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Nelson Bissett.
Loi pour faire droit à Moira Elizabeth Latham Bruce.
Loi pour faire droit à Audrey Edwardeen Scanlan Grayburn.
Loi pour faire droit à Oscar Roy.
Loi pour faire droit à Rosy Fish Tatelman.
Loi pour faire droit à John Andrew Buzzell.

Loi pour faire droit à Barbara Lucy Bain Forbes Logan.
Loi pour faire droit à Ghitta Caiserman Pinsky.
Loi pour faire droit à Florida Seyer Girard.
Loi pour faire droit à Maria Adriana Sluis Metcalfe.
Loi pour faire droit à Irene Kramer Segal.
Loi pour faire droit à Lois Genevieve Good Mulcahy.
Loi pour faire droit à Frances Lerner Rotman.
Loi pour faire droit à Mose Takacs.
Loi pour faire droit à Catherine Mary Rita Durning Dossett.
Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Fremantle Fleming.
Loi pour faire droit à Donald Edward Cook.
Loi pour faire droit à Maria Carmella Gentile Hammill.
Loi pour faire droit à Ivy Mildred Patch MacDonald.
Loi pour faire droit à Mary Friend Bond.
Loi pour faire droit à Eleanor Patricia Henderson Cosh.
Loi pour faire droit à Patricia McDonald Bouthillette.
Loi pour faire droit à Louis Marcel Blondin.
Loi pour faire droit à Janet Marianne Louise Kippen Coulombe.
Loi pour faire droit à Demetra Paul Garini Liogas.
Loi pour faire droit à Paul Alexander Cross.
Loi pour faire droit à Elisabeth-Marguerite Le Febvre Walker.
Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Wilfrid Girard Frigon.
Loi pour faire droit à Jean-Paul Fréchette.
Loi pour faire droit à Ben Plotkin.
Loi pour faire droit à Tibor Matthias Miletics.
Loi modifiant la Loi sur la députation.
Loi constituant en corporation la "Lutheran Church-Canada".
Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.
Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre.
Loi concernant la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique.
Loi constituant en corporation l'"Export Finance Corporation of Canada, Ltd".
Loi modifiant la Loi sur l'accise.
Loi modifiant le Tarif des douanes et la Loi de la Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande, 1932.
Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.
Loi prévoyant la nomination de secrétaires parlementaires de ministres.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté les crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, qui est rapporté sans amendement et dont la troisième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que le nom de l'honorable sénateur Reid a été substitué à celui de l'honorable sénateur Howard sur la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité mixte des deux Chambres du Parlement au sujet du Restaurant.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 20*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés entre la Commission des transports et la ville de Sherbrooke, concernant le projet de construction d'un viaduc sur la rue Acadia, à Sherbrooke (P.Q.).

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 109*) en date du 25 mai 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, bail et autres documents échangés entre le ministère des Transports et MM. Robert et Bernard Goineau ou toutes autres personnes, relativement à l'installation de pompes à essence et à un atelier de réparation sur un terrain appartenant à l'État sur les bords de la rivière Richelieu à Saint-Jean-Iberville.

Par M. Courtemanche,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 108*) en date du 25 mai 1959, demandant la copie du bail, s'il en est, intervenu entre le gouvernement et le *St. Johns Yacht Club*, concernant l'usage d'un terrain de l'État situé sur la rive du Richelieu, à Saint-Jean (P.Q.).

Par M. Pearkes, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français) du Livre blanc intitulé: "Défense, 1959".

Vingt-septième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition du requérant suivant en vue d'une loi de divorce, déposée le 23 mai et présentée par M. McCleave le 3 juin, est conforme aux prescriptions du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Benjamin Gordon Davidson, de Montréal (P.Q.), époux de Rita Druxerman Davidson.

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Brassard (*Lapointe*)—Lundi prochain—QUESTION—(N° 454)—1. Le ministère des Transports ou la Commission maritime canadienne ont-ils reçu des plaintes au sujet du service de transbordement entre St-Joseph-de-la-Rive et St-Bernard de l'île-aux-Coudres, exploité par M. Rosario Harvey?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de ces plaintes?

3. Le ministère ou la Commission ont-ils mené une enquête au sujet de ces plaintes? Dans le cas de l'affirmative, quelles en ont été les conclusions?

4. La Commission maritime canadienne a-t-elle avisé M. Harvey de l'annulation de la subvention relative à ce service? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

5. M. Harvey détenait-il un permis de la Commission des services publics de la province de Québec pour l'exploitation de ce service? Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quelle période?

6. Ce service de transbordement fonctionne-t-il actuellement?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle personne, compagnie ou société en fait l'exploitation, quand a-t-on octroyé le contrat et quel est le montant de la subvention?

8. Les exploitants actuels de ce service détenaient-ils un permis de la Commission des services publics de la province de Québec lorsque la Commission maritime canadienne ou le ministère des Transports leur a octroyé le contrat de ce service?

M. Brassard (*Lapointe*)—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 120)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er août 1958 entre toutes personnes ou tous organismes publics et la Commission maritime canadienne ou le ministère des Transports, relativement au service de transbordement entre St-Joseph-de-la-Rive et St-Bernard de l'île-aux-Coudres, dans le comté de Charlevoix, exploité par M. Rosario Harvey.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 5 juin 1959	
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
356–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
	Le lundi 8 juin 1959	
112–N	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
	Le mardi 9 juin 1959	
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 95

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné que le débat relatif à la motion portant formation de la Chambre en comité des subsides, fixé pour lundi prochain, soit limité à un jour; que la mise aux voix des amendements, s'il en est, ait lieu à 8 heures 15 du soir, et la mise aux voix de la motion principale, à 10 heures du soir au plus tard.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Regier soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRAVAUX PUBLICS

318 Administration générale .. .. $ 9,335,045 00

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—

319	Terre-Neuve	1,085,000 00
320	Nouvelle-Écosse	1,025,000 00
321	Île du Prince-Édouard	90,000 00
322	Nouveau-Brunswick	490,000 00
323	Québec	5,931,000 00
324	Ottawa	16,505,000 00
325	Ontario (sauf Ottawa)	13,330,000 00
326	Manitoba	1,207,000 00
327	Saskatchewan	1,775,000 00
328	Alberta	2,535,000 00
329	Colombie-Britannique	1,950,000 00
330	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2,968,000 00
331	Améliorations en général—La somme à dépenser à l'égard d'un projet quelconque ne doit pas dépasser $25,000 sans l'approbation du Conseil du Trésor	700,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

TRAVAUX PUBLICS

564	Administration générale—Crédit supplémentaire	197,000 00

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires—

565	Ottawa	696,000 00
566	Ontario (sauf Ottawa)	600,000 00
567	Colombie-Britannique	35,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Avec le consentement unanime, l'application de la disposition du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement concernant l'étude des bills privés et publics est suspendue quant à la séance de ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRAVAUX PUBLICS

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

332	Entretien et service des édifices et terrains fédéraux et autorisation d'engagements pour les années à venir au montant de $1,300,000	$ 43,293,000 00
333	Meubles et accessoires pour les ministères du gouvernement	2,549,820 00
334	Service préventif des incendies	174,263 00

DIRECTION DU GÉNIE (PORTS ET RIVIÈRES)

Acquisition, construction, amélioration d'ouvrages des ports et rivières—

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation des plans et achat d'emplacements relativement aux ouvrages des ports et rivières mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—

335	Terre-Neuve	4,128,200 00
336	Nouvelle-Écosse	5,150,500 00
337	Île du Prince-Édouard	1,092,000 00
338	Nouveau-Brunswick	4,388,000 00
339	Québec	5,757,900 00
340	Ontario	6,223,500 00
341	Manitoba et Saskatchewan	272,000 00
342	Alberta et Territoires du Nord-Ouest	230,000 00
343	Colombie-Britannique et Yukon	4,224,000 00
344	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	275,000 00
345	Ouvrages de protection aux endroits où des dommages sont causés par la navigation ou par des ouvrages de l'État, ou mettent ces derniers en danger, et parachèvement des ouvrages de protection déjà entrepris	800,000 00
346	Réparations et entretien, y compris la reconstruction et le remplacement, visant au maintien des services; réparation du quai de Sainte-Angèle-de-Laval (P.Q.) et autorisation d'engagements pour les années à venir au montant global de $420,000, aucun nouvel ouvrage ne devant être entrepris	2,800,000 00

Dragage—

347 Entretien et exploitation de l'outillage, ouvrages à l'entreprise et en régie 3,606,075 00

348 Construction ou acquisition d'outillage et matériel . . 2,632,500 00

349 Entretien et exploitation des bassins de radoub, écluses et barrages 882,195 00

DIRECTION DU GÉNIE (AMÉNAGEMENT)

350 Quote-part du Canada dans le coût des ponts internationaux et interprovinciaux mentionnés au détail des affectations 2,500,000 00

351 Remplacement du pont inférieur sur le canal de Burlington 2,700,000 00

352 Recherches sur les possibilités de construire une chaussée à travers le détroit de Northumberland, y compris l'ouverture d'une carrière d'expérimentation 250,000 00

353 Routes et ponts—Entretien et exploitation 186,175 00

354 Laboratoires d'essais—Entretien et fonctionnement 818,622 00

Route transcanadienne—

355 Construction à travers les parcs nationaux 13,405,000 00

356 Contribution à la province du Nouveau-Brunswick, pour la construction d'un barrage sur la rivière Tantramar, au Nouveau-Brunswick 84,375 00

GÉNÉRALITÉS

357 Étude de projets, y compris l'achat du terrain 1,500,000 00

358 Soldes nécessaires pour parachever les travaux entrepris au cours d'années financières précédentes et à l'égard desquels aucune disposition spéciale n'est prise dans le budget de 1959-1960 . . . . . 800,000 00

359 Travaux divers non prévus ailleurs; un montant limité à $15,000 peut être dépensé pour un seul ouvrage, et ce maximum peut être porté, avec l'approbation du Conseil du Trésor, à $25,000 . . . . . 2,400,000 00

360 Prévisions pour compléter tout crédit du ministère des Travaux publics, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, sauf lorsque la somme requise est inférieure à $1,000 . . . . . 700,000 00

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

361 Frais subis relativement à la construction et à la direction de la construction de logements destinés au personnel marié, d'habitations à loyer, d'écoles et de services accessoires pour le compte du ministère de la Défense nationale 900,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

TRAVAUX PUBLICS

Société centrale d'hypothèques et de logement

480 Avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement aux fins prévues au paragraphe (1) de l'article 37 de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, à l'égard de projets de construction d'habitations pour anciens combattants et pour projets de construction d'habitations à Gander (Terre-Neuve), destinées à la vente ou à la location 60,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

TRAVAUX PUBLICS

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

568 Service préventif des incendies—Pour ajouter aux fins du crédit 334 du *Budget des dépenses, 1959-1960* afin d'inclure l'octroi d'une subvention de $5,000 au Comité canadien de publicité en commun pour le service préventif des incendies 1 00

DIRECTION DU GÉNIE (PORTS ET RIVIÈRES)

Acquisition, construction, amélioration d'ouvrages des ports et rivières

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation des plans et achat d'emplacements relativement aux ouvrages des ports et rivières mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires—

569	Terre-Neuve	109,000 00
570	Nouvelle-Écosse	265,000 00
571	Nouveau-Brunswick	700,000 00
572	Québec	101,000 00
573	Ontario	973,000 00
574	Colombie-Britannique et Yukon	50,000 00

DIRECTION DU GÉNIE (AMÉNAGEMENT)

575 Route transcanadienne—

Construction à travers les parcs nationaux—Crédit supplémentaire 200,000 00

GÉNÉRALITÉS

576 Soldes nécessaires pour parachever les travaux entrepris au cours d'années financières précédentes et à l'égard desquels aucune disposition spéciale n'est prise dans le budget de 1959-1960—Crédit supplémentaire 300,000 00

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

577 Remboursement à la Société centrale d'hypothèques et de logement des pertes subies au cours de l'année financière 1958-1959 dans la gestion de maisons d'habitation fédérales-provinciales entreprises en vertu de l'article 36 de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation 127,667 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

TRAVAUX PUBLICS

Société centrale d'hypothèques et de logement

606 Avances, conformément au paragraphe (4) de l'article 36 de la Loi nationale sur l'habitation relativement à des projets d'aménagement de terrains et de logements, entrepris conjointement avec les gouvernements des provinces, durant l'année financière 1958-1959 .. .. 22,000,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 94*) en date du 22 avril 1959, demandant la copie de toutes communications reçues depuis le 1er janvier 1954 par le ministre des Transports et les fonctionnaires de son ministère, ou tout autre ministre ou fonctionnaire, concernant le projet de l'aménagement d'un port franc à Terre-Neuve, et les réponses pertinentes.

A six heures douze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Regier—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 121)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et des conseils municipaux et (ou) des particuliers, relativement à l'aéroport de Dawson-Creek (C.-B.).

M. Nielsen—Lundi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la députation".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 8 juin 1959	
112–N	Privilèges et élections	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
	Le mardi 9 juin 1959	
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 96

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 8 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Nielsen, appuyé par M. Macquarrie, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-55, Loi modifiant la Loi sur la députation, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des subsides est appelé pour la cinquième fois, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 56 du Règlement;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La question est mise en délibération;

M. Pickersgill, appuyé par M. Michaud, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

> "cette Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas tenu ses promesses électorales envers la population des provinces de l'Atlantique et regrette, en outre, qu'il n'ait pas pris les mesures nécessaires pour renforcer l'économie fondamentale de ces provinces, en présence du chômage qui sévit dans la région."

Un débat s'élève et se poursuit; à 8h. 15 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, conformément à l'ordre spécial adopté le vendredi 5 juin 1959.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,
Batten,
Benidickson,
Boivin,
Boulanger,
Bourget,
Brassard (Lapointe),
Caron,
Chevrier,
Crestohl,
Denis,
Dumas,
Dupuis,
Eudes,
Godin,
Granger,
Herridge,
Leduc,
McIlraith,
McMillan,
McWilliam,
Meunier,
Michaud,
Pearson,
Pickersgill,
Racine,
Ratelle,
Regier,
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge—30.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allmark,
Anderson,
Balcer,
Baskin,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Brunsden,
Cadieu,
Campbell (Stormont),
Chambers,
Charlton,
Clancy,
Coates,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dorion,
Doucett,
Drysdale,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fortin,
Fulton,
Gillet,
Grafftey,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Hicks,
Horner (The Battlefords),
Jorgenson,
Keays,
Kennedy,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Latour,
Legere,
Lennard,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
Macquarrie,
McCleave,
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McPhillips,
Maloney,
Martel,
Martineau,
Matthews,
Monteith (Perth),
More,
Morissette,
Morris,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Murphy,
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Parizeau,
Pascoe,
Payne,
Phillips,
Pigeon,
Rapp,
Régnier,
Ricard,
Simpson,
Slogan,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Starr,
Stefanson,
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tremblay,
Villeneuve,
Vivian,
Walker,
Webster,
White,
Winkler,
Wratten—121.

Après plus ample discussion, la motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, est mise aux voix et agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

Les prévisions de dépenses de trois départements gouvernementaux sont abordées et entamées pour examen, suivant l'alinéa b) du paragraphe (5) de l'article 56 du Règlement, ainsi qu'il suit:

FINANCES

106 Administration centrale . . . . . $ 2,461,599 00

CONSEIL PRIVÉ

298 Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni d'indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à 12 mois, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inégibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes . . . . . $ 15,000 00

COMMERCE

380 Administration centrale, y compris les cotisations à payer aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations . . . . . $ 2,636,084 00

A rapporter.

Le rapport est reçu et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, M. l'Orateur déclare qu'il est dix heures.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Lettre adressée le 3 juin 1959 par le Directeur général des élections à M. l'Orateur, lui transmettant le rapport de l'enquête au sujet de prétendues infractions commises par des personnes dans le district électoral de Cartier, enquête dont il avait été fait mention dans le rapport du Directeur général des élections, déposé sur le bureau de la Chambre le 12 mai 1958.

Par Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du contrat relatif à la vente de certains terrains de la réserve indienne de Sarnia, conclu le 14 mars 1959.

Par M. Hamilton (Qu'Appelle), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du rapport de l'auditeur général concernant la vérification des comptes de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année close le 31 mars 1959, contenant un état relatif aux recettes et dépenses, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57 des Statuts du Canada (1907-1908).

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à l'application de la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 9 de ladite loi, chapitre 26 des Statuts du Canada (1956).

A 9h. 53 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 455)—1. Au cours des douze derniers mois, a-t-on autorisé des travaux de dragage à l'est de Petpeswick (N.-É.)?

2. Si les travaux ont été autorisés et parachevés, le ministère et les pêcheurs dont les navires font usage de ce port les ont-ils jugés satisfaisants?

3. Les travaux ont-ils été exécutés à forfait ou avec du matériel et des hommes d'équipage de l'État?

4. Si on a utilisé l'outillage de l'État, combien a-t-il fallu de jours à la drague et aux hommes d'équipage pour exécuter les travaux?

5. Y a-t-il eu perte de temps alors que la drague était inactive au cours des travaux? Dans le cas de l'affirmative, combien de jours a-t-on perdus?

6. A combien se sont élevés les frais aux titres suivants: *a*) coût global, *b*) gages, *c*) remorquage, *d*) dragage, *e*) perte de temps, *f*) logement et alimentation des hommes d'équipage?

M. Hardie—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 456)—1. Le gouvernement canadien a-t-il accordé une aide financière pour l'établissement des installations de l'*Outlook Flying Club*, aux environs de Outlook (Sask.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant de cette aide?

M. Hardie—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 457)—1. Au cours de chacune des années 1956, 1957 et 1958, combien de tonnes de marchandises la *Northern Transportation Company Limited* a-t-elle transportées *a*) de Fort-Smith ou de Bell-Rock, territoires du Nord-Ouest, à tous les endroits dans lesdits territoires, *b*) de Fort-Smith, territoires du Nord-Ouest, aux installations de la ligne DEW dans l'Arctique central canadien, *c*) de Norman-Wells, territoires du Nord-Ouest, aux installations de la ligne DEW dans l'Arctique canadien, *d*) de Norman-Wells à tous autres endroits des territoires du Nord-Ouest?

2. Sur le nombre total de tonnes transportées dans les territoires du Nord-Ouest en 1956, 1957 et 1958, quel pourcentage a été expédié, durant chaque année, *a*) à des sociétés de la Couronne, *b*) à des ministères du gouvernement canadien, *c*) à des installations de la ligne DEW dans l'Arctique central canadien, *d*) à d'autres destinataires?

3. Au cours de chacune des années 1956, 1957 et 1958, quels bénéfices bruts la *Northern Transportation Company Limited* a-t-elle réalisés à l'égard du transport, dans les limites des territoires du Nord-Ouest, de marchandises destinées *a*) à des sociétés de la Couronne, *b*) à des ministères du gouvernement canadien, *c*) aux installations de la ligne DEW dans l'Arctique central canadien, *d*) à d'autres destinataires que ceux de *a*), *b*) ou *c*)?

4. Sur le nombre total de tonnes de marchandises transportées par la *Northern Transportation Company Limited* dans les limites des territoires du Nord-Ouest, quelle quantité contrôlée par ladite société a-t-on allouée aux voituriers canadiens (entreprises privées) détenant un permis de la Commission des transports du Canada, et portant concurrence à ladite société dans les territoires du Nord-Ouest, durant les années *a*) 1956, *b*) 1957, *c*) 1958?

5. Au cours des années *a*) 1956, *b*) 1957, *c*) 1958, quels ont été les bénéfices des sociétés privées, provenant du transport de marchandises alloué à celles-ci par la *Northern Transportation Company Limited* dans les limites des territoires du Nord-Ouest?

**M. McWilliam*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 101)—1. Quelles sommes, au titre *a*) du principal, *b*) des intérêts, sont dues en 1959 à l'égard du prêt de vingt-neuf millions et demi de dollars consenti à la province du Nouveau-Brunswick pour l'entreprise de Beechwood?

2. A quelles dates ces sommes sont-elles dues?

3. Jusqu'à ce jour, a-t-on effectué des remboursements sur ce prêt?

4. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et quelles sommes a-t-on remboursées au titre *a*) du principal, *b*) des intérêts?

**M. McIlraith*—Mercredi prochain—ADRESSE—(N° 122)—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre du Commerce et l'Association canadienne des physiciens, relativement à la proposition de construire un désintégrateur atomique au Canada.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 9 juin 1959	
253–D	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
112–N	Comptes publics	2 heures de l'après-midi
	Le mercredi 10 juin 1959	
112–N	Comptes publics	9 h. 30 du matin
238–S	Relations industrielles	9 h. 30 du matin
238–S	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
253–D	Privilèges et élections	2 heures de l'après-midi
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	3 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 97

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Une pétition introductive de bill privé est présentée, suivant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 70 du Règlement.

M. Halpenny, du comité spécial de la radiodiffusion, présente le premier rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité recommande qu'il lui soit permis de se réunir à Toronto (Ont.) le mardi 23 juin 1959.

Du consentement unanime, sur motion de M. Halpenny, appuyé par M. Bell (Saint-Jean-Albert), ledit rapport est agréé.

A l'appel de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Allmark,	Balcer,	Batten,
Aitken (Mlle),	Anderson,	Barrington,	Bell (Carleton),
Allard,	Argue,	Baskin,	Bell (Saint-Jean-Albert),

Belzile,
Benidickson,
Boivin,
Boulanger,
Bourdages,
Bourget,
Brassard (Chicoutimi),
Brooks,
Broome,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Brunsden,
Cadieu,
Cardiff,
Cardin,
Caron,
Casselman (Mme),
Chambers,
Charlton,
Chevrier,
Chown,
Clancy,
Coates,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crestohl,
Crouse,
Danforth,
Denis,
Deschambault,
Diefenbaker,
Dorion,
Drysdale,
Dubois,
Dumas,
Dupuis,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fortin,
Fulton,
Gillet,
Godin,
Grafftey,
Granger,
Green,
Grenier,
Gundlock,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Hees,
Henderson,
Herridge,
Hicks,
Horner (The Battlefords),
Johnson,
Jorgenson,
Keays,
Kennedy,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
LaRue,
Latour,
Leduc,
Legere,
Lennard,
Létourneau,
Macdonald (Kings),
Macdonnell,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),
Macnaughton,
Macquarrie,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIlraith,
McIntosh,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McWilliam,
Maloney,
Martel,
Martin (Essex-Est),
Martineau,
Matthews,
Meunier,
Michaud,
Milligan,
Mitchell,
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morissette,
Morris,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Murphy,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pickersgill,
Pigeon,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Regier,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Simpson,
Slogan,
Small,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Stanton,
Starr,
Stefanson,
Stinson,
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Tremblay,
Villeneuve,
White—166.

CONTRE—Aucun.

En conséquence, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les juges.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Avec le consentement unanime, l'application de la disposition du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement concernant l'étude des bills privés et publics est suspendue quant à la séance de ce jour.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les juges.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi sur les juges en vue de pourvoir aux traitements de trois autres juges puînés de la Cour supérieure de Québec, de deux autres juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et de deux autres juges de la Cour suprême d'Alberta.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fulton, appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-56, Loi modifiant la Loi sur les juges, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, M. Fulton, appuyé par M. Green, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant la revision et la codification de certaines dispositions de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada s'appliquant à la pension.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fulton, appuyé par M. Macdonnell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-57, Loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada;

M. Fulton, appuyé par M. Macdonnell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Meunier—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 458)—1. Quel a été, chaque année, de 1953 à 1957 inclusivement, le montant versé à chaque province qui a signé une convention fédérale-provinciale de location de domaines fiscaux?

2. Quel montant la province de Québec aurait-elle reçu au cours de chacune desdites années si elle avait signé une telle convention?

Le ministre des Travaux publics—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier l'Annexe de la Loi sur la résidence du premier ministre en vue d'inclure dans le champ d'application de la loi une certaine propriété située dans le township d'Eardley, comté de Gatineau.

Le ministre des Finances—Jeudi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue d'en prolonger l'application pour une nouvelle période commençant le 1er avril 1959 et se terminant le 30 juin 1962; de prescrire que le montant global des prêts effectués par les banques pendant la nouvelle période et garantis sous le régime de la loi sera de trois cents millions de dollars; et de pourvoir, en outre, à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

Le ministre de la Justice—Jeudi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

Le ministre de la Justice—Jeudi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 10 juin 1959	
238–S	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
253–D	Privilèges et élections	2 heures de l'après-midi
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	3 heures de l'après-midi
	Le jeudi 11 juin 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 98

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Small, du comité permanent des relations industrielles, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, et est convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant:

Page 3, lignes 5 à 13 inclusivement: Retrancher l'article 8 du projet de loi.

Une copie des procès-verbaux et des témoignages apportés relativement au bill susmentionné est annexée aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 11 aux Journaux.*)

Sur motion de M. McCleave, appuyé par M. McDonald, il est ordonné,—Que la pétition aux fins d'une loi privée constituant en corporation "Desjardins Life Insurance Company" et, en français, *l'Assurance-Vie Desjardins,* et le rapport du greffier des pétitions à ce sujet, en date du 10 juin 1959, soient renvoyés au comité permanent du Règlement pour toutes recommandations qu'il pourrait juger souhaitables.

La question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 447 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. M. Jean-C. Lessard est-il actuellement à l'emploi de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel poste y occupe-t-il?

3. Quels postes a-t-il occupés depuis que, pour la première fois, il est entré au service de l'État, quels étaient la nature de chacun, la date de sa nomination, la durée de ses états de service, son traitement et ses frais annuels?

4. M. Lessard a-t-il été nommé à l'un ou l'autre de ces postes à la suite d'un concours de la Commission du service civil?

5. Dans le cas de l'affirmative, à quels postes, quels étaient le numéro et la date du concours, le nombre des candidats, les noms des personnes figurant sur la liste d'admissibilité et quel rang y occupaient-elles?

6. Sinon, en vertu de quelle autorisation M. Lessard a-t-il été nommé à chacun de ces postes et qui l'avait recommandé?

7. Quelle compétence possédait M. Lessard pour occuper chacun de ces postes?

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1953 entre tout ministère du gouvernement fédéral, tout membre du Cabinet et la station radiophonique CJON, de Saint-Jean (Terre-Neuve), relativement à l'utilisation du poste et (ou) de toute transaction financière. (**Avis de motion n° 119*)

Sur motion de M. Regier, appuyé par M. Winch, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et des conseils municipaux et (ou) des particuliers, relativement à l'aéroport de Dawson-Creek (C.-B.). (**Avis de motion n° 121*)

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Denis, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre du Commerce et l'Association canadienne des physiciens, relativement à la proposition de construire un désintégrateur atomique au Canada. (**Avis de motion n° 122*)

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Vingt-huitième rapport du greffier des pétitions, suivant le paragraphe (7) de l'article 70 du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que la pétition des requérants suivants, déposée le 2 juin et présentée par M. Dorion le 9 juin, est conforme aux prescriptions de l'article 70 du Règlement. Toutefois, cette pétition a été déposée après le délai spécifié à l'article 93 du Règlement et pour cette raison elle ne peut pas être reçue:

Willie Deschênes et douze autres personnes, tous de la province de Québec, aux fins d'une loi constituant en corporation la "Desjardins Life Insurance Company" et, en français, "l'Assurance-Vie Desjardins".

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McGregor—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 459)—1. Depuis le 1er janvier 1946, le National-Canadien ou l'une de ses filiales ou tout ministère du gouvernement a-t-il loué à quelque société, corporation, association ou personne, quelque emplacement, au Canada ou aux États-Unis, destiné au stationnement des automobiles?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) où est-il situé et quelle en est la superficie; *b*) quels sont les dirigeants de ces sociétés, corporations et (ou) associations, et quel poste chacun y détient-il; *c*) à quelle date chaque bail et (ou) entente ont-ils été signés, quelles sont la durée et la teneur de chacun; *d*) quel est le loyer ou le pourcentage des recettes exigé dans chaque cas et sur quoi s'est-on fondé pour en venir à cette entente?

3. A-t-on demandé des soumissions dans chacun de ces cas de location?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) dans quels journaux a-t-on publié un tel avis, *c*) quels ont été les soumissionnaires et quel a été le montant de chaque soumission?

5. Quel est le nom des signataires de ces baux ou ententes pour le compte *a*) du locateur, *b*) du locataire?

M. McWilliam—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 460)—1. Les ouvriers canadiens qui, ayant versé les contributions exigées et rempli les autres conditions requises, sont temporairement mis à pied, sont-ils admissibles à des prestations d'assurance-chômage?

2. Le versement de prestations d'assurance-chômage cesse-t-il si un bénéficiaire effectue des réparations à sa propriété et n'en retire aucun revenu en espèces?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 11 juin 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
	Le lundi 15 juin 1959	
112–N	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 99

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le quinzième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-277, Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.

Bill SD-278, Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.

Bill SD-279, Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.

Bill SD-280, Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.

Bill SD-281, Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.

Bill SD-282, Loi pour faire droit à Ovila Rivet.

Bill SD-283, Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.

Bill SD-284, Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.

Bill SD-285, Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.

Bill SD-286, Loi pour faire droit à John Robertson Low.

Bill SD-287, Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.

Bill SD-288, Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.

Bill SD-289, Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.

Bill SD-290, Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.

Bill SD-292, Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.

Bill SD-293, Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.

Bill SD-294, Loi pour faire droit à Monique-Andrée Séguin Tyson.

Bill SD-295, Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.

Bill SD-296, Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.
Bill SD-297, Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.
Bill SD-298, Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.
Bill SD-299, Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.
Bill SD-300, Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.
Bill SD-301, Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Hanbidge, il est ordonné,—Que le nom de M. Fisher soit substitué à celui de M. Argue sur la liste des membres du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

M. Fulton, appuyé par M. Hees, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fulton, appuyé par M. Hees, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-59, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Green, appuyé par M. Brooks, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier l'Annexe de la Loi sur la résidence du premier ministre en vue d'inclure dans le champ d'application de la loi une certaine propriété située dans le township d'Eardley, comté de Gatineau.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue d'en prolonger l'application pour une nouvelle période commençant le 1er avril 1959 et se terminant le 30 juin 1962; de prescrire que le montant global des prêts effectués par les banques pendant la nouvelle période et garantis sous le régime de la loi sera de trois cents millions de dollars; et de pourvoir, en outre, à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRANSPORTS

A—MINISTÈRE

392	Administration centrale	$ 2,587,500 00
393	Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent—Section canadienne	61,500 00

SERVICES DES CANAUX

394	Administration	128,500 00
395	Exploitation et entretien	2,577,184 00
396	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les versements aux provinces ou aux municipalités, à titre de contributions, pour des constructions qu'elles ont faites	1,195,520 00
397	Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de débourser les revenus provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages	2,934,815 00

SERVICES DE LA MARINE

398	Administration des services de la marine, y compris celle des agences	849,800 00
	Vapeurs des services de la marine—	
399	Administration, exploitation et entretien	15,975,187 00
400	Construction ou acquisition de navires et de matériel	13,575,000 00
	Aides à la navigation—	
401	Administration, exploitation et entretien, y compris les contributions, à titre de membre des organismes internationaux, selon le détail des affectations	5,945,892 00
402	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	5,132,100 00
403	Division nautique, y compris quote-part du Canada à la surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord; subventions et contributions, selon le détail des affectations; récompenses pour sauvetage de vies humaines à bord de navires en détresse; subvention à une compagnie de sauvetage et remboursement de dépenses, y compris les dépenses réservées, faites à l'égard de marins canadiens en détresse (expression définie à l'art. 306 de la Loi sur la marine marchande du Canada)	557,221 00
404	Section du pilotage, y compris l'autorisation de faire des avances provisoires recouvrables n'excédant pas $20,000	1,177,065 00
405	Inspection des navires à vapeur, y compris l'exécution de la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la convention sur les lignes de charge et contributions selon le détail des affectations	1,033,575 00
406	Service de signalisation maritime	146,136 00

Service du chenal maritime du Saint-Laurent et du Saguenay—

407 Administration, exploitation et entretien 1,521,804 00

408 Dragage à forfait, y compris l'acquisition de terrains pour l'amélioration du chenal maritime 4,094,000 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

409 Réparations et dépenses nécessitées par l'exploitation et l'entretien des wagons officiels soumis à l'autorité du ministère 59,800 00

Paiements à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1959—

410 Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard et ports terminus 1,741,000 00

411 Service de transbordement de Terre-Neuve et ports terminus 4,738,000 00

412 Détroit de Canso—Entretien de la chaussée 10,000 00

413 Agrandissement des installations de quai et de terminus de North Sydney (N.-É.) 14,000 00

414 Construction de nouvelles installations de quai et de terminus à Port-aux-Basques (T.-N.) 36,000 00

415 Construction ou acquisition de transbordeurs d'autos et de matériel, selon le détail des affectations, le Conseil du Trésor pouvant augmenter ou diminuer le montant du crédit à affecter aux projets particuliers 1,130,000 00

416 Services côtiers de Terre-Neuve—Construction ou acquisition de navires et de matériel pour le transport des passagers et des marchandises et installations portuaires 3,090,000 00

417 Service de transbordement entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour, Maine (É.-U.) Déficit de 1959 . . . . . 131,000 00

418 Dégaussage de navires marchands de mer, de propriété canadienne, ayant une jauge brute de 1,000 tonneaux ou plus immatriculés au Canada ou matriculés au Royaume-Uni lorsque sujets à une nouvelle immatriculation au Canada en vertu d'une entente spéciale entre gouvernements 255,000 00

419 Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Paiement aux compagnies ferroviaires assurant un service dans le territoire choisi désigné par la loi de la différence occasionnée par l'application de la loi entre les taxes de tarif et les taxes normales prévues aux tarifs approuvés (évaluée et certifiée au ministre des Transports par la compagnie du National et approuvée par les vérificateurs de ladite compagnie relativement aux lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada et dans le cas des autres chemins de fer par la Commission des transports du Canada) pour tout mouvement du trafic pendant l'année civile 1959 . . . . . 14,100,000 00

420 Autorisation au gouverneur en conseil d'accorder au National-Canadien une subvention de $25,000 du mille, à concurrence de $7,450,000, en vue de la construction de la ligne de chemin de fer désignée, au c. 49 des Statuts du Canada de 1953-1954, sous le nom d'embranchement n° 1 (et décrite approximativement comme étant une ligne de chemin de fer de St-Félicien à Chibougamau et de Chibougamau à Beattyville, dans la province de Québec); le mode de paiement de cette subvention ainsi que le montant des versements et les conditions de paiement, s'il y en a, devant être déterminés par le gouverneur en conseil. Montant estimatif requis pour l'année financière 1959-1960 . . . . . 1,000,000 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

421 Somme requise pour verser une pension annuelle de $300 à chacun des anciens pilotes suivants: Arthur Baquet, Adélard Delisle, Raoul Lachance, Jules Lamarre, Wilhem Langlois et Auguste Santerre 1,800 00

422 Caisse de prévoyance des cheminots—Supplément aux pensions prévues par la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Édouard, de façon à porter, dans l'année civile 1959, le versement minimum à $30 par mois au lieu de $20, comme le fixe ladite loi 9,400 00

423 Pensions supplémentaires aux anciens employés des Services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve, mutés aux chemins de fer Nationaux du Canada 56,000 00

SERVICES DE L'AIR

Service de l'administration

424 Administration des Services de l'air 1,342,652 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'arrêtés en conseil, déposés en vertu des dispositions du paragraphe (5) de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1959-110, approuvé le 29 janvier 1959: autorisant la conclusion de contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue d'expéditions de blé à destination d'Israël durant la campagne agricole 1958-1959.

Arrêté en conseil C.P. 1959-111, approuvé le 29 janvier 1959: autorisant la conclusion de contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue d'expéditions de blé et d'orge à destination de la Pologne durant la campagne agricole 1958-1959.

Arrêté en conseil C.P. 1959-612, approuvé le 20 mai 1959: autorisant la conclusion de contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue d'expéditions additionnelles d'orge à destination de la Pologne durant la campagne agricole 1958-1959.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-huitième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérantes suivantes ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

The Holiness Movement Church in Canada et *The Free Methodist Church in Canada*, aux fins d'une loi constituant en société ces organismes fusionnés sous le nom de "*The Free Methodist Church in Canada*".

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. MacLean (*Winnipeg-Nord-Centre*)—Lundi prochain—QUESTION—(N° 461)—1. Qui est actuellement chargé par la Société Radio-Canada de retenir les services de musiciens et de chefs d'orchestre dans la ville de Winnipeg?

2. Quelle est la compétence du titulaire de ce poste?

3. Quelles sont les principales qualités requises d'un musicien ou d'un chef d'orchestre pour que la Société Radio-Canada retienne ses services?

4. Lorsqu'on fait le choix entre deux ou plusieurs musiciens ou chefs d'orchestre de même capacité, accorde-t-on la préférence à un ancien combattant?

5. Lorsqu'on fait le choix entre deux ou plusieurs musiciens ou chefs d'orchestre de même capacité, accorde-t-on la préférence à des citoyens canadiens?

6. La Société Radio-Canada fait-elle des distinctions lorsqu'elle retient les services de musiciens ou de chefs d'orchestre, notamment en ce qui a trait à leurs attaches politiques ou autres?

7. Durant les années 1956, 1957, 1958 et 1959, quelles sommes M. Richard Seaborn, chef actuel de l'orchestre symphonique de Winnipeg, et les chefs des diverses sections d'instruments à cordes, ont-ils reçues de la Société Radio-Canada?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 15 juin 1959	
112–N	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
	Le mardi 16 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
	Agriculture et colonisation	9 h. 30 du matin et 3 h. 30 de l'après-midi
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
356–S	Comité mixte des Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 100

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire (en français et en anglais) du rapport de la Commission du tarif, présenté le 10 mars 1959, concernant une enquête ordonnée par le ministre des Finances sur la soie, les fibres synthétiques et leurs produits dérivés —Référence numéro 125 (Textiles)—et exemplaire des témoignages déposés aux audiences publiques, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261 des Statuts revisés du Canada (1952).

M. Green, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire des Notes concernant le traité Rush-Bagot de 1817 en ce qui a trait aux questions relatives aux forces navales dans les Grands lacs, échangées les 13 février, 9 et 14 mars 1959 entre l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

Du consentement unanime, sur motion de M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton), il est ordonné,—Que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole close le 31 juillet 1958, déposé le 6 février, et le rapport de la Commission des grains du Canada pour 1958, déposé le 23 mars, et le rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun de 1957-1958 à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge, déposé aujourd'hui, soient déférés au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Sur motion de M. Ricard, appuyé par M. Hicks, il est ordonné,—Que le nom de M. McWilliam soit substitué à celui de M. Carter sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et élections.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRANSPORTS

A—MINISTÈRE

SERVICES DE L'AIR

Service de l'administration

425	Administration des services de construction	$ 2,809,785 00

Direction des télécommunications

Section des aides radio à la navigation aérienne et maritime—

426	Administration, exploitation et entretien	16,628,508 00
427	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	14,044,100 00

Loi sur la radio et règlement—

428	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la contribution du Canada aux frais d'administration des différentes conférences internationales sur la radio, le télégraphe et le téléphone, selon le détail des affectations	2,645,708 00
429	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	405,000 00

Service de télégraphe et de téléphone—

430	Administration, exploitation et entretien	264,867 00
431	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	510,500 00

Direction de la météorologie

432	Administration, exploitation et entretien, y compris la cotisation du Canada à titre de membre de l'Organisation météorologique mondiale	12,299,325 00
433	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	1,400,000 00

Direction de l'aviation civile

434	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'exécution de la Loi sur l'aéronautique et de son règlement d'exécution	2,298,239 00
435	Aéroports et autres services terrestres—Exploitation et entretien, y compris l'autorisation de verser, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, des subventions ne dépassant pas $299,000 aux autorités religieuses compétentes de Gander (Terre-Neuve) afin qu'elles déplacent leurs centres d'activité religieuse des limites de l'aéroport pour les réinstaller sur l'emplacement de la ville de Gander, et pour	

permettre au Conseil du Trésor d'autoriser, cette année ou dans les années à venir nonobstant la Loi sur l'administration financière, ou toute autre loi, que des dispositions soient prises pour l'exploitation d'hôtellerie, de pâtisserie, de restaurant, de mess et de logement du personnel et autres installations semblables aux aéroports, d'autoriser également que les recettes provenant de ces installations soient dépensées et que les déficits qui peuvent se produire relativement à la gestion et à l'exploitation desdites installations soient comblés 18,878,041 00

436 Contrôle de la circulation aérienne 5,559,348 00

437 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les travaux de construction dans les aéroports municipaux et paiements aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction par ces organismes ainsi que les sommes payables en règlement de réclamations pour indemnisation des personnes dont les propriétés subissent un dommage par suite de l'application d'un règlement de zonage en vertu de l'aliéna *j*) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique, y compris l'autorisation de verser, en 1959-1960, un montant ne dépassant pas $250,000 à la province de Nouvelle-Écosse pour la construction d'une route d'accès au nouvel aéroport international d'Halifax 63,000,000 00

438 Subventions à des organisations pour le développement de l'aviation civile, selon le détail des affectations . . 599,400 00

439 Contributions à des municipalités ou corps publics pour la construction ou l'amélioration d'aéroports sur des terrains acquis par ces organismes, y compris les contributions accordées aux autorités compétentes à l'égard de l'aéroport de Lourdes-du-Blanc-Sablon (P.Q.) 82,060 00

440 Contributions à l'aménagement d'aéroports et à d'autres travaux relatifs aux aéroports, à frais partagés, selon le détail des affectations 90,000 00

441 Paiements à d'autres gouvernements ou à des organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien d'aéroports et d'installations de navigation aérienne et de voies aériennes, y compris l'autorisation de verser les sommes spécifiées en monnaie des pays intéressés, et autorisation de verser une somme de $122,500 au *South Pacific Air Transport Council;* montant requis en dollars canadiens, prévu en décembre 1958 . . . . . 274,820 00

B—GÉNÉRALITÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS AÉRIENS

442 Traitements et autres dépenses y compris ceux de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale 369,285 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

TRANSPORTS

A—MINISTÈRE

584 Administration centrale—Crédit supplémentaire 54,120 00

SERVICES DES CANAUX

585 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire 326,000 00

586 Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire 296,000 00

SERVICES DE LA MARINE

Vapeurs des services de la marine—

587 Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire 2,878,600 00

588 Section du pilotage—Crédit supplémentaire 891,925 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

Paiements à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après-dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1959—

589 Service de transbordement de Terre-Neuve et ports terminus—Crédit supplémentaire 412,000 00

Détroit de Canso—

590 Amélioration du transport et installation 28,000 00

591 Construction ou acquisition de transbordeurs d'autos et de matériel, selon le détail des affectations, le Conseil du Trésor pouvant augmenter ou diminuer le montant du crédit à affecter aux projets particuliers—Crédit supplémentaire 1,000,000 00

SERVICES DE L'AIR

Direction des télécommunications

Section des aides radio à la navigation aérienne et maritime—

592 Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire 175,909 00

Service de télégraphe et de téléphone—

593 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire 26,000 00

Direction de la météorologie

594 Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire 170,000 00

Direction de l'aviation civile

595 Aéroports et autres services terrestres—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire 199,283 00

596 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Pour ajouter aux fins du crédit 437 du *Budget des dépenses, 1959-1960,* afin d'inclure des paiements versés pendant l'année en cours et les années financières subséquentes (et ne dépassant pas globalement $290,000) aux municipalités de Strathcona et de Leduc et à la ville de Leduc (Alberta) pour la construction d'une conduite principale d'eau d'Edmonton à l'aéroport international d'Edmonton 1 00

597 Contributions à l'aménagement d'aéroports et à d'autres travaux relatifs aux aéroports, à frais partagés, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire .. 30,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

598 Cadeau d'ameublement au siège de l'Organisation météorologique mondiale, à Genève (Suisse) 7,100 00

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-23, Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.—*M. Henderson.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. MacEwen, pour M. McCleave, appuyé par M. MacInnis, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de certains bills privés (*conformément à l'article 54 du Règlement*); agréé.

Les bills ci-après sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois, sur division, et adoptés;

Bill SD-107, Loi pour faire droit à Maurice Castonguay.

Bill SD-277, Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.

Bill SD-278, Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.

Bill SD-279, Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.

Bill SD-280, Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.

Bill SD-281, Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.

Bill SD-282, Loi pour faire droit à Ovila Rivet.

Bill SD-283, Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.

Bill SD-284, Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.

Bill SD-285, Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.

Bill SD-286, Loi pour faire droit à John Robertson Low.

Bill SD-287, Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.

Bill SD-288, Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.

Bill SD-289, Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.

Bill SD-290, Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.

Bill SD-292, Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.

Bill SD-293, Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.

Bill SD-294, Loi pour faire droit à Monique-Andrée Séguin Tyson.

Bill SD-295, Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.

Bill SD-296, Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.

Bill SD-297, Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.

Bill SD-298, Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.

Bill SD-299, Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.

Bill SD-300, Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.

Bill SD-301, Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 22 et 23 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Peters, appuyé par M. Howard: Que le Bill C-8, Loi établissant un salaire minimum pour les employés, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

TRANSPORTS

B—GÉNÉRALITÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU CANADA

443 Administration, fonctionnement et entretien .. .. $ 1,112,773 00

444 Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus du montant à créditer à la Caisse dans l'année financière en cours, en vertu de la Loi sur les chemins de fer, pour les fins générales de la Caisse 10,000,000 00

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

445 Administration 153,488 00

446 Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations 5,553,500 00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

447 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'art. 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de payer les dépenses applicables à l'année civile 1959 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Dépenses de reconstruction et immobilisations—

Halifax	$ 933,500	
Saint-Jean	830,000	
Chicoutimi	150,000	
Québec	2,770,000	
Prescott	325,000	
Churchill	25,000	
Généralités—Imprévus et divers	200,000	
	$5,233,500	
Moins—Somme à dépenser sur les fonds de remboursement et autres	938,386	4,295,114 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

TRANSPORTS

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

482 Prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de la manière et aux conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil 30,000,000 00

Services des canaux

483 Acquisition de terrains en vue de l'aménagement d'un chenal de 27 pieds dans le réseau de navigation de Cornwall 180,000 00

Services de l'air

484 Acquisition des terrains nécessaires à la possession de bien-fonds dans le voisinage des principaux aéroports terminus afin d'empêcher l'érection de bâtiments constituant un danger pour la navigation aérienne, et en vue de l'expansion future des principaux aéroports terminus, qui existent déjà ou qui seront aménagés plus tard, y compris des installations auxiliaires pour parer à l'encombrement de la circulation à ces endroits 4,000,000 00

485 Prêts à la Société canadienne de télécommunication transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des communications transmarines pour rajouts et améliorations aux installations .. 2,500,000 00

Conseils des ports nationaux

486 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'art. 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses applicables à l'année civile 1959 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Reconstruction et immobilisations—		
Trois-Rivières	$ 525,000 00	
Montréal	24,484,200 00	
Vancouver	3,737,000 00	
	$28,746,200	
Moins—Somme à dépenser sur fonds de remplacement et autres	1,817,416 00	26,928,784 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

TRANSPORTS

B—GÉNÉRALITÉS

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

599 Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire 54,700 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

TRANSPORTS

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

607 Prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de la manière et selon les modalités et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire 22,500,000 00

Services de l'air

608 Prêt à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des communications transmarines, pour rajouts et améliorations aux installations—Crédit supplémentaire 8,924,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait des résolutions adoptées en comité des subsides au cours de la séance de ce jour, lesquelles résolutions sont agréées, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun de 1957-1958 à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge, conformément à l'article 7 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre 44 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 68*) en date du 29 avril 1959, demandant l'état suivant: 1. Depuis le 1er avril 1949, quelles sommes Terre-Neuve a-t-elle reçues du gouvernement fédéral, compte tenu des sommes prévues pour l'année courante?

2. Quel montant représentaient les subventions inconditionnelles et quelle est la désignation officielle de ces subventions?

3. Quel montant représentaient les paiements conditionnels, quelle est la désignation officielle de chaque paiement et quelle somme représente chacun?

4. Quels montants de la somme globale ont été reçus pour d'autres fins, à quels titres ont-ils été versés et quel est le montant à l'égard de chaque titre?

5. Quels sont les montants et affectations assimilables des paiements analogues, à l'égard de chacune des catégories susvisées, reçus par les provinces suivantes: *a*) Nouvelle-Écosse, *b*) Nouveau-Brunswick, *c*) Île du Prince-Édouard, *d*) Manitoba, *e*) Saskatchewan?

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français) sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, selon l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre 17 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures douze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de pourvoir à l'institution d'un régime de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs, en y incorporant les dispositions de la Loi sur le prêt agricole canadien, et de prévoir, en outre, un nouveau genre de crédit hypothécaire agricole surveillé, aux fins de contrôle, et d'abroger ladite Loi sur le prêt agricole canadien.

Le ministre des Mines et des Relevés techniques—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes aux fins suivantes: étendre l'application de la loi aux producteurs de charbon dans tout le Canada; prescrire que le principal global des prêts consentis aux producteurs de charbon sous le régime de l'article 6 de la loi sera porté de dix millions de dollars à vingt millions de dollars et que le principal global des prêts consentis à quelque producteur de charbon aux termes du même article sera porté de sept millions et demi de dollars à douze millions de dollars; proroger l'application de ladite loi pour la période allant du 31 octobre 1959 au 31 octobre 1964; autoriser certains amendements à la convention conclue avec la Dominion Coal Company Limited, en vertu de ladite loi, en vue modifier les conditions relatives au remboursement du principal et à l'intérêt, prévues par l'article 4 de ladite loi.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 15 juin 1959	
112–N	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
	Le mardi 16 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
356–S	Comité mixte des Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 101

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 15 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill SD-302, Loi pour faire droit à Roger Myre.—*M. McCleave.*

Bill SD-303, Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.—*M. McCleave.*

Bill SD-304, Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.—*M. McCleave.*

Bill SD-305, Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.—*M. McCleave.*

Bill SD-306, Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr.—*M. McCleave.*

Bill SD-307, Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson.—*M. McCleave.*

Bill SD-308, Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.—*M. McCleave.*

Bill SD-309, Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.—*M. McCleave.*

Bill SD-310, Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.—*M. McCleave.*

Bill SD-311, Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.—*M. McCleave.*

Bill SD-312, Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.—*M. McCleave.*

Bill SD-313, Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.—*M. McCleave.*

Bill SD-314, Loi pour faire droit à Claire-Anna-Thérésa Verdon Monette.—*M. McCleave.*

Bill SD-315, Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.—*M. McCleave.*

Bill SD-316, Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.—*M. McCleave.*

Bill SD-317, Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.—*M. McCleave.*

Bill SD-318, Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-319, Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.—*M. McCleave.*

Bill SD-320, Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster.—*M. McCleave.*

Bill SD-321, Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.—*M. McCleave.*

Bill SD-322, Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.—*M. McCleave.*

Bill SD-323, Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas.—*M. McCleave.*

Bill SD-324, Loi pour faire droit à Gilbert Forest.—*M. McCleave.*

Bill SD-325, Loi pour faire droit à Yvon Poulin.—*M. McCleave.*

Bill SD-326, Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.—*M. McCleave.*

Bill SD-327, Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.—*M. McCleave.*

Bill SD-328, Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.—*M. McCleave.*

Bill SD-329, Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.—*M. McCleave.*

Bill SD-330, Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.—*M. McCleave.*

Bill SD-331, Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.—*M. McCleave.*

Bill SD-332, Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.—*M. McCleave.*

Bill SD-333, Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.—*M. McCleave.*

Bill SD-334, Loi pour faire droit à Michael Palangio.—*M. McCleave.*

Bill SD-335, Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.—*M. McCleave.*

Bill SD-336, Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.—*M. McCleave.*

Bill SD-337, Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.—M. *McCleave.*

Bill SD-338, Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.—*M. McCleave.*

Bill SD-339, Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire des attendus du jugement prononcé par la Cour de l'Échiquier du Canada au sujet de l'expropriation de terrains à l'aéroport de Malton.

Avec le consentement unanime, sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Pearson, il est ordonné,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 25 juin, elle reste ajournée jusqu'au lundi 29 juin.

M. Harkness, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de pourvoir à l'institution d'un régime de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs, en y incorporant les dispositions de la Loi sur le prêt agricole canadien, et de prévoir, en outre, un nouveau genre de crédit hypothécaire agricole surveillé, aux fins de contrôle, et d'abroger ladite Loi sur le prêt agricole canadien.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Comtois, appuyé par M. Brooks, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine, séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes aux fins suivantes: étendre l'application de la loi aux producteurs de charbon dans tout le Canada; prescrire que le principal global des prêts consentis aux producteurs de charbon sous le régime de l'article 6 de la loi sera porté de dix millions de dollars à vingt millions de dollars et que le principal global des prêts consentis à quelque producteur de charbon aux termes du même article sera porté de sept millions et demi de dollars à douze millions de dollars; proroger l'application de ladite loi pour la période allant du 31 octobre 1959 au 31 octobre 1964; autoriser certains amendements à la convention conclue avec la Dominion Coal Company Limited, en vertu de ladite loi, en vue modifier les conditions relatives au remboursement du principal et à l'intérêt, prévues par l'article 4 de ladite loi.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la mise au point de certaines pensions du service public.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant la mise au point de certaines pensions du service public, en vue de pourvoir aux augmentations, sur une base permanente, de certaines pensions versées à d'anciens fonctionnaires publics, d'anciens membres des forces armées, d'anciens

membres de la Gendarmerie royale du Canada ou aux personnes à leur charge; et de prévoir que lesdites augmentations seront payées sur le Fonds du revenu consolidé.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-60, Loi concernant la mise au point de certaines pensions du service public, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins suivantes: autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement dans l'année 1959 n'excédant pas $348,900,000 et à faire certaines dépenses d'établissement et à conclure certains contrats avant le 1er juillet 1960; autoriser la Compagnie du National à émettre des valeurs afin de pourvoir aux montants requis pour les dépenses autorisées; stipuler que, sauf disposition expresse, le principal global des valeurs, non encore remboursées à quelque époque, ne devra pas excéder $289,900,000; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs émises par la Compagnie pour la fin susdite; autoriser le ministre des Finances à consentir à ladite Compagnie des prêts garantis par ces valeurs et dont le principal ne doit pas excéder la somme de $289,900,000 afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir de telles dépenses; et permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies du réseau du National.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), présente, avec la permission de la Chambre le Bill n° C-61, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada depuis le 1er janvier 1959 jusqu'au 30 juin 1960, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en vue d'en prolonger l'application pour une nouvelle période commençant le 1er avril 1959 et se terminant le 30 juin 1962; de prescrire que le montant global des prêts effectués par les banques pendant la nouvelle période et garantis sous le régime de la loi sera de trois cents millions de dollars; et de pourvoir, en outre, à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-54, Loi donnant suite à une convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter double imposition sur les revenus;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Pearkes, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant la revision et la codification de certaines dispositions de la Loi sur les pensions des services de défense s'appliquant à la pension.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir à la revision et à la codification de certaines dispositions de la Loi sur les pensions des services de défense qui s'appliquent à la pension, au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, de prestations de retraite et d'autres prestations aux membres des Forces canadiennes et aux personnes à leur charge, ainsi qu'à d'autres questions qui en résultent, et de pourvoir, en outre, à certains changements d'ordre administratif.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Pearkes, appuyé par M. Macdonnell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 62,—Loi concernant la pension de retraite des membres des forces canadiennes, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est étudié en comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre retourne au *Dépôt de bills.*

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil adoptés pendant la période allant du 1er au 31 mai 1959.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question nº 41*) en date du 18 mars 1959, demandant l'état suivant: 1. Depuis janvier 1952, le gouvernement fédéral a-t-il retenu, à quelque titre que ce soit, les services de M. Robert Alexander Cecil Henry, de 1405, rue Peel, Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de ces services, quelle rémunération a-t-il reçue chaque année et de quels ministères ou organismes de l'État a-t-il reçu ces sommes?

3. Au cours de cette période, quels postes détenait-il en dehors des services de l'État?

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant la vente et la distribution de gants en caoutchouc de chirurgien et de certaines autres fournitures de chirurgie, présenté le 19 mai 1959 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 462)—1. Les provinces de l'Atlantique figurent-elles séparément ou en groupe dans le rapport rédigé par la Division de l'industrie et du commerce du Bureau fédéral de la statistique?

2. Si elles y figurent en groupe, le gouvernement étudiera-t-il la question d'inscrire ces provinces séparément?

M. McWilliam—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 463)—1. Le gouvernement a-t-il vendu des propriétés connues sous le nom de Camp Utopia et aéroport de Pennfield, dans le comté de Charlotte (N.-B.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui et à quel prix dans chaque cas?

M. McWilliam—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 464)—1. Un accord est-il intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick relativement à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques?

2. Sinon, quelle est la cause de ce délai?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 465)—1. Enverra-t-on une délégation d'Ottawa à l'ouverture du terminus du ministère des Transports à Gander (Terre-Neuve), qui aura lieu au cours de la semaine du 15 juin 1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chaque personne, quel poste occupe-t-elle au sein du gouvernement, de quelle ministère relève-t-elle?

3. Quels moyens de transport utilisera cette délégation pour se rendre à Gander, à quelle date partira-t-elle et en reviendra-t-elle?

4. Quel est le coût estimatif des frais de voyage et quel organisme acquittera ces frais?

5. De quelle façon logera-t-on cette délégation à Gander et quelle sera la durée de son séjour?

6. Quelle somme estimative représentent les frais de logement et quel organisme acquittera ces frais?

7. Quel est le coût estimatif de la réception officielle lors de l'ouverture de l'aéroport de Gander et quel organisme en acquittera les frais?

8. D'autres personnes qui n'assisteront pas à l'ouverture de l'aéroport de Gander à titre officiel accompagneront-elles la délégation?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms, pour quelles raisons accompagneront-elles la délégation, quelle somme représentent leurs frais de transport et de logement et qui acquittera ces frais?

*M. *Pickersgill*—Mercredi prochain—ADRESSE—(N° 123)—Copie de toutes communications, y compris tous mémoires rédigés à la suite de conversations téléphoniques, échangés depuis le 1er janvier 1958 entre l'Hydro-Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tous fonctionnaires du ministère, relativement au terrain acquis par l'Hydro-Ontario dans la réserve indienne de Sarnia.

*M. *Pickersgill*—Mercredi prochain—ADRESSE—(N° 124)—Copie de toutes communications que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou tout fonctionnaire du ministère à Ottawa ont reçues depuis le 18 février 1959, au sujet de l'embauchage dans le parc national de Terra-Nova, ainsi que les réponses auxdites communications.

Le ministre du Commerce—Mercredi prochain—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington, D.C., le 6 avril 1959, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

M. Pearson—Considérant qu'un document daté du 4 juin 1959, dont il a été fait mention à la Chambre et que le premier ministre a convenu de déposer sur le bureau, contenant les attendus du jugement rendu par M. le juge Thorson, président de la Cour de l'Échiquier, dans la cause concernant l'expropriation par la Couronne d'une propriété située à Malton (Ont.) et appartenant à Aileen M. Drew, déclare ce qui suit: 1) avant l'élection générale de 1957, M. John Pallett, député de Peel, a été le procureur de ladite Aileen M. Drew et, après ladite élection, a abandonné ses fonctions; 2) en ce qui concerne l'expropriation de la propriété de ladite Aileen M. Drew et d'autres propriétés, M. Pallett a proposé au ministre des Transports de nommer un évaluateur indépendant et que le ministère des Transports et les propriétaires seraient liés par l'évaluation desdites propriétés proposée par celui-ci; 3) M. Pallett a recommandé et obtenu, avec l'assentiment du ministre, la nomination de M. J. E. S. Clare comme évaluateur indépendant; 4) il y a eu les dépositions contradictoires sur ce qui s'est déroulé dans le bureau du ministre le 19 septembre 1957, M. Pallett affirmant que le ministre avait accepté sa proposition, savoir qu'une évaluation soit faite par un évaluateur agréé par le ministère et acceptable pour les propriétaires et que les propriétaires et le ministre agissant pour le compte de Sa Majesté soient liés par ces évaluations, et M. Booth, déclarant que le ministre n'avait pas consenti à être lié d'avance par une telle évaluation; 5) M. Pallett a transmis à l'adjoint exécutif du ministre les rapports de l'évaluation établie par M. Clare; 6) M. Clare n'était pas un évaluateur libre et indépendant; 7) de l'aveu même de M. Clare, M. Pallett lui avait donné instruction d'établir une évaluation aussi généreuse que possible sur les propriétés et M. Clare avait dit à M. A. A. Speer, représentant régional des terres au ministère des Transports, qu'il lui était difficile de donner suite aux instructions reçues; 8) les évaluations des terrains par M. Clare étaient erronées et excessives et son évaluation des propriétés ne cadrait pas avec les autres évaluations et règlements effectués dans la région de Malton;

Que, vu les déclarations contenues dans le document susmentionné, le comité permanent des privilèges et élections reçoive l'ordre de vérifier les actes et les déclarations de l'honorable député de Peel (M. Pallett) en ce qui a trait à

l'évaluation et à l'expropriation desdites propriétés, de présenter, de façon générale, un rapport à ce sujet et de se demander, en particulier, si la conduite de l'honorable député était contraire aux usages de la Chambre ou dérogeait à la dignité de celle-ci ou était incompatible avec la manière d'agir exigée par le Parlement de la part de ses membres.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 16 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	11 heures du matin
238–S	Mines, forêts et cours d'eau	11 heures du matin
356–S	Comité mixte des Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mercredi 17 juin 1959	
16	Bibliothèque du Parlement	10 heures du matin
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 102

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Stanton, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

1. Le mardi 10 mars 1959, la Chambre a déféré au Comité pour étude la question de l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation.

2. Le Comité a tenu dix réunions; au cours de ces séances, il a entendu des déclarations, des mémoires et des témoignages présentés par l'honorable Davie Fulton, ministre de la Justice; le Dr K. F. Wells, directeur de la Division de l'hygiène vétérinaire et le Dr R. S. Gwatkin, fonctionnaire supérieur du service de recherches de la division de l'hygiène vétérinaire, tous deux du ministère de l'Agriculture; le Congrès israélite canadien, représenté par MM. S. Hayes, S. M. Harris et le rabbin S. M. Zambrowski; la Société de Colombie-Britannique pour la prévention de la cruauté envers les animaux, représentée par M. R. C. Merriam, C.R.; la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux, représentée par M. W. N. Dunlop; le Conseil des établissements de salaison du Canada, représenté par MM. E. S. Manning et G. F. Clarke; la Société ontarienne de prévention de la cruauté envers les animaux, représentée par M. R. C. Friend; la Société protectrice des animaux de Toronto, représentée par le colonel E. G. Reade et M. E. L. Taylor; la Fédération canadienne de l'agriculture, représentée par M. H. H. Hannam; le Conseil de l'union interprovinciale des agriculteurs, représenté par MM. G. Hill et J. Patterson; l'Association de l'abattage sans cruauté des animaux, représentée par M. P. R. U. Stratton; la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux, représentée par le lieutenant-colonel R. Taylor, O.B.E., et le Dr A. E. Cameron et M. W. R. Gunn, C.R., et l'*United Packinghouse Workers of America*.

3. Le Comité a entendu des témoignages révélant de nombreux cas de cruauté au cours de la manutention et de l'abattage des animaux destinés à l'alimentation.

4. Le Comité a étudié deux propositions qui lui ont été soumises afin de pourvoir à l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation; en premier lieu, on pourrait apporter une modification au Code criminel et, en second lieu, on pourrait adopter une loi tendant à modifier la loi sur l'inspection des viandes, qui prévoit la réglementation des établissements dans lesquels sont tués les animaux destinés à l'alimentation et qui relèvent présentement de la compétence du gouvernement fédéral.

5. Le Comité constate que des mesures législatives fédérales, édictées aux termes de la loi sur l'inspection des viandes régissent les établissements inspectés par l'État et qui abattent environ 80 p. 100 des animaux destinés à l'alimentation au Canada.

6. Le Comité recommande, après avoir mûri la question, qu'on présente une mesure législative modifiant la loi sur l'inspection des viandes et visant à réglementer la manutention et l'abattage sans cruauté des animaux.

7. Le Comité, ayant approfondi la question, propose que les dispositions suivantes soient insérées dans la loi afin de pourvoir à l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation:

a) Que l'utilisation d'enclos d'attente insuffisants ou de rampes, pentes et planchers peu sûrs, sur lesquels doivent se déplacer les animaux dans les conserveries et les abattoirs, soit tenue pour cruelle;

b) Que le fait de lier et de hisser un animal destiné à l'alimentation avant de le rendre inconscient soit considéré comme cruel;

c) Que les méthodes d'abattage sans cruauté soient censées comprendre
(i) l'abattage au tir,
(ii) la schechita (mot hébreux pour désigner abattage) telle qu'on la pratique d'après les exigences religieuses des Hébreux;

d) Que les méthodes de préabattage sans cruauté soient censées comprendre
(i) l'étourdissement avec un assommoir mécanique,
(ii) certains dispositifs électriques pour assommer,
(iii) l'utilisation d'agents anesthésiques.

8. Que l'application de la loi proposée soit remise à plus tard afin d'accorder aux personnes qu'elle visera assez de temps pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires en vue d'observer la loi dès qu'elle entrera en vigueur.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages fournis à l'égard de ces questions est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport soit enregistrés à titre d'Appendice n° 12 aux Journaux.*)

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Danforth soit substitué à celui de Mlle Aitken,

Le nom de M. Dorion à celui de M. Best,

Le nom de M. Drysdale à celui de M. Brassard (Chicoutimi),

Le nom de M. Forbes à celui de M. Fréchette,

Le nom de M. Henderson à celui de M. Horner (Jasper-Edson),

Le nom de M. Warner (The Battlefords) à celui de M. Martineau,

Le nom de M. MacEwan, à celui de M. McGrath,

Le nom de M. Matthews à celui de M. Milligan,

Le nom de M. McFarlane à celui de M. Spencer et

Le nom de M. Nasserden à celui de M. Tremblay, sur la liste des membres du comité permanent du Règlement.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Dubois soit substitué à celui de M. Dorion,

Le nom de M. Campbell (Lambton-Kent) à celui de M. Best,

Le nom de M. Grills à celui de M. Walker,

Le nom de M. Muir (Lisgar) à celui de M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre),

Le nom de M. Hicks à celui de M. Broome,

Le nom de M. Milligan à celui de M. Kucherepa, et

Le nom de M. Robinson à celui de M. Thompson, sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de loi tendant à modifier la Loi sur la résidence du premier ministre.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier l'Annexe de la Loi sur la résidence du premier ministre en vue d'inclure dans le champ d'application de la loi une certaine propriété située dans le township d'Eardley, comté de Gatineau.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Green, appuyé par M. Comtois, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-64, Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié dans sa forme modifiée, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-23, Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert;

M. Henderson, appuyé par M. Hicks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé devant le comité permanent des bills privés en général.

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-302, Loi pour faire droit à Roger Myre.

Bill SD-303, Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.

Bill SD-304, Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.

Bill SD-305, Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.

Bill SD-306, Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr.

Bill SD-307, Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson.

Bill SD-308, Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.

Bill SD-309, Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.

Bill SD-310, Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.

Bill SD-311, Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.

Bill SD-312, Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.

Bill SD-313, Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.

Bill SD-314, Loi pour faire droit à Claire-Anna-Thérésa Verdon Monette.

Bill SD-315, Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.

Bill SD-316, Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.

Bill SD-317, Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.

Bill SD-318, Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.

Bill SD-319, Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.

Bill SD-320, Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster.

Bill SD 321, Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.

Bill SD-322, Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.

Bill SD-323, Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas.

Bill SD-324, Loi pour faire droit à Gilbert Forest.

Bill SD-325, Loi pour faire droit à Yvon Poulin.

Bill SD-326, Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.

Bill SD-327, Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.

Bill SD-328, Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.

Bill SD-329, Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.

Bill SD-330, Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.

Bill SD-331, Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.

Bill SD-332, Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.

Bill SD-333, Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.

Bill SD-334, Loi pour faire droit à Michael Palangio.

Bill SD-335, Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.

Bill SD-336, Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.

Bill SD-337, Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.
Bill SD-338, Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.
Bill SD-339, Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 23 et 24 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Fisher, appuyé par M. Deschatelets: Que le Bill C-10, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Votation aux bureaux provisoires), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, et après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 juin 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Copie d'arrêtés en conseil, déposés en vertu des dispositions du paragraphe (5) de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, chapitre 105 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

Arrêté en conseil C.P. 1959-746, approuvé le 11 juin 1959: autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente de dix avions à *The Flying Tiger Line Inc.*, de Burbank, Californie, par *Canadair Limited*, de Montréal.

Arrêté en conseil C.P. 1959-747, approuvé le 11 juin 1959: autorisant la conclusion d'un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation en vue de la vente de cinq avions à *Seabord & Western Airlines Inc.*, de New-York, par Canadair Limited, de Montréal.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 78*) en date du 25 mars 1959, demandant la copie de toute correspondance échangée depuis le 1er août 1958 entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de Fort-William et de Port-Arthur et MM. Milton Vibert, Arthur Widnall, Norman R. Wilson et Harold G. Blanchard, au sujet de la nomination ou du choix des commissaires du port de la Tête des Lacs.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 64*) en date du 15 avril 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre l'Office des prix agricoles, l'Office de stabilisation des prix agricoles et les officiers de groupements agricoles fédéraux et provinciaux, relativement à la question de versements d'appoint et de prix de soutien à l'égard des produits agricoles.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 339*) en date du 29 avril 1959, demandant l'état suivant: Au cours des douze derniers mois pour lesquels on possède une statistique complète, quelles sommes, en provenance de toutes sources, a-t-on reçues de Terre-Neuve, et quelles sommes, en provenance de toutes sources, cette province a-t-elle reçues du gouvernement fédéral?

Par M. Starr, membre du conseil privé de la reine,—Rapport concernant la Loi sur la coordination de la formation professionnelle pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 11 de ladite loi modifiée, chapitre 45 des Statuts du Canada (1953-1954).

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce seizième jour de juin et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le jeudi 18 juin:

Bill S-23, Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.—*M. Henderson.*

Bill SD-302, Loi pour faire droit à Roger Myre.—*M. McCleave.*

Bill SD-303, Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.—*M. McCleave.*

Bill SD-304, Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.—*M. McCleave.*

Bill SD-305, Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.—*M. McCleave.*

Bill SD-306, Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr. —*M. McCleave.*

Bill SD-307, Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson. —*M. McCleave.*

Bill SD-308, Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.—*M. McCleave.*

Bill SD-309, Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.—*M. McCleave.*

Bill SD-310, Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.— *M. McCleave.*

Bill SD-311, Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.—*M. McCleave.*

Bill SD-312, Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.—*M. McCleave.*

Bill SD-313, Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.—*M. McCleave.*

Bill SD-314, Loi pour faire droit à Claire-Anna-Thérésa Verdon Monette. —*M. McCleave.*

Bill SD-315, Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.— *M. McCleave.*

Bill SD-316, Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.— *M. McCleave.*

Bill SD-317, Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.— *M. McCleave.*

Bill SD-318, Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.—*M. McCleave.*

Bill SD-319, Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.—*M. McCleave.*

Bill SD-320, Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster. —*M. McCleave.*

Bill SD-321, Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.—*M. McCleave.*

Bill SD-322, Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.—*M. McCleave.*

Bill SD-323, Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas. —*M. McCleave.*

Bill SD-324, Loi pour faire droit à Gilbert Forest.—*M. McCleave.*

Bill SD-325, Loi pour faire droit à Yvon Poulin.—*M. McCleave.*

Bill SD-326, Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.—*M. McCleave.*

Bill SD-327, Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.—*M. McCleave.*

Bill SD-328, Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.—*M. McCleave.*

Bill SD-329, Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.—*M. McCleave.*

Bill SD-330, Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.—*M. McCleave.*

Bill SD-331, Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.—*M. McCleave.*

Bill SD-332, Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.—*M. McCleave.*

Bill SD-333, Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.—*M. McCleave.*

Bill SD-334, Loi pour faire droit à Michael Palangio.—*M. McCleave.*

Bill SD-335, Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.—*M. McCleave.*

Bill SD-336, Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.—*M. McCleave.*

Bill SD-337, Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.—*M. McCleave.*

Bill SD-338, Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.—*M. McCleave.*

Bill SD-339, Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.—*M. McCleave.*

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 17 juin 1959	
16	Bibliothèque du Parlement	10 heures du matin
112–N	Comptes publics (*à huis clos*)	1 h. 30 de l'après-midi
238–S	Règlement	2 heures de l'après-midi
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi
	Le jeudi 18 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 103

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 17 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Green, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Copie de la Note concernant la dérivation accrue des eaux du lac Michigan au canal de drainage de Chicago, transmise le 12 juin 1959, à l'ambassadeur du Canada à Washington par le secrétaire d'État suppléant des États-Unis d'Amérique.

Il est fait appel des Motions:

M. Pearson se lève pour proposer ce qui suit, dont il a donné avis:

Considérant qu'un document daté du 4 juin 1959, dont il a été fait mention à la Chambre et que le premier ministre a convenu de déposer sur le bureau, contenant les attendus du jugement prononcé par M. le juge Thorson, président de la Cour de l'Échiquier, dans la cause concernant l'expropriation par la Couronne d'une propriété située à Malton (Ont.) et appartenant à Aileen M. Drew, déclare ce qui suit: 1) avant l'élection générale de 1957, M. John Pallett, député de Peel, a été le procureur de ladite Aileen M. Drew et, après ladite élection, a abandonné ses fonctions; 2) en ce qui concerne l'expropriation de la propriété de ladite Aileen M. Drew et d'autres propriétés, M. Pallett a proposé au ministre des Transports de nommer un évaluateur indépendant et que le ministère des Transports et les propriétaires seraient liés par l'évaluation desdites propriétés établie par celui-ci; 3) M. Pallett a recommandé et obtenu, avec l'assentiment du ministre, la nomination de M. J. E. S. Clare comme évaluateur indépendant; 4) il y a eu les dépositions contradictoires sur ce qui s'est déroulé dans le bureau du ministre le 19 septembre 1957, M. Pallett affirmant que le ministre avait accepté sa proposition, savoir qu'une évaluation soit faite par un évaluateur agréé

par le ministère et acceptable pour les propriétaires et que les propriétaires et le ministre agissant pour le compte de Sa Majesté soient liés par ces évaluations, et M. Booth, déclarant que le ministre n'avait pas consenti à être lié d'avance par une telle évaluation; 5) M. Pallett a transmis à l'adjoint exécutif du ministre les rapports de l'évaluation établie par M. Clare; 6) M. Clare n'était pas un évaluateur libre et indépendant; 7) de l'aveu même de M. Clare, M. Pallett lui avait donné instruction d'établir une évaluation aussi généreuse que possible sur les propriétés et M. Clare avait dit à M. A. A. Speer, préposé régional des terrains au ministère des Transports, qu'il lui était difficile de donner suite aux instructions reçues; 8) les évaluations des terrains par M. Clare étaient erronées et excessives et son évaluation des propriétés ne cadrait pas avec les autres évaluations et règlements effectués dans la région de Malton;

Que, vu les déclarations contenues dans le document susmentionné, le comité permanent des privilèges et élections reçoive l'ordre de faire une enquête sur les actes et les déclarations de l'honorable député de Peel (M. Pallett) en ce qui a trait à l'évaluation et à l'expropriation desdites propriétés, de présenter, de façon générale, un rapport sur ces questions et de se demander, en particulier, si la conduite de l'honorable député était contraire aux usages ou dérogeait à la dignité de la Chambre ou était incompatible avec les normes auxquelles le Parlement a le droit de s'attendre de la part de ses membres et de présenter un rapport à cet égard.

Sur ce, M. l'Orateur soulève la question d'ordre au sujet de la priorité de ladite proposition.

Un débat s'élève et se poursuit sur la question d'ordre.

Du consentement unanime, les délibérations relatives aux *Questions marquées d'un astérisque* (article 39(2) *b*) du Règlement) sont remises à plus tard aujourd'hui.

Le débat se poursuit sur ladite question d'ordre;

M. l'Orateur réserve sa décision au sujet de la question d'ordre; et lesdites délibérations sont différées.

L'avis de motion qui suit, est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du Gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington, D.C., le 6 avril 1959, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.—*Le ministre du Commerce.*

La question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

*Question n° 100 par M. Martin (Essex-Est)—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Quels étaient les noms des présidents des conseils arbitraux institués par la Commission d'assurance-chômage, en fonctions au mois de juin 1957?

2. Combien de ces présidents sont encore en fonctions?

3. A-t-on remplacé certains de ces présidents? Dans le cas de l'affirmative, combien et pour quelle raison dans chaque cas?

Sur motion de M. Pickersgill, appuyé par M. Benidickson, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toutes communications, y compris tous mémoires rédigés à la suite de conversations téléphoniques, échangés depuis le 1er janvier 1958 entre l'Hydro-Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tous fonctionnaires du ministère, relativement au terrain acquis par l'Hydro-Ontario dans la réserve indienne de Sarnia. (**Avis de motion n° 123*)

Sur motion de M. Pickersgill, appuyé par M. Benidickson, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toutes communications que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou tout fonctionnaire du ministère à Ottawa ont reçues depuis le 18 février 1959, au sujet de l'embauchage dans le parc national de Terra-Nova, ainsi que les réponses auxdites communications. (**Avis de motion n° 124*)

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) de l'Accord international sur le blé de 1959, adopté à la dernière séance plénière de la conférence des Nations Unies sur le blé, tenue à Genève le 10 mars 1959.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 386*) en date du 13 mai 1959, demandant l'état suivant: 1. Quels ont été les paiements conditionnels versés à chaque province par le gouvernement fédéral aux titres suivants: *a*) agriculture, *b*) santé, *c*) assurance-hospitalisation, *d*) bien-être, *e*) formation professionnelle, *f*) routes et transport, *g*) mise en valeur des ressources, *h*) locations subventionnées et élimination des taudis, *i*) à d'autres titres, au cours des années financières 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, et quelles sont les sommes estimatives pour l'année financière 1959-1960?

2. En quelle année financière chacun de ces paiements conditionnels a-t-il été institué?

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Herridge—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 466)—1. Lorsque le comité inter-armes des équivalences a été institué pour la première fois, a-t-on exposé ses attributions dans un document? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date ce document a-t-il été rédigé, qui l'a approuvé et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

2. A-t-on procédé à une nouvelle rédaction de ces attributions à une date ultérieure? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date a-t-elle été faite, qui l'a approuvée et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

3. Quant à la responsabilité, quelle comparaison peut-on établir entre le poste de secrétaire exécutif du comité inter-armes des équivalences et celui d'architecte en chef de la Division des constructions de l'Armée et de l'Aviation royale du Canada, au ministère de la Défense nationale?

M. McWilliam—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 467)—Quelle somme globale versera-t-on en intérêts à l'égard du prêt de vingt-neuf millions et demi pour l'entreprise de Beechwood, si tous les remboursements au titre du principal et des intérêts sont effectués à échéance?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 18 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	3 h. 30 de l'après-midi
	Le vendredi 19 juin 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
	Le lundi 22 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Comptes publics (*à huis clos*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 104

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Kucherepa, du comité permanent du Règlement, présente le septième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

En conformité des instructions reçues de la Chambre les 4 et 10 juin 1959, le Comité a étudié les pétitions suivantes introductives de bills d'intérêt privé, qui ont été déposées après l'expiration des délais prévus par l'article 93 du Règlement, ainsi que les rapports du greffier des pétitions à cet égard en date des 4 et 10 juin 1959.

1. *Pétition de Benjamin Gordon Davidson—Divorce*

Le Comité a appris que la défenderesse avait quitté son mari en 1957 et s'était remariée aux États-Unis en janvier 1959, après que son mariage avec le pétitionnaire eut été dissous par les tribunaux de la Floride.

Le temps requis par le pétitionnaire pour obtenir les pièces nécessaires, y compris le certificat de mariage, ne lui a pas permis de déposer sa pétition dans le délai fixé par l'article 93 du Règlement.

Le Comité recommande que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue relativement à cette pétition et que celle-ci soit reçue.

2. *Pétition tendant à constituer en corporation l'Assurance-vie Desjardins, en anglais "Desjardins Life Insurance Company".*

Les pouvoirs de la compagnie proposée comportent celui d'acquérir les droits et actif d'une compagnie provinciale ainsi que d'assumer ses obligations. Bien que les pétitionnaires désirent ardemment obtenir la mesure constituante durant la présente session, on a constaté qu'il était impossible de terminer les formalités nécessaires, y compris celles qu'exige le Surintendant des assurances, avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des pétitions.

Le Comité recommande que l'application de l'article 93 du Règlement soit suspendue à l'égard de cette pétition et qu'elle soit reçue.

L'adoption des recommandations précitées comportera une amende de $300 à l'égard des deux pétitions, en conformité des dispositions de l'article 94 (3) *a*) et *c*) du Règlement.

Du consentement unanime, sur motion de M. Kucherepa, appuyé par M. Knowles, ledit rapport est agréé.

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié dans sa forme modifiée, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-27, Loi constituant en corporation "The Free Methodist Church in Canada".—*M. Morton.*

Bill SD-340, Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.—*M. McCleave.*

Bill SD-341, Loi pour faire droit à Antonio Choma.—*M. McCleave.*

Bill SD-342, Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.—*M. McCleave.*

Bill SD-343, Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.—*M. McCleave.*

Bill SD-344, Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.—*M. McCleave.*

Bill SD-345, Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.—*M. McCleave.*

Bill SD-346, Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.—*M. McCleave.*

Bill SD-347, Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.—*M. McCleave.*

Bill SD-348, Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, avec les amendements suivants:

1. *Page 11, ligne 32.* Après le mot "droits", insérer les mots "de charte-partie".

2. *Pages 11 et 12.* Retrancher l'article 19 du projet de loi.

A dix heures quatre minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Lundi prochain—QUESTION—(N° 468)—1. Le gouvernement a-t-il retenu les services de conseillers juridiques ne relevant pas de l'administration, en ce qui concerne l'achat d'une propriété dite Stratton, située à Sackville (N.-B.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et quelles sommes le gouvernement leur a-t-il versées en honoraires?

M. Roberge—Lundi prochain—QUESTION—(N° 469)—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il élaboré des plans en vue de la construction de bureaux de poste dans le comté de Mégantic?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits?

3. Quelle est la population de ces localités et quel sera le revenu annuel estimatif de ces succursales postales ou bureaux de poste?

**M. Benidickson*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 102)—Quels avantages retire la Trésorerie de l'en-tête du prospectus du 15 juin concernant les deux émissions d'obligations à très court terme du gouvernement canadien, où l'on annonce que le prix d'émission au lieu d'être au pair, prévoit un escompte de 2 p. 100 et de $3\frac{1}{10}$ p. 100, tandis que dans le prospectus lui-même on y déclare que ces obligations, aux prix de l'émission, rapporteront respectivement 5.50 p. 100 et 5.68 p. 100 jusqu'à l'échéance?

**M. Benidickson*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 103)—1. La Banque de Montréal ou la Banque de Nouvelle-Écosse ont-elles demandé l'avis du ministre des Finances ou de l'inspecteur général des banques ou de tout autre fonctionnaire du ministère des Finances au sujet de la légalité ou de la rectitude de leurs projets, si l'on tient compte de l'article 91 de la Loi sur les banques, avant d'annoncer récemment les plans dits "Consumers Consolidated Credit Plan" et "Scotia Plan Cheque-Credit"?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels conseils ont été donnés à ces banques par le ministre des Finances ou par d'autres fonctionnaires relevant du ministre?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 19 juin 1959	
112–N	Bills privés en général	2 heures de l'après-midi
	Le lundi 22 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Comptes publics (*à huis clos*)	10 heures du matin
	Le mardi 23 juin 1959	
238–S	Agriculture et colonisation	9 h. 30 du matin et 3 h. 30 de l'après-midi
112–N	Affaires indiennes (comité mixte)	3 h. 30 de l'après-midi
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 105

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Listes des produits textiles à l'égard desquels le gouvernement du Japon a annoncé la suspension de délivrance de toute nouvelle licence d'exportation.

La Chambre reprend l'étude de la question d'ordre soulevée par M. l'Orateur mercredi dernier, le 17 juin, au sujet de la priorité à accorder à l'avis de motion suivant:

M. Pearson—Considérant qu'un document daté du 4 juin 1959, dont il a été fait mention à la Chambre et que le premier ministre a convenu de déposer sur le bureau, contenant les attendus du jugement prononcé par M. le juge Thorson, président de la Cour de l'Échiquier, dans la cause concernant l'expropriation par la Couronne d'une propriété située à Malton (Ont.) et appartenant à Aileen M. Drew, déclare ce qui suit: 1) avant l'élection générale de 1957, M. John Pallett, député de Peel, a été le procureur de ladite Aileen M. Drew et, après ladite élection, a abandonné ses fonctions; 2) en ce qui concerne l'expropriation de la propriété de ladite Aileen M. Drew et d'autres propriétés, M. Pallett a proposé au ministre des Transports de nommer un évaluateur indépendant et que le ministère des Transports et les propriétaires seraient liés par l'évaluation desdites propriétés établie par celui-ci; 3) M. Pallett a recommandé et obtenu, avec l'assentiment du ministre, la nomination de M. J. E. S. Clare comme évaluateur indépendant; 4) il y a eu les dépositions contradictoires sur ce qui s'est déroulé dans le bureau du ministre le 19 septembre 1957, M. Pallett affirmant que le ministre avait accepté sa proposition, savoir qu'une évaluation soit faite par un évaluateur agréé par le ministère et acceptable pour les propriétaires et que les propriétaires et le ministre agissant pour le compte de Sa Majesté soient liés par ces évaluations, et M. Booth, déclarant que le ministre n'avait pas

consenti à être lié d'avance par une telle évaluation; 5) M. Pallett a transmis à l'adjoint exécutif du ministre les rapports de l'évaluation établie par M. Clare; 6) M. Clare n'était pas un évaluateur libre et indépendant; 7) de l'aveu même de M. Clare, M. Pallett lui avait donné instruction d'établir une évaluation aussi généreuse que possible sur les propriétés et M. Clare avait dit à M. A. A. Speer, préposé régional des terrains au ministère des Transports, qu'il lui était difficile de donner suite aux instructions reçues; 8) les évaluations des terrains par M. Clare étaient erronées et excessives et son évaluation des propriétés ne cadrait pas avec les autres évaluations et règlements effectués dans la région de Malton;

Que, vu les déclarations contenues dans le document susmentionné, le comité permanent des privilèges et élections reçoive l'ordre de faire une enquête sur les actes et les déclarations de l'honorable député de Peel (M. Pallett) en ce qui a trait à l'évaluation et à l'expropriation desdites propriétés, de présenter, de façon générale, un rapport sur ces questions et de se demander, en particulier, si la conduite de l'honorable député était contraire aux usages ou dérogeait à la dignité de la Chambre ou était incompatible avec les normes auxquelles le Parlement a le droit de s'attendre de la part de ses membres et de présenter un rapport à cet égard.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: J'ai la responsabilité de rendre une décision à l'égard d'une question du Règlement qui a été soulevée mercredi dernier et qui a fait l'objet d'un long et vigoureux débat. Je tiens à remercier les nombreux membres de tous les partis qui ont fait bénéficier la Chambre de leurs vues.

Il s'agissait de savoir si l'avis de motion du chef de l'opposition concernant la conduite de l'honorable député de Peel posait, à prime abord, une question de privilège à être jugée par la Chambre par l'intermédiaire de son comité permanent des privilèges et élections, auquel, d'après la motion, la question serait déférée pour étude et rapport.

La question revêt une importance considérable. Si l'avis de motion soulève justement la question des privilèges de la Chambre, elle mérite, aux termes de l'article 17 du Règlement, d'être prise en considération immédiatement, et tous les autres travaux doivent être mis de côté jusqu'à la fin du débat. Par contre, si la motion n'est pas considérée comme telle, elle devra attendre son tour avec les autres avis de motion d'initiative parlementaire, ce qui, à ce stade de la session, signifie qu'elle a très peu de chances d'être étudiée, même si, de fait, elle mérite d'être inscrite au *Feuilleton*. Le sujet de la motion pourrait être,—de fait il l'a été,—soulevé et étudié à la Chambre d'autres façons.

Les faits sur lesquels s'appuie la motion, comme ils paraissent dans l'avis de motion même et dans les exposés présentés à la Chambre, sont simples. C'est que le président de la Cour de l'Échiquier, M. le juge Thorson, dans l'exposé des motifs qui l'ont conduit à sa décision (voir le document parlementaire n° 237) fait certaines affirmations au sujet de l'honorable député de Peel (M. Pallett). Ces affirmations se trouvent résumées dans l'avis de motion, des n°s 1 à 8. La Chambre me dispensera peut-être d'en donner lecture puisque tous les députés ont cet avis de motion.

A noter:

1) Que le jugement constitue un document public, mais qu'il n'est pas obligatoire de le soumettre à la Chambre des communes.

2) Qu'il est devenu un document parlementaire du consentement de la Chambre lorsque le premier ministre (M. Diefenbaker) l'a déposé à la demande d'un député de l'opposition.

3) Que les motifs du jugement ont été exposés à l'égard d'actions reconventionnelles de la part d'Aileen M. Drew et de Sa Majesté la Reine découlant de l'expropriation de la propriété de ladite Aileen M. Drew le 12 février 1954

en vue de l'aéroport de Malton, l'indemnité à lui verser n'ayant pu faire l'objet d'un accord. L'expropriée demandait la somme de $17,330, montant de l'évaluation faite par M. J. E. S. Clare, en invoquant un accord intervenu entre elle et Sa Majesté agissant par l'intermédiaire du ministre des Transports (M. Hees) selon lequel M. Clare devait évaluer la propriété et les deux parties devaient être liées par cette évaluation. Il y aurait 10 autres requêtes fondées sur des circonstances analogues. La Couronne a réussi à prouver qu'il n'existait aucune entente comme celle qui était alléguée et a demandé au tribunal de fixer l'indemnité à l'égard des biens expropriés. En conclusion, le jugement accorde à Aileen M. Drew une indemnité de $11,200 avec intérêts.

4) Que l'honorable représentant de Peel est le député de la circonscription où se trouvent les biens expropriés. Comme en fait foi le jugement, l'honorable député de Peel avait rempli les fonctions de procureur de Mme Aileen M. Drew, mais "il a abandonné ses fonctions" après les élections générales de juin 1957 qui ont amené un changement de gouvernement à Ottawa. Il a témoigné lors de l'intruction de la cause; cependant il n'était pas partie à la cause ni ne remplissait les fonctions d'avocat. Le savant juge le nomme dans son résumé de la preuve, mais ce n'est pas parce que sa façon d'agir pouvait représenter un aspect ligitieux de la cause.

Vu ces observations que renferme le jugement, sans toutefois qu'aucune conclusion ne soit tirée ni qu'aucune accusation ne soit portée par un député contre l'honorable député de Peel, la Chambre est priée d'ordonner à son comité des privilèges et élections:

1) De faire enquête sur les actes et les déclarations de l'honorable député de Peel en ce qui a trait à l'évaluation et à l'expropriation.

2) Présenter, d'une façon générale, un rapport sur ces points.

3) Examiner plus particulièrement, si la conduite du député était contraire aux usages de la Chambre ou dérogeait à la dignité de celle-ci ou était incompatible avec les normes auxquelles le Parlement est en droit de s'attendre de la part de ses membres, et présenter un rapport à cet égard.

La Chambre des communes s'est, de temps à autre occupée de la conduite d'un député ailleurs qu'à la Chambre, par exemple lorsqu'un député usait de sa fonction publique pour obtenir un avantage privé, lorsqu'il compromettait son indépendance en acceptant de l'argent ou qu'on le trouvait coupable de quelque crime scandaleux. La loi, c'est-à-dire la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Statuts revisés du Canada, chapitre 147, art. 1er) prévoit dans l'article traitant de l'indépendance du Parlement, qu'aucun député n'occupera de charge rétribuée par la Couronne et ne concluera de contrats avec le gouvernement du Canada en vertu desquels des deniers publics du Canada devront être payés, sous peine de perdre son siège.

D'autre part, il est nettement établi que bon nombre d'actes qui pourraient constituer une infraction aux lois ou au sens moral de la collectivité, ne portent pas préjudice à l'aptitude d'un député à servir ceux qui l'ont élu comme représentant, et ne contreviennent ni ne portent atteinte à la dignité de la Chambre des communes. Les membres de la Chambre des communes, comme tous les autres citoyens, ont le droit d'être considérés innocents tant qu'ils n'ont pas été trouvés coupables, et comme tous les autres citoyens ils doivent faire l'objet d'une accusation avant de subir un procès devant les tribunaux. Le Parlement est un tribunal en ce qui concerne ses propres privilèges et sa dignité, ainsi que les privilèges de ses membres. La question se pose de savoir si la Chambre, dans l'exercice de ses fonctions juridiques en ce qui concerne la conduite de l'un quelconque de ses membres, devrait priver ce membre des privilèges et garanties dont tout homme bénéficie devant tout tribunal du pays.

Certains députés ont préconisé fortement que la Chambre ne se serve pas de son pouvoir de juger la conduite d'un membre, à moins que ce dernier ne soit

accusé d'une faute bien définie. On prétend aussi que, non seulement doit-il faire l'objet d'une accusation, mais qu'il doit être accusé par un membre de la Chambre des communes ici même.

A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute. Et cette accusation doit être portée par un autre honorable député, sous sa propre responsabilité. L'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) a soulevé ce problème en me posant la question suivante, comme en fait foi le hansard à la page 5076:

> Si cette motion est déclarée irrecevable, cela signifierait-il qu'il n'est pas possible de poser la question de privilège en cette Chambre pour demander que soit soumise à un comité une affaire qui se fonde sur des allégations, directes ou tacites, portées contre un membre de la Chambre, à l'extérieur de la Chambre, dans un jugement d'un tribunal ou de quelque autre façon, à moins qu'un député ne fasse siennes ces allégations au point de porter lui-même une accusation contre un autre député?

Ce serait oublier les précédents où des enquêtes ont été entreprises à la suite d'allégations tirées de documents, que de répondre oui à cette question. On a, à titre d'exemple, le cas de Jean-Baptiste Daoust, signalé dans les *Journaux* de la Chambre des communes, pages 1456 à 1460, de l'année 1876, dont la Chambre a ordonné le renvoi au comité des privilèges et élections après avoir pris connaissance des inscriptions au *Journal* de 1866. Ces fiches renfermaient un dossier judiciaire relatif à la condamnation d'un M. Daoust pour faux. Le député Daoust a admis qu'il était la personne en cause et la Chambre a déféré la chose au comité.

Il y a aussi l'affaire Schell, en 1903, qui figure aux pages 5130 et 5604 des *Débats,* où l'on avait déduit du rapport de l'auditeur général, déposé à la Chambre, que le député avait fait des affaires avec la Couronne, et où M. Schell a admis avoir reçu la somme minime de $5.50.

Selon les précédents, il semble être permis à un député de saisir la Chambre d'accusations contre un autre député implicitement contenues dans des documents que la Chambre possède, mais, à mon sens, il doit y avoir accusation.

Dans le cas dont nous sommes saisis, aucun député n'a voulu prendre la responsabilité de porter une accusation précise contre l'honorable député de Peel. A la page 5066 des *Débats,* l'honorable député d'Essex-Est dit du chef de l'opposition, qui figure comme auteur de la motion:

> Il n'a pas porté d'accusations, c'est vrai. Au premier ministre qui lui répète de porter des accusations, le chef de l'opposition ne cesse de répondre: "Nous n'avons pas d'accusations à porter".

Par conséquent, s'il y a une accusation dont l'honorable député de Peel devrait être appelé à se disculper, elle doit être contenue implicitement dans les attendus du jugement déjà mentionné. Le savant juge, parlant des témoignages, a-t-il dit ou laissé entendre que le député de Peel s'était rendu coupable d'une infraction pénale, comme un parjure par exemple? Certainement pas, et s'il l'avait dit, il aurait été de son devoir de porter la chose à l'attention de la Couronne afin que des poursuites soient engagées. Croyait-il ou a-t-il laissé entendre que la conduite de l'honorable député violait l'indépendance ou la dignité de la Chambre des communes, chose qu'il aurait pu déceler et constater en sa qualité d'ancien député? Il ne l'a pas dit. Les observations du juge ne renferment aucune accusation directe de cette nature à l'égard de l'honorable député de Peel, et aucun député n'a assumé lui-même la responsabilité de dire qu'il faut voir une telle accusation dans les observations du juge, ni celle de dire de quelle accusation il s'agit. Au lieu de cela, ceux qui sont en faveur de la motion ont dit, de fait: "Laissons au comité le soin de voir s'il y a quelque chose de cette nature dont l'honorable député pourrait être accusé."

Il est vrai que le juge a reproché à l'honorable député de Peel d'avoir exercé une influence sur l'évaluateur, M. Clare, et ses reproches s'adressent davantage à M. Clare,—dont le devoir professionnel exigeait qu'il fasse une juste évaluation,—pour s'être laissé influencer. Il a parlé également des négociations qui ont eu lieu entre l'honorable député et le ministre des Transports.

Si ces observations ou "affirmations", comme on les appelle dans l'avis de motion, sont considérées comme représentant les faits et interprétées dans le sens le plus péjoratif, il semblerait que l'honorable député de Peel aurait tenté sans succès d'obtenir pour ses commettants à l'égard de leurs terrains que la Couronne avait expropriés une indemnité, prise sur les fonds publics, plus généreuse que celle qu'ils avaient le droit de recevoir.

Ce résumé ne rend justice à aucune des parties, mais les observations du juge sont exposées plus au long dans la motion et tout le monde peut en prendre connaissance. Si le distingué juge qui, je le répète, a acquis de l'expérience parlementaire, avait eu l'impression que la conduite du député de Peel était contraire aux usages et à la dignité du Parlement, ne l'aurait-il pas dit?

Deux faits importants ressortent du jugement. Tout d'abord, le député ne tirait lui-même aucun avantage ou bénéfice de ce qu'il a fait. Au contraire, le distingué juge a observé que l'intérêt du député était uniquement de nature politique. Deuxièmement, il n'y a eu aucun versement irrégulier de deniers publics. Le montant devant être versé a été déterminé par les méthodes légales régulières, c'est-à-dire effectivement par le juge lui-même, et c'est, d'ailleurs, à cette fin qu'est intervenu le jugement.

Toutefois, l'absence de toute accusation formulée par le juge ou par quelque député ne me relève pas de mon devoir consistant, en l'occurrence, à décider si les raisons invoquées dans le jugement laissent entendre à priori, de la part du député, une conduite qui serait contraire à l'indépendance et la dignité de la Chambre des communes dont il est membre,—conduite qui, autrement dit, constituerait une infraction aux privilèges de cette assemblée. Aucun précédent analogue n'a été cité et je n'ai pu en trouver aucun. Les privilèges de la Chambre sont exposés, en termes généraux, dans la 16e édition de May, où l'on trouvera aux pages 42 et 43, le passage suivant:

> Les privilèges du Parlement, représentent l'ensemble des droits particuliers dont jouissent collectivement chacune des Chambres, en tant que partie constituante de la haute cour du Parlement,—ainsi qu'à titre individuel, les membres de chacune des Chambres,—droits sans lesquels ils ne pourraient s'acquitter de leurs fonctions, et qui dépassent ceux que possèdent d'autres organismes ou particuliers. Ainsi, et bien qu'il fassent partie de la loi du pays, les privilèges constituent-ils, dans une certaine mesure, une exemption à l'égard du droit ordinaire. La marque distinctive d'un privilège est son caractère auxiliaire. Les privilèges du parlement sont des droits "absolument nécessaires à la bonne application de ses pouvoirs". Ils sont conférés, à titre individuel, aux membres des deux Chambres, parce que celles-ci ne peuvent s'acquitter de leurs fonctions sans pouvoir faire librement appel aux services de leurs membres; et ils sont conférés à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et pour confirmer son autorité et sa dignité.
>
> Quand il arrive que ces droits et immunités,—tant ceux des membres, à titre individuel, que de l'assemblée à titre collectif,—qui sont désignés par l'appellation générale de "privilèges", sont outre-passés ou attaqués par quelque particulier ou quelque autorité, l'infraction commise est désignée comme une violation des privilèges et elle est punissable en vertu du droit parlementaire. Chaque Chambre se réserve aussi le droit de sanction...

Et ainsi de suite. Inutile, je pense, d'en lire davantage, parce que, en général, on comprend la nature du privilège. Les exemples du genre de conduite

qui équivaut à une violation des privilèges, ou qui frappe un député d'incapacité sont les suivants: accepter une charge rétribuée, comme je l'ai dit, passer avec le gouvernement des contrats qui permettent un paiement ou des avantages au député,—et dans ces deux cas, il y a des éléments de gain personnel,—être convaincu de trahison ou d'autres crimes.

La conduite de l'honorable député n'était pas de cette nature. Elle manquait peut-être de sérieux, comme l'a dit un honorable député, mais en l'interprétant au plus mal, je ne crois pas qu'elle ait été du genre de conduite contre laquelle la Chambre a sévi dans le passé. S'il y a quelque doute dans cette affaire, je suis sûr que le bénéfice du doute doit aller à la personne non accusée.

J'aimerais mieux que cette décision puisse être rendue par la Chambre, mais il ne semble pas y avoir moyen de le faire, sauf par la procédure ordinaire d'appel de la décision que je rends présentement.

En jugeant que cette motion ne renferme pas à prime abord une question concernant les privilèges de la Chambre, je rends une décision sur la procédure qui n'empêchera pas la Chambre d'étudier davantage les questions en litige. La décision a pour effet de refuser la priorité à cette étude, mais non de l'empêcher. Cela n'empêche pas de présenter la question dans des circonstances différentes, à une autre occasion. Par exemple, la question pourrait être soumise à la Chambre sous forme d'un amendement à la prochaine motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Je pourrais ajouter également que le débat sur le point de Règlement qui a eu lieu mercredi et que l'étude de cette même question lors de l'examen des crédits du ministre des Transports ont été vastes et qu'il ne resterait pas grand chose à dire si la motion elle-même devait être discutée ce matin.

Par conséquent, l'avis de motion inscrit au nom du chef de l'opposition sera biffé de l'ordre des affaires courantes, au *Feuilleton*, et il en sera disposé aux termes du paragraphe 4 de l'article 15 du Règlement.

M. Pearson en appelle à la Chambre de cette décision.

Les députés sont appelés en Chambre.

M. l'ORATEUR: La question porte sur un appel à la Chambre d'une décision rendue par l'Orateur dans les termes suivants: L'avis de motion inscrit au nom du chef de l'opposition ne comporte pas une affaire qui, de prime abord, paraît bien fondée, d'une atteinte aux privilèges de la Chambre des communes par l'honorable député de Peel, et cet avis doit être rayé de la liste des affaires courantes du *Feuilleton*, et assujetti aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 15 du Règlement.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante:

La décision de l'Orateur est-elle maintenue? Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Baldwin,	Bell (Saint-Jean-Albert),	Broome,
Aitken (Mlle),	Barrington,	Belzile,	Browne (Vancouver-Kingsway),
Allmark,	Baskin,	Bissonnette,	Bruchési,
Anderson,	Beech,	Brooks,	
Balcer,	Bell (Carleton),		

Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Cardiff,
Cathers,
Chambers,
Charlton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Drysdale,
Dubois,
Fairclough (Mme),
Fairfield,
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Forbes,
Fréchette,
Fulton,
Grafftey,
Green,
Grills,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Harkness,
Henderson,
Hodgson,
Horner (Acadia),
Horner (The Battlefords),
Howard,
Jones,
Jung,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Létourneau,
Macdonnell,
MacLean (Queens),
MacLellan,
Macquarrie,
MacRae,
McCleave,
McFarlane,
McGee,
McGregor,
McLennan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,
Martel,
Martineau,
Martini,
Matthews,
Milligan,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pascoe,
Paul,
Payne,
Pearkes,
Phillips,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Robinson,
Rogers,
Rompré,
Simpson,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stewart,
Thompson,
Villeneuve,
Vivian,
Weichel,
White,
Winch,
Winkler,
Wratten—131.

CONTRE

Messieurs

Badanai,
Batten,
Benidickson,
Boivin,
Bourque,
Cardin,
Caron,
Carter,
Crestohl,
Denis,
Dumas,
Dupuis,
Eudes,
Hardie,
Hellyer,
Herridge,
Leduc,
Lessard,
Loiselle,
McIlraith,
McMillan,
McWilliam,
Martin (Essex-Est),
Michaud,
Pearson,
Pickersgill,
Racine,
Richard (Ottawa-Est),
Richard (Saint-Maurice-Laflèche),
Roberge,
Robichaud,
Rouleau—32.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu pour une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.—*M. Churchill.*

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-24, Loi concernant l'essai, l'inspection et la vente des semences.

Bill S-26, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-56, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Bill C-38, Loi pourvoyant à la réduction de certains taux de transport de marchandises établis à l'égard de catégories et de produits spécialement désignés.

Le Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est lu pour une troisième fois et adopté sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

JUSTICE

A—MINISTÈRE

149	Administration centrale, y compris contribution annuelle de $200 à la Conférence des commissaires sur l'uniformité de la législation au Canada	$ 741,825 00
150	Service des libérations conditionnelles, y compris $60,000 pour allocation aux sociétés agréées de secours aux prisonniers, selon ce qu'approuvera le Conseil du Trésor	344,531 00
	Cour suprême du Canada—	
151	Administration	218,599 00
	Cour de l'Échiquier du Canada—	
152	Administration	131,898 00
	Territoires du Nord-Ouest—	
153	Administration de la justice dans les Territories du Nord-Ouest, y compris la cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest	107,440 00
	Territoire du Yukon—	
154	Administration de la justice dans le Territoire du Yukon, y compris la cour territoriale du Yukon	123,397 00
155	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges pendant qu'ils décèdent en fonctions	20,000 00
	Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—	
156	Commission sur les pratiques restrictives du commerce	86,110 00
157	Bureau des enquêtes et recherches	452,109 00
158	Exécution de la Loi sur la faillite	52,620 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

JUSTICE

A—MINISTÈRE

523	Administration centrale—Crédit supplémentaire	49,565 00
524	Exécution de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus—Crédit supplémentaire	144,900 00

Territoires du Nord-Ouest—

525 Administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris la cour territoriale du Nord-Ouest—Crédit supplémentaire 3,300 00

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-27, Loi constituant en corporation "The Free Methodist Church in Canada";

M. Morton, appuyé par M. Bell (Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement pour une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-340, Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.

Bill SD-341, Loi pour faire droit à Antonio Choma.

Bill SD-342, Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.

Bill SD-343, Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.

Bill SD-344, Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.

Bill SD-345, Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.

Bill SD-346, Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.

Bill SD-347, Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.

Bill SD-348, Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 24 et 25 sont appelés et réservés.

Les ordres numéros 30 et 31 sont appelés et, du consentement unanime, réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. McGee, appuyé par M. Hamilton (York-Ouest): Que le Bill C-18, Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

JUSTICE

B—PÉNITENCIERS

159	Administration du Bureau du Commissaire des pénitenciers, y compris $75,000 pour allocations aux sociétés agréées de secours aux prisonniers, selon ce qu'approuvera le Conseil du Trésor	$ 572,678 00
160	Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s'y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et matériel; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	12,705,059 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

JUSTICE

B—PÉNITENCIERS

526	Administration du Bureau du commissaire des pénitenciers—Crédit supplémentaire	24,422 00
527	Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s'y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et matériel; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire	932,918 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait des résolutions adoptées en comité des subsides au cours de la séance de ce jour, lesquelles résolutions sont agréées, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère du Commerce pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément à l'article 7 de la Loi concernant le ministère du Commerce, chapitre 78 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 33*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 3 juin 1958 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province, relativement à l'aide fédérale pour l'aménagement *a*) de la route transcanadienne, *b*) d'un réseau routier principal, *c*) de routes provinciales, *d*) de routes urbaines.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 102*) en date du 18 mai 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et tous particuliers, groupements, ou gouvernements, depuis le 1er janvier 1958, relativement à un achat de terrain ou à toute autre question ayant trait au projet d'établissement d'un détachement de la Gendarmerie royale du Canada dans la ville de Queen Charlotte.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 117*) en date du 1er juin 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1958 entre tout ministère du gouvernement fédéral et tout groupement agricole, relativement à l'établissement d'un prix minimum sur les porcs.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 81*) en date du 25 mars 1959, demandant la copie de toutes communications que le ministre de la Justice a reçues depuis le 10 mars 1959, protestant contre le refus du gouvernement de renforcer la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve, ainsi que les réponses pertinentes.

Par M. Courtemanche,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 82*) en date du 10 mars 1959, demandant la copie de toutes communications que le premier ministre a reçues depuis le 10 mars 1959, protestant contre le refus du gouvernement de renforcer la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve, ainsi que les réponses pertinentes.

Par M. Fleming, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année close le 31 mars 1959, accompagné du rapport de l'auditeur général visant les comptes de ladite Commission, selon l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisé du Canada (1952).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce dix-neuvième jour de juin et seront pris en considération par le comité permanent des bills privés en général le ou après le lundi 22 juin:

Bill SD-340, Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.—*M. McCleave.*

Bill SD-341, Loi pour faire droit à Antonio Choma.—*M. McCleave.*

Bill SD-342, Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.—*M. McCleave.*

Bill SD-343, Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.—*M. McCleave.*

Bill SD-344, Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.—*M. McCleave.*

Bill SD-345, Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.—*M. McCleave.*

Bill SD-346, Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.—*M. McCleave.*

Bill SD-347, Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.—*M. McCleave.*

Bill SD-348, Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Bell (*Carleton*)—Lundi prochain—QUESTION—(N° 470)—1. Le Canada était-il partie à la Convention de 1949 sur la circulation routière?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on entamé des pourparlers avec les provinces en vue de permettre au Canada de ratifier la Convention?

3. De quelle façon a-t-on engagé ces négociations?

4. Quelle attitude chaque province a-t-elle manifestée à l'égard de la ratification de cette Convention?

5. Semble-t-il que le Canada sera en état de ratifier cette Convention à brève échéance?

**M. Fisher*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 104)—1. Entre 1951 et 1957 inclusivement, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ont-ils octroyé des contrats à *Marine Industries Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant global de ces contrats, quand ont-ils été octroyés et quel était leur objet?

**M. Cardin*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 105)—1. Depuis le mois de juin 1957, combien de chefs de mission a-t-on nommés et en quels pays?

2. Dans combien de postes à l'extérieur le Canada n'est pas actuellement représenté par un chef de mission?

**M. Muir* (*Cap-Breton-Nord et Victoria*)—Lundi prochain—QUESTION—(N° 106)—1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il approuvé la construction d'un nouvel édifice de l'État à North-Sydney (N.-É.)?

2. A quelle date a-t-on commencé les plans pour cet édifice?

3. A quelle date a-t-on terminé les plans et devis de cet édifice?

4. A quelle date a-t-on prévu des sommes dans le budget des dépenses pour cet édifice?

**M. Fisher*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 125)—Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, l'État de Minnesota, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et toutes autres autorités ou personnes, au sujet d'un pont à Fort-Frances (Ont.).

**M. Howard*—Lundi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 126)—Copie de la déposition de M. T. D. MacDonald, directeur des enquêtes et recherches de la Division des enquêtes sur les coalitions, lors de l'enquête sur la production, l'achat et la vente du poisson cru en Colombie-Britannique.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 22 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Comptes publics (*à huis clos*)	10 heures du matin
112–N	Privilèges et élections (*à huis clos*)	1 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 23 juin 1959	
238–S	Agriculture et colonisation	9 h. 30 du matin et 3 h. 30 de l'après-midi
112–N	Affaires indiennes (comité mixte)	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 106

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le seizième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendement:

Bill S-23, Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le dix-septième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement:

Bill SD-302, Loi pour faire droit à Roger Myre.

Bill SD-303, Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.

Bill SD-304, Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.

Bill SD-305, Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.

Bill SD-306, Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr.

Bill SD-307, Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson.

Bill SD-308, Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.

Bill SD-309, Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.

Bill SD-310, Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.

Bill SD-311, Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.

Bill SD-312, Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.

Bill SD-313, Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.

Bill SD-314, Loi pour faire droit à Claire-Anna-Thérésa Verdon Monette.

Bill SD-315, Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.

Bill SD-316, Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.

Bill SD-317, Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.

Bill SD-318, Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.

Bill SD-319, Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.

Bill SD-320, Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster.

Bill SD-321, Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.

Bill SD-322, Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.

Bill SD-323, Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas.

Bill SD-324, Loi pour faire droit à Gilbert Forest.

Bill SD-325, Loi pour faire droit à Yvon Poulin.

Bill SD-326, Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.

Bill SD-327, Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.

Bill SD-328, Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.

Bill SD-329, Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.

Bill SD-330, Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.

Bill SD-331, Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.

Bill SD-332, Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.

Bill SD-333, Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.

Bill SD-334, Loi pour faire droit à Michael Palangio.

Bill SD-335, Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.

Bill SD-336, Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.

Bill SD-337, Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.

Bill SD-338, Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.

Bill SD-339, Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus pour une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-24, Loi concernant l'essai, l'inspection et la vente des semences.—*M. Harkness.*

Bill S-26, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.—*M. Fulton.*

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des subsides est appelé pour la sixième et dernière fois, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 56 du Règlement.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Green, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La question est mise en délibération;

M. Pearson, appuyé par M. Chevrier, propose l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression "Que" soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

"vu les motifs du jugement prononcé par M. le juge Thorson dans une cause concernant l'expropriation, par la Couronne, de biens situés à Malton (Ontario), motifs contenus dans le document parlementaire n° 237, un comité soit immédiatement désigné pour faire enquête et rapport sur toutes les matières relatives à cette expropriation."

Il s'élève un débat;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Avant de mettre la motion aux voix, je dirai que selon mon interprétation, c'est une motion énonçant un fait plutôt qu'une motion invitant la Chambre à se former en comité. Un problème de procédure se pose ici en ce sens que l'article 41 prescrit qu'un avis de 48 heures doit être donné pour l'institution d'un comité. Je considère donc la motion comme si elle enonçait qu'un "comité devrait être immédiatement désigné pour faire enquête".

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Argue,	Carter,	Hellyer,	Pearson,
Badanai,	Chevrier,	Herridge,	Pickersgill,
Batten,	Crestohl,	Howard,	Ratelle,
Benidickson,	Denis,	Leduc,	Regier,
Boivin,	Eudes,	Macnaughton,	Richard
Bourget,	Forgie,	McIlraith,	(Ottawa-Est),
Bourque,	Godin,	McMillan,	Roberge,
Cardin,	Granger,	Martin (Essex-Est),	Robichaud,
Caron,	Hardie,	Meunier,	Winch—35.

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Bruchési,	Drysdale,	Hanbidge,
Aitken (Mlle),	Brunsden,	Fairclough (Mme),	Hees,
Allard,	Cadieu,	Fairfield,	Henderson,
Allmark,	Campbell	Fane,	Hicks,
Anderson,	(Lambton-Kent),	Fleming (Okanagan-	Hodgson,
Baldwin,	Cardiff,	Revelstoke),	Horner (Acadia),
Barrington,	Casselman (Mme),	Forbes,	Horner
Beech,	Cathers,	Fraser,	(Jasper-Edson),
Bell (Carleton),	Chambers,	Fulton,	Horner
Bell (Saint-Jean-	Clancy,	Gillet,	(The Battlefords),
Albert),	Coates,	Grafftey,	Jones,
Best,	Courtemanche,	Grills,	Jung,
Bigg,	Creaghan,	Halpenny,	Kennedy,
Bourbonnais,	Crouse,	Hamilton	Knowles,
Bourdages,	Danforth,	(Notre-Dame-	Korchinski,
Brooks,	Deschambault,	de-Grâce),	Kucherepa,
Browne (Saint-Jean-	Diefenbaker,	Hamilton	Lahaye,
Ouest),	Dinsdale,	(Qu'Appelle),	Lambert,
Browne (Vancouver-	Dorion,	Hamilton	Macdonald (Kings),
Kingsway),	Doucett,	(York-Ouest),	Macdonnell,

MacLean (Queens), Macquarrie, McBain, McCleave, McFarlane, McGee, McGrath, McGregor, McIntosh, McLennan, McPhillips, Maloney, Mandziuk, Martineau, Martini, Matthews, Milligan, Monteith (Perth), Monteith (Verdun), Montgomery, More, Morissette, Morris, Morton, Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), Muir (Lisgar), Murphy, Nasserden, Nesbitt, Nowlan, Nugent, O'Leary, Ormiston, Pascoe, Paul, Payne, Pearkes, Phillips, Pigeon, Pugh, Rapp, Rea, Régnier, Ricard, Rogers, Skoreyko, Slogan, Small, Smallwood, Smith (Calgary-Sud), Smith (Lincoln), Smith (Simcoe-Nord), Smith (Winnipeg-Nord), Southam, Speakman, Stanton, Stearns, Stefanson, Taylor, Thomas, Thompson, Villeneuve, Vivian, Walker, Webster, Weichel, White, Winkler, Woolliams—138.

La motion principale: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité*)

Les prévisions de dépenses de trois départements gouvernementaux sont abordées et entamées pour examen, suivant les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe (5) de l'article 56 du Règlement, ainsi qu'il suit:

SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

Président du Sénat—

174 Indemnité de logement . . . . . $ 3,000 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

238 Administration centrale . . . . . $ 1,601,785 00

POSTES

294 Administration centrale, y compris la quote-part du Canada dans les frais d'entretien des bureaux internationaux de Berne et Montevideo . . . . . $ 1,915,483 00

A rapporter.

Le rapport est reçu et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-62, Loi concernant la pension de retraite des membres des forces canadiennes;

M. Pearkes, appuyé par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Monteith, membre du conseil privé de la reine,—Copie de la correspondance échangée entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard au sujet d'un accord sous le régime de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-neuvième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Willie Deschênes et douze autres personnes, tous de la province de Québec, aux fins d'une loi constituant en corporation "l'Assurance-Vie Desjardins" et, en anglais, la "Desjardins Life Insurance Company".

Stephen Boleslav Roman et sept autres personnes de la province d'Ontario, aux fins d'une loi constituant en corporation la "Standard Trust Company".

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Trentième rapport, suivant le paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Charlotte Douville dit Cook Blouin, épouse de Joseph Marc André Blouin, de Québec (P.Q.).

Benjamin Gordon Davidson, de Montréal (P.Q.), époux de Rita Druxerman Davidson.

Joseph Alphonse Yves Jean Gabriel Lalonde, de Montréal (P.Q.), époux de Marie Paule Clara Gilberte Bolduc Lalonde.

Estelle Labelle Baxter Robertson, épouse de Cecil William Robertson, de Schefferville (P.Q.).

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Robichaud—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 471)—Depuis le commencement des travaux d'aménagement du camp de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il dépensées durant chaque année financière, compte tenu de l'année terminée le 31 mars 1959?

M. McIlraith—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 472)—1. Depuis le 1er janvier 1959, le gouvernement canadien a-t-il vendu du porc destiné à être expédié en dehors du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) en quelles quantités, *b*) à destination de quels pays, *c*) à quels prix?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 473)—1. Durant chaque année, depuis l'ouverture de son bureau principal à Cornwall, combien de personnes l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent y a-t-elle employées; quels sont *a*) leurs noms, *b*) leurs fonctions, *c*) leurs traitements, *d*) leurs qualifications, *e*) quelles personnes y sont actuellement employées?

2. Quels fonctionnaires ont permuté du bureau de Montréal au bureau principal de Cornwall et quelle a été la date de cette permutation?

3. Quel est le nom du directeur du personnel de l'Administration à Cornwall, quels sont son traitement, ses qualifications et la date de sa nomination?

4. Quels sont les noms des fonctionnaires de la section du personnel de l'Administration au bureau principal de Cornwall, à quelle date ont-ils été employés pour la première fois par l'Administration et quels postes détenaient-ils?

5. A-t-on relevé le traitement de quelques fonctionnaires de la section du personnel au bureau principal de Cornwall depuis qu'ils ont été employés pour la première fois par l'Administration?

6. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient le montant et la date de chaque augmentation et en vertu de quelle autorisation a-t-on accordé une telle augmentation?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 474)—1. A-t-on déjà procédé à une vérification indépendante de sécurité quant à l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) par qui a-t-elle été effectuée, *c*) qui l'a ordonnée, *d*) quelles personnes ont été préposées à cette vérification, *e*) combien de temps ces personnes ont-elles passé à l'emplacement même du pont pendant la vérification, *f*) quels renseignements a-t-on fournis à ces personnes et qui les leur a fournis, *g*) pourquoi cette vérification avait-elle été jugée nécessaire?

3. A-t-on présenté un rapport à la suite des constatations des personnes qui ont procédé à cette vérification de sécurité?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) qui a présenté ce rapport, *c*) à qui a-t-il été soumis, *d*) quelle en était la teneur?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 475)—1. Les autorités *a*) américaines, *b*) canadiennes, ont-elles accepté comme une unité complète, tant pour son infrastructure que pour sa superstructure, le pont surélevé de Cornwall, et comme étant conforme aux normes et stipulations des plans et devis originaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et qui l'a ainsi accepté?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 476)—1. Quel était le prix réel stipulé au contrat que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a accepté pour la construction de l'infrastructure du pont surélevé dans le chenal sud de Cornwall (Ont.) et à quelle date a-t-elle accepté ce prix?

2. A-t-on émis une ordonnance de travaux relativement au contrat principal de construction de l'infrastructure?

3. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre et la date de chaque ordonnance, quel est le nom du fonctionnaire qui a autorisé et signé chacune et quelle en était la teneur?

4. Après la signature du contrat, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle accepté que soit modifié le montant de la soumission relative à la construction de l'infrastructure?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la date de chaque modification, quel est le nom du fonctionnaire qui l'a autorisée, pour quelle raison a-t-elle été effectuée et quelle somme représentait-elle?

6. Quel est le nombre des ordonnances émises pour des travaux remédiateurs à l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall, quelle est la date de chaque ordonnance, quel en est le montant, quel est le nom du fonctionnaire qui a signé chacune et quel était l'objet de chacune?

7. Au 1er juin 1959, quel est le coût global de ces travaux remédiateurs?

8. Au 1er juin 1959, quel est le montant global impayé quant à ce contrat relatif à l'infrastructure et quels sont les montants impayés à l'égard *a*) du contrat primitif, *b*) des travaux supplémentaires exigés à la suite du contrat principal; *c*) des travaux remédiateurs, et pour quelle raison n'a-t-on pas effectué ces paiements à l'égard de chaque catégorie?

M. Argue—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 477)—1. Des fonctionnaires du service civil du Canada ont-ils permuté à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, depuis la constitution de celle-ci?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacun de ces fonctionnaires, quels sont la date et la raison de cette permutation, les postes antérieurement occupés par chacun dans le service civil et les traitements prévus pour chaque poste?

**M. Robichaud*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 107)—1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, quelle a été, durant chaque année financière, la somme globale prévue dans le budget des dépenses pour des avances aux termes des accords conclus ou à conclure en vertu de la loi?

2. Quelle somme globale a-t-on effectivement dépensée dans la province de la Nouvelle-Écosse, durant chacune des années financières visées à la première question?

3. Quelle somme globale a-t-on dépensée dans la province du Nouveau-Brunswick durant chaque année financière visée à la première question?

4. Sur les sommes visées à la deuxième et à la troisième question, quel montant a-t-on dépensé pour la construction de centrales d'énergie thermique *a*) en Nouvelle-Écosse, *b*) au Nouveau-Brunswick?

*M. *Robichaud*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 108)—1. Est-on en voie d'aménager une centrale d'énergie thermique à Saint-Jean-Est (N.-B.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le coût estimatif de la centrale projetée, b) le gouvernement fédéral a-t-il signé un accord particulier aux termes de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, c) si un tel accord n'a pas été signé, qu'est-ce qui motive ce délai?

*M. *Caron*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 109)—1. Du 1er janvier au 1er juin 1958, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

3. Au cours de la période susmentionnée, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

5. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

6. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

7. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

8. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

*M. *Caron*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 110)—1. Qui publie l'Atlas du Canada et rédige les renseignements qu'il contient?

2. Qui l'offre en vente au public, quand a-t-il été offert en vente pour la première fois, a-t-on envoyé des avis au sujet de cette vente et à quelle date ont-ils été envoyés?

3. A-t-on envoyé un nouvel avis annonçant un délai dans la publication de l'Atlas? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la raison de ce délai?

4. A-t-on fait la demande de reliures pour cet Atlas?

5. A-t-on annoncé ou demandé des soumissions pour de telles reliures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quels montants?

6. Quels étaient les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

7. A qui a-t-on octroyé le contrat?

8. A-t-on fait un deuxième appel de soumissions? Dans le cas de l'affirmative, pour combien de reliures?

9. Quel était le nom des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

10. A qui a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

11. A-t-on fait la demande d'autres reliures? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on reçu des soumissions et quel en était le montant?

12. A-t-on reçu des observations au nom de la dernière société susvisée? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

13. Dans combien de temps ces reliures seront-elles prêtes?

14. Quelle est la raison du délai entre l'octroi de la première commande et l'exécution de la dernière?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 23 juin 1959	
238–S	Agriculture et colonisation	9 h. 30 du matin et 3 h. 30 de l'après-midi
112–N	Affaires indiennes (comité mixte)	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mercredi 24 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
356–S	Affaires indiennes (comité mixte)	3 h. 30 de l'après-midi
238–S	Agriculture et colonisation	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 107

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 1959

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Thomas soit substitué à celui de M. Murphy sur la liste des députés désignés pour faire partie du comité mixte du Parlement sur les affaires indiennes, et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Korchinski soit substitué à celui de M. Montgomery et

Le nom de M. Horner (Jasper-Edson) à celui de M. Grills sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Le Bill C-62, Loi concernant la pension des membres des forces canadiennes, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-61, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada depuis le 1er janvier 1959 jusqu'au 30 juin 1960, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Pearkes, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Harkness, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-60, Loi concernant la mise au point de certaines pensions du service public, est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Henderson, appuyé par M. McCleave, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de certains bills privés (*conformément à l'article 54 du Règlement*); agréé.

Les bills ci-après sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois, les bills de divorce sur division, et adoptés;

Bill S-23, Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.

Bill SD-302, Loi pour faire droit à Roger Myre.

Bill SD-303, Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.

Bill SD-304, Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.

Bill SD-305, Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.

Bill SD-306, Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr.

Bill SD-307, Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson.
Bill SD-308, Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.
Bill SD-309, Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.
Bill SD-310, Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.
Bill SD-311, Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.
Bill SD-312, Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.
Bill SD-313, Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.
Bill SD-314, Loi pour faire droit à Claire-Anna-Thérésa Verdon Monette.
Bill SD-315, Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.
Bill SD-316, Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.
Bill SD-317, Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.
Bill SD-318, Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.
Bill SD-319, Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.
Bill SD-320, Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster.
Bill SD 321, Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.
Bill SD-322, Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.
Bill SD-323, Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas.
Bill SD-324, Loi pour faire droit à Gilbert Forest.
Bill SD-325, Loi pour faire droit à Yvon Poulin.
Bill SD-326, Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.
Bill SD-327, Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.
Bill SD-328, Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.
Bill SD-329, Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.
Bill SD-330, Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.
Bill SD-331, Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.
Bill SD-332, Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.
Bill SD-333, Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.
Bill SD-334, Loi pour faire droit à Michael Palangio.
Bill SD-335, Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.
Bill SD-336, Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.
Bill SD-337, Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.
Bill SD-338, Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.
Bill SD-339, Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 25 et 26 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Howard, appuyé par M. Martin (Timmins): Que le Bill C-16, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Votes d'électeurs absents), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada, qui est rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-57, Loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada;

M. Fulton, appuyé par Mme Fairclough, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 38*) en date du 9 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 31 mars 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à une Déclaration des droits.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 123*) en date du 17 juin 1959, demandant la copie de toutes communications, y compris tous mémoires rédigés à la suite de conversations téléphoniques, échangés depuis le 1er janvier 1958 entre l'Hydro-Ontario ou l'un de ses fonctionnaires et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tous fonctionnaires du ministère, relativement au terrain acquis par l'Hydro-Ontario dans la réserve indienne de Sarnia.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Morris—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 478)—1. En quelle année a-t-on publié la seconde édition de *Nova Scotia (S.E. Coast) and Bay of Fundy Pilot*?

2. Combien d'annexes a-t-on publiées et quand ont-elles été publiées?

3. Quand publiera-t-on une troisième édition?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 479)—1. D'après le plan original du pont surélevé de Cornwall, préparé par M. Steinman, les piliers descendaient-ils jusqu'aux assises rocheuses?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on modifié le plan à cet égard?

3. Pour quelle raison, à quelle date, et qui s'est chargé d'effectuer ce changement?

4. Les modifications apportées au plan de l'infrastructure ont-elles été approuvées par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou en son nom?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient ces modifications, à quelle date et par qui ont-elles été faites, quels étaient les noms des ingénieurs conseils consultés dans chaque cas?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 480)—1. S'est-on strictement conformé au devis descriptif du contrat concernant l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall?

2. Sinon, quels ont été les changements autorisés, pour quelle raison et par qui l'ont-ils été dans chaque cas?

3. A-t-on constaté des défauts de construction là où l'on ne s'est pas conformé au devis descriptif original?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces défauts, à quels endroits et à quelle date sont-ils apparus?

5. A-t-on pris des mesures remédiatrices pour y parer? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles, à quelles dates ont-elles été prises et qui en a décidé dans chaque cas?

6. A-t-on rencontré des défauts ou vices de construction *a*) pendant, *b*) après ces travaux d'amélioration?

7. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la nature de ces défauts ou vices de construction, *b*) quelles autres dispositions a-t-on prises pour y parer, *c*) par qui et à quelle date ces travaux ont-ils été ordonnés, *d*) qui, en définitive, a approuvé ces travaux?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 481)—1. A-t-on pris des mesures propres à s'assurer que des défauts de construction cachés ne surgissent pas au pont surélevé de Cornwall, *a*) durant, *b*) après la pose de l'acier?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient ces mesures?

3. S'est-on conformé aux mesures prévues?

4. A-t-on, à l'occasion, présenté des rapports à la suite de ces mesures de vérification?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la teneur, qui les avait rédigés, à qui et combien de fois a-t-on présenté de ces rapports?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 482)—1. Avant de consulter M. Steinman, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent s'est-elle adressée à quelque autre ingénieur conseil ou société au sujet du plan et (ou) de l'emplacement du pont surélevé de Cornwall?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a-t-on consulté, à quelle date ont eu lieu ces consultations et quelle en était la nature précise?

3. Sinon, pourquoi n'a-t-on pas retenu les services de tels conseillers?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 483)—1. Avant que ne soient prises des mesures remédiatrices pour réparer l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall, celles-ci ont-elles été approuvées par les autorités américaines et canadiennes et acceptées par la Commission des ingénieurs des États-Unis, par M. Steinman et par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date ces mesures ont-elles été approuvées pour le compte de chacune de ces autorités?

3. Sinon, quelle personne ou autorité a refusé son approbation?

4. Lors du parachèvement de ces travaux, les mesures remédiatrices ont-elles été jugées satisfaisantes tant par les autorités américaines que canadiennes et conformes aux plans et devis?

5. Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date a été donnée cette approbation pour le compte de chacune de ces autorités et qu'est-ce qui justifiait une telle approbation?

M. Herridge—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 484)—1. Quels sont les membres du personnel employés par *a*) le ministère du Revenu national, *b*) le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, aux ports suivants de la Colombie-Britannique: King's Gate, Waneta, Nelway, Paterson, Ossyoos?

2. Quelles y sont les heures de travail?

3. Au cours de chacune des années financières 1954-1955, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, quel a été le nombre total *a*) de personnes, *b*) de véhicules, (i) admis au Canada, (ii) sortant du Canada, à chacun desdits ports?

4. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelle a été la valeur globale *a*) des exportations, *b*) des importations, à chacun de ces ports?

5. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelles ont été les recettes globales perçues à ces ports?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 485)—1. Depuis la mise en service de la voie maritime du Saint-Laurent, des navires ont-ils causé des dommages aux ouvrages, monolithes ou pièces structurales de l'écluse de Côte Sainte-Catherine?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles étaient la nature et l'étendue des dommages, *b*) à quelle date ont-ils été causés, *c*) de quels navires s'agissait-il, *d*) quelle en était la cause, *e*) quel est le coût estimatif des réparations dans le cas de chaque accident?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 486)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle acheté des défenses en câbles métalliques pour les écluses?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de la société à qui on a passé la commande, quelle était la date du contrat et quel était le prix convenu?

3. Quelle société a fabriqué les longs boulons destinés aux défenses en câbles métalliques, avec quel matériau ceux-ci étaient-ils fabriqués et quels étaient le matériau et les dimensions prévus dans le devis descriptif?

4. Quelle société a fabriqué les écrous de ces boulons, quelles en étaient les dimensions et quelles étaient les dimensions prévues dans le devis descriptif?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 487)—1. Depuis leur installation sur la voie maritime du Saint-Laurent, des défenses en câbles métalliques se sont-elles séparées ou brisées?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel en a été le nombre, *b*) quelle en a été la cause, *c*) à quels endroits et *d*) à quelle date sont survenus ces accidents?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 488)—1. A quelle date a-t-on parachevé le tunnel routier sous la direction du canal de Beauharnois de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Quel était l'entrepreneur et quel a été le coût de ce tunnel?

3. A-t-on effectué des travaux d'amélioration à l'égard de ce tunnel?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) pourquoi étaient-ils nécessaires, *b*) quel en a été le coût, *c*) à quelle date a-t-on entrepris ces travaux, *d*) quel a été l'entrepreneur, *e*) en quoi consistaient ces travaux?

5. L'entrepreneur qui a exécuté ces travaux d'amélioration a-t-il fait des propositions quant à la façon de les exécuter?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces propositions?

7. Les travaux d'amélioration proposés par l'entrepreneur ont-ils été exécutés?

8. Sinon *a*) pour quelle raison, *b*) quels fonctionnaires de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a repoussé ces propositions?

9. Quels ont été les résultats des travaux d'amélioration effectués au tunnel et les a-t-on jugés satisfaisants? Dans le cas de l'affirmative, qui les a acceptés?

Le premier ministre—Jeudi prochain—Que, le lundi 29 juin 1959 et les lundis, mardis et samedis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

Lundi et mardi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Samedi:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.

Que l'ordre des travaux et la procédure soient les mêmes le samedi que le jeudi (jour du Gouvernement).

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 24 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
112–N	Affaires des anciens combattants (*à huis clos*)	2 heures de l'après-midi
238–S	Agriculture et colonisation	3 heures de l'après-midi
356–S	Affaires indiennes (comité mixte)	3 h. 30 de l'après-midi
	Le jeudi 25 juin 1959	
112–N	Bills privés en général	9 h. 45 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 108

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Macquarrie, du comité permanent des privilèges et élections, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

En conformité des instructions qu'il a reçues les lundi 9 février et mardi 10 février 1959, le Comité a tenu sa séance d'organisation le 17 février.

Le mercredi 29 avril, la Chambre des communes a adopté la motion suivante:

Il est ordonné que le comité des privilèges et élections soit autorisé à faire l'étude de la loi électorale du Canada, ainsi que des diverses modifications que le Directeur général des élections a conseillé d'y apporter, et que le Comité soit autorisé à faire rapport à la Chambre de toutes propositions relatives à ladite loi qu'il jugera opportunes.

A la suite de la résolution adoptée par le Comité le 12 mai, les membres suivants ont été désignés par le président pour former avec lui un sous-comité du programme et de la procédure, à savoir: M. Deschambault, vice-président; MM. Aiken, Bell (*Carleton*), Howard, Richard (*Ottawa-Est*), et Webster.

A une autre séance du Comité, tenue le 22 mai, le Comité a approuvé le vœu de son sous-comité du programme et de la procédure, portant que l'examen approfondi de la loi électorale du Canada ne soit pas effectué au cours de la présente session.

Le Comité, au cours des six séances qu'il a tenues, a entendu et interrogé M. Nelson-J. Castonguay, directeur général des élections. Le colonel E. A. Anglin, directeur adjoint des élections, assistait également à ces réunions.

Beaucoup de renseignements se rapportant à la loi électorale du Canada ont été déposés au Comité lors des séances, soit par le directeur général des élections, soit à la demande du Comité, sous forme d'exposés écrits, de mémoires et de réponses aux questions.

Une multitude de communications reçues pendant les années 1957, 1958 et 1959 au bureau du directeur général des élections et au secrétariat d'État, de la part de particuliers, organismes et autres, ont été compilées et ajoutées aux témoignages.

Le Comité estime que ces documents, dont il a ordonné l'impression ou le dépôt dans ses archives, l'aideront beaucoup lorsqu'il sera reconstitué à la troisième session de la présente législature.

Le Comité a abordé l'étude de certaines modifications à la loi, proposées par le directeur général des élections, qu'il a approuvées en principe.

Le Comité recommande que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à examiner la loi électorale du Canada au tout début de la prochaine session, si possible, afin qu'il ait le temps voulu pour faire une étude exhaustive et constructive de ladite loi.

Le Comité désire remercier le directeur général des élections et son adjoint de l'aide et des renseignements utiles qu'ils lui ont fournis.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est annexé au présent rapport, de même qu'un exemplaire des modifications proposées à la loi électorale du Canada.

(*Les procès-verbaux, les témoignages, etc., joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 13 aux Journaux.*)

M. Macnaughton, du comité permanent des comptes publics, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le mardi 10 mars 1959, la Chambre des communes a adopté la motion suivante:

Il est ordonné que les Comptes publics (volumes I et II) et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, les états financiers du Conseil des arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, soient déférés au Comité permanent des comptes publics.

Le Comité a tenu sa réunion d'organisation le mardi 3 mars, alors que, pour la seconde année, un membre de la loyale opposition de Sa Majesté en a été élu président à l'unanimité. Le président a désigné, pour former avec lui un sous-comité du programme et de la procédure, les députés suivants: MM. R. A. Bell (*Carleton*), vice-président, David J. Walker, E. Morris, Émilien Morissette, l'honorable J. W. Pickersgill et Harold Winch.

Dès sa première séance régulière, tenue le mercredi 11 mars 1959, le Comité a abordé l'étude du rapport de l'Auditeur général.

Le Comité a tenu 16 séances, au cours desquelles il a entendu:

M. Watson Sellar, C.M.G., Auditeur général du Canada;

Le Dr W. S. Stanbury, Commissaire national de la Croix-Rouge du Canada, Toronto;

M. H. F. Clark, chef de la Division des finances, et M. G. F. Bruce, de la Division économique, ministère des Affaires extérieures;

M. E. A. Driedger, C.R., sous-ministre adjoint de la Justice;

Le Dr G. F. Davidson, M.A., Ph.D., sous-ministre (Bien-être social) de la Santé nationale et du Bien-être social;

M. D. A. Golden, LL.B., sous-ministre de la Production de défense;

M. J. R. Baldwin, M.A., B. Litt., sous-ministre des Transports;

M. Louis-C. Audette, C.R., président de la Commission maritime canadienne;

M. P. Davoud, président, M. A.S. McDonald, C.R., directeur exécutif, Commission des transports aériens;

M. H. R. Balls, contrôleur du Trésor, ministère des Finances;
M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances), de la Défense nationale;
M. W. R. Jackett, C.R., sous-ministre de la Justice.

Présentation des Comptes publics

Le Comité des comptes publics de 1958 a recommandé que le ministre des Finances étudie l'opportunité de modifier la présentation du Livre bleu appelé les Comptes publics. Le Comité réitère cette recommandation, entre autres motifs, parce que

a) l'impression du texte anglais des Comptes publics pour 1957-1958, à 1,000 exemplaires, a coûté environ $56,000, tandis que les frais de rédaction, d'édition, etc., de la partie du livre dont il est chargé, c'est-à-dire le plus gros de l'ouvrage, ont, comme le contrôleur du Trésor en a informé le Comité, coûté environ quatre fois autant que les frais d'impression.

b) les membres du Comité n'ont pu obtenir la version française du livre au cours des séances de 1959; et

c) le montant global des dépenses publiques ayant décuplé depuis 25 ans, la ventilation des crédits ne revêt pas toujours, dans les travaux du Comité, la même importance qu'elle avait autrefois.

La publication des dépenses constitue sans doute une sauvegarde contre le gaspillage. Il n'en reste pas moins qu'un volume de près de trois pouces d'épaisseur se prête bien mal à un examen minutieux dans les délais dont le Comité dispose, ce qui l'oblige nécessairement à recourir à d'autres sources de renseignements pour juger de l'état financier du service public et pour savoir si les sommes allouées ont bien été dépensées comme le voulait le Parlement. Il ne s'agit pas là de trouver à redire au volume, mais d'exposer qu'il n'y a pas nécessairement lieu, pour les besoins du Comité des comptes publics, d'en conserver la présentation actuelle.

La loi sur l'administration financière stipule que les comptes publics doivent revêtir la forme que prescrit le ministre mais, comme cette publication est destinée aux membres du Parlement, on n'y a jamais apporté de modification importante dans la forme ou le style, à moins d'être raisonnablement certain que ceux-ci l'accepteraient. Vu que les frais de production du livre sont maintenant hors de proportion avec son utilité, le Comité propose qu'il soit tenu compte de la somme de travail imposée au Trésor, au Bureau des traductions et à l'Imprimeur de la Reine lorsqu'il faut publier un volume de 1,300 pages pour le déposer au début de janvier. On pourrait répartir la tâche sur une période plus longue en imprimant dans un volume séparé les états financiers certifiés, la revue financière du ministre des Finances, etc. Ces données, qui couvrent environ 150 pages, constituent le fondement du Livre blanc déposé aux fins de la discussion sur l'exposé budgétaire et comportent des estimations. Si les chiffres officiels étaient réunis dans une publication qu'on distribuerait le plus tôt possible après la fermeture des comptes de l'année, ce document serait très utile aux membres du Parlement, au public et aux journalistes. Cela permettrait aussi aux fonctionnaires de concentrer leur attention sur la rédaction de la Partie II.

La Partie II des Comptes publics renferme la ventilation des recettes et des dépenses. L'utilité de certaines rubriques est discutable. On y donne, par exemple, les noms des fonctionnaires qui touchent un traitement supérieur à $5,000. En n'y faisant figurer que les noms de ceux qui touchent $8,000, le contrôleur du Trésor estime qu'on pourrait réduire considérablement le livre, en accélérer la rédaction et économiser de l'argent.

Dépenses de la Défense nationale aux fins d'éducation

Le gouvernement du Canada pourvoit aux installations nécessaires à l'instruction des enfants indiens. Les Comptes publics font état de $17,456,000 dépensés à cette fin en 1957-1958, dont le détail figure aux pages CC-12 à 20. Cependant, ce n'est que dans le cas des dépenses pour la construction d'écoles, —qui ont atteint pour l'année un montant global d'environ $5,400,000,—que les Comptes publics révèlent les dépenses que le ministère de la Défense nationale effectue pour assurer l'instruction aux enfants des membres des Forces armées. Étant allé aux renseignements, le Comité a appris que, y compris la somme de $5,400,000 précitée, environ $11,500,000 ont été dépensés dans l'année et que ces dépenses sont réparties dans la partie des Comptes publics traitant de la Défense nationale sous sept chefs réguliers de dépenses pour chacune des Armes, tels: les Services professionnels et spéciaux, les frais de voyage et de déplacement, les services municipaux ou d'utilité publique, etc.

Le Comité est d'avis qu'il serait mieux renseigné si ces frais du ministère de la Défense nationale étaient intégrés et révélés de façon appropriée. C'est au Conseil du Trésor qu'il incombe de juger s'il serait préférable de le faire au moyen d'un vote spécial ou autrement.

Versements non productifs

On a appelé l'attention du Comité sur plusieurs dépenses où des versements ont été légalement effectués, mais sans que le public en retire aucun bénéfice, exemple: les loyers versés pour des locaux qui sont restés inoccupés pendant longtemps. Tout en reconnaissant qu'il est impossible d'empêcher les dépenses de ce genre, le Comité estime qu'une certaine publicité à cet égard constituerait une sauvegarde utile. Il recommande donc que le ministre des Finances songe à ordonner que, lorsque les comptes de l'année renferment des dépenses du genre dont il est question, il en soit fait mention de façon suffisamment détaillée dans les Comptes publics.

Choix du crédit sur lequel imputer une dépense

Le Comité s'est arrêté à une dépense de $33,253 imputée sur le crédit de la construction pour les agences indiennes, l'Auditeur général ayant appelé son attention sur ce qu'il existait également un crédit général pour le ministère des Travaux publics, sur lequel cette dépense aurait pu être imputée. Il s'agissait d'un ouvrage entrepris pour parer à l'érosion des rives d'une réserve indienne située le long du chenal de navigation qui débouche dans le lac Huron. En réponse à la question qu'on lui avait posée, l'Auditeur général a dit qu'il se préoccupait moins de la mesure comptable prise en cette circonstance que de la méthode elle-même qui permettrait à l'avenir d'imputer légalement la dépense à l'un ou l'autre de deux crédits.

Le Comité a la ferme conviction que, dans l'intérêt des membres du Parlement, là où le coût d'un service peut figurer à plusieurs postes des crédits, il faudrait choisir celui de ces postes qui figure sous la rubrique où le membre d'un comité des subsides ou le lecteur des comptes publics s'attendraient à le trouver. L'uniformité de méthode est souhaitable afin que, s'il fallait jamais réunir les dépenses de même nature, on puisse réduire le risque de ne pas tenir compte des dépenses encourues dans une même année. Dans le cas à l'étude, une somme minime pour un ouvrage du même genre, dépensée en 1951-1952, avait été imputée sur le crédit des Travaux publics. Comme il restait un solde au crédit de ce ministère à la fin de 1957-1958, il eût été souhaitable d'y imputer la dépense de $33,253, pour les motifs exposés ci-dessus.

Mandats du Gouverneur général

Depuis la confédération, la loi a toujours permis, lorsque surgissait un besoin urgent d'argent alors que le Parlement ne siégeait pas et qu'on ne

disposait pas des subsides voulus, l'émission d'un mandat spécial signé par le Gouverneur général afin d'autoriser un retrait du Fonds du revenu consolidé. On a informé le Comité qu'au cours du siècle actuel on avait graduellement eu de moins en moins recours à ce pouvoir, à telle enseigne qu'on ne s'en sert maintenant que dans des cas exceptionnels, sauf lorsque la Chambre des communes est dissoute avant l'allocation des subsides, comme il est arrivé en 1926, 1940 et, de nouveau, en 1958. Vu les responsabilités qui incombent, de par la constitution, à la Chambre des communes relativement au Fonds du revenu consolidé, le Comité des comptes publics examine très étroitement les mandats spéciaux.

Pendant l'examen des mandats émis en 1957-1958, le Comité a pris note du chapitre 31 des Statuts de 1958 qui, entre autres choses, modifie l'article de la loi sur l'administration financière traitant de l'émission des mandats spéciaux. Voici les premiers mots du nouveau libellé: "Si un paiement est requis d'urgence pour le bien public lorsque le Parlement n'est pas en session et qu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement..." La modification de fond consiste à substituer le mot "paiement" au mot "dépense". Le Comité estime que la modification du libellé vise l'émission de mandats spéciaux uniquement aux fins de payer effectivement de l'argent puisé dans le Fonds du revenu consolidé à une ou plusieurs personnes; il y a donc lieu, en calculant le montant de tout mandat spécial, de s'assurer que le montant corresponde à celui qui devra être payé à même le Fonds du revenu consolidé pendant l'année ou jusqu'à ce que le Parlement se réunisse de nouveau en session, suivant celle de ces deux dates qui est la plus rapprochée.

La Galerie nationale du Canada

La loi sur la Galerie nationale stipule que la Galerie devra être administrée par un Conseil d'administration établi comme corps constitué. La loi autorise le Conseil à accepter et à affecter tout argent qu'il reçoit sous forme de don, legs, revenu, ou autrement, mais la Galerie nationale dépend surtout des subsides annuels votés par le Parlement. On a coutume de pourvoir à ses frais d'administration en vertu d'un crédit et, à l'acquisition d'œuvres d'art, au moyen d'un autre crédit. A l'égard de ce dernier crédit, l'article 8 de la loi établit un compte d'acquisition pour la Galerie nationale "auquel doit être créditée toute somme d'argent attribuée par le Parlement, en une année financière quelconque, pour l'acquisition d'œuvres d'art." L'argent crédité à ce compte reste disponible jusqu'à épuisement sans égard à l'année financière au cours de laquelle il a été voté. Pour l'année 1957-1958, les subsides étaient de $108,334, et le solde au crédit de ce compte spécial en fin d'année était de $4,003. On a donc dépensé $104,331 pour l'acquisition d'œuvres d'art, montant qui a été imputé sur le compte d'acquisition.

Outre ces dépenses, le Conseil d'administration s'était engagé à acheter un tableau de $50,000 dont la moitié du prix d'achat devait être versée en 1957-1958. En concluant cette entente, le Conseil semble avoir présumé que le poste 84 du Budget des dépenses, au montant de $130,000, serait intégralement alloué; mais lorsque la Chambre des communes a été dissoute le 1er février 1958, $108,334 seulement avaient été alloués au moyen de lois provisoires de subsides. Par la suite $25,000 furent mis à la disposition de la Galerie par le Conseil du Trésor à même un crédit pour dépenses diverses, secondaires ou imprévues et versés pour l'achat du tableau en question.

Une coutume depuis longtemps établie permet le virement à d'autres crédits des soldes restant au crédit du poste des dépenses d'ordre divers; en 1957-1958, les virements de ce genre, intéressant 14 ministères, s'élevaient à $669,114. Il s'agissait donc pour le Comité de savoir si ce virement de $25,000 était régulier, étant donné que, aux termes d'autres lois, le Parlement avait manifesté l'intention de surveiller de façon spéciale les dépenses faites pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Normalement, les ministères et organismes de l'État peuvent présumer que les postes qui figurent au budget des dépenses seront intégralement votés. S'il en avait été ainsi en l'occurrence, le Conseil d'administration eut été en mesure d'imputer le paiement sur le crédit destiné à l'acquisition d'œuvres d'art. Vu le caractère exceptionnel des circonstances qui existaient en 1958, c'est moins la mesure prise cette fois qui a retenu l'attention du Comité que la méthode à suivre à l'avenir. Le Comité recommande, cependant, que cette mesure ne soit pas considérée comme établissant un précédent.

Dépenses du Comité des primes à l'initiative

Le crédit intitulé Dépenses diverses, secondaires et imprévues vise à pourvoir les fonds requis lorsque aucun autre crédit n'est disponible pour répondre au besoin. Le montant alloué en 1957-1958 était de $1,500,000. On a coutume depuis nombre d'années d'inscrire ce crédit dans la loi annuelle des subsides. Le Comité n'en a pas retracé l'origine, mais il suppose qu'on voulait ainsi indiquer qu'il ne fallait y puiser que dans des cas d'urgence et pour des fins ne prêtant pas à controverse.

L'Auditeur général constate que, ces dernières années, l'habitude s'est établie d'imputer chaque année sur ce crédit les dépenses encourues par un service interministériel appelé Comité des primes à l'initiative. Le montant en cause est peu considérable, soit $21,859 pour l'année à l'étude, comparativement à $16,992 pour l'année précédente. Cependant, le Comité est convaincu qu'en principe il est nuisible au contrôle du Fonds du revenu consolidé par le Parlement d'acquitter les frais administratifs périodiques à même ce crédit. Il recommande donc qu'à l'avenir les frais du Comité en question soient imputés sur quelque autre crédit.

Versements de secours internationaux

En 1953, on a lancé un appel général pour soulager les victimes des inondations en Europe. Les fonds recueillis ont dépassé 3 millions de dollars, dont 1 millon avait été voté par le Parlement. Après qu'elle eût répondu aux demandes de secours, la Société de la Croix-Rouge a consulté le gouvernement du Canada sur la façon de disposer de l'excédent. La loi des subsides n° 2 du 22 mars 1956 comportait, sur l'avis du ministère de la Justice l'article suivant:

> Autorisation de consacrer à des fins de secours internationaux ou à d'autres fins de secours autorisées par le gouverneur en conseil, la portion non dépensée de la subvention accordée par le gouvernement du Canada à la Caisse nationale de secours aux victimes des inondations en Europe, en vertu du crédit 572 de la Loi des subsides n° 2 de 1953.....$1

Ce passage traite de l'excédent non dépensé de la subvention accordée par le gouvernement, mais on n'a pas mis à part la somme que le gouvernement avait versée au compte spécial de secours internationaux que maintient la Société de la Croix-Rouge. Jusqu'au 31 décembre 1958, on avait crédité au compte la somme de $676,164, tandis qu'on y avait imputé un montant de $270,513 comme contributions en secours internationaux. Même si l'avis du ministère de la Justice et le libellé du crédit spécial indiquent que la part versée par le gouvernement constituait des deniers publics, aucun ministère n'a exercé un droit de regard sur ces fonds.

Il fut décidé qu'avant de consentir une subvention aux fins de secours internationaux, la Société devait s'aboucher avec le ministère des Affaires extérieures pour en obtenir l'autorisation nécessaire. L'Auditeur général a déclaré que l'examen des dossiers ministériels a révélé qu'on avait annoncé un don de $50,000 à la Société américaine de la Croix-Rouge avant de recevoir le consentement du gouvernement. La réponse officielle a fait mention d'une

date inexacte et le Comité signale qu'en fait un fonctionnaire du ministère avait donné l'autorisation nécessaire par téléphone avant que le don eût été annoncé.

On s'est demandé en outre si le versement de $50,000 répondait bien à la stipulation relative "aux fins des secours internationaux". Lorsque le comité des subsides a étudié le crédit budgétaire, le ministre en cause a décrit cet article comme étant "une formalité juridique". Le texte primitif vient du ministère de la Justice et celui-ci déclare que cette expression signifie qu'il s'agit d'un secours venant d'un pays pour être affecté à un endroit dans un autre pays.

Cette définition n'impose aucune obligation au Comité, mais il est inutile de chercher d'autre sens, car il est douteux que le crédit ait maintenant quelque importance, étant donné qu'il régularise uniquement l'affectation du reliquat de la somme versée primitivement par le Canada à la Caisse nationale de secours aux victimes des inondations en Europe, soit environ $225,500. Il est à signaler que le ministère des Affaires extérieures a participé aux décisions relatives à des subventions s'établissant à $270,513. Pour régler la situation actuelle, le Comité recommande que le ministère des Finances décide si le gouvernement a quelque responsabilité financière à l'égard du reliquat non réparti que détient la Société de la Croix-Rouge.

Paiements d'intérêt aux entrepreneurs

L'Auditeur général a signalé un groupe de versements peu importants se chiffrant à $5,530 consentis à douze entrepreneurs qui ont participé à la construction d'édifices publics à Ottawa durant l'année financière 1957-1958. La Chambre des communes a été dissoute en avril 1957 avant que la loi principale des subsides accorde les fonds nécessaires pour l'année. En conséquence, le Conseil du Trésor autorisait le 1er octobre 1957, le ministre des Travaux publics à verser à ces entrepreneurs un intérêt de 5 p. 100 sur les montants qui leur étaient encore dus parce que les subsides provisoires étaient épuisés.

Afin de sauvegarder les droits constitutionnels du Parlement, la loi sur l'administration financière stipule que tout contrat portant sur un travail à effectuer renferme la condition que les paiements qu'on y prévoit sont assujétis au vote du crédit visant ce travail particulier. Toutefois, les circonstances étaient plutôt particulières, étant donné que l'édifice du Parlement y compris la Chambre des communes avait été mis à la disposition de l'Union postale universelle qui y tenait son congrès. En conséquence, la session parlementaire qui devait suivre les élections générales du 10 juin en fut donc retardée.

Le Comité a donc étudié ces cas en cherchant à se montrer raisonnable et juste. Il a tenu compte des problèmes des entrepreneurs, tout autant que des droits constitutionnels de la Chambre des communes. Le Comité estime qu'en général il y va de l'intérêt public de s'en tenir rigoureusement aux termes et conditions des contrats pour la simple raison qu'en présentant leurs soumissions les entrepreneurs tiennent probablement compte de la possibilité de ne pas toucher leur dû sans quelque retard. Le Comité estime également que, lorsqu'un entrepreneur démontre qu'il n'a pas réalisé un bénéfice juste et raisonnable par suite du délai que le gouvernement a mis à rencontrer ses demandes de paiement à mesure qu'elles arrivent à échéance, le gouverneur en conseil peut à l'occasion consentir un paiement de faveur après que le contrat a été rempli avec satisfaction.

Adjudications de contrats en régie intéressée

Au début de 1953, le gouvernement s'est penché sur la proposition de l'exploitant d'un service subventionné de transbordement, tendant à obtenir la permission pour sa compagnie de construire un nouveau transbordeur au coût estimatif d'environ $1,100,000. La décision portait qu'un transbordeur plus gros

serait construit aux frais du public (au prix d'abord prévu de 1 million et demi), transbordeur qui serait ensuite nolisé par l'exploitant. Le bateau fut livré en mai 1958 et l'entrepreneur a reçu environ $3,200,000. On a prétendu qu'il a fallu changer le modèle, les dimensions, le moyen de propulsion, et le reste, mais le Comité ne s'intéresse actuellement qu'au genre de contrat utilisé.

L'article 36 de la loi sur les travaux publics s'applique à tous les ministères du gouvernement, à l'exception du ministère de la Production de défense. Cet article exige que l'on demande des soumissions à l'égard de tous les contrats de construction importants, à moins qu'il n'y ait urgence et qu'un retard nuirait à l'intérêt public. Dans le présent cas, aucune soumission n'a été demandée; au contraire on a choisi un chantier maritime auquel on a adjugé un contrat sur la base du coût, plus une gratification fixée à $85,000,—après parachèvement du travail cette gratification a été portée à $130,000. L'adjudication du contrat s'est faite sans appel de soumissions en faisant passer le bateau comme projet servant à la défense aux termes de l'article 9 (1) de la loi sur la production de défense.

Le Comité a appris que les techniciens du ministère sont maintenant d'avis qu'on aurait pu économiser $600,000, si l'on avait demandé des soumissions et si l'on avait conclu un contrat stipulant un prix ferme. Naturellement il s'agit là d'une estimation fondée sur des conjectures, mais elle jette des doutes sur la valeur des contrats en régie intéressée. Il est reconnu, cependant, qu'il est parfois impossible d'éviter ce genre de contrats en cas d'urgence, de construction d'un genre inusité, de l'éloignement de l'entreprise, etc., mais le Comité estime qu'il y va de l'intérêt public *a*) d'adopter une loi régissant plus strictement et d'une façon plus complète les contrats en régie intéressée; *b*) de réserver aux projets exclusivement de défense les dispositions de la loi sur la production de défense portant sur l'attribution de contrats de nature telle qu'il est impossible d'appeler des soumissions; et c) de n'adjuger les contrats importants que lorsque les plans et devis ont été complétés.

Frais de transports aériens

La ligne d'alerte intermédiaire s'étend à travers des régions sauvages et il a fallu recourir aux hélicoptères durant sa construction. On avait compté que le CARC se chargerait du service, mais il n'était pas en mesure de le faire au début. On s'est donc entendu avec deux compagnies commerciales pour fournir les hélicoptères nécessaires durant les mois d'avril et de mai 1956. Le ministère de la Production de défense négocia les contrats dont les prix se fondaient sur les tarifs déposés par les compagnies auprès de la Commission des transports aériens, en conformité des dispositions de la loi sur l'aéronautique.

A la fin de mai, l'aviation militaire n'était pas encore prête à s'en charger. Les compagnies commerciales continuèrent donc à fournir le service requis et, de fait, elles ont été à la disposition de l'entreprise durant toute l'année 1956. Les contrats primitifs ne valaient que pour deux mois et le ministère, conformément à la ligne de conduite en usage depuis longtemps, négocia des modifications au contrat pour en prolonger la durée. De cette façon, le gouvernement aurait obtenu depuis le 1er avril les avantages d'une échelle mobile des péages à terme que comportent les tarifs déposés. Par exemple, à l'égard d'un certain type d'hélicoptère, la location mensuelle initiale de $18,000 peut décroître graduellement à $14,000 après usage durant 8 mois. Cependant, lorsque ces modifications furent portées à l'attention de la Commission des transports aériens, on s'y est opposé parce que les contrats d'avril-mai avaient expiré et ne renfermaient aucune clause de renouvellement. C'est ainsi que les frais imputés au gouvernement ont été évalués à environ $93,000 de plus qu'il n'en aurait coûté si l'on avait appliqué la condition que le ministère avait prévue dans ses négociations.

Ce service a été rendu au gouvernement relativement à un projet spécial de construction pour la défense du Canada, projet qu'il était urgent de parachever le plus tôt possible. En outre, en tant que le Comité peut s'en rendre compte, aucune interruption n'est survenue durant le service. Le Comité estime qu'il serait dans l'intérêt de la population si l'on tenait compte dans la mesure convenable des dispositions pertinentes de la loi sur l'aéronautique, et aussi de celles de la loi sur la production de défense, dispositions où il est question des pouvoirs du ministre de la Production de défense, quand il est convaincu qu'une partie à un ou plusieurs contrats touchant la défense a reçu un montant excédant les frais justes et raisonnables à l'égard des contrats remplis tout en lui permettant de toucher des bénéfices justes et raisonnables.

Plans spéciaux de pensions

En mars 1957, le ministre des Finances d'alors a négocié un contrat de rente-groupe avec une compagnie d'assurance, qui serait à l'avantage d'employés engagés sur les lieux aux États-Unis. Le plan prévoit que les employés verseront une contribution égale à 5 p. 100 de leur salaire et que le gouvernement versera le solde. Le Comité a appris qu'au 31 mars 1958, les participants au plan étaient au nombre de 114. En octobre 1957, le Conseil du Trésor a autorisé le haut commissaire au Royaume-Uni de s'adresser à une compagnie d'assurance afin d'obtenir une police-groupe à l'égard des employés engagés sur place au Royaume-Uni et en Irlande. On croit savoir qu'au 31 mars 1958, le nombre des personnes ainsi assurées atteignait 320.

On a signalé au Comité que la loi sur la pension du service public prévoit que les avantages qu'elle accorde ne s'applique pas aux employés engagés sur place en dehors du Canada et que la seule autorité sur laquelle on se fondait pour conclure de tels contrats consiste dans un crédit portant: contributions du gouvernement aux plans de pension pour les employés engagés sur place en dehors du Canada. Il s'agissait donc pour le Comité de décider si le texte du crédit précité suffisait pour se départir de la ligne de conduite énoncée dans la loi sur la pension du service public.

C'est un lieu commun de déclarer que sauf en cas de privilège, l'administration publique reçoit son autorité de quelque disposition prise dans une loi et que, même si le texte d'un crédit est tel qu'il donne lieu à une mesure législative, il faudrait préciser que telle en est l'intention. Le motif sur lequel reposent les subsides et crédits étant simplement de fournir au gouvernement l'autorisation de tirer des deniers du Fonds du revenu consolidé, on ne devrait jamais attendre du comité des subsides qu'il spécifie quelle disposition légale s'applique sauf lorsque le texte de l'article du crédit l'exige.

Dans le cas présent, des contrats ont été négociés et un nombre important de personnes contribue à un plan depuis plus d'un an. Dans de telles circonstances, le Comité accepte le *statu quo* mais consigne son avis qu'il serait préférable de faire adopter une mesure législative à cette fin avant de conclure de semblables contrats à l'égard des personnes engagées sur place dans tout autre pays étranger.

Loi sur les allocations familiales

Le Comité signale la situation qui règne à l'égard de l'application de la loi sur les allocations familiales et propose qu'on réexamine cette loi tendant à aider à l'entretien, au soin, à la formation, à l'instruction et au progrès des enfants depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 16 ans. Les allocations sont en général versées à un "parent" défini par la loi. Cette définition exclut les institutions, mais l'article 4 autorise le versement des allocations en fiducie à une autre personne reconnue en vertu des règlements établis par le gouverneur en conseil. Grâce à cet article, des organisations d'aide à l'enfance reçoivent des allocations, sous réserve des directives données

par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. D'après les renseignements fournis au Comité, les institutions ont été avisées que les allocations qui leur sont versées ne peuvent être utilisées pour acquitter les frais ordinaires d'entretien, d'éducation et de pension, mais que cet argent doit être versé à des comptes d'épargne en fiducie et utilisé aux fins expressément stipulées.

Le Comité se préoccupe qu'une institution reçoive en ce moment plus de $20,000 par mois, à titre de "parent" de 3,432 enfants et qu'à la fin de 1958, elle détenait des allocations familiales non dépensées réunies dans un compte unique pour une somme de $368,000. Le Comité a appris, en outre, qu'on n'a pas l'habitude d'examiner de près les demandes soumises par les diverses institutions bénéficiaires et que les droits reconnus par la loi au ministère, en dehors de celui d'arrêter les versements, n'ont jamais été contestés devant les tribunaux.

Il est certain que les allocations familiales peuvent être particulièrement salutaires dans le cas des enfants dont il est question ici, car les institutions de bien-être ne peuvent guère leur donner les douceurs que les parents accordent généralement à leurs enfants. D'un autre côté, les institutions de bien-être peuvent rarement se tirer d'affaires toutes seules et, en général, elles doivent compter sur les subventions provinciales et municipales et sur les dons de bienfaiteurs privés. Aussi, une subvention de $250,000 par an environ,—même si on ne la désigne pas de ce nom,—qui est accordée par le gouvernement fédéral, comme dans le cas précité, peut avoir des conséquences imprévues si elle n'est pas réglementée de façon convenable.

Publications de l'Institut agricole du Canada

Depuis 1934, le ministère de l'Agriculture acquitte les frais d'impression de certaines publications de l'Institut agricole du Canada. Cet arrangement a été conclu à ce moment-là à cause des difficultés financières avec lesquelles la société était aux prises. En 1957-1958, le ministère a acquitté des frais dépassant $18,600, répartis entre six crédits du ministère.

On a depuis longtemps l'habitude de signaler dans les prévisions budgétaires toutes les subventions aux organismes non-gouvernementaux, mais dans le cas qui nous occupe on ne l'a jamais fait. De plus, on est généralement d'avis qu'il est contraire à l'intérêt public de subventionner indirectement une publication qui est présentée au public comme n'émanant pas du gouvernement.

Le Comité estime donc que la situation actuelle devrait être étudiée et rectifiée.

Dépenses des forces armées

Le Comité a étudié certains frais exorbitants de voyages et de déménagement des forces armées, qui étaient exagérés. Le ministère l'a reconnu, mais on a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'exceptions. Le Comité a appris avec satisfaction que le ministère de la Défense nationale menait une enquête générale sur les frais de déménagement à l'intérieur d'une ville, et que des règlements au sujet des autres frais de déplacement ont déjà été tirés au clair et resserrés. Cependant, le Comité s'est ému du fait que les frais spécialement étudiés par lui ont été approuvés d'emblée par le personnel chargé de les examiner. Le Comité admet que ceux qui sont soumis à la discipline militaire n'ont guère l'occasion de contester les décisions de leurs supérieurs, mais comme ce sont les contribuables en général qui en subissent les conséquences financières, le Comité recommande que l'on étudie non seulement les règlements et les pratiques à ce sujet mais qu'on songe également à donner plus de pouvoir en matière de finances aux civils du ministère, afin d'empêcher de tels gaspillages à l'avenir.

Titulaires de deux emplois dans le Service civil

Le Comité a pris connaissance de deux cas mettant en jeu l'application de la loi sur le service civil et de la loi sur la pension du service public. L'article 16 de la loi sur le service civil interdit tout paiement à un fonctionnaire en sus du traitement autorisé par la loi, mais renferme une exception en prévoyant que, lorsque le traitement ne suffit pas à l'indemniser de tout son temps, un autre ministère peut l'employer en même temps. Les cas soumis au Comité sont semblables et concernent des maîtres de poste. L'un d'eux touchait, au moment de sa retraite, $4,620 comme maître de poste et $2,160 comme concierge de l'édifice public qui relevait du ministère des Travaux publics. Ni l'un ni l'autre n'était assujéti à la loi sur le service civil au moment où il a été nommé concierge, mais tous les deux le furent plus tard.

Les services rendus ne sont guère compatibles; il y a donc risque que les tâches secondaires soient accomplies par un autre, mais celui qui reçoit le traitement attaché à l'emploi en bénéficie cependant lorsqu'on détermine le montant de sa pension de retraite. Le Comité n'a pas cherché à savoir si les tâches du concierge étaient accomplies par les deux maîtres de poste, mais il recommande que, si jamais la loi sur le service civil fait l'objet d'une nouvelle révision, le texte de l'article 16 actuel soit examiné de près.

Banque d'épargne des Postes

Peu après la confédération, le Parlement a autorisé un régime de banque d'épargne des Postes à l'avantage des petits épargnants. Pour les porter à épargner, le gouvernement du Canada garantissait le remboursement de ces épargnes. Un coup d'œil sur les données statistiques révèle que le total des dépôts a atteint un sommet de 62 millions de dollars en 1905. Ce total se compare aux dépôts semblables de 327 millions dans les banques à charte; une partie importante de la population utilisait alors le service bancaire des Postes. Au 31 mars 1958, le total des dépôts était de 35 millions par rapport à 6,381 millions dans les banques à charte. La popularité relative du service de l'État a diminué et il se peut que le moment soit venu de réduire les frais de l'État sans inconvénients pour le public.

Comme le Comité était d'avis que la question relève du programme ministériel, il n'a pas fait d'enquête poussée. Le Comité a toutefois pris connaissance d'une observation formulée dans un rapport de vérification il y a cinq ans; on y lisait que, bien que la banque d'épargne des Postes comptât environ 278,000 comptes, plus de 150,000 de ces comptes étaient inactifs, dont plusieurs depuis de nombreuses années. L'Auditeur général avait l'habitude de citer comme exemple un compte ouvert en 1878 par un dépôt de $700. C'est le seul contact que les Postes aient eu avec le dépositaire, mais les intérêts ajoutés régulièrement au crédit de ce compte pendant 75 ans en avaient porté le solde à $5,448. On peut donc supposer que le total des dépôts, au montant de 35 millions de dollars, ne donne pas une idée réelle de l'emploi que le public fait de ces banques d'épargne.

D'autre part, un relevé révèle qu'environ 450 localités dépendent encore entièrement du service des banques d'épargne des Postes; bien que le montant total des dépôts à l'une quelconque de ces localités puisse ne pas être important,—le Comité n'a pas fait enquête,—il serait malheureux qu'on ne fournisse pas un service raisonnable à ces endroits.

Le Comité a également remarqué que depuis la fin de la guerre le gouvernement du Canada offre chaque année des obligations d'épargne du Canada qu'on peut acheter par versements et qui sont rachetables sur demande. Il existe donc maintenant un nouveau service d'épargne qui englobe les buts que poursuit la banque d'épargne des Postes. Il est évident qu'une conversion des soldes bancaires en obligations d'épargne favoriserait l'économie en ce qui concerne l'administration.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, le Comité propose qu'on étudie le rôle que joue présentement la banque d'épargne des Postes.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages à l'égard des questions précitées.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 14 aux Journaux.*)

M. Macnaughton, du comité permanent des comptes publics, présente le troisième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le mardi 10 mars 1959, la Chambre des communes a adopté les motions suivantes:

Il est ordonné que le rapport du Conseil des arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, qui a été déposé à la Chambre des communes le 10 juillet 1958, soit déféré au comité permanent des comptes publics afin que celui-ci l'examine, conformément à l'article 23 de la loi sur le Conseil des arts du Canada.

Il est ordonné que les Comptes publics (volumes I et II) et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, les états financiers du Conseil des arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, soient déférés au Comité permanent des comptes publics.

Le 3 juin 1959, le Comité a entendu le témoignage du président du Conseil des arts du Canada, l'honorable Brooke Claxton, C.P., D.C.M., C.R., LL.D., et de M. A. W. Trueman, M.A, D. Litt., LL.D., directeur du Conseil, et M. Watson Sellar, C.M.G., Auditeur général du Canada.

Le Conseil des arts du Canada

1. Conformément au mandat qu'il a reçu le mardi 10 mars 1959, le Comité a étudié le rapport du Conseil des arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, de même que celui de l'Auditeur général sur les comptes et les opérations financières du Conseil pour cette année-là.

2. En conformité des dispositions de la loi, les 21 premières nominations au Conseil ont été faites par le gouverneur en conseil le 15 avril 1957, pour des périodes de 2, 3 et 4 ans, respectivement, le président et le vice-président étant nommés pour une période de cinq ans. Le Conseil s'est réuni le 30 avril 1957 en vue de s'organiser; le rapport du Conseil et celui du vérificateur portent sur la période qui s'est terminée le 31 mars 1958. Le Conseil administre deux caisses de 50 millions de dollars chacune, montant autorisé en vertu de la loi sur le Conseil des arts du Canada, sanctionnée le 28 mars 1957.

3. Le Comité a noté que toutes les dépenses administratives sont imputées sur le revenu provenant de la Caisse de dotation; le solde sert à développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. D'après la loi, l'expression "arts" comprend l'architecture, les arts de la scène, la littérature, la musique, la peinture, la sculpture, les arts graphiques et toute autre activité de création et d'interprétation du même genre. La loi ne donne aucune définition des expressions humanités et sciences sociales. En réponse à une question, l'Auditeur général a déclaré qu'en l'absence d'une définition statutaire, il s'en remettait à la définition fournie à la Chambre des communes pendant l'étude du projet de loi:

> L'autre expression, les humanités et les sciences sociales, a une signification reconnue et acceptée dans le monde universitaire. Je remarque que dans le monde universitaire l'expression "les humanités" comprend des études telles que l'histoire, la littérature, les langues étrangères, la philosophie et des matières connexes; c'est la signification

généralement acceptée, qu'on donne à cette expression dans les universités. A mon avis, l'expression "sciences sociales" signifie, en général, l'étude de l'anthropologie, de l'économie, de la géographie, du droit,—non pas du droit municipal, mais du droit en général, dans son sens large,—des sciences politiques, de la psychologie, de la sociologie et des matières connexes.

4. On ne doit pas toucher au principal de la Caisse de dotation. Le revenu provenant de cette Caisse a été de $2,369,000 en 1957-1958. Les dépenses administratives se sont élevées à environ $180,000 et les subventions et récompenses, à $1,417,000. Le Conseil avait donc en caisse, au début de l'année suivante, environ $775,000 destinés à des œuvres se rapportant aux fins statutaires de cette Caisse.

5. Le Comité a remarqué que, contrairement à la Caisse de dotation, les 50 millions de dollars qui constituent le principal de la Caisse des subventions de capital aux universités doivent être répartis sous forme de subventions en vue de venir en aide à des projets de construction entrepris par des universités canadiennes. Les subventions doivent être accordées en conformité des buts du Conseil qui ont été établis par la loi, sous réserve: *a*) qu'aucune subvention ne doit dépasser la moitié du total des dépenses faites à l'égard du projet, et *b*) que les 50 millions de dollars doivent être répartis entre les provinces d'après le rapport qui existe entre la population de la province, selon le dernier recensement, et la population globale.

On a fait savoir au Comité que la répartition par province, qui se fonde sur le recensement de 1956, est la suivante:

Ontario	$16,838,000
Québec	14,419,000
Colombie-Britannique	4,357,000
Alberta	3,499,000
Saskatchewan	2,744,000
Manitoba	2,649,000
Nouvelle-Écosse	2,165,000
Nouveau-Brunswick	1,727,000
Terre-Neuve	1,293,000
Île du Prince-Édouard	309,000

6. On a également fait savoir au Comité que des subventions à la construction atteignant une somme totale de $4,084,000 ont été accordées au cours de la première année et qu'au 31 mars 1959 cette somme avait atteint $12,812,000, représentant l'aide accordée à 31 institutions. Le Comité a appris aussi que l'aide à la construction de résidences pour étudiants a atteint 47 p. 100 du total.

7. On a constaté, à la réunion du 3 juin, que les différentes provinces n'ont pas recouru d'égale façon au Fonds; l'allocation destinée aux universités du Québec, en particulier, n'a pas encore été touchée. Le Comité remarque donc qu'étant donné qu'on ne maintient pas de comptes spéciaux pour chaque province, les intérêts du Fonds et ses autres revenus ($2,335,000 en 1957-1958) sont mis dans un compte commun; on déterminera plus tard la façon dont ils seront répartis.

8. Bien que les rapports soumis au Comité visaient l'année terminée le 31 mars 1958, le président du Conseil a fourni une idée du travail du Conseil des arts du Canada grâce à des tableaux comportant la statistique financière et autres données se rapportant à cette année-là aussi bien qu'à l'année terminée le 31 mars 1959. A l'occasion, il a parlé des dépenses estimatives pour 1959-1960; la valeur de son exposé en a été rehaussée. En outre, on ferait bien de choisir une façon de procéder qui permettrait au Comité d'étudier les rapports courants et non, comme dans le cas présent, ceux qui ont trait à une période qui s'est terminée il y a plus de quinze mois.

9. L'Auditeur général doit faire rapport à un ministre ainsi qu'au Conseil au sujet des "comptes et des transactions financières du Conseil". Il a dit qu'il lui serait utile de savoir quel genre de rapport de vérification est souhaitable, et qu'au cours de la rédaction du rapport dont le Comité est actuellement saisi, il s'est inspiré d'une remarque du premier ministre de l'époque faite à la Chambre des communes le 5 février 1957:

> ... mais puisqu'il agira publiquement et que ses opérations feront, chaque année, l'objet de la part de l'Auditeur général d'un rapport déposé au Parlement, le Conseil,—nous en aurons la garantie,— comprendra que le public aura conscience que c'est son argent qu'on administre ainsi, et le Conseil voudra, je pense, l'employer d'une façon qui aura l'approbation de la majorité de la population canadienne.

Le Comité ne s'oppose aucunement à cette proposition.

10. L'article 23 de la loi sur le Conseil des arts du Canada exige que des rapports soient soumis au ministre désigné, au maximum trois mois après la fin de l'année financière du Conseil, que le ministre présente ce rapport au Parlement 15 jours plus tard et qu'il soit "pourvu à l'examen de ces rapports par le Parlement". Comme la loi stipule que le Conseil "n'est pas mandataire de Sa Majesté", le Comité recommande que l'on étudie à nouveau le texte de l'article 23 ou le mandat du Comité ou bien les deux à la fois, de façon à préciser davantage le rôle du Comité lorsqu'il procède à l'étude de ces rapports.

Un exemplaire du compte rendu des procès-verbaux et des témoignages relatifs au Conseil des arts du Canada est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 15 aux Journaux*).

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

*Question n° 104 par M. Fisher—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Entre 1951 et 1957 inclusivement, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont-ils octroyé des contrats à *Marine Industries Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant global de ces contrats, quand ont-ils été octroyés et quel était leur objet?

*Question n° 109 par M. Caron—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Du 1er janvier au 1er juin 1958, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

3. Au cours de la période susmentionnée, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

5. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

6. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

7. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

8. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

*Question n° 110 par M. Caron—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Qui publie l'Atlas du Canada et rédige les renseignements qu'il contient?

2. Qui l'offre en vente au public, quand a-t-il été offert en vente pour la première fois, a-t-on envoyé des avis au sujet de cette vente et à quelle date ont-ils été envoyés?

3. A-t-on envoyé un nouvel avis annonçant un délai dans la publication de l'Atlas? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la raison de ce délai?

4. A-t-on fait la demande de reliures pour cet Atlas?

5. A-t-on annoncé ou demandé des soumissions pour de telles reliures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quelle quantité?

6. Quels étaient les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

7. A qui a-t-on octroyé le contrat?

8. A-t-on fait un deuxième appel de soumissions? Dans le cas de l'affirmative, pour combien de reliures?

9. Quel était le nom des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

10. A qui a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

11. A-t-on fait la demande d'autres reliures? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on reçu des soumissions et quel en était le montant?

12. A-t-on reçu des observations au nom de la dernière société susvisée? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

13. Dans combien de temps ces reliures seront-elles prêtes?

14. Quelle est la raison du délai entre l'octroi de la première commande et l'exécution de la dernière?

Question n° 388 par M. Herridge—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. *a*) Quels sont les membres du personnel exécutif du comité inter-armes des équivalences? *b*) Quels postes occupent-ils et quel est le traitement de chacun?

2. Quelles sont les qualifications universitaires et techniques de chaque membre du personnel exécutif de ce comité?

3. Quelles sont les attributions du secrétaire exécutif du comité et qui les a établies?

4. *a*) Ce poste relève-t-il de la Commission du service civil? *b*) Quand le titulaire actuel a-t-il été nommé? *c*) La nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours public?

Question n° 459 par M. McGregor—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er janvier 1946, le National-Canadien ou l'une de ses filiales ou tout ministère du gouvernement a-t-il loué à quelque société, corporation, association ou personne, quelque emplacement, au Canada ou aux États-Unis, destiné au stationnement des automobiles?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) où est-il situé et quelle en est la superficie, *b*) quels sont les dirigeants de ces sociétés, corporations et (ou) associations, et quel poste chacun y détient-il; *c*) à quelle date chaque bail et (ou) entente ont-ils été signés, quelles sont la durée et la teneur de chacun; *d*) quel est le loyer ou le pourcentage des recettes exigé dans chaque cas et sur quoi s'est-on fondé pour en venir à cette entente?

3. A-t-on demandé des soumissions dans chacun de ces cas de location?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) dans quels journaux a-t-on publié un tel avis, *c*) quels ont été les soumissionnaires et quel a été le montant de chaque soumission?

5. Quel est le nom des signataires de ces baux ou ententes pour le compte *a*) du locateur, *b*) du locataire?

Question n° 466 par M. Herridge—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Lorsque le comité inter-armes des équivalences a été institué pour la première fois, a-t-on exposé ses attributions dans un document? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date ce document a-t-il été rédigé, qui l'a approuvé et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

2. A-t-on procédé à une nouvelle rédaction de ces attributions à une date ultérieure? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date a-t-elle été faite, qui l'a approuvée et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

3. Quant à la responsabilité, quelle comparaison peut-on établir entre le poste de secrétaire exécutif du comité inter-armes des équivalences et celui d'architecte en chef de la Division des constructions de l'Armée et de l'Aviation royale du Canada, au ministère de la Défense nationale?

M. Howard, appuyé par M. Fisher, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit émis en vue de la production de la copie de la déposition de M. T. D. MacDonald, directeur des enquêtes et recherches de la Division des enquêtes sur les coalitions, lors de l'enquête sur la production, l'achat et la vente du poisson cru en Colombie-Britannique. (**Avis de motion n° 126*)

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur division.

Le Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

JUSTICE

B—PÉNITENCIERS

161	Construction, améliorations et matériel	$6,058,571 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

162	Augmentation de $400 par année à la prestation payable à Mme Alice Joynson, conformément aux dispositions du chapitre 11 des Statuts de 1914, et augmentation de $300 par année à la prestation payable à Mme Jean Laird Farrell, conformément au chapitre 76 des Statuts de 1927; ces augmentations prendront effet le 1er avril 1959	700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

JUSTICE

B—PÉNITENCIERS

528 Construction, améliorations et matériel—Crédit supplémentaire 572,436 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Fulton, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du télégramme adressé le 13 mars 1959 au ministre de la Justice par le maire de Saint-Jean (Terre-Neuve), demandant des renforts pour la Gendarmerie royale du Canada.

Par M. MacLean (Queens), membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'Office des prix des produits de la pêche pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre 120 des Statuts revisés du Canada (1952).

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 489)—1. A-t-on procédé au lavage des piliers de l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall en vue d'analyser le volume de vase, avant d'entreprendre des travaux remédiateurs?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) qui a dirigé cette opération, *b*) à quelles dates a-t-elle été effectuée, *c*) quel a été le nombre de lavages, *d*) pourquoi chaque lavage avait-il été jugé nécessaire?

3. L'entrepreneur des travaux remédiateurs avait-il demandé une copie du rapport de l'analyse de la teneur en vase des piliers?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) lui a-t-on remis cette copie et à quelle date lui a-t-elle été remise, *b*) à quelle date en avait-il fait la demande et quelle en était la teneur?

5. Sinon, pour quelle raison l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle rejeté sa demande?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 490)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle reçu un rapport sur l'analyse de la teneur en vase des piliers de l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall, provenant d'une société d'inspection qui avait fait cette vérification à la demande de l'entrepreneur effectuant les travaux remédiateurs à l'infrastructure?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date a-t-on soumis ce rapport, *b*) quel en était le signataire, *c*) quel poste celui-ci occupait-il, *d*) quel était le nom de son employeur, *e*) quelles étaient les conclusions de ce rapport indépendant?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 491)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle reçu un rapport ou une lettre des entrepreneurs effectuant des travaux à l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall, relativement à la différence qu'ils ont constatée dans les conditions du sol ou de l'argile glaciaire comparativement aux renseignements que l'Administration leur avait transmis à la suite des sondages d'essai exécutés par le Corps des ingénieurs des États-Unis ou par l'Administration?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient la date et la nature de cette communication?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 492)—1. A quelle date a-t-on exécuté les premiers sondages d'essai relatifs aux conditions du sol en ce qui a trait à l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall?

2. Quel était le nom de chaque personne qui a exécuté ces sondages d'essai et quel poste occupait-elle?

3. Quels ont été les résultats de ces essais et quel était le volume des échantillons prélevés?

4. La résistance de ces échantillons a-t-elle été vérifiée au Canada?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la date de chaque essai, *b*) quel était le nom de la personne qui a effectué ces essais, *c*) quels étaient le nom et l'emplacement du laboratoire où les essais ont été effectués?

6. Où a-t-on gardé les échantillons depuis que ces sondages ont été exécutés?

7. A-t-on transporté ailleurs ces échantillons? Dans le cas de l'affirmative, à quel endroit et à quelle date ont-ils été transportés?

M. Argue—Lundi prochain—QUESTION—(N° 493)—1. Quel était le nom de l'entrepreneur qui a fourni les plaques de revêtement, les feuillures et les poutrelles des portes busquées et des vannes-secteurs de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Quel prix l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle convenu de payer pour ce matériel?

3. A-t-on modifié le contrat quant à la qualité de l'acier?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel était le nom du fonctionnaire ou de la société qui a demandé cette modification, *b*) à quelle date a-t-on fait cette demande, *c*) à quelle date l'Administration a-t-elle accepté de modifier le contrat, *d*) quels étaient les noms et les attributions des fonctionnaires de l'Administration qui ont accepté cette modification, *e*) pour quelle raison a-t-on accepté cette modification, *f*) en quoi consistait-elle?

5. Quelle était la qualité de l'acier ordinaire accepté et quelle était sa teneur en cuivre?

6. Quelle était, dans le devis descriptif original, la qualité de l'acier et sa teneur en cuivre *a*) pour les plaques de revêtement, *b*) pour les portes busquées de la partie inférieure, et quelle était la qualité de l'acier accepté en définitive?

7. Quelle différence y avait-il entre la valeur de l'acier stipulée dans le contrat du devis descriptif original et celle de l'acier qui a été acceptée par l'Administration?

8. A-t-on diminué le prix du contrat original accepté pour donner suite aux modifications apportées à l'égard de l'acier?

9. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant du contrat modifié, à quelle date devait-on acquitter cette somme et quelle somme a-t-on effectivement versée?

M. Denis—Lundi prochain—QUESTION—(N° 494)—Au cours de chacune des années financières 1955-1956, 1956-1957 et 1957-1958, combien de demandes de renseignements ont été reçues par le ministère des Postes au sujet de retards dans la livraison ou de non-livraison d'articles expédiés par la poste?

**M. Benidickson*—Lundi prochain—QUESTION—(N° 111)—1. Quelles sommes la Société Radio-Canada *a*) a-t-elle dépensées durant l'année financière 1958-1959, *b*) a-t-elle prévues pour l'année financière 1959-1960, en vue de l'aménagement de stations-relais de télévision, en indiquant les détails relatifs à chaque station?

2. Depuis le 1er avril 1959, quelles sommes (i) a-t-on dépensées ou (ii) a-t-on engagées à l'égard de chaque station-relais de télévision de la Société Radio-Canada; (iii) suivant les prévisions actuelles, à quelle date chacune de ces stations-relais sera-t-elle en service?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 25 juin 1959	
238–S	Agriculture et colonisation	9 h. 30 du matin et 3 heures de l'après-midi
112–N	Bills privés en général	9 h. 45 du matin
	Le lundi 29 juin 1959	
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 109

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose,—Que le lundi 29 juin 1959 et les lundis, mardis et samedis subséquents jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient les suivantes:

Lundi et mardi:
Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.
Huit heures à dix heures du soir.

Samedi:
Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures et demie de l'après-midi à six heures du soir.

Que l'ordre des travaux et la procédure soient les mêmes le samedi que le jeudi (jour du Gouvernement).

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Administration centrale et Services nationaux de police—

362 Fonctionnement et entretien $6,270,114 00

363	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	282,515 00
	Services terrestres et aériens et division de formation—	
364	Fonctionnement et entretien	35,227,872 00
365	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	5,826,605 00
	Services maritimes—	
366	Fonctionnement et entretien	1,633,618 00
367	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	427,022 00
368	Subvention à la *Canadian Association of Chiefs of Police*	500 00
369	Subvention à la *Royal Canadian Mounted Police Veterans' Association*	300 00
	PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS	
370	Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, selon le détail des affectations	15,162 00
371	Contribution de l'État au Compte des pensions de la Gendarmerie royale du Canada	1,432,171 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	Services terrestres et aériens et divisions de formation—	
578	Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	189,100 00
	Services maritimes—	
579	Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	64,480 00
580	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire	21,000 00
	PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS	
581	Contribution de l'État au Compte des pensions de la Gendarmerie royale du Canada—Crédit supplémentaire	16,792 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

COMMERCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Service des délégués commerciaux—	
381	Administration et fonctionnement	3,747,293 00
382	Construction ou acquisition de bâtiments, terrains, matériel et fournitures	222,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-64, Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre.

Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods.

Bill C-41, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

Bill C-54, Loi donnant suite à une convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition sur les revenus.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-25, Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes.—*Mme Fairclough.*

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-28, Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company".—*M. Thompson.*

Bill SD-349, Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau.—*M. McCleave.*

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.—*M. McCleave.*

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.—*M. McCleave.*

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.—*M. McCleave.*

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.—*M. McCleave.*

Lesdits bills sont réputés avoir été lus une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

Un message est reçu du Sénat, transmettant à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives produites relativement aux bills de divorce susmentionnés et demandant de remettre au Sénat lesdites dépositions et pièces justificatives.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Brooks, membre du conseil privé de la reine,—État financier (en français et en anglais) relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 20 de ladite loi, chapitre 279 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Brooks,—État financier (en français et en anglais) relatif aux opérations de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays, pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 12 de ladite loi, chapitre 54 modifié des Statuts du Canada (1920).

Par M. Brooks,—État (en français et en anglais) relatif aux engagements financiers conclus et aux dépenses faites sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon l'article 42 de ladite loi, chapitre 280 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Brooks,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre 10 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi que le rapport de l'auditeur général en l'espèce.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 431*) en date du 3 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Le gouvernement d'Ontario se joint-il au gouvernement fédéral en vue de rendre les ports de Fort-William et Port-Arthur les plus beaux du lac Supérieur?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été, jusqu'ici, l'apport du gouvernement Frost?

3. Quelles dispositions le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral ont-ils prises quant au partage des frais à l'avenir?

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question n° 100*) en date du 17 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Quels étaient les noms des présidents des conseils arbitraux institués par la Commission d'assurance-chômage, en fonctions au mois de juin 1957?

2. Combien de ces présidents sont encore en fonctions?

3. A-t-on remplacé certains de ces présidents? Dans le cas de l'affirmative, combien et pour quelle raison dans chaque cas?

Par M. Hees, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission maritime canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon l'article 13 de la Loi sur la Commission maritime canadienne, chapitre 38 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. O'Hurley, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la *Defence Construction (1951) Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin, suivant l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

*M. *Argue*—Lundi prochain—ADRESSE—(N° 127)—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports d'inspection, rapports d'essai, accords, contrats et autres documents et rapports, échangés depuis le 13 novembre 1956 entre tout fonctionnaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, tout membre du ministère, et le Corps des ingénieurs des États-Unis, la *St-Lawrence Seaway Development Corporation*, des entrepreneurs ou leurs ingénieurs ou leurs mandataires, relativement à l'aménagement de l'infrastructure et de la superstructure du pont surélevé de Cornwall, et aux travaux remédiateurs requis à l'égard de quelque partie dudit pont.

Le premier ministre—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Résolu,—Que, afin de marquer l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada et Son intérêt personnel dans le bien-être de l'enfance, il y a lieu de présenter une mesure législative établissant un Fonds canadien de la reine Élisabeth II pour aider aux recherches sur les maladies de l'enfance, en vue d'aider les particuliers ou les organisations à entreprendre ou poursuivre des recherches sur les maladies de l'enfance, ainsi que sur les causes et le traitement de ces maladies et sur la lutte préventive contre ces dernières, et en vue d'affecter, sur le Fonds du revenu consolidé, la somme de un million de dollars au Fonds canadien de recherches; de pourvoir aux facilités et services administratifs et techniques requis pour les objets de la présente loi; et, en général, d'établir les autres dispositions nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 29 juin 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
112–N	Prévisions de dépenses (*à huis clos*)	3 h. 30 de l'après-midi
	Le mardi 30 juin 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 110

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 23 juin 1959

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture de la session du Parlement, et je vous en remercie sincèrement.

VINCENT MASSEY

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le dix-huitième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill S-27, Loi constituant en corporation "The Free Methodist Church in Canada".

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le dix-neuvième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-340, Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.

Bill SD-341, Loi pour faire droit à Antonio Choma.
Bill SD-342, Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.
Bill SD-343, Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.
Bill SD-344, Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.
Bill SD-345, Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.
Bill SD-346, Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.
Bill SD-347, Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.
Bill SD-348, Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le vingtième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-19, Loi pour faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie.
Bill SD-20, Loi pour faire droit à Patricia Burnell Fraser Rosensweig.
Bill SD-98, Loi pour faire droit à Dawn Jean McKenzie Barr.
Bill SD-99, Loi pour faire droit à Helen Ann Kovach Ujvary.
Bill SD-100, Loi pour faire droit à David Scott Brown.
Bill SD-101, Loi pour faire droit à Doris Margaret Turner Smiley.
Bill SD-104, Loi pour faire droit à Angelo Ciamarro.
Bill SD-110, Loi pour faire droit à Gustave-René Gosselin.
Bill SD-111, Loi pour faire droit à Marie-Berthe-Jeannine Quesnel Patenaude.
Bill SD-136, Loi pour faire droit à Mary Athanas Copis.
Bill SD-275, Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.
Bill SD-276, Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.
Bill SD-291, Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu pour une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-25, Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes.—*Mme Fairclough.*

Du consentement unanime, M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose, —Que la Chambre se forme en comité plénier plus tard aujourd'hui pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Que, afin de marquer l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada et Son intérêt personnel dans le bien-être de l'enfance, il y a lieu de présenter une mesure législative établissant le Fonds canadien de recherches de la reine Elisabeth II sur les maladies de l'enfance, en vue d'aider les particuliers ou les organisations à entreprendre ou poursuivre des recherches sur les maladies de l'enfance, ainsi que sur les causes et le traitement de ces maladies et sur la lutte préventive contre ces dernières, et en vue d'affecter, sur le Fonds du revenu consolidé, la somme de un million de dollars au Fonds canadien de recherches; de pourvoir aux facilités et services administratifs et techniques requis pour les objets de la présente loi; et, en général, d'établir les autres dispositions nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier plus tard aujourd'hui pour étudier ledit projet de résolution.

Sur motion de M. Fisher, appuyé par M. Howard, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, l'État de Minnesota, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et toutes autres autorités ou personnes, au sujet d'un pont à Fort-Frances (Ont.). (**Avis de motion n° 125*)

Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le Fonds canadien de recherches de la reine Elisabeth II sur les maladies de l'enfance.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que, afin de marquer l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada et Son intérêt personnel dans le bien-être de l'enfance, il y a lieu de présenter une mesure législative établissant le Fonds canadien de recherches de la reine Elisabeth II sur les maladies de l'enfance, en vue d'aider les particuliers ou les organisations à entreprendre ou poursuivre des recherches sur les maladie de l'enfance, ainsi que sur les causes et le traitement de ces maladies et sur la lutte préventive contre ces dernières, et en vue d'affecter, sur le Fonds du revenu consolidé, la somme de un million de dollars au Fonds canadien de recherches; de pourvoir aux facilités et services administratifs et techniques requis pour les objets de la présente loi; et, en général, d'établir les autres dispositions nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-65, Loi marquant l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada par des dispositions pour l'établissement et l'administration d'un Fonds aidant aux recherches sur les maladies de l'enfance, qui est lu pour une première fois.

Du consentement unanime, M. Diefenbaker, appuyé par M. Green, propose, —Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-57, Loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-24, Loi concernant l'essai, l'inspection et la vente des semences;

M. Harkness, appuyé par M. Hamilton (Qu'Appelle), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant l'assurance-récolte.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant le paiement de contributions et l'octroi de prêts par le ministre des Finances, sur le Fonds du revenu consolidé, quant au fonctionnement de plans provinciaux d'assurance-récolte.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Harkness, appuyé par M. Comtois, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-66, Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de pourvoir à l'institution d'un régime de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs, en y incorporant les dispositions de la Loi sur le prêt agricole canadien, et de prévoir, en outre, un nouveau genre de crédit hypothécaire agricole surveillé, aux fins de contrôle, et d'abroger ladite Loi sur le prêt agricole canadien.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Harkness, appuyé par M. Comtois, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-67, Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 21*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de toute correspondance et de toutes ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario, depuis le 1er janvier 1958, concernant le programme des travaux d'hiver en ce qui a trait à l'aménagement et à l'amélioration des terrains de pique-nique.

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Surintendant des assurances du Canada, volume III—États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année close le 31 décembre 1957, selon l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Fleming (Eglinton),—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil pour l'année close le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (2) de l'article 21 de ladite loi, chapitre 49 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures treize minutes du soir, M. l'Orateur, prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

*M. *Robichaud*—Mercredi prochain—ADRESSE—(N° 128)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral des Pêcheries et tout particulier ou groupement ou tous autres intéressés, relativement à l'exploitation de filets ou de seines à poche pour la pêche au hareng dans les eaux avoisinant le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 30 juin 1959	
253-D	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
	Le jeudi 2 juillet 1959	
112-N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
356-S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 111

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné que, lorsque la Chambre lèvera la séance à une heure de l'après-midi mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à jeudi, à onze heures du matin.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes aux fins suivantes: étendre l'application de la loi aux producteurs de charbon dans tout le Canada; prescrire que le principal global des prêts consentis aux producteurs de charbon sous le régime de l'article 6 de la loi sera porté de dix millions de dollars à vingt millions de dollars et que le principal global des prêts consentis à quelque producteur de charbon aux termes du même article sera porté de sept millions et demi de dollars à douze millions de dollars; proroger l'application de ladite loi pour la période allant du 31 octobre 1959 au 31 octobre 1964; autoriser certains amendements à la convention conclue avec la Dominion Coal Company Limited, en vertu de ladite loi, en vue de modifier les conditions relatives au remboursement du principal et à l'intérêt, prévues par l'article 4 de ladite loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Comtois, appuyé par M. Brooks, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de cette dernière loi, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-20, Loi modifiant la Loi sur les unités de longueur et de masse;

M. Churchill, appuyé par M. Comtois, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-21, Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures;

M. Churchill, appuyé par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation;

M. Churchill, appuyé par M. Starr, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel;

M. Fulton, appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Avec le consentement unanime, il est fait appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-28, Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company";

M. Thompson, appuyé par M. MacEwan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

M. McCleave, appuyé par M. Thompson, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (conformément à l'article 54 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois, les bills de divorce sur division, et adoptés:

Bill S-27, Loi constituant en corporation "The Free Methodist Church in Canada".

Bill SD-340, Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.

Bill SD-341, Loi pour faire droit à Antonio Choma.

Bill SD-342, Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.

Bill SD-343, Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.

Bill SD-344, Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.

Bill SD-345, Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.

Bill SD-346, Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.

Bill SD-347, Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.

Bill SD-348, Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.

Bill SD-19, Loi pour faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie.

Bill SD-20, Loi pour faire droit à Patricia Burnell Fraser Rosensweig.

Bill SD-98, Loi pour faire droit à Dawn Jean McKenzie Barr.

Bill SD-99, Loi pour faire droit à Helen Ann Kovach Ujvary.

Bill SD-100, Loi pour faire droit à David Scott Brown.

Bill SD-101, Loi pour faire droit à Doris Margaret Turner Smiley.

Bill SD-104, Loi pour faire droit à Angelo Ciamarro.

Bill SD-110, Loi pour faire droit à Gustave-René Gosselin.

Bill SD-111, Loi pour faire droit à Marie-Berthe-Jeannine Quesnel Patenaude.

Bill SD-136, Loi pour faire droit à Mary Athanas Copis.

Bill SD-275, Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.

Bill SD-276, Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.

Bill SD-291, Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

Du consentement unanime, les bills suivants sont lus respectivement une deuxième fois, sur division, et renvoyés au comité permanent des bills privés en général (avec les dépositions entendues et les pièces justificatives produites au sujet desdits bills devant le comité permanent des divorces du Sénat):

Bill SD-349, Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau.

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-65, Loi marquant l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada par des dispositions pour l'établissement et l'administration d'un Fonds aidant aux recherches sur les maladies de l'enfance.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 19 et 20 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Howard, appuyé par M. Peters: Que le Bill C-17, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Dépenses d'élection), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fulton, appuyé par M. Churchill: Que le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 juin 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français) sur les dépenses et l'administration relatives à l'application de la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année close le 31 mars 1959, selon l'article 9 de ladite loi, chapitre 26 des Statuts du Canada (1956).

Par M. O'Hurley, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (1) de l'article 13 de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre 35 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. O'Hurley,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre 260 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. O'Hurley,—Rapport de la *Canadian Arsenals Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément au paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures six minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Les bills suivants ont été affichés ce trentième jour de juin et seront pris en considération par leurs comités respectifs le ou après le jeudi 2 juillet:

Comité permanent de la banque et du commerce

Bill S-28, Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company".—*M. Thompson.*

Comité permanent des bills privés en général

Bill SD-349, Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau.—*M. McCleave.*

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.—*M. McCleave.*

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.—*M. McCleave.*

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.—*M. McCleave.*

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.—*M. McCleave.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 495)—1. A-t-on récemment embauché des concierges adjoints, dont l'un à service continu et l'autre à service discontinu, à l'édifice public fédéral de Newcastle (N.-B.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, la Commission du service civil avait-elle annoncé un concours et ces concierges avaient-ils été choisis par une commission d'examinateurs? Sinon, de quelle façon a-t-on procédé à leur choix?

3. Ces personnes sont-elles actuellement assujetties à la Loi sur le service civil?

M. McWilliam—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 496)—1. La réglementation de la récolte des plantes marines, notamment la mousse d'Irlande, le fucus et le varech, relève-t-elle du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux?

2. Si le gouvernement fédéral a autorité en la matière, envisage-t-il d'édicter des règlements relatifs à la récolte de la mousse d'Irlande?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 497)—1. Quel est le nom du chef et de chaque membre de la police du Conseil des ports nationaux, à Montréal?

2. Quels sont la date de nomination, la compétence et le traitement de chacun?

3. Le recrutement de la police du Conseil se fait-il à la suite d'un concours?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel est l'organisme chargé de tenir ce concours et quelles sont les qualités et la compétence requises pour être membre de ce service de police?

5. Sinon, par qui et en vertu de quelle autorisation ces nominations sont-elles sanctionnées?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 498)—1. Quels sont les noms des fonctionnaires administratifs, des acheteurs et des membres du Conseil des ports nationaux?

2. A quelle date ont-ils occupé leur poste actuel, quels sont leurs fonctions, leur compétence et leur traitement, en vertu de quelle autorisation et à quelle date y ont-ils été nommés?

3. Certaines de ces personnes ont-elles déjà occupé un poste au sein de l'administration fédérale?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels postes, quelle a été la durée de leur service, quels étaient leurs fonctions, traitements et qualifications?

5. Certains de ces postes ont-ils été remplis à la suite de concours de la Commission du service civil?

6. Dans le cas de l'affirmative, quels postes ont été ainsi remplis et à quelle date l'ont-ils été?

7. Sinon, en vertu de quelle autorisation et à quelle date la nomination à chaque poste a-t-elle été faite et qui l'avait recommandée?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 499)—1. Des entrepreneurs ou leurs représentants et des fonctionnaires de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou du ministère des Transports se sont-ils réunis en vue de traiter *a*) des travaux parachevés aux termes du contrat numéro 49, ou *b*) du paiement de ces travaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date et *b*) à quel endroit chaque réunion a-t-elle eu lieu, *c*) quels y étaient les fonctionnaires présents, *d*) quel était l'objet des pourparlers, *e*) quelles décisions y a-t-on prises, *f*) quelles décisions a-t-on mises à exécution et à quelle date l'ont-elles été?

3. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou le ministère des Transports a-t-il obtenu l'avis de conseillers juridiques au sujet de l'acquittement des sommes dues en vertu de ce contrat?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel fonctionnaire a demandé un tel avis, *b*) à quelle date l'a-t-il demandé, *c*) quelle était la teneur de sa demande, *d*) quelle était la nature de l'avis communiqué, *e*) à quel conseiller juridique s'est-on adressé, *f*) quelle décision a-t-on prise?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 500)—1. Quel était le montant global stipulé au contrat numéro 49 concernant le dragage du canal maritime de Welland?

2. Sur ce montant, quelles sommes a-t-on acquittées et à quelles dates l'ont-elles été?

3. Au 1er juin 1959, quelle somme globale restait-il à verser à l'égard de ce contrat?

4. A-t-on soumis des comptes relatifs au contrat numéro 49 *a*) à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, *b*) au ministère des Transports?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été *a*) le nombre, *b*) la date, *c*) les montants de ces comptes, *d*) de quels travaux s'agissait-il?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 501)—1. A quelle date a-t-on signé le contrat numéro 49 pour le dragage du canal maritime de Welland?

2. A quelles dates a-t-on commencé et parachevé les travaux dudit canal?

3. L'Administration de la voie maritime a-t-elle communiqué des instructions aux entrepreneurs sur la façon de présenter les soumissions relatives à ce contrat?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient la teneur et la date de ces instructions?

5. Quelle était la quantité *a*) de vase, *b*) de roc, prévue dans le contrat numéro 49, et d'après quelles sources de renseignements a-t-on calculé cette quantité?

6. Combien de verges cubes *a*) de vase, *b*) de roc, a-t-on enlevées lors des travaux d'excavation?

7. Cette quantité était-elle supérieure à celle que prévoyait le contrat?

8. Dans le cas de l'affirmative, qui a autorisé l'enlèvement de la quantité supplémentaire, combien de verges cubes de vase et de roc a-t-on enlevées, qu'est-ce qui justifiait cette autorisation et à quelle date a-t-elle été donnée?

9. Quel prix l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent avait-elle accepté pour les travaux d'excavation *a*) de la vase, *b*) du roc?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 502)—1. Le Conseil des ports nationaux, à Montréal, a-t-il conclu quelque contrat ou accord avec des agences pour le service de protection du port de Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date chaque contrat ou accord a-t-il été conclu, avec qui a-t-il été conclu, quelles étaient la teneur et les conditions de chacun, et pour quelle raison avait-on conclu chacun de ces contrats ou accords?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 503)—1. Le gouvernement canadien avait-il été invité à prendre part à la Foire des denrées alimentaires et des breuvages du Commonwealth, récemment tenue au Royaume-Uni sous l'égide de la *Commonwealth Union of Trade*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

3. A-t-on exposé des produits canadiens à cette Foire?

M. Argue—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 504)—1. Depuis sa constitution, la *Federal Commerce Navigation Company Limited* a-t-elle conclu des engagements ou passé des contrats avec quelque ministère de l'État?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates et avec quel ministère et *b*) à quelles fins a-t-elle conclu ces engagements ou passé ces contrats; *c*) quelle était la nature de chaque engagement ou contrat; *d*) quelles en étaient les modalités?

3. Chacun de ces contrats avait-il été l'objet d'une demande de soumissions?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et le montant des soumissions à l'égard de chaque contrat?

5. A quelle date cette société a-t-elle été constituée?

6. Quels étaient les noms des membres du premier conseil d'administration de cette société et qui a succédé à ceux-ci au cours de chaque année depuis la date de constitution jusqu'à ce jour?

**M. Meunier*—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 129)—Copie de tous accords, correspondance, contrats, évaluations et autres documents échangés depuis 1951 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral et les anciens propriétaires des terrains connus sous le nom de la Commune de La Baie-du-Febvre (comté de Nicolet-Yamaska) et expropriés par le gouvernement fédéral?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 2 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 heures du matin
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi et 8 heures du soir

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 112

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 1er JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Pour observer la fête du *Dominion*, en ce quatre-vingt-douzième anniversaire de la Confédération, et pour marquer la présence à Ottawa de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le prince Philippe, les membres de la Chambre se lèvent et chantent *Dieu sauve la reine* et *O Canada*.

M. Dinsdale, du comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le sixième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

1. Le Comité a terminé la besogne dont la Chambre des communes l'avait chargé pour la présente session. Le Comité a examiné à fond le budget des dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants et étudié trois mesures législatives. Sur tous ces points, il a fait rapport à la Chambre des communes.

2. Au cours de ses délibérations, le Comité a reçu des demandes de la part de plusieurs groupes d'anciens combattants qui désiraient présenter des mémoires. C'est au cours de l'examen du premier poste des crédits du ministère que le Comité a entendu leurs témoignages.

3. L'examen complet qu'il a fait de la législation concernant nos anciens combattants a de nouveau convaincu le Comité que, dans l'ensemble, nos lois à cet égard sont satisfaisantes. Les intérêts des anciens combattants sont sauvegardés. Tout n'est pas parfait, il va sans dire, car il faut toujours pourvoir aux fluctuations constantes qui se produisent dans la situation sociale et personnelle des anciens combattants. C'est pour cela qu'on a modifié trois des principales lois concernant les anciens combattants au cours de la présente session.

4. Les programmes actuels concernant les anciens combattants visent à leur aider à se suffire à eux-mêmes et à devenir des membres utiles de la collectivité. Depuis la seconde Grande Guerre, on s'efforce surtout d'aider aux anciens com-

battants à s'insérer de nouveau dans la vie civile. Les vastes programmes de réadaptation ont été éminemment fructueux à cet égard et continueront d'être bienfaisants au fur et à mesure qu'on les modifiera pour répondre aux circonstances nouvelles.

5. Il y a lieu de relever le sens des responsabilités dont ont fait preuve les porte-parole de nos groupes d'anciens combattants. Les anciens combattants du Canada sont, en effet, imbus d'un sens très accusé de la justice. On pouvait s'attendre de trouver cette attitude chez ceux de nos concitoyens qui ont fait preuve de tant d'esprit de sacrifice pendant la guerre. On peut compter également qu'ils témoignent d'un égal dévouement en temps de paix. Le même esprit se retrouve parmi les députés car nombre d'entre eux ont eu d'éminents états de service au front.

6. Il faut bien se rappeler que l'accomplissement de ses devoirs de citoyen ne saurait être exempt de peine ni de sacrifice, en temps de paix comme en temps de guerre. Il nous faut assumer avec toujours plus de générosité les obligations que nous impose la citoyenneté, si nous voulons assurer la survivance et la prospérité de notre mode de vie libre, face aux empiètements actuels des régimes totalitaires.

ÉTUDE DE LA LÉGISLATION

Pensions

7. Plusieurs des vœux présentés au Comité se rapportaient à la loi sur les pensions. On pouvait s'y attendre. L'indemnisation des invalidités résultant des services rendus à son pays constitue le fondement de tout programme d'aide aux anciens combattants. Au cours des délibérations, le ministre a donné à entendre que la loi sur les pensions ne serait pas présentée au Parlement en vue d'être modifiée pendant la présente session. Conformément à la ligne de conduite annoncée par le gouvernement, et qui consiste à reviser les lois sur les anciens combattants d'une manière périodique et progressive, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a subi cette année d'importantes modifications. On s'attend que la loi sur les pensions fera l'objet d'une revision analogue l'an prochain.

8. Plusieurs organismes d'anciens combattants, y compris *The Sir Arthur Pearson War Blinded,* le Corps canadien, l'Association des amputés de guerre, la Légion canadienne et l'Association des anciens combattants ont recommandé un relèvement général des taux des pensions. Bien entendu, cette question devra être étudiée à la lumière de tout changement qui a pu se produire depuis la dernière fois qu'on a modifié les taux. Il en va de même pour l'augmentation générale des taux des allocations aux anciens combattants que préconisent également les organismes susmentionnés.

9. Outre les recommandations intéressant la loi sur les pensions et la loi sur les allocations aux anciens combattants, la plupart des questions soulevées avaient déjà été portées à l'attention du ministre et du gouvernement par le passé. La Légion canadienne, par exemple, a réitéré les requêtes générales consignées dans le mémoire qu'elle avait présenté au Cabinet l'automne dernier, comme elle le fait chaque année le jour du Souvenir.

Services de traitements médicaux

10. Deux mémoires au moins traitaient de la question de l'hospitalisation. Celui du *Sir Arthur Pearson War Blinded* préconisait l'hospitalisation gratuite pour toutes les maladies. De plus, on a donné à entendre que les formalités d'entrée aux hôpitaux des anciens combattants pourraient être améliorées.

11. Afin de se renseigner sur ces questions, les membres du Comité ont visité l'hôpital Sunnybrook à Toronto. Ils sont revenus convaincus que l'hôpital

Sunnybrook fournissait un programme de traitements complet et satisfaisant. On a pu constater que le nombre de lits destinés aux malades exigeant des traitements était insuffisant. Cela est surtout attribuable au nombre croissant d'anciens combattants plus âgés qui auraient besoin de soins à domicile plutôt qu'à l'hôpital, et se rattache au problème général causé par la longévité sans cesse accrue et la proportion croissante de notre population que représentent les vieillards. Ce problème sera seulement résolu lorsqu'on mettra à la disposition de ces citoyens plus âgés un programme spécial de traitements à domicile.

12. Le Corps canadien a formulé une requête spéciale, savoir l'hospitalisation et les traitements gratuits pour les membres des forces armées en temps de paix. Comme ces militaires ne relèvent pas du ministère des Affaires des anciens combattants, la question devrait être soumise au ministère de la Défense nationale.

Anciens combattants de Hong-Kong

13. Les anciens combattants de Hong-Kong ont comparu devant le Comité pour réitérer leur demande d'une indemnité particulière pour le travail forcé qu'ils ont dû accomplir et pour les dépenses qu'ils ont subies afin de présenter des demandes semblables par le passé. Le gouvernement est bien au courant de ce problème. En novembre dernier, à la suite de demandes répétées, on a modifié les règlements relatifs aux réclamations de guerre afin d'accroître de 50 p. 100 les indemnités pour sévices.

14. Le Comité a étudié cette nouvelle demande avec grand soin. M. Paul Thériault, secrétaire de la Commission des réclamations de guerre, a comparu devant le Comité qui l'a interrogé. Le ministre des Finances a fourni des renseignements sur l'état actuel de la caisse des réclamations de guerre.

15. On a révélé que les indemnités pour sévices, calculées sur une base quotidienne, aux termes des règlements relatifs aux réclamations de guerre, comprennent une indemnité pour le travail forcé ou pour toute perte pécuniaire encourue à la suite de sévices subis pendant la période d'internement. On a aussi révélé que ce groupe comprend quelque 4,000 prisonniers de guerre qui ont combattu sur le théâtre de guerre européen, de même que les 1,300 prisonniers des Japonais.

16. Le montant de la Caisse des réclamations de guerre, provenant des biens d'anciens ennemis, s'élevait à 10 millions de dollars. De ce total, environ 5.2 millions venaient de sources japonaises. De ces 5.2 millions, les prisonniers de Hong-Kong et leurs personnes à charge ont reçu $3,021,414 en indemnité pour sévices. Les Canadiens faits prisonniers pendant qu'ils servaient dans les forces britanniques ont reçu $188,940 et les civils, $494,788. Un solde de 1.5 million des indemnités japonaises a été versé à des civils pour décès, blessures corporelles et pertes de propriété, subis en Extrême-Orient.

17. Une somme de 6 millions de dollars reste encore dans la caisse. La caisse s'épuise rapidement à l'heure actuelle à cause de versements importants d'indemnités supplémentaires pour sévices, approuvées par le gouvernement l'automne dernier, et d'un effort sérieux en vue de régler les réclamations le plus tôt possible. Le montant des réclamations non encore réglées dépasse de beaucoup le solde de la caisse et, à la suite de la récente publicité, de nouvelles réclamations sont présentées chaque jour. C'est pourquoi, en novembre dernier, le secrétaire d'État avait décidé qu'on ne verserait plus d'autres paiements à l'égard du groupe de Hong-Kong.

18. Le Comité se rend compte qu'il est difficile de répartir la caisse d'une façon équitable. D'autre part, il comprend les problèmes particuliers des anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre. Étant donné l'impossibilité évidente de régler toutes les réclamations de guerre, il est d'avis qu'on pourrait

partiellement résoudre le problème en affectant une partie du solde de la caisse à la création d'un Fonds de secours mutuels pour les prisonniers de guerre en vue de répondre aux besoins humains des prisonniers de guerre et de leurs personnes à charge. Ce Fonds particulier pourrait être administré de la même façon que les fonds de bienfaisance semblables, dont bénéficient actuellement les anciens combattants et leurs personnes à charge.

Corps des pompiers canadiens

19. Des représentants du Corps des pompiers canadiens (outre-mer) ont comparu devant le Comité pour la première fois depuis 1948. Leur mémoire ressemblait à celui qu'ils avaient présenté cette fois-là.

20. La principale demande des pompiers, c'est qu'on les reconnaisse comme de véritables anciens combattants. Cette requête a été rejetée par le passé parce que le corps avait été constitué en vertu de la loi sur les mesures de guerre et qu'il était administré à titre d'organisme civil par le ministre des Services nationaux de guerre et non pas par le ministère et le ministre de la Défense nationale. Les comités antérieurs des Affaires des anciens combattants avaient recommandé qu'on accorde aux pompiers les avantages prévus à l'égard des anciens combattants (application complète en 1946 et partielle en 1948). Ces recommandations ne furent pas entièrement acceptées par le gouvernement, parce que le corps ne constituait pas un organisme militaire.

21. Le corps a rendu des services extraordinaires en combattant les incendies et en participant à la défense civile au Royaume-Uni de 1942 jusque vers la fin de 1944. A cause de la nature de leur service, bien des avantages ont été accordés aux membres du corps en vertu de la loi sur les prestations de service de guerre pour les pompiers, de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et d'autres. Le Comité propose qu'à l'occasion de l'examen et de la modification de ces mesures qui surviennent de temps à autre, il y aurait lieu d'étudier la possibilité de les étendre aux membres du corps selon les circonstances. Cela vaut surtout relativement à l'allocation versée aux anciens combattants à mesure que les membres du corps atteignent l'âge requis pour y être admissibles.

22. Le corps a demandé s'il serait possible de décerner à ses membres la médaille canadienne du volontaire avec agrafe. Jusqu'ici cette médaille n'a été décernée qu'aux membres de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation en vertu de l'ordonnance de l'armée 128-2, datée du 2 janvier 1947. Le Comité se rend compte qu'une telle question dépasse les attributions du ministère des Affaires des anciens combattants et il recommande qu'elle soit déférée au ministère de la Défense nationale pour plus ample examen.

23. Ces derniers jours, on a discuté en public les modifications que l'on projette d'apporter à la loi sur le service civil, y compris la priorité accordée aux anciens combattants.

24. Pour dissiper toute incertitude sur ce point, le Comité accepte bien volontiers le principe de la priorité accordée aux anciens combattants dans la loi sur le service civil, et il recommande que ce principe demeure inchangé en dépit de toute modification que l'on envisagerait d'apporter à la loi.

CONCLUSION

25. Durant toutes ses délibérations, le Comité a reçu la généreuse collaboration de plusieurs fonctionnaires de nombreux ministères, surtout des fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. Le Comité exprime à leur endroit sa profonde gratitude. Il offre également ses remerciements sincères aux secrétaires de la Division des comités, qui lui ont rendu un précieux service en guidant ses délibérations.

26. Des exemplaires du compte rendu des délibérations et témoignages ont été déposés sur le bureau avec les deuxième, troisième et quatrième rapports le 30 avril 1959 et avec le cinquième rapport, le 2 juin 1959.

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

*Question n° 97 par M. Pickersgill—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Le gouvernement a-t-il offert des compensations financières spéciales pour encourager les entreprises privées à s'établir dans les provinces de l'Atlantique en vue d'y favoriser la transformation des ressources naturelles?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces compensations?

Question n° 449 par M. Argue—Ordre de la Chamre en vue de l'état suivant: 1. Depuis le 1er janvier 1953, des ministères du gouvernement fédéral ou des membres du Cabinet ont-ils participé à des émissions radiophoniques du poste CJON de Saint-Jean (Terre-Neuve)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils et à quelle date ont-ils participé à ces émissions?

3. Quel a été le coût de chaque émission, à quelle date et à l'égard de qui a-t-il été acquitté?

Question n° 484 par M. Herridge—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Quels sont les membres du personnel employés par *a*) le ministère du Revenu national, *b*) le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, aux ports suivants de la Colombie-Britannique: King's Gate, Waneta, Nelway, Paterson, Ossyoos?

2. Quelles y sont les heures de travail?

3. Au cours de chacune des années financières 1954-1955, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, quel a été le nombre total *a*) de personnes, *b*) de véhicules, (i) admis au Canada, (ii) sortant du Canada, à chacun desdits ports?

4. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelle a été la valeur globale *a*) des exportations, *b*) des importations, à chacun de ces ports?

5. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelles ont été les recettes globales perçues à ces ports?

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant la Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports d'inspection, rapports d'essai, accords, contrats et autres documents et rapports, échangés depuis le 13 novembre 1956 entre tout fonctionnaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, tout membre du ministère, et le Corps des ingénieurs des États-Unis, la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*, des entrepreneurs ou leurs ingénieurs ou leurs mandataires, relativement à l'aménagement de l'infrastructure et de la superstructure du pont surélevé de Cornwall, et aux travaux remédiateurs requis à l'égard de quelque partie dudit pont. (**Avis de motion n° 127*)

Sur motion de M. Robichaud, appuyé par M. Crestohl, il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral des Pêcheries et tout particulier ou groupement ou tous autres intéressés, relativement à l'exploitation de filets ou de seines à poche pour la pêche au hareng dans les eaux avoisinant le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick. (**Avis de motion n° 128*)

Le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A une heure de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 30 juin, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 505)—1. Depuis le 1er juillet 1957, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle établi une méthode aux fins de vérifier le déplacement et le mouvement de ballant des piliers et de l'infrastructure du pont surélevé de Cornwall?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date a-t-elle établi ce mode de vérification, *b*) qui l'a autorisé, *c*) quelles en étaient les modalités, *d*) à quelle date a-t-on effectué chaque vérification, *e*) quelles ont été les conclusions de chaque vérification, *f*) quel était le nom de chaque ingénieur qui a fait ces vérifications ou relevés et quelles étaient les attributions et la compétence de chacun?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 506)—Quelle était l'encaisse de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en dépôt à la banque le 31 mai 1959?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 507)—1. M. Graham Moses est-il actuellement employé à quelque titre que ce soit par le gouvernement fédéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, dans quel ministère, à quelle date et en vertu de quelle autorité y a-t-il été nommé, quels sont ses fonctions, son traitement et sa compétence?

3. A quelle date M. Moses est-il entré pour la première fois au service de l'État, quels postes a-t-il occupés, à quelle date et où a-t-il occupé chacun de ces postes?

4. A-t-il occupé tous ces postes à la suite d'un concours de la Commission du service civil?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient la date et le numéro du concours?

6. Sinon, quels postes a-t-il occupés sans la tenue de tel concours, en vertu de quelle autorité et à quelle date les a-t-il occupés?

7. Depuis sa première nomination jusqu'au 1er janvier 1959, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées annuellement à M. Moses *a*) en traitements, *b*) en indemnités pour débours?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 508)—1. Depuis le 1er janvier 1955, le Conseil des ports nationaux, à Montréal, a-t-il été partie à quelque *a*) bail, *b*) contrat, *c*) accord, *d*) location de terrain, à des fins commerciales?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels étaient la date, l'objet et la nature de chaque transaction, b) quel était le nom de la société ou des personnes concernées et quel était le genre de commerce exercé par chacune, *c*) quelles étaient les modalités de chaque transaction, *d*) par suite de chaque transaction, quelles ont été (i) les recettes annuelles, (ii) les dépenses annuelles dudit Conseil à Montréal?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 509)—1. Depuis 1900, y a-t-il eu effondrement d'un pont à proximité du nouveau pont surélevé construit au-dessus du chenal sud, sur le fleuve Saint-Laurent, à Cornwall?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la date d'érection et d'effondrement de ce pont?

3. A-t-on enquêté sur l'effondrement de ce pont?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) qui a mené l'enquête, *c*) quelle a été, selon les conclusions de l'enquête, la cause de cet effondrement?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 510)—1. Au cours de cinq dernières années, a-t-on construit un édifice des douanes sur le terrain adjacent au pont surélevé de Cornwall? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. A-t-on exécuté des sondages d'essai relatifs aux conditions du sol avant d'y construire cet édifice?

3. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) quelle personne a exécuté ces sondages et quelle était sa compétence?

4. A-t-on soumis des rapports au sujet des conditions du sol?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) quelle en était la teneur, *c*) qui a signé chaque rapport?

6. A-t-on modifié les plans primitifs de cet édifice pour qu'il se prête aux conditions du sol?

7. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelles étaient ces modifications, *b*) pour quelle raison étaient-elles requises?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 511)—1. Depuis l'institution de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, quelle somme globale celle-ci a-t-elle dépensée?

2. Quelles sommes a-t-elle dépensées aux titres suivants: *a*) intérêts sur les prêts, et à qui a-t-elle versé ces intérêts, *b*) salaires, *c*) indemnités pour débours de fonctionnaires et d'employés, *d*) baux de bureaux, *e*) outillage de bureaux, *f*) matériel de bureaux, *g*) location de taxis et d'autres automobiles, et à qui a-t-on acquitté ces frais, *h*) outillage des services de génie, *i*) réclamations des entrepreneurs?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 512)—1. Depuis son institution, l'Administration de la voie maritime a-t-elle loué des bureaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de qui, *b*) à quelles fins, *c*) à quelle date, *d*) à quel endroit, *e*) quel en était le loyer, *f*) quelle était la durée du bail, *g*) quelles étaient les modalités de chaque bail ou engagement?

M. Argue—Vendredi prochain—QUESTION—(N° 513)—1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle été autorisée à emprunter des sommes d'argent?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) par qui, *b*) à quelles dates, *c*) jusqu'à concurrence de quel montant?

3. Depuis son institution, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle emprunté des sommes d'argent?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) de quelles institutions, *c*) quel était le taux d'intérêt dans chaque cas, *d*) quelles étaient les modalités du prêt?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 2 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
238–S	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 heures du matin
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi et 8 heures du soir

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 113

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Smith (Calgary-Sud), du comité permanent des prévisions de dépenses, présente le cinquième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le 9 février 1959, les membres devant faire partie du Comité furent désignés et les crédits du ministère du Revenu national, déférés à son examen.

Au cours de l'étude de ces crédits, le Comité a tenu 14 séances et reçu des renseignements du ministère ainsi que de personnes autres que des fonctionnaires. Dans son quatrième rapport, daté du 8 mai 1959, le Comité a renvoyé ces prévisions de dépenses à la Chambre des communes, avec ses observations et ses recommandations à cet égard.

Le 11 juin, comme l'avait préconisé le Comité, la Chambre des communes lui a déféré les crédits numéros 372 à 379 inclusivement du Budget principal des dépenses 1959-1960, concernant le Secrétariat d'État, ainsi que le crédit numéro 67 concernant la Commission du service civil. Pendant son examen de ces crédits, le Comité a tenu 13 séances, au cours desquelles il a accueilli les témoignages du secrétaire d'État, l'honorable Henri Courtemanche, du sous-secrétaire d'État et de nombre de hauts fonctionnaires, ainsi que des commissaires et hauts fonctionnaires de la Commission du service civil.

Le Comité a étudié et approuvé le Budget principal des dépenses, 1959-1960 du Secrétariat d'État et de la Commission du service civil, à savoir les crédits numéros 372 à 379 inclusivement et le crédit numéro 67, respectivement; il en fait maintenant rapport à la Chambre avec les observations et les recommandations suivantes:

I. LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1. GÉNÉRALITÉS

Le Comité constate que les crédits du ministère pour l'année courante ont augmenté de $20,452 comparativement au montant voté pour la période corres-

pondante l'an dernier. Ce relèvement n'apparaît pas dans les chiffres fournis au Budget des dépenses, qui ne comprennent pas le crédit supplémentaire. D'après les témoignages présentés au Comité, ces prévisions accrues ne semblent pas, en elles-mêmes, disproportionnées à l'augmentation de la besogne du ministère. Nous signalons cependant qu'au cours de l'année 1958-1959, les dépenses avaient déjà augmenté de 10.4 p. 100 au regard de l'année précédente. Il importe donc dans l'examen des crédits de rapprocher les dépenses réelles de l'année précédente des décaissements prévus pour l'année courante. Afin de faciliter une telle comparaison, le Comité recommande que les dépenses réelles de l'année précédente figurent en regard des crédits détaillés du ministère dans le volume intitulé: *Budget des dépenses.*

2. BUREAU DES BREVETS

On a informé le Comité qu'avant l'impression des brevets, en 1949, le Bureau des brevets produisait un revenu. Le ministère vend des exemplaires des brevets 50c. chacun. A noter, cependant, que le Bureau a enregistré l'an dernier un déficit de $584,000.

Bien que le Comité n'aimerait pas qu'on rende plus difficile l'obtention d'un brevet par un particulier, il estime néanmoins qu'on devrait essayer de réduire l'écart qui existe entre le coût de ce service d'impression et le produit de la vente des exemplaires de brevets. Il recommande donc que le ministère porte le prix de l'exemplaire à un dollar au moins, ce qui lui permettrait de recouvrer chaque année une partie importante de ces frais d'impression.

3. LOCAUX DU BUREAU DES BREVETS ET DES DROITS D'AUTEUR ET DU BUREAU DES MARQUES DE COMMERCE

Les membres du Comité se sont préoccupés des locaux qu'occupent le Bureau des brevets et des droits d'auteur et le Bureau des marques de commerce, qui relèvent du ministère. De l'avis du Comité, les locaux actuels n'offrent guère de protection contre les pertes que pourrait provoquer un incendie; c'est dire que les nombreux documents et dossiers précieux que détiennent ces services sont exposés à un risque inutile. Le Comité préconise donc qu'on s'occupe sans tarder d'assurer à ces bureaux des locaux convenables et sûrs.

4. FUSION DES CRÉDITS

Dans son premier exposé au Comité, le secrétaire d'État a donné à entendre qu'on devrait songer à fusionner les trois crédits visant le Bureau des brevets et des droits d'auteur, à savoir les crédits numéros 376, 377 et 378. Selon le ministre, une telle modification faciliterait l'administration. Le sous-secrétaire d'État s'est, par la suite, prononcé dans le même sens, lorsqu'il a affirmé que cette fusion fournirait au ministère un peu plus de latitude dans son administration.

Le Comité n'est toutefois pas persuadé qu'une telle fusion offre un avantage quelconque. Il estime, au surplus que, du fait que chaque crédit se rattache à une fonction administrative distincte, il y a lieu de conserver la répartition de ces crédits du ministère, ce qui permet de tenir un compte exact et détaillé des dépenses envisagées.

5. COMPTABILITÉ DU BUREAU DES TRADUCTIONS

On a signalé au Comité que le Bureau des traductions est responsable de tous les travaux de traduction effectués au sein du service civil et que les dépenses qui en découlent figurent aux crédits de ce Bureau. Le Comité considère que les ministères qui bénéficient des services du Bureau devraient acquitter le coût des travaux de traduction effectués pour leur compte. Tout en reconnaissant qu'il ne s'agit là de rien d'autre qu'une rectification comptable, le Comité

rappelle que cette façon de procéder se conforme à la pratique adoptée par l'imprimeur de la Reine qui se fait rembourser par les ministères le coût de leurs travaux d'impression. On pourrait ainsi, nous semble-t-il, obtenir une évaluation plus exacte et un contrôle plus étroit des services que le Bureau rend à chacun des ministères.

II. LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

1. GÉNÉRALITÉS

Au cours des témoignages que le Comité a entendus, on a fait mention à maintes reprises du rapport et des recommandations que la Commission du service civil a soumis au Parlement ces derniers temps. Comme il faudra modifier et la loi et les règlements de la Commission si l'on donne suite à plusieurs des conclusions du Comité, qui sont énumérées ci-après, le gouverneur en conseil ferait bien de tenir compte des recommandations que renferme le présent rapport lorsqu'il s'agira de remanier la Loi sur le service civil de 1918.

Le Comité a appris que la Commission du service civil n'avait pas comparu devant un comité parlementaire depuis les dernières années 30. Il recommande donc que les crédits de la Commission soient soumis plus souvent à l'examen d'un comité parlementaire, ce qui, croyons-nous, aura pour effet de supprimer nombre d'anomalies qui, autrement, pourraient se glisser.

2. RECRUTEMENT DU PERSONNEL

a) Les membres du Comité ont manifesté de l'inquiétude au sujet des plaintes formulées par des personnes d'un certain âge qui ne parviennent pas à réussir aux concours du service civil. On prétend que les examens, surtout ceux qui donnent accès aux postes d'employés de bureau et de secrétaires, sont organisés de façon à favoriser les candidats plus jeunes. L'un des témoins a avoué que l'âge entrait en ligne de compte, surtout dans le cas d'un candidat plus âgé qui a quitté la classe depuis plus longtemps qu'un concurrent plus jeune.

Le Comité admet que, pour certains postes, il est opportun de recruter les employés parmi les plus jeunes. Mais il recommande qu'on accorde une plus grande importance à l'expérience et à la stabilité du candidat plus âgé.

b) Le Comité constate qu'on attache une grande importance aux lettres de recommandation des candidats aux fins de la sélection du personnel. Nous ne désapprouvons pas cette pratique, à condition qu'elle n'aille pas à l'encontre du régime qui accorde la priorité à la compétence. Mais nous préconisons, en outre, que la Commission encourage les hauts fonctionnaires et autres citoyens en vue à présenter des lettres de recommandation au nom des candidats.

c) Le Comité a appris que la Commission a l'habitude d'envoyer des lettres aux candidats pour les mettre au courant de leur succès ou de leur échec aux examens du service civil, ainsi que des notes obtenues. Cependant, on n'indique pas au candidat la raison de son échec. Le Comité recommande donc qu'on fasse parvenir au candidat, sur demande, une analyse des résultats de son examen. Il est d'avis que, si l'on procède de cette façon, les candidats qui ont échoué pourront prendre les mesures nécessaires pour s'améliorer, ce qui leur permettra de concourir avec plus de succès à l'avenir.

d) Le Comité a appris que, lorsque l'avis de concours est rédigé de façon à favoriser tel ou tel candidat, la Commission lance un nouveau concours et soumet l'affaire aux hauts fonctionnaires du ministère intéressé. Le Comité doute que cette intervention soit insuffisamment énergique pour empêcher toute réci-

dive. Il recommande donc que l'on raffermisse l'article de la loi sur le service civil visant les irrégularités aux examens et aux nominations, de façon à autoriser certaines mesures disciplinaires à cet égard.

3. FORMULE DE DEMANDE D'EMPLOI

Le Comité a examiné la formule de demande d'emploi du service civil et propose que l'on modifie le texte de la question 26, qui est ainsi conçu:

"Avez-vous déjà été accusé(e) d'infractions, sauf aux règlements ordinaires de la circulation?"

Nous tenons à signaler que le candidat qui répond par l'affirmative à cette question peut avoir été accusé d'une infraction et acquitté par la suite. Nous estimons donc que le libellé actuel de la question place le candidat dans une très mauvaise posture par rapport au comité des examinateurs, et recommandons qu'elle soit rédigée de la façon suivante:

"Avez-vous déjà été trouvé coupable d'infractions, sauf aux règlements ordinaires de la circulation?"

4. COTE AU SEIN DES MINISTÈRES

Étant d'avis que cela avantagerait toute l'organisation du service civil et assurerait un traitement égal à tous les fonctionnaires, indépendamment du ministère dont ils relèvent, le Comité propose que les conditions fondamentales de travail, les droits, les privilèges et les responsabilités soient clairement définis par la Commission et appliqués d'une façon impartiale à tous les ministères sans exception. A cet égard, le Comité a appris qu'on n'a pas recours à la même méthode pour déterminer chaque année la cote de compétence de chaque employé. Cela provient du fait que certains ministères ont mis au point leurs propres normes, tandis que d'autres adoptent celles qui ont été établies par la Commission. Nous préconisons donc l'adoption d'un barème uniforme de cote applicable à toute l'organisation du service civil. En outre, nous recommandons que l'employé certifie qu'il a été mis au courant de sa cote et qu'il a discuté cette question avec un fonctionnaire responsable de son ministère.

5. NÉPOTISME DANS UN MINISTÈRE

On a interrogé les membres de la Commission au sujet de la ligne de conduite qu'ils suivent par rapport aux "pactes de famille" qui existent au sein d'un ministère donné. La Commission n'a aucun règlement bien défini pour empêcher un ministère d'employer plusieurs membres d'une même famille. On a toutefois indiqué que certains ministères ont pris l'initiative de décourager une telle pratique. Le Comité approuve cette ligne de conduite et recommande en outre que la Commission établisse un règlement uniforme en vue de faire disparaître le népotisme dans le service public.

6. CONCOURS AU SEIN DES MINISTÈRES

Le Comité a étudié la responsabilité des agents du personnel au sein d'un ministère et leur influence dans les concours ministériels en vue de l'avancement. Les commissaires ont reconnu que, afin d'assurer l'impartialité et d'éviter toute possibilité de favoristime, les agents du personnel devraient souvent permuter d'un ministère à l'autre.

7. DÉLAI À REMPLIR LES VACANCES

On a appelé l'attention du Comité sur le fait que des emplois restent parfois vacants pendant de longues périodes, malgré l'effort apparent déployé par la Commission en vue de remplir la vacance. Le délai n'est peut-être pas voulu, mais il peut favoriser certains concurrents au mépris des règles régissant les

concours ouverts à tout le monde. A cet égard, il est recommandé de ne pas retarder inutilement l'appel d'un concours pour remplir une vacance dans un effectif incomplet.

8. APPELS ET COMITÉS D'APPEL

a) En examinant la façon dont procède la Commission dans l'audition des appels, le Comité constate que, bien que les règlements ne défendent pas à un appelant de se faire représenter par un avocat, la Commission, cependant, ne permet pas d'ordinaire de représentation juridique. Le Comité est d'avis qu'un appel devrait être considéré comme un "procès juridique" et recommande donc qu'on ne devrait pas détourner un appelant de retenir les services d'un avocat quand il comparaît devant un comité d'appel.

b) Le Comité a aussi appris qu'un appelant peut désigner, pour le représenter, une association de fonctionnaires. Les membres de la Commission, interrogés à ce sujet, ont admis qu'en une telle circonstance le représentant de l'association de fonctionnaires cumule les fonctions de juge et de représentant aux fins de l'appel. Le Comité reconnaît que la Commission a elle-même proposé d'améliorer ce régime; il recommande donc la suppression de cette anomalie le plus tôt possible.

c) Lorsqu'un appelant comparaît devant un comité d'appel, on devrait lui accorder plus de liberté dans le choix de son représentant. En vertu du régime actuel, l'employé ne peut choisir, comme représentant, qu'une association de fonctionnaires; on lui refuse donc le droit de choisir l'homme qui le représentera. On recommande donc que les associations de fonctionnaires désignent un groupe de représentants parmi lesquels l'appelant aura le droit de choisir son conseiller personnel.

d) On recommande aussi que les fonctionnaires nommés à un comité d'appel soient d'un grade supérieur aux membres de la commission d'examen primitive.

e) On a appelé l'attention du Comité sur le fait que, dans certaines circonstances, des candidats qui avaient échoué craignaient d'interjeter appel à l'égard d'une nomination ou d'une promotion. Cette crainte, nous a-t-on dit, vient de prétendues injustices dont l'appelant est victime par la suite. Bien qu'on ne puisse pas démontrer jusqu'à quel point cet état de choses existe, le Comité recommande que la Commission supprime toute cause de crainte et qu'elle rassure tout appelant qu'il est complètement libre et qu'aucune mesure injuste ne sera prise contre lui.

9. FONCTIONNAIRES TEMPORAIRES

Le Comité a appris que les employés temporaires qui relèvent de la Commission se chiffrent encore par milliers. Le Comité reconnaît, toutefois, qu'on a réussi à diminuer ce nombre au moyen de la reclassification ou en remerciant de leurs services les personnes qui ne sont pas nécessaires au service public du Canada. Cependant, le Comité se préoccupe quelque peu du nombre important de fonctionnaires qui, ayant été employés sans interruption depuis de nombreuses années au service public, sont toujours considérés comme employés temporaires. On recommande donc que là où le besoin a été établi, on déploie tous les efforts possibles en vue de reclassifier ceux qui sont admissibles en vertu des règlements, afin d'assurer une certaine stabilité d'emploi aux intéressés.

10. DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES TECHNIQUES

a) Le Comité a examiné assez minutieusement l'efficacité de la Direction de l'organisation et des techniques de la Commission du service civil. Bien qu'il reconnaisse le besoin d'un personnel plus nombreux à cause de l'activité accrue des ministères de l'État, le Comité est d'avis que la façon actuelle de procéder,

en vertu de laquelle un ministère ne fait l'objet d'une enquête de la part de la Direction de l'organisation et des techniques que sur l'invitation du chef du ministère, ne répond pas au principe qui consiste à fournir une analyse de l'expansion et de l'efficacité des ministères particuliers. A notre avis, la Commission devrait aussi prendre l'initiative d'effectuer des relevés, afin d'être au courant de ce qui se passe dans les ministères qui répugnent à demander une telle enquête.

b) Le Comité estime également que les recommandations générales que renferme un tel rapport portant sur l'examen d'ensemble d'un ministère devraient être soumises au Parlement, afin qu'il puisse déterminer si les recommandations ont été mises en pratique ou non.

c) Même si le Comité reconnaît que la Division de l'organisation et des méthodes de la Commission a accompli une tâche utile, il faut avouer que, étant un instrument de la Commission même, sa faculté de fournir une évaluation entièrement indépendante est sujette à caution.

A notre avis, il ne faudrait pas interpréter ce qui précède comme une critique de l'efficacité du personel de cet organisme, mais le résultat inévitable du lien qui unit cet organisme à la Commission. Nous recommandons donc que le Parlement étudie la nomination de consultants indépendants qui, de temps à autre, seront autorisés à analyser des questions telles que les aptitudes administratives de la Commission, ses méthodes et la tendance générale à l'expansion du service public du Canada.

11. CONCLUSION

M. Paul Pelletier, à titre de membre de la Commission, a signalé durant sa déposition que l'on prenait tous les moyens possibles afin de maintenir le "système fondé sur le mérite" en matière du choix des candidats et de leur avancement. En formulant sa première déclaration devant le Comité, il a dit en partie:

> "Il nous semble que le plus grand problème auquel la Commission a à faire face dans l'application de la loi de 1918 est de répondre au besoin de souplesse de l'administration, tout en assurant aux fonctionnaires de l'État une carrière fondée sur le mérite comme le prévoit la loi".

Bien que le Comité agrée un tel principe, nous ne pouvons admettre que les besoins administratifs, ni tout autre moyen destiné à assurer la souplesse, puissent scervir de prétexte pour se départir gravement du principe dont s'inspire le système fondé sur le mérite. Le Comité est d'avis qu'il n'est pas incompatible d'assurer la souplesse dans l'application de la loi, tout en appliquant rigoureusement le système fondé sur le mérite. Même si la preuve est insuffisante pour conclure qu'on s'est départi de ce principe d'une façon sérieuse, les exceptions à cette règle sont, à notre sens, assez nombreuses pour réaffirmer le but et l'intention de la loi.

En passant en revue les témoignages et les recommandations formulées ci-dessus, le Comité désire saisir le Parlement de l'importance et de la nécessité qui le portent à réaffirmer sa foi dans le principe fondamental sur lequel repose l'institution du service public du Canada. Le principe dont il est question est désigné généralement par les termes "système fondé sur le mérite", qui, croyons-nous, fournit la seule assurance que les fonctionnaires demeureront libres de toute influence d'ordre politique ou autre en accomplissant les fonctions qui leur incombent à l'égard de la population du Canada.

Le Comité tient à exprimer sa gratitude au secrétaire d'État, au sous-secrétaire d'État, ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère, de même qu'aux commissaires et aux hauts fonctionnaires de la Commission du service civil, pour la collaboration empressée dont ils ont fait preuve en formulant leurs dépositions.

Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages, touchant les prévisions budgétaires du Secrétariat d'État et de la Commission du service civil, est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 16 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

Du consentement unanime, sur la proposition du très honorable premier ministre, il est ordonné que soit publié en appendice aux *Débats* de ce jour le texte du discours à la nation, prononcé à la radio et à la télévision par Sa Majesté la Reine, ainsi que de l'allocution prononcée à la cérémonie du dévoilement du Monument aux membres des Forces aériennes du Commonwealth britannique, à Green Island (Ottawa), le 1er juillet 1959.

M. Green, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre, —Exemplaire de l'accord de coopération entre le Canada et le Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signé à Ottawa le 2 juillet 1959, ainsi que des documents connexes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-29, Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins.—*M. Dorion.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions du paragraphe (2) de l'article 103 du Règlement.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 447*) en date du 10 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. M. Jean-C. Lessard est-il actuellement à l'emploi de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel poste y occupe-t-il?

3. Quels postes a-t-il occupés depuis que, pour la première fois, il est entré au service de l'État, quels étaient la nature de chacun, la date de sa nomination, la durée de ses états de service, son traitement et ses frais annuels?

4. M. Lessard a-t-il été nommé à l'un ou l'autre de ces postes à la suite d'un concours de la Commission du service civil?

5. Dans le cas de l'affirmative, à quels postes, quels étaient le numéro et la date du concours, le nombre des candidats, les noms des personnes figurant sur la liste d'admissibilité et quel rang y occupaient-elles?

6. Sinon, en vertu de quelle autorisation M. Lessard a-t-il été nommé à chacun de ces postes et qui l'avait recommandé?

7. Quelle compétence possédait M. Lessard pour occuper chacun de ces postes?

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 121*) en date du 10 juin 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et des conseils municipaux et (ou) des particuliers, relativement à l'aéroport de Dawson-Creek (C.-B.).

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre 4 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Samedi prochain—QUESTION—(N° 514)—1. A-t-on volé des marchandises dans les locaux du Conseil des ports nationaux, à Montréal, ainsi que des marchandises appartenant à des usagers de ces locaux? Dans le cas de l'affirmative, quelle valeur représentaient ces vols durant chaque année, du 1er janvier 1948 au 1er janvier 1959?

2. Durant chaque année, du 1er janvier 1948 au 1er janvier 1959, quel a été, s'il y a lieu, le nombre de condamnations pour vol dans les locaux du Conseil des ports nationaux, à Montréal?

3. *a*) Quel est le nom de chaque personne condamnée, *b*) quelle est la date de chaque condamnation, *c*) quelle est la nature du vol, *d*) quelle a été la condamnation dans chaque cas, *e*) quel corps de police ou quelle agence assurant le service de protection a recueilli les témoignages servant dans chaque cause?

M. Argue—Samedi prochain—QUESTION—(N° 515)—1. A quelle date a-t-on commencé et parachevé l'érection de l'édifice logeant les bureaux principaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à Cornwall?

2. Quel architecte a préparé les plans de cet édifice et quel en a été le coût?

3. A-t-on demandé des soumissions pour la construction de cet édifice?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel était le nom de chaque soumissionnaire et quel était le montant de chaque soumission, *b*) à quel entrepreneur a-t-on adjugé le contrat et quel en était le montant?

5. A combien le gouvernement estimait-il le coût de cet édifice?

6. Quel a été le coût réel de cet immeuble?

7. A-t-on acquitté le coût global dudit immeuble?

8. Sinon, quelle somme reste-t-il à verser et à qui est-elle due?

9. Quel a été le coût global *a*) des meubles, *b*) des tapis, *c*) du matériel de bureaux, de cet édifice?

M. Argue—Samedi prochain—QUESTION—(N° 516)—1. De qui a-t-on acheté le terrain destiné à l'emplacement du bureau principal de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à Cornwall?

2. A quelle date et par qui ce terrain a-t-il été acheté et quel en a été le coût?

3. Quelle était l'évaluation municipale de ce terrain lors de son achat?

M. Argue—Samedi prochain—QUESTION—(N° 517)—1. Du 1er janvier 1948 au 1er janvier 1959, le Conseil des ports nationaux, à Montréal, a-t-il acheté *a*) des locomotives, *b*) des autorails, *c*) des grues, *d*) des camions?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on annoncé des soumissions, *a*) dans quels journaux, *b*) à quelles dates, *c*) a-t-on reçu des soumissions et de qui, *d*) quel était le montant de chaque soumission, *e*) quel était l'objet de chaque soumission, *f*) quelle soumission a-t-on acceptée?

3. A-t-on accepté la plus basse soumission dans chaque cas? Sinon, pour quelle raison?

4. A-t-on adressé des formules de soumission à l'égard de tout achat?

N° 114

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

DÉFENSE NATIONALE

214	Administration ministérielle	$ 3,380,550 00
	SERVICES D'INSPECTION	
215	Direction et entretien	6,967,225 00
	MARINE ROYALE DU CANADA	
217	Direction et entretien	192,550,000 00
218	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	94,942,000 00

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-29, Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins;

M. Dorion, appuyé par M. Richard (Kamouraska), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Du consentement unanime, l'étude des bills d'intérêt public est suspendue pour la séance de ce jour.

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

DÉFENSE NATIONALE

ARMÉE CANADIENNE

219	Direction et entretien	$357,913,000 00
220	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	90,940,000 00

SERVICES D'INSPECTION

216	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	563,400 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait des résolutions adoptées en comité des subsides au cours de la séance de ce jour, lesquelles résolutions sont agréées, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 104*) en date du 11 mai 1959, demandant la copie de toutes communications reçues depuis le 1er février 1959 par le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement fédéral de la part du premier ministre ou de tout membre du gouvernement du Manitoba, concernant l'aide fédérale pour la prévention des inondations le long de la rivière Rouge, ainsi que les réponses pertinentes.

A dix heures trois minutes du soir, M. l'Orateur, prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

Le bill suivant a été affiché ce troisième jour de juillet et sera pris en considération par le comité permanent de la banque et du commerce le ou après le lundi 6 juillet:

Bill S-29, Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins.—*M. Dorion.*

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Dupuis—Lundi prochain—QUESTION—(N° 520)—1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes sollicitant de choisir des militaires de préférence à notre illustre Gendarmerie royale du Canada pour effectuer le changement quotidien de la garde devant les édifices du Parlement?

2. Dans le cas de l'affirmative, par qui ces demandes ont-elles été faites et à quelle occasion?

3. Le gouvernement a-t-il décidé d'établir cette tradition britannique en permanence au Canada?

Le ministre des Finances—Lundi prochain—En comité plénier à la prochaine séance—Le projet de résolution suivant:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

M. Nielsen—Lundi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne la représentation au Sénat".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le samedi 4 juillet 1959	
238–S	Mines, forêts et cours d'eau (*à huis clos*)	11 h. 30 du matin
	Le lundi 6 juillet 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
	Le mardi 7 juillet 1959	
238–S	Banque et commerce	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 115

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 4 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

DÉFENSE NATIONALE

AVIATION ROYALE DU CANADA

221	Direction et entretien	$546,991,000 00
222	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	249,313,000 00

RECHERCHES ET PERFECTIONNEMENT POUR LA DÉFENSE

	Conseil de recherches pour la défense—	
223	Direction et entretien	21,924,603 00
224	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	7,594,261 00
225	Perfectionnement	21,565,000 00

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR D'AUTRES MINISTÈRES AUX FINS DE LA DÉFENSE

226	Services et installations fournis au ministère de la Défense nationale par le ministère des Transports	3,412,659 00

AIDE MUTUELLE

227 Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériels et de fournitures de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, le tout ne dépassant pas 90 millions de dollars y compris la valeur actuelle des matériels ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $68,150,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et l'année précédente à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ou versé à un compte spécial:
Présent crédit 21,850,000 00

DÉFENSE NATIONALE EN GÉNÉRAL

228 Autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements d'un montant total de $2,902,205,282, aux fins des crédits qui précèdent, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,267,298,584 deviendra payable dans les années à venir) 1 00

SERVICES GÉNÉRAUX

229 Subventions aux associations militaires, instituts et autres organismes, selon le détail des affectations 259,175 00

230 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subventions à la municipalité d'Oromocto pour services municipaux comprenant l'entretien et le fonctionnement des écoles, et pour favoriser l'expansion de la ville 1,656,000 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

231 Pensions civiles, selon le détail des affectations 2,457 00

232 Autorisation, à l'égard des militaires de l'Aviation royale du Canada, tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service d'instructeur avait été du service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu de polices d'assurance prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers 4,090 00

Loi sur les pensions des services de défense—

233 Contribution de l'État au Compte de pension des services permanents 51,791,054 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

DÉFENSE NATIONALE

475 Autorisation de consentir, au cours de la présente année et des années financières subséquentes, des prêts pour fins de projets de construction d'habitation pour les membres des Forces armées du Canada en vertu d'un accord conclu avec le ministre de la Défense nationale; ces prêts devant porter l'intérêt et être conformes aux conditions et modalités que prescrit le gouverneur en conseil 10,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

DÉFENSE NATIONALE

605 Augmentation de $1,250,000 du montant affecté aux fins du crédit 504 de la Loi des subsides n° 5, 1958, et diminution de $1,250,000 du montant affecté aux fins du crédit 505 de ladite loi 1 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 6 juillet 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
	Le mardi 7 juillet 1959	
238–S	Banque et commerce	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 116

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 6 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le vingt et unième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.

M. Murphy, du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, présente le troisième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

1. En conformité des instructions qu'il a reçues le 29 avril 1959, le Comité a étudié et approuvé les postes numéros 261 à 293 inclusivement, ainsi que les postes 476 et 477 qui figurent au Budget des dépenses de 1959-1960, concernant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

2. Dans l'exécution du mandat qu'il a reçu de la Chambre concernant lesdits crédits, le Comité a tenu 34 séances au cours desquelles il a reçu onze mémoires ou documents et entendu 26 témoins, en sus des hauts fonctionnaires du gouvernement. Les constatations découlant de ces dépositions sont exposées ci-après selon les divers services concernés.

3. Le Comité a, en outre, visité le laboratoire des produits forestiers à Ottawa. Les circonstances ne lui ont pas permis d'organiser une visite dans le Nord canadien comme il avait été prévu, mais on espère qu'un sous-comité pourra entreprendre ce voyage dans un avenir prochain. Le Comité est convaincu de l'utilité d'une telle visite qui lui aiderait à comprendre davantage et à peser plus exactement les programmes et les travaux entrepris dans la région.

GÉNÉRALITÉS

4. Le Comité a obtenu une explication complète de l'activité du ministère et de la mise au point de ses projets et programmes depuis un an. Les crédits alloués pour 1959-1960 traduisent l'importance des responsabilités assignées au ministère pour stimuler la mise en valeur de toutes nos ressources canadiennes. Comme ceux d'autres années récentes, ils démontrent aussi qu'on reconnaît de plus en plus l'importance des ressources matérielles et humaines que renferme le Nord canadien. Les placements de capitaux pour mettre ces ressources en valeur, surtout par l'aménagement de routes et d'installations pour l'enseignement et le bien-être, représentent plus d'un quart du total des prévisions budgétaires courantes du ministère. Bien que le Comité reconnaisse qu'il s'agit là d'une grosse somme, il approuve les dépenses de cet ordre à des fins de ce genre. En ce qui concerne la mise en valeur matérielle, il est évident que le transport vient en tout premier lieu. L'enseignement est actuellement à la portée de 40 p. 100 des Esquimaux et de 70 p. 100 des Indiens du Nord. Il faut que tous puissent en jouir s'ils doivent jouer un rôle actif dans la mise en valeur du Nord et en tirer tous les avantages.

5. Bien que le Comité soit tout à fait en faveur de la mise en valeur du Nord et qu'il se rende compte de son importance, il aimerait bien qu'on reconnaisse également l'importance et l'urgence de certaines autres fonctions du ministère. Il songe en particulier à celles de la Direction des produits forestiers et de l'Office du tourisme du gouvernement canadien. A maints égards, les industries tributaires de la forêt jouent un rôle d'importance primordiale dans l'économie canadienne. En fonction des recettes en devises étrangères, le tourisme vient au troisième rang, après la pâte et le papier, et le blé. Le Comité est bien convaincu qu'à l'aide de programmes plus actifs en vue de favoriser le tourisme, on pourrait doubler sinon tripler ces recettes. Le Comité recommande qu'à l'avenir on se demande s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des crédits plus considérables et d'attacher plus d'importance à la Direction des produits forestiers et à l'Office du tourisme, afin de donner une idée plus juste des besoins et de l'importance économique de ces industries.

6. Le Comité se préoccupe de ce que le ministère continue à éprouver des difficultés à recruter et à retenir un personnel suffisamment compétent, surtout en ce qui concerne les classes techniques et professionnelles. Les conditions de travail des classes professionnelles inférieures sont aussi favorables que celles offertes par d'autres employeurs. Mais il semble y avoir un écart qui va s'accentuant à mesure que les employés acquièrent de l'expérience et de l'ancienneté. La perte des employés occupant ces postes supérieurs peut avoir des conséquences fâcheuses, et il ne fait pas de doute qu'elle en a, en ce qu'elle restreint l'efficacité du travail de certains services. L'augmentation des traitements de ces employés entraînerait un décaissement très peu considérable, et il va sans dire que le pays y gagnerait beaucoup. Le Comité reconnaît qu'il s'agit là d'un problème complexe, mais il estime qu'il convient de l'étudier sans tarder puisqu'il crée un besoin spécial dans ce ministère et dans d'autres encore.

7. Le Comité déplore que, dans le présent rapport, de même que dans son rapport antérieur sur les prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques, il se soit vu contraint de recommander la dépense d'une somme additionnelle considérable de deniers publics. Toutefois, vu les circonstances, il estime qu'il ne saurait agir autrement. Le Comité est d'avis que, si les prévisions budgétaires avaient été régulièrement soumises à l'étude d'un comité permanent durant les sessions antérieures, il pourrait peut-être se dispenser de faire maintenant de telles recommandations.

8. Le Comité déplore également que son mandat ne l'autorise pas à recommander le regroupement de certains organismes de la Couronne et de certaines divisions qui, actuellement, n'offrent aucun rapport entre eux comme, par exemple, la *Northern Transportation Company Limited.*

DIVISION DES PARCS NATIONAUX

9. Cette Division s'occupe de tous les aspects de l'entretien et de l'activité de nos parcs nationaux. En parcourant les présents règlements, il semble qu'il y aurait lieu de mettre à jour la loi sur les parcs nationaux. Il est essentiel que nos parcs soient un actif pour le Canada.

10. Le Comité estime que certaines parties des terrains qu'il y a moyen d'acquérir devraient être réservées d'ici un avenir assez rapproché, à titre de parcs. Le ministère devrait fixer les limites de ces terrains afin qu'ils ne nuisent pas au développement industriel, ni à l'exploitation des ressources nationales.

11. Il convient de féliciter le ministère pour avoir institué son programme de routes d'accès. Le Comité estime que ce sera là un grand avantage pour nos parcs nationaux, étant donné que ces routes ouvrent au public des régions qui jusqu'ici étaient inaccessibles. Il semble qu'il faudrait mettre en œuvre un vaste programme afin de faciliter l'accès aux régions des parcs nationaux.

12. Une très petite partie des vastes superficies mises de côté est mise en valeur à l'avantage des touristes et des Canadiens. Dans ces régions boisées de nos parcs nationaux qui ne sont pas spécifiquement classées comme lieux sauvages, chaque année des arbres atteignent leur maturité et commencent à pourrir; aussi des millions de dollars, calculés en pied-planche de bois, sont-ils perdus. En ce qui concerne ces régions, le Comité recommande que le ministère trace un programme d'administration forestière en vertu duquel la forêt serait considérée comme une ressource renouvelable.

13. Dans plusieurs cas, les limites des parcs ont empêché l'expansion industrielle et, de fait, ont nui aux industries qui n'étaient pas installées dans les régions des parcs. Il faudrait conclure des arrangements pour permettre au trafic commercial d'emprunter les principales routes qui sillonnent les parcs. A cet égard, lorsqu'on crée de nouveaux parcs nationaux, il faudrait apporter une attention urgente aux régions situées à proximité des grands centres. Au sujet des pourparlers avec les provinces, qui se sont multipliés en ces dernières années, le Comité est d'avis que cette façon de procéder est recommandable et souhaitable, et que les nouvelles régions réservées aux parcs soient établies le plus tôt possible.

14. Il nous importe de favoriser l'établissement de services récréatifs plus nombreux dans nos parcs nationaux. Étant donné que nous avons tout l'espace voulu pour ces installations et que l'industrie touristique connaît un essor sans précédent, le Comité estime qu'il faut s'occuper immédiatement de servir ainsi le public voyageur.

15. Le Comité recommande: qu'on encourage les particuliers à construire hôtels et motels dans les limites des parcs; que les exploitants soient assurés d'un bail à loyer déterminé d'une durée assez longue pour les encourager à construire pour le public voyageur des installations de première qualité. Le Comité estime que les représentants des exploitants de motels et d'hôtels devraient discuter les facilités de crédit avec le ministère.

16. Le Comité s'est réjoui d'entendre la déclaration formulée par le ministre, à savoir que des entretiens se poursuivent avec diverses provinces en vue d'élaborer un nouveau programme visant à aménager des "zones de vacances" grâce à la collaboration financière avec les provinces. Le Comité approuve cette façon d'aborder le problème et préconise qu'un tel programme soit dressé et mis à exécution le plus tôt possible.

DIRECTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

17. Le Comité a étudié un mémoire sur la conservation de l'eau et du sol par rapport aux fermes irriguées et à l'énergie électrique produite dans le sud de l'Alberta, mémoire présenté par MM. Dean R. Gundlock, député de la circon-

scription de Lethbridge, et E. W. Brunsden, député de la circonscription de Medicine-Hat, toutes deux en Alberta.

18. Le mémoire signale que les conditions qui existent dans les endroits irrigués de cette province se retrouveraient dans la région de l'entreprise du barrage de la rivière Saskatchewan, dans la province de Saskatchewan.

19. Le Comité recommande que les fonctionnaires de cette direction fassent une étude de la convention des eaux dans cette région en général.

20. Le Comité recommande en outre qu'on étudie l'opportunité d'établir un organisme interministériel, de concert avec le ministère fédéral de l'Agriculture, qui serait chargé d'étudier le problème de l'érosion du sol dans cette région irriguée.

21. Étant donné qu'on n'a pas fait d'étude à ce sujet par le passé, le Comité est d'avis que les organismes précités du gouvernement fédéral devraient prendre l'initiative dans cette question.

22. Le Comité fait rapport que, à cause des négociations en cours entre le Canada et les États-Unis au sujet de la mise en valeur proposée du fleuve Columbia en Colombie-Britannique, il n'a pas fait venir de témoins à cet égard.

23. Le Comité recommande que soit effectuée une revision complète des ressources hydrauliques du Canada lorsqu'on convoquera le comité à la prochaine session du Parlement.

DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

24. Au cours de l'étude des crédits de la Direction des régions septentrionales, on s'est nettement rendu compte que la ligne de conduite du gouvernement à l'égard du nord avait fluctué entre l'inaction et la réaction. Inaction, parce qu'il n'a pas accompli les tâches qui s'imposaient; réaction, parce qu'il a seulement agi lorsque l'activité des autres pays l'y contraignait. Si l'on en juge par les travaux qui ont été effectués dans le nord canadien, le programme du gouvernement a été nettement insuffisant dans presque tous les domaines des recherches. Nous sommes restés en arrière là où nous aurions dû jouer un rôle de tout premier plan dans le domaine des recherches sur les régions septentrionales. On a enregistré certaines améliorations au cours des dernières années, mais le rythme des progrès est beaucoup trop lent.

25. On ne dispose pas suffisamment de laboratoires sur place dans les régions septentrionales du Canada pour poursuivre un programme satisfaisant de recherches. Il faut absolument établir de petits laboratoires ou postes de recherches dans les diverses localités du nord si nous voulons acquitter nos engagements et obtenir des données scientifiques de base aux fins de la mise en valeur.

26. L'examen des témoignages recueillis montre qu'il faut accorder plus d'attention à deux aspects du programme que le gouvernement poursuit dans le nord canadien:

a) La ligne de conduite du gouvernement actuel ressemble peut-être à celle de l'ancienne administration qui consacrait des sommes d'argent excessive à des travaux entrepris dans le nord du Canada;

b) Dans la mise à exécution de ces travaux, on a peut-être encore recours à des méthodes d'organisation et de construction défectueuses qui donnent lieu à des pertes et à des abus.

27. Le rythme avec lequel le gouvernement et l'industrie privée lancent des entreprises dans les régions septentrionales s'est considérablement accéléré au cours des deux dernières années. Cela saute aux yeux si l'on considère que le gouvernement dépense beaucoup plus d'argent qu'auparavant à l'égard des travaux effectués dans le nord. Le programme de la mise en valeur a été intensifié et le nombre d'entreprises s'est accru. Mais il semble que les mesures prises par le gouvernement et exécutées par tous les ministères qui s'occupent de la mise

en valeur du nord ressemblent, au fond, aux mesures qui ont été adoptées par le passé. De l'avis du Comité on continue ainsi de faire un usage inconsidéré des deniers publics.

28. Il appert que l'opinion devient de plus en plus suspecte à l'égard des décaissements accrus qu'exige le financement des entreprises dans le nord. Ce sentiment constitue un véritable danger qui menace l'accomplissement de nos devoirs nationaux dans les régions septentrionales. Le Comité craint

a) que le gouvernement, en raison de difficultés financières *apparemment* insolubles, réduise ou abandonne les travaux les plus importants qu'il a entrepris dans les régions septentrionales;

b) que les travaux entrepris conformément aux lignes de conduite adoptées par le passé ne portent à établir des normes qui soient inutilement élevées.

29. Ainsi, par exemple, les institutions qu'on a mises à la disposition des enfants des indigènes du nord sont des immeubles assez coûteux. L'auberge de Fort McPherson, les divers immeubles d'Inuvik et des bâtiments semblables érigés dans d'autres localités septentrionales en sont quelques exemples frappants.

30. Le Comité ne désire pas donner l'impression qu'il faudrait réduire les montants que l'État affecte aux entreprises dans le nord. Il estime cependant que les fonds sont administrés d'une manière qui donne lieu à des critiques fondées.

31. Le Comité a constaté que, bien que le coût de la construction dans le Nord, qu'il s'agisse d'une maison, d'une école ou d'une route, soit plus élevé que dans les régions plus habitées, dans la plupart des cas qu'il a examinés, le coût de la construction dans le Nord lui a semblé indûment élevé. Deux facteurs qui se reproduisent régulièrement semblent en être la cause principale:

a) La nature peu pratique des plans, se fondant sur des lignes de conduite douteuse dont résultent des entreprises prétentieuses et trop somptueuses, comme par exemple les travaux à Aklavik-Inuvik qui ont coûté plus de 94 millions de dollars.

b) L'exécution incompétente des projets approuvés.

32. Les lignes de conduite déjà établies devront de toute évidence subir des modifications afin de rendre plus efficace l'activité des ministères responsables de leur application.

33. Le Comité insiste sur le fait que ces travaux dans le Nord sont nécessaires. La mise en valeur du Nord canadien s'impose car elle constitue un devoir et une responsabilité vis-à-vis de la nation. D'autre part, les dépenses doivent et peuvent être réduites sensiblement sans pour autant handicaper l'étendue et l'intensité des programmes à long terme récemment établis relativement à la mise en valeur du Nord. Le Comité estime que la solution consiste surtout à modifier les programmes et à améliorer l'efficacité des ministères et de la collaboration inter-ministérielle conformément à cette modification.

34. En examinant les installations destinées au personnel habitant Alkavik et qui s'est rendu à Inuvik volontairement, le Comité a étudié la méthode adoptée afin de dédommager ceux qui possèdent des terres à Aklavik d'aller s'installer à Inuvik s'ils le désirent. Le Comité pense que la méthode d'évaluation employée pour apprécier les frais d'installation de ceux qui ont décidé d'y aller est très élastique. Le Comité pense également que la coutume suivie en ce qui concerne ces établissements constitue un précédent très dangereux vu que le déménagement et l'établissement se fondent sur la théorie selon laquelle le gouvernement de l'époque se croyait lié par des conditions économiques qu'il pensait avoir créées lui-même. Le Comité estime que c'est là une pratique très dangereuse, que ne motivent pas les faits.

35. Le précédent à l'égard de ces compensations versées à ceux qui vivent à Aklavik se fonde sur l'expropriation des terrains en rapport avec la voie maritime du Saint-Laurent. Le Comité estime qu'on ne saurait comparer ces deux

opérations. Dans le cas de la voie maritime, les propriétaires ont été dépossédés de leurs terres qui ont été inondées. Dans le cas des agglomérations d'Aklavik-Inuvik, ce motif n'existe pas. On n'a pas exproprié les terrains. Les propriétaires étaient libres de se dépacer ou non à leur gré. De fait, le Comité a même été renversé d'apprendre que, contrairement à ce que s'attendait le gouvernement du jour, un grand nombre de résidents d'Aklavik n'ont pas l'intention d'aller habiter Inuvik.

36. Le Comité estime que les transactions foncières dans les agglomérations d'Aklavik-Inuvik sont à la fois dangereuses et dénuées de précédent.

37. Il est recommandé de ne plus procéder de cette façon à l'avenir.

38. Le Comité constate que, par leur tempérament et par leur milieu, les indigènes du Nord ont tout ce qu'il faut pour former le noyau de l'effectif ouvrier nécessaire à une mise en valeur suffisante du Nord canadien. L'instruction de ces gens du Nord devrait être conçue de façon à leur apprendre les spécialités voulues pour que cet effectif humain considérable et précieux puisse être utilisé au maximum. L'instruction qu'on leur dispensera devrait être de nature à retenir dans les régions septentrionales qu'on propose de mettre en valeur cet effectif humain éventuel.

39. Le Comité tient à signaler, relativement aux normes de construction des entreprises de l'État dans le Nord, l'inquiétude que lui cause l'établissement de ce qui ressemble à deux modes de vie distincts. Les habitations des employés de l'État et leur ameublement également fourni par l'État atteignent un niveau qui fait souvent l'envie de tous les habitants des régions septentrionales non à l'emploi de l'État. Pour obtenir le même niveau de vie, ceux qui habitent le Nord mais qui ne sont pas fonctionnaires devraient toucher des revenus dépassant de beaucoup leurs aptitudes. Cette disparité dans le niveau de vie crée une atmosphère très néfaste pour nombre de raisons qui sautent aux yeux. On devrait donc considérer l'opportunité de prendre les mesures nécessaires afin

a) d'adopter des normes plus pratiques dans les immeubles officiels de tout genre ou

b) d'adopter des programmes permettant, par le truchement de la loi nationale sur l'habitation ou quelque autre moyen, aux résidents des régions septentrionales qui ne sont pas fonctionnaires d'atteindre le même niveau de vie que celui de leurs concitoyens à l'emploi de l'État.

40. A moins de recourir aux mesures proposées, il se peut qu'il soit impossible d'inciter les gens à s'établir dans les régions septentrionales, sauf s'ils doivent être à l'emploi d'organismes de l'État. Le gouvernement devrait s'abstenir de poursuivre des programmes établissant des niveaux de vie qui dépassent les moyens de ceux du citoyen ordinaire.

DIRECTION DES FORÊTS

41. L'envergure et la qualité des dépositions présentées au Comité témoignent de l'intérêt très vif et de l'inquiétude profonde que suscite au sein du Comité la situation des industries forestières du Canada. Le Comité a reçu et étudié des mémoires provenant des sources suivantes:

a) *Forestry Industry Associations of British Columbia* (*Woodlands Section*)

b) L'Association canadienne des fabricants de pâte et de papier

c) L'Association canadienne des marchands de bois

d) *Northern Wood Preservers Limited*

Il a reçu et étudié les documents suivants:

a) *The Forestry Situation in Canada*, par D. V. Love, professeur adjoint de sylviculture, Université de Toronto

b) *The effect of Property Taxes on the Management of Timberlands*— Document renfermant des extraits de *Forest Tenure and Taxes in Canada,* publié par la Fondation canadienne sur les impôts. (Document fiscal n° 11—1957)

c) Lettre de la *Truck Loggers' Association,* Vancouver (C.-B.) préconisant certaines mesures de protection forestière.

42. Les témoins suivants ont comparu devant le Comité, où ils ont été longuement interrogés:

Représentants de l'industrie:—

T. A. Beaupré, président de la Division de la Colombie-Britannique, Association canadienne des fabricants de pâte et de papier;

John Burke, secrétaire-gérant de la *British Columbia Loggers Association;*

Ross Douglas, vice-président (Sylviculture) de l'*Alaska Pine and Cellulose Limited;*

L'hon. J. V. Clyne, président du conseil exécutif, *MacMillan and Bloedel Limited;*

Charles Chambers, contrôleur, *MacMillan and Bloedel Limited;*

L. R. Andrews, vice-président exécutif, *British Columbia Lumber Manufacturers Association;*

J. A. Schryburt, directeur des relations extérieures, Association canadienne des marchands de bois;

W. Breitenbach, président de l'*Alaska Pine and Cellulose Limited;*

M. J. Foley, président de la *Power River Company Limited;*

Charles Dickey, président de la *British Columbia Forest Products Limited;*

W. A. E. Pepler, gérant (Régions boisées) de l'Association canadienne des fabricants de pâte de papier;

J. B. Matthews, sylviculteur en chef, *Abitibi Power and Paper Company Limited;*

A. F. Buell, gérant (Régions boisées) de l'*E. B. Eddy Company;*

D. W. Ambridge, président de l'*Abitibi Power and Paper Company Limited;*

Robert Prettie, président de la *Northern Wood Preservers Ltd.;*

G. E. Bell, secrétaire-gérant de l'Association canadienne des marchands de bois;

Harold F. Staniforth, président de l'Association canadienne des marchands de bois;

K. O. Roos, directeur de l'Association canadienne des marchands de bois;

Bernard Bock, président de l'Association canadienne des marchands de bois dur.

43. Le Comité félicite les organismes qui lui ont présenté d'excellents et de très utiles mémoires. Il tient aussi à remercier les témoins de leur collaboration. C'est grâce à la qualité des mémoires et des témoignages que nous avons reçus, ainsi qu'aux données statistiques, à la fois précieuses et pertinentes, qui ont été mises à notre disposition que nous avons pu mener une enquête aussi approfondie sur les problèmes afférents aux industries forestières. Plusieurs des témoins que nous avons entendus ont fait leur marque dans l'administration et les recherches forestières, l'industrie des sciages, de la pâte et du papier et les industries forestières connexes.

44. Avant de présenter un rapport circonstancié des conclusions et des recommandations du Comité, il convient d'insister sur l'importance de la forêt par rapport au bien-être et à l'économie de notre pays. Les ressources forestières jouent un rôle d'importance vitale dans l'économie du Canada.

45. Le Comité estime qu'on n'a pas suffisamment reconnu le fait que nous dépendons actuellement des industries forestières. Il faut que le gouvernement prenne à nouveau conscience des besoins des divers secteurs d'activité de ces industries afin d'assurer le bon état de nos forêts et le bien-être

de notre nation. Les efforts qu'il faudra accomplir pour favoriser la croissance continue et équilibrée de nos forêts offrent un défi à tous les paliers de l'administration. Il importe de résoudre les problèmes de la vente et des placements, et de répondre aux besoins scientifiques et techniques si l'on veut que ces industries se développent selon les lois de l'équilibre. Par le passé, les industries forestières se sont développées sans qu'on ait eu à recourir à l'assistance du gouvernement fédéral. Mais aujourd'hui, la vente du bois pose des problèmes d'envergure internationale que les industries, à elles seules, ne peuvent résoudre. Contrairement aux entreprises minières et pétrolières, les industries forestières exploitent une récolte qui se reproduit et ne s'amenuise pas si l'on procède avec soin et avec intelligence. Elles peuvent enrichir nos ressources naturelles.

46. En 1958, la valeur des exportations de bois, de produits de bois, de pâte et de papier s'élevait à $1,414,000,000; la valeur de l'ensemble de nos exportations atteignait $4,830,000,000. Au cours des huit dernières années, ces produits forestiers ont représenté chaque année entre 29 et 36 p. 100 de la valeur totale de nos exportations. Les industries tributaires de la forêt sont les premières sur le plan national pour l'embauche, les salaires versés, le transport, l'investissement de nouveaux capitaux et la valeur nette de la production en dollars. Pour ce qui est de la contribution au produit national brut, ces industries représentent une valeur deux fois plus importante que celle de toutes les mines de métaux au Canada. Le bois représente à la fois plus de revenus en dollars et une valeur d'exportation plus importante que le deuxième produit d'exportation du pays, le blé.

47. Le Comité constate avec regret que, malgré l'importance pour le pays des forêts et des industries qui l'exploitent, le ministre n'a fait aucune déclaration au Comité au sujet de la Direction des forêts.

48. Les problèmes exposés dans les mémoires et dans les témoignages avaient bien des points en commun. Certains problèmes présentent plus de gravité dans certaines régions que dans d'autres mais, dans l'ensemble, il existait une uniformité remarquable à cet égard. Tous les témoins ont manifesté de l'inquiétude,—en appuyant leur thèse sur des données stastistiques,—du fait que le Canada ne réussit pas à conserver sa part des débouchés mondiaux en expansion, malgré une capacité de production infiniment accrue qui lui permettrait d'obtenir une production beaucoup plus soutenue qu'à l'heure actuelle. Un mémoire présenté par le professeur Love, de la faculté de sylviculture de l'Université de Toronto, présente un des aspects du problème de la façon suivante: "... et surtout, étant donné la rentabilité incertaine des placements dans les forêts, les gouvernements doivent prendre l'initiative de mettre en valeur les forêts situées à proximité des marchés et qui produisent du bois d'une qualité et d'un prix tels que les industries canadiennes qui utilisent du bois puissent faire face à la concurrence sur le marché mondial."

49. Le mémoire de la *British Columbia Forest Industry Associations* a fourni une excellente illustration des problèmes que soulève l'écoulement des exportations du bois d'œuvre à la Grande-Bretagne. Là il nous faut y affronter la concurrence accrue de la Scandinavie et de l'URSS. Les Russes recourent à la "clause de la chute des prix" dans leur accord de commerce avec le Royaume-Uni, qui garantit que si le prix du bois d'œuvre en Grande-Bretagne baisse après la conclusion de l'accord, que le prix du bois russe à la livraison sera réduit en conséquence. En 1957, nos exportations de bois d'œuvre vers la Grande-Bretagne n'ont représenté que la moitié de ce qu'elles étaient en 1954, alors que les Russes ont augmenté leurs exportations de bois d'œuvre sur le même marché d'environ 75 p. 100 au cours de la même période. Ce mémoire ajoutait que: "Grâce à leurs frais de production peu élevés et à leur transport relativement court par voie océanique, la Suède et la Finlande font du commerce d'exportation en vue de réaliser des bénéfices. Ce n'est pas nécessairement le cas des expéditeurs russes".

50. Cette déclaration importante souligne la menace réelle à laquelle nous devons faire face. Des témoins ont exprimé leur crainte que l'URSS n'accapare le marché de la pâte et du papier du Royaume-Uni. Le Comité constate que de nouveaux accords commerciaux conclus en juin 1959 entre l'URSS et le Royaume-Uni confirment cette crainte.

51. Des représentants de l'industrie de la pâte et du papier ont démontré que notre principal marché aux États-Unis prend de l'ampleur, mais que notre participation à ce marché avait diminué en pourcentage, étant donné que les Américains répondent de plus en plus à leurs besoins domestiques grâce à une usine qui utilise le pin du Sud et les bois durs des États du nord-est et des Grands lacs. On a démontré au Comité que l'exploitation de la pâte et du papier aux États-Unis était favorisée, non pas parce que les forêts canadiennes étaient incapables de produire les quantités de bois requises, mais plutôt parce que les Canadiens étaient incapables de vendre ce bois sur le marché à des prix qui feraient concurrence à la production américaine. Aux États-Unis, la capacité de production de papier à journal a augmenté de 141 p. 100 depuis 1951; au cours de la même période, notre capacité de production de papier à journal n'a augmenté que de 44 p. 100. Cette tendance à la baisse de nos exportations vers le marché américain se manifeste tant dans le commerce du papier à journal que dans celui de la pâte.

52. Le mémoire des associations de la Colombie-Britannique a fait ressortir un autre aspect du problème. "Cette province se ressent vivement des conséquences de l'état de choses qui existe dans le monde; la diminution de nos ventes de bois d'œuvre au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada même démontre clairement que nous sommes vulnérables aux influences extérieures sur lesquelles nous ne pouvons rien. Les mêmes conclusions s'appliquent à notre production de contreplaqué et de bardeaux. Il reste un fait indéniable,—des sources concurrentielles d'approvisionnement de pâte à bon marché deviennent de plus en plus rapidement disponibles à l'intention des acheteurs mondiaux."

53. Le Comité a examiné les témoignages indiquant que d'autres pays se servent d'organismes d'État centralisés pour financer les crédits à long terme destinés à aider aux pays importateurs. De telles méthodes favorisent leurs ventes de pâte et de papier de même que leurs ventes de sciages. Même les États-Unis ont des agences d'État qui s'occupent du domaine de l'exportation en finançant les crédits. Un témoin a décrit les méthodes commerciales du Canada comme étant "l'ancienne façon alors qu'il fallait payer rubis sur ongle", et il a précisé que "rubis sur ongle" signifiait de la monnaie ferme. Cette déclaration a été confirmée par presque toutes les délégations.

54. Les témoins venant de la Colombie-Britannique ont discuté ouvertement la question du commerce possible avec l'Orient et la Chine communiste et de ses perspectives. C'est sans doute à cause du contexte géographique de leurs opérations.

55. Une citation que renferme le mémoire soumis par les *British Columbia Forest Industry Associations* fournit un excellent résumé: "... on peut dire:

(1) La production des produits forestiers est, de loin, l'industrie la plus importante du Canada.
(2) C'est une industrie d'exportation qui est essentielle au bien-être de la nation et elle doit faire face à une très forte concurrence en matière de prix et de qualité sur les marchés du monde.
(3) Vu qu'il s'agit d'une industrie qui exploite des ressources naturelles, les décisions de l'administration jouent sur elle un rôle décisif.
(4) C'est une industrie qui est susceptible d'une embauche élevée et d'une expansion considérable."

"Contrairement à plusieurs autres industries importantes, elle ne reçoit aucune subvention, ni allocation ou aide spéciale tant du gouvernement central que des gouvernements provinciaux. C'est tout le contraire qui arrive et nous allons

démontrer que notre industrie est spécialement chargée d'un fardeau fiscal plus élevé que celui de toute autre industrie du Canada."

56. Le Comité estime que ses vœux devraient être énumérés sous quatre titres: 1. Administration; 2. Recherches; 3. Organisation des marchés; 4. Taxation.

Administration

57. Le Comité recommande fortement l'étude de mesures aptes à étendre l'activité de la Direction des forêts, à relever son importance de telle façon qu'un sous-ministre, ou un sous-ministre adjoint, en prenne la direction. L'absence d'un tel statut, comparable à celui d'un ministère, a pour effet de mettre dans l'ombre l'importance des industries forestières au pays, hier, aujourd'hui et demain. D'autres ministères du gouvernement sont considérés comme essentiels au service d'industries ou de secteurs de notre économie nationale qui jouent un rôle beaucoup moins important dans notre économie.

58. Le Comité s'est rendu compte qu'on n'a pas tiré tout le parti possible des attributions et des perspectives que donne à la Direction des forêts la loi sur les forêts du Canada. On a découvert, par exemple, que les accords forestiers entre le fédéral et les provinces et visant les inventaires forestiers ont pris fin car la plupart des inventaires ont été complétés. Ces inventaires devraient être repris où le travail n'a pas été terminé et de façon à assurer le maintien perpétuel de ces inventaires, en tenant à jour, par exemple, les archives des relevés au moyen de photographies aériennes.

59. Le Comité approuve la proposition visant à la création d'un Conseil consultatif national de la mise en valeur des forêts, qui aviserait le ministre et comprendrait des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et de l'industrie. Si l'on étendait et rehaussait les fonctions de la Direction des forêts, les échanges de vue avec ce conseil consultatif et avec les provinces auraient lieu à un niveau supérieur et plus important.

60. Le Comité recommande une étude poussée d'une telle réorganisation administrative afin de combler le manque de liaison qui existe avec ces secteurs de l'industrie de l'abatage du bois et des sciages, qui ne profitent pas autant qu'ils le pourraient des renseignements hautement techniques que renferment les publications ministérielles. Au moins 80 p. 100 de l'abatage et de l'usinage du bois se font par de petits entrepreneurs qui ne sont guère en mesure de profiter de l'aide pratique qu'on devrait et pourrait porter à leur attention.

Recherches

61. Le Comité recommande que les recherches entomologiques et phytopathologiques portant sur les arbres et les forêts, qui relèvent actuellement du ministère de l'Agriculture, soient transférées au ministère de l'exploitation forestière proposé, qui en assurerait la coordination. En ce qui concerne les recherches, ce ministère pourrait compter les divisions suivantes:

a) les laboratoires de produits forestiers; *b*) l'entomologie forestière; c) la pathologie forestière; *d*) la protection contre les incendies; *e*) la sylviculture; *f*) l'administration et l'économie forestière; *g*) l'écoulement des produits forestiers.

62. Les recherches forestières suivant un programme coordonné sont difficiles dans un pays comptant 11 autorités différentes dans le domaine forestier. Les représentants de la Colombie-Britannique ont signalé un certain nombre de domaines de recherches comme la production de semences d'arbres et leur récolte, l'adaptation des espèces à certaines régions, l'écologie des plantes et la protection contre les incendies, dans lesquels les recherches accomplies par le gouvernement fédéral accusent une lacune injuste envers la Colombie-Britannique. Il s'agit d'un domaine que le nouveau ministère pourrait développer, en s'inspirant des directives du Conseil consultatif national de la mise en valeur des forêts dont nous avons préconisé la création.

63. Conformément à la loi sur les forêts du Canada, le Comité recommande que le ministère étende les accords au sujet du reboisement et des pépinières. L'aide fédérale dans ce domaine doit être accrue de façon à fournir plus d'encouragement aux provinces. Il faudrait étudier à nouveau la question de l'aide financière destinée au reboisement des terres de la couronne actuellement affermées.

64. Le Comité recommande que l'on intensifie les recherches dans le domaine du reboisement, en tenant compte des meilleurs emplacements du point de vue des conditions naturelles et économiques.

Prévention des incendies de forêt et mesures de protection

65. La nécessité d'une plus grande participation du gouvernement fédéral à la protection contre les incendies de forêts a été soulignée par un bon nombre de témoins. Même si la majeure partie de nos forêts relève de l'administration provinciale, des témoins ont exprimé l'avis que, vu l'importance de nos forêts pour notre économie nationale et vu qu'une partie importante du revenu national provient de l'imposition des industries forestières, le gouvernement fédéral devrait contribuer davantage, financièrement, à la protection contre les incendies de forêts. Le Comité souscrit à cette opinion.

66. On ne saurait calculer le gaspillage des ressources forestières que causent les incendies, mais chaque année les pertes atteignent des millions. Elles dépasseraient même la perte que subit l'économie canadienne à la suite d'autres désastres bien moins fréquents. La perte annuelle équivaut à la moitié de la valeur d'une récolte annuelle de blé au Canada.

67. Un vœu important des témoins, au titre de la prévention et de la maîtrise des incendies, vise l'extension et l'accélération du programme d'aménagement des routes d'accès aux forêts auquel le gouvernement fédéral contribue dans un certain nombre de provinces. Le Comité estime qu'un plan de longue haleine devrait être élaboré le plus vite possible. Ce plan devrait envisager la création d'un réseau de routes qui serviraient à divers buts, outre la protection contre les incendies. Le Comité recommande que les accords touchant l'aide financière pour la protection contre les incendies, accords conclus avec les provinces, en vue d'aménager des routes d'accès aux forêts, soient étendus à une période de douze mois par année. Le Comité recommande en outre que le gouvernement fournisse 60 p. 100 de la main-d'œuvre en hiver et 40 p. 100 en été.

Vente

68. Le Comité s'est rendu compte de la nécessité d'adopter et de modifier nos méthodes de vente. Sur le plan national, nous n'avons pas de programme plein d'imagination qui aide à garder notre part du commerce mondial des produits du bois. Le gouvernement doit être disposé à frayer la voie, face aux nouveaux éléments de concurrence qui dressent les forces des nations les unes contre les autres dans le domaine du commerce. On ne pourra maintenir les dépenses fédérales au chapitre de la défense, de la mise en valeur nationale et des services sociaux si nous perdons la grande source fiscale que nous fournissent les industries forestières.

69. Le Comité recommande que le gouvernement fournisse une étroite collaboration pour aider le financement à long terme des exportations et stimuler l'écoulement des produits.

70. Le Comité estime que le Canada ne peut se permettre de négliger les vastes marchés que pourraient devenir les pays asiatiques pour la vente du bois d'œuvre et de la pâte. Il recommande donc que l'on entreprenne des démarches auprès de ces pays avec un esprit ouvert. La part qui nous revenait d'habitude sur les marchés du Royaume-Uni et des États-Unis est en train de se modifier, et nous devrions étudier cette question. Le Comité préconise

l'établissement d'un service des ventes au sein du ministère des forêts dont la création a été proposée. Ce service seconderait le ministère du Commerce en ce qui a trait à la vente de nos produits du bois.

71. La loi sur les forêts du Canada autorise le gouvernement fédéral à entreprendre des études d'ordre économique et fiscal dans le domaine forestier, mais le gouvernement n'a jamais entrepris d'études de ce genre. Un besoin pressant de renseignements se fait sentir et le Comité estime que de telles études devraient être entreprises par la Division des marchés, l'Administration forestière ou la Direction de l'économique.

Imposition

72. Le Comité recommande qu'une revue générale des mesures fiscales qui s'appliquent aux industries forestières du Canada soit effectuée par le ministre des Finances. Aucun organisme du gouvernement fédéral n'a récemment entrepris de relevé ou d'analyse des éléments que l'impôt représente pour les industries forestières.

73. D'après les dépositions faites au Comité, dans deux importants secteurs de l'industrie forestière, soit la Colombie-Britannique et l'Ontario, on perçoit des sociétés commerciales un impôt provincial d'ordre spécial. Le taux de cet impôt atteint 10 p. 100 des bénéfices d'exploitation forestière qui dépassent $25,000 par année. Dans le cas des compagnies intégrées et des compagnies produisant leur propre bois de sciage, un pourcentage des bénéfices généraux est considéré comme les bénéfices de l'exploitation forestière et l'on frappe cette proportion d'un impôt de 10 p. 100. Ceci veut dire que dans l'ensemble, les industries forestières de ces provinces acquittent plus d'impôts que d'autres industries, et ce montant supplémentaire est de 3 p. 100 comme on l'a dit. Dans le cas des petites sociétés, ce pourcentage peut même être plus considérable. Et ce n'est pas tout. Plus ces sociétés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique transforment leurs produits, plus l'application de cet impôt devient inéquitable. C'est peut-être le principal élément qui décourage la transformation complète des produits du bois dans ces provinces comme aussi les nouveaux placements de capitaux.

74. Le Comité est d'avis que de telles injustices en ce qui concerne le prélèvement des impôts ne sont pas conformes à une politique nationale saine. Elles découlent de certains termes et conditions insérés dans l'accord sur le partage des impôts conclu avec les diverses provinces.

75. Le Comité recommande, sans aucune hésitation, que cette question soit étudiée à fond au cours des discussions qui auront lieu en juillet entre les autorités provinciales et fédérales.

76. Le Comité prétend que le régime des impôts à l'égard des industries du bois n'est peut-être pas tout à fait conforme à l'intérêt national, et qu'il ne concorde pas avec les régimes d'impôt applicables à d'autres industries qui exploitent nos ressources, telles que l'industrie minière et celle du pétrole. Dans ces derniers cas, on accorde des avantages fiscaux spécifiques à ces industries, qui épuisent nos ressources naturelles, contrairement aux industries forestières.

77. Tous les témoins étaient d'avis que les industries forestières ne demandent pas un programme comportant de grosses dépenses de la part du gouvernement fédéral dans leur domaine d'activité. Elles demandent qu'on les traite d'une façon équitable et qu'on reconnaisse le rôle vital qu'elles jouent en ce qui concerne le bien-être du pays. Le Comité partage leurs points de vue.

LE MUSÉE NATIONAL DU CANADA

78. Le Comité s'est enquis du travail effectué par le Musée national et de la mesure où les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les Arts, les Lettres et les Sciences ont été mises en pratique. Il a constaté que les-

dites recommandations n'ont été appliquées qu'en partie; ainsi, aucune modification n'a été apportée depuis la présentation de son rapport par la Commission sur la question d'une nouvelle base statutaire pour le Musée national.

79. Le Comité a également constaté que le travail et les installations au Musée n'ont pas progressé dans la mesure que la Commission estimait souhaitable. Aucune mesure appropriée n'a été prise à l'égard d'initiatives destinées au public ou d'autres moyens susceptibles de faire connaître le Musée et le travail qu'il accomplit, aux gens qui résident en dehors de la région métropolitaine d'Ottawa.

80. Les recherches dans les sciences portant sur l'humanité, spécialement l'archéologie et l'ethnologie des peuplades indigènes du Canada, s'imposent à la nation, car elles fourniraient un apport aux connaissances des origines de l'homme au Canada et elles devraient être entreprises d'abord par des institutions canadiennes et particulièrement par le Musée national. Le Comité recommande que le gouvernement examine la valeur des mesures législatives et des règlements actuels en ce qui concerne la protection fournie aux découvertes archéologiques et aux articles anciens ainsi que leur exportation du Canada. Une telle étude devrait porter sur l'établissement d'une liaison avec les provinces afin d'échanger des renseignements sur les découvertes archéologiques et d'uniformiser les mesures protectrices à travers tout le pays.

81. Le Comité a appris qu'on a éprouvé des difficultés à obtenir les services de savants canadiens ayant une formation convenable pour être employés dans les musées fédéraux et provinciaux. Il recommande de donner plus d'encouragement aux Canadiens qui désirent collaborer dans ce domaine.

82. Le Comité recommande que les vacances qui existent actuellement au sein du personnel du Musée soient remplies le plus tôt possible.

OFFICE DU TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

83. A l'occasion de son examen de ce poste, le Comité a mené une enquête approfondie sur l'industrie touristique au Canada. Le Comité a étudié des mémoires présentés par l'Association canadienne du tourisme, l'Association canadienne des restaurateurs, et l'Association des hôteliers de la province de Québec. Outre qu'il a entendu le ministre et interrogé les hauts fonctionnaires du ministère, le Comité a entendu les témoins suivants: MM. James W. McAvity, président, et John W. Fisher, administrateur exécutif de l'Association canadienne du tourisme: M. E. di Tomasso, président, et Mme Florence Montgomery, directrice-gérante de l'Association canadienne des restaurateurs; M. Gérard Delage, conseiller juridique et secrétaire exécutif de l'Association des hôteliers de la province de Québec; M. Charles Smith, secrétaire-gérant de l'Office du tourisme et des congrès de Montréal; et M. J. Lawson Mackle, directeur des relations publiques, Commission conjointe des Associations de tourisme d'Ontario. Le Comité tient à remercier les témoins de leurs précieux témoignages et de leurs suggestions utiles, ainsi que des mémoires qu'ils ont présentés.

84. Les dépenses de l'Office, qui relève du Ministre, sont autorisées aux fins de "renseignements et services touristiques", en vertu de l'article 5 de la loi sur le ministère du Nord canadien et des ressources nationales. Le Comité estime qu'il y a lieu d'étendre, au-delà de son programme actuel, le champ d'activité de l'État dans le domaine touristique.

85. Le Comité croit qu'on ne saisit pas bien les répercussions de l'industrie touristique sur l'économie nationale; que la statistique publiée ne révèle que partiellement la situation à cet égard; et que l'avantage que le Canada pourrait retirer de cette industrie diminue parce qu'on ne s'en occupe pas assez et qu'on n'a pas réussi à obtenir une proportion suffisante des sommes toujours plus importantes que dépensent les touristes américains. Les personnes de tous pays qui ont visité le Canada en 1958 y ont dépensé environ 352 millions de dollars, chiffre qui ne représente que les dépenses relevant directement du tourisme.

Mais les autres dépenses de ces voyageurs, qui achètent des approvisionnements et des services, qui donnent de l'emploi et acquittent des taxes, mettent en circulation dans la collectivité visée plus de nouveaux dollars que la plupart des autres genres d'industrie.

86. Le Comité constate que pour chaque dollar dépensé par le Canada aux États-Unis afin de favoriser les voyages, notre pays a reçu 130 dollars américains. Il désire aussi mettre en regard du montant global de 2.6 millions dépensé par le Canada aux fins de la réclame aux États-Unis, la somme dépensée, à l'échelon gouvernemental, dans le seul État de la Floride et qui s'établit à 4 millions. Le Comité considère qu'il serait à propos d'accroître considérablement les dépenses aux fins de la réclame et des relations publiques et recommande d'y affecter en 1960 au moins 25 p. 100 de plus que le montant qui figure au budget des dépenses courant. Dans ce domaine, le Comité recommande la mise en œuvre d'un meilleur programme de relations publiques aux États-Unis. Il s'agirait de parrainer certains événements spéciaux, d'engager un personnel qui voyagerait aux États-Unis, d'améliorer nos bureaux de tourisme et nos services de renseignements aux voyageurs. La campagne publicitaire de l'Office devrait être plus longue et utiliser davantage la télévision et les revues.

87. Un besoin urgent de nouveaux bureaux de tourisme se fait sentir dans les centres suivants: San-Francisco, Boston, Détroit, Cleveland et autres centres américains qui alimentent effectivement ou qui pourraient alimenter l'industrie touristique du Canada; et le Comité recommande l'inauguration de tels bureaux dès le début de 1960.

88. L'Office du tourisme devrait favoriser le prolongement de la saison touristique au Canada, en particulier dans tous les endroits du pays où l'on peut faire du sport l'hiver; il devrait en outre s'assurer que tous les endroits et services touristiques affichent un caractère national distinctif.

Association canadienne du tourisme

89. Le Comité est convaincu que l'Association canadienne du tourisme accomplit une fonction utile en mettant à la disposition du public voyageur plus de facilités, de services et de logements. Ce service est tout aussi important que la publicité et la réclame, car environ 40 p. 100 des visiteurs se rendent au Canada parce qu'ils en ont entendu parler; or ce genre de publicité est le mieux dirigé par un organisme appuyé par l'industrie, comme l'Association canadienne du tourisme, avec l'encouragement et l'appui du gouvernement. Le Comité recommande donc que la meilleure façon pour le gouvernement fédéral de participer à la publicité interne serait de verser une subvention substantiellement accrue à l'Association canadienne du tourisme, organisme consacré à la coordination des efforts à travers le pays; et que cette subvention se répète jusqu'à ce que l'Association se suffise à elle-même.

Prêts

90. Afin de tenir tête à la concurrence dans ce domaine, les Canadiens doivent, d'après les témoignages présentés au Comité, entreprendre d'immenses projets de construction pour loger les voyageurs. Le Comité est d'avis que cette construction ne devrait pas être entreprise par le gouvernement ni effectuée sous son égide, mais que ce dernier devrait l'aider et l'encourager. Alors que les Canadiens ont dépensé environ 22 millions de dollars en 1958 pour loger les touristes, certaines régions des États-Unis ont fait plus pour la consrutction que le Canada tout entier. Le Comité a étudié la question des prêts aux entreprises de tourisme pour la construction et l'amélioration de logements pour touristes et recommande que le gouvernement prenne des mesures à cet égard. Pour bien des gens qui exploitent le tourisme, les affaires affectent un caractère saisonnier et les facilités de crédit restent à un niveau minimum. Néanmoins, ils trouvent moyen d'accomplir cette tâche

d'importance primordiale: faire entrer au Canada la troisième plus grande quantité de dollars étrangers qui pénètre chez nous. Le Comité n'entend pas établir de comparaisons en tenant compte des autres genres de prêts patronnés par le gouvernement. Il tient cependant à signaler que, du simple point de vue commercial, les prêts consacrés à l'amélioration des services de tourisme rapporteront davantage sous forme de recettes provenant de l'étranger et, en même temps, seront entièrement remboursés. Le Comité propose que le gouvernement adopte une méthode en vue de garantir un pourcentage déterminé des prêts qui seront consentis par les agences de prêts privées, de sorte qu'aucun décaissement des deniers publics ne sera nécessaire. On pourrait procéder de la même façon que pour les prêts accordés sous le régime de la loi nationale sur l'habitation ou de la loi sur la Banque d'expansion industrielle, ou mettre sur pied un nouveau régime de prêts.

91. Considérant la situation dans son ensemble, le Comité est d'avis qu'on a placé les services de tourisme et l'encouragement au tourisme à un niveau trop peu élevé de l'échelle administrative au Canada. Depuis son institution en 1934, l'Office a relevé de 7 ministères du gouvernement et de 11 ministres. D'autres pays tels le Mexique, le Japon et l'Espagne ont créé récemment des ministères du tourisme, ce qui a eu pour effet d'accroître les recettes provenant du tourisme. Au cours des sept dernières années, le Mexique a accru ses recettes touristiques d'environ 80 p. 100, en raison surtout du plus grand nombre de touristes américains, tandis que l'augmentation réalisée au Canada au cours de la même période s'établit à environ 11 p. 100. En 1958, le déficit du Canada au compte du tourisme avec tous les autres pays s'est établi à 192 millions de dollars, comparativement à 102 millions en 1957. Dans le domaine du tourisme avec les États-Unis, notre déficit a atteint 102 millions, en regard de 78 millions en 1957. Le Comité recommande qu'un plus haut fonctionnaire du gouvernement s'occupe uniquement de favoriser le tourisme.

92. Le Comité recommande que les ministres responsables encouragent les fonctionnaires des douanes et de l'immigration travaillant aux frontières canadiennes et les fonctionnaires de nos parcs nationaux à se montrer très courtois envers tous ceux qui entrent au Canada. Le Comité, par l'intermédiaire de la Chambre des communes, exhorte tous les Canadiens à faire preuve, envers les touristes, de la plus grande courtoisie, qui est la clé du succès dans l'industrie du tourisme.

93. Le Comité apprécie l'aide qu'il a reçue du ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales, de ses fonctionnaires et d'autres témoins.

94. Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages visant lesdits crédits est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 17 aux Journaux.*)

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

M. Green, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68 des Statuts revisés du Canada (1952).

M. Nielsen, appuyé par M. Phillips, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-69, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne la représentation au Sénat, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Green, pour M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Brooks, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-26, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction;

M. Fulton, appuyé par M. Pearkes, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de cette dernière loi;

M. Comtois, appuyé par M. Starr, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question n° 109*) en date du 24 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Du 1er janvier au 1er juin 1958, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

3. Au cours de la période susmentionnée, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

4. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

5. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, l'Imprimerie nationale a-t-elle octroyé des contrats d'impression supérieurs à $5,000 dans la province de Québec?

6. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

7. Depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour, a-t-elle octroyé des contrats d'impression inférieurs à $5,000 dans la province de Québec?

8. Dans le cas de l'affirmative, combien, à quelles sociétés et pour quels montants?

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question n° 110*) en date du 24 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Qui publie l'Atlas du Canada et rédige les renseignements qu'il contient?

2. Qui l'offre en vente au public, quand a-t-il été offert en vente pour la première fois, a-t-on envoyé des avis au sujet de cette vente et à quelle date ont-ils été envoyés?

3. A-t-on envoyé un nouvel avis annonçant un délai dans la publication de l'Atlas? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la raison de ce délai?

4. A-t-on fait la demande de reliures pour cet Atlas?

5. A-t-on annoncé ou demandé des soumissions pour de telles reliures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quelle quantité?

6. Quels étaient les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

7. A qui a-t-on octroyé le contrat?

8. A-t-on fait un deuxième appel de soumissions? Dans le cas de l'affirmative, pour combien de reliures?

9. Quel était le nom des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

10. A qui a-t-on octroyé le contrat et quel en était le montant?

11. A-t-on fait la demande d'autres reliures? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on reçu des soumissions et quel en était le montant?

12. A-t-on reçu des observations au nom de la dernière société susvisée? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

13. Dans combien de temps ces reliures seront-elles prêtes?

14. Quelle est la raison du délai entre l'octroi de la première commande et l'exécution de la dernière?

A dix heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Racine—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 521)—1. Depuis 1950, le ministre de la Chasse et de la Pêche de la province de Québec ou quelque fonctionnaire de son ministère a-t-il fait enregistrer des avions?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on transféré l'enregistrement de l'un ou l'autre de ces avions durant la période susmentionnée?

3. Quel a été le nombre de ces transferts, à qui et au cours de quelles années l'enregistrement a-t-il été transféré et quelle était la marque d'avion dans chaque cas?

**M. Caron*—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 112)—1. Depuis le 1er janvier 1958, à l'égard de quelles réunions le Comité d'investissements de la Caisse d'assurance-chômage a-t-il tenu un procès-verbal régulier?

2. De quels membres du comité a-t-on enregistré la présence lors de chacune de ces réunions?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 7 juillet 1959	
238–S	Banque et commerce	9 h. 30 du matin
112–N	Radiodiffusion	9 h. 30 du matin
	Le jeudi 9 juillet 1959	
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 117

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Cathers, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le cinquième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill S-28, Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company".

Bill S-29, Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins.

Du consentement unanime, l'ordre visant la deuxième lecture du Bill C-59, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, est révoqué, et le bill retiré.

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Cardiff, il est ordonné,—Que le nom de M. Pratt soit substitué à celui de M. Morris sur la liste des membres du comité spécial de la radiodiffusion.

Le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de cette dernière loi, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-66, Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte;

M. Harkness, appuyé par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre retourne aux *Motions*.

M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire du communiqué de presse publié par la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux, tenue à Ottawa les 6 et 7 juillet 1959.

(*A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. McCleave, appuyé par M. McDonald (Hamilton-Sud), propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude des bills privés (conformément à l'article 54 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois sur division, et adoptés:

Bill SD-350, Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.

Bill SD-351, Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.

Bill SD-352, Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.

Bill SD-353, Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.

Conformément à l'ordre adopté le 26 août 1958, un message est envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre les dépositions entendues et les pièces justificatives communiquées devant le comité permanent des divorces du Sénat relativement aux bills de divorce susmentionnés.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-60, Loi concernant la mise au point de certaines pensions du service public.

Bill C-61, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1959 jusqu'au 30 juin 1960, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Du consentement unanime, l'étude des bills d'intérêt public est suspendue pour la séance de ce jour.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Harkness, appuyé par M. Brooks: Que le Bill C-66, Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aitken (Mlle),
Allard,
Allmark,
Anderson,
Argue,
Barrington,
Batten,
Beech,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Benidickson,
Bissonnette,
Boulanger,
Bourbonnais,
Bourget,
Bourque,
Brassard (Chicoutimi),
Brooks,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Browne (Vancouver-Kingsway),
Brunsden,
Cadieu,
Campbell (Lambton-Kent),
Cardiff,
Carter,
Casselman (Mme),
Cathers,
Charlton,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Comtois,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crestohl,
Danforth,
Denis,
Diefenbaker,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Dubois,
Dumas,
English,
Eudes,
Fairclough (Mme),
Fane,
Flynn,
Forbes,
Forgie,
Fortin,
Fraser,
Fréchette,
Grills,
Gundlock,
Habel,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hanbidge,
Harkness,
Herridge,
Hodgson,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe,
Jorgenson,
Jung,
Keays,
Kennedy,
Knowles,
Korchinski,
Lahaye,
Lambert,
Leduc,
Létourneau,
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
McDonald (Hamilton-Sud),
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McLennan,
McMillan,
McPhillips,
McQuillan,
Maloney,
Mandziuk,
Martin (Timmins),
Martini,
Matthews,
Milligan,
Mitchell,
Monteith (Perth),
Montgomery,
More,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Murphy,
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Parizeau,
Pascoe,
Paul,
Pearkes,
Pearson,
Peters,
Phillips,
Pickersgill,
Pratt,
Racine,
Rapp,
Ratelle,
Rea,
Regier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Roberge,
Rogers,
Rowe,
Rynard,
Skoreyko,
Smallwood,
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Stanton,
Stewart,
Taylor,
Thomas,
Thompson,
Thrasher,
Tucker,
Villeneuve,
Walker,
White,
Winch,
Winkler,
Wratten—151.

CONTRE—Aucun.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-67, Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme;

M. Harkness, appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 121*) en date du 10 juin 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et des conseils municipaux et (ou) des particuliers, relativement à l'aéroport de Dawson-Creek (C.-B.).

Par M. Hamilton (Qu'Appelle), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des Appendices A et B au rapport provisoire concernant la régularisation des eaux et la production d'énergie hydroélectrique dans le bassin du fleuve Fraser, présenté le 31 octobre 1958 par la Commission du bassin du Fraser et déposé le 20 janvier 1959.

A 10h.53 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

*M. *Bourget*—Jeudi prochain—ADRESSE—(N° 130)—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le mois de juin 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, les Chemins de fer nationaux du Canada, et la cité de Québec ou les représentants de celle-ci, relativement à la construction d'un nouveau bureau de poste dans ladite cité.

Le ministre de la Justice—Jeudi prochain—Bill intitulé: "Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mercredi 8 juillet 1959	
112–N	Bills privés en général.....	2 heures de l'après-midi
112–N	Radiodiffusion.....	3 heures de l'après-midi
	Le jeudi 9 juillet 1959	
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes.....	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 118

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 7 juillet 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le mercredi 8 juillet, à 5h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Sur motion de M. Roberge, pour M. Meunier, appuyé par M. Deschatelets, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de tous accords, correspondance, contrats, évaluations et autres documents échangés depuis 1951 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral et les anciens propriétaires des terrains connus sous le nom de la Commune de la Baie-du-Febvre (comté de Nicolet-Yamaska) et expropriés par le gouvernement fédéral. (**Avis de motion n° 129*)

Le Bill C-66, Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte, est lu pour une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

Bill C-50, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Bill C-57, Loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Bill C-62, Loi concernant la pension de retraite des membres des forces canadiennes.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada, avec l'amendement suivant:

Page 6: Immédiatement après le paragraphe (2) de l'article 20, insérer ce qui suit, à titre de paragraphe (3):

"(3) Le Ministre doit présenter au Parlement une copie de chaque arrangement conclu selon le paragraphe (1), dans un délai de quinze jours après qu'il a été conclu, ou, si le Parlement n'est pas alors en session, l'un quelconque des quinze premiers jours où il siège par la suite."

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Et au retour;

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Maurice Castonguay.

Loi pour faire droit à Iris Marion Saunders Robbins.

Loi pour faire droit à Eleonora Dudarowa Shukoff.

Loi pour faire droit à Jeannette Bélanger Ross.

Loi pour faire droit à Evelyn Isbitsky Goldenberg.

Loi pour faire droit à Salla Weisman Stopnicki, autrement connue sous le nom de Sally Weisman Stopnicki.

Loi pour faire droit à Ovila Rivet.

Loi pour faire droit à Bella Valinsky Segal.

Loi pour faire droit à Alexander Pavlovich.

Loi pour faire droit à Catherine Anne Gillis Roper.
Loi pour faire droit à John Robertson Low.
Loi pour faire droit à Barbara Ann Foam Armstrong, autrement connue sous le nom de Barbara Ann Foam Copan.
Loi pour faire droit à Ruth Mary Morgenstern Usher.
Loi pour faire droit à Eddie Ronald Joe Willard.
Loi pour faire droit à Michel-Alphonse Dubois.
Loi pour faire droit à Phyllis Ann Applebaum Isenberg.
Loi pour faire droit à Zita May Pardoe McCall.
Loi pour faire droit à Monique-Andrée Seguin Tyson.
Loi pour faire droit à Bertha Sylvia Berman Maxwell.
Loi pour faire droit à Margery Fletcher Dennis Phillips.
Loi pour faire droit à Margaret Helen Dawson MacKenzie.
Loi pour faire droit à Eleanor Gwyneth Henley Norman.
Loi pour faire droit à Marie-Pauline Primeau Landreville.
Loi pour faire droit à Ellen Wilk Tuke.
Loi pour faire droit à Rhoda Lillian Rabinovitch Katchan.
Loi pour faire droit à Roger Myre.
Loi pour faire droit à Lee Dacks Moscovitch.
Loi pour faire droit à Lillian Goldbloom Howard.
Loi pour faire droit à Giovanni Cavallero.
Loi pour faire droit à Lorna Frances Hutchinson Kerr.
Loi pour faire droit à Jessie Balfour Mains McCartney Manson.
Loi pour faire droit à Guy Charbonneau.
Loi pour faire droit à Meade Alexander Morgan.
Loi pour faire droit à Carol May Campbell Williams.
Loi pour faire droit à Adela Hawthorne Pattison.
Loi pour faire droit à Samuel Currie Millar.
Loi pour faire droit à Helen Mary Margeson Ransome Scudamore.
Loi pour faire droit à Claire-Anna-Theresa Verdon Monette.
Loi pour faire droit à Constance Edna Medcalfe Blood.
Loi pour faire droit à Norma Margaret Martin Raymo.
Loi pour faire droit à Audrey Barrasford Milburn.
Loi pour faire droit à Sandra Stoll Goldenberg.
Loi pour faire droit à Edith May Driscoll Jeffrey.
Loi pour faire droit à Joyce Ethel Commerford Brewster.
Loi pour faire droit à Hirsch Glaser.
Loi pour faire droit à Maria Gagné Côté.
Loi pour faire droit à Gail Patricia Northrup Brazauckas.
Loi pour faire droit à Gilbert Forest.
Loi pour faire droit à Yvon Poulin.
Loi pour faire droit à Karl Wilhelm Oskar Bartels.
Loi pour faire droit à Joseph-Aimé-Paul-Guy Genest.
Loi pour faire droit à Allan Ray Wright.
Loi pour faire droit à Michael Kalabiha.
Loi pour faire droit à Joyce Ann Breaker Lee.
Loi pour faire droit à Zina Goffman Filler.

Loi pour faire droit à Omula Karnitis Rakauskas.
Loi pour faire droit à Joseph-Bernard-Alberia-Gustave Lahaise.
Loi pour faire droit à Michael Palangio.
Loi pour faire droit à Grace Evelyn Heggtveit Richter.
Loi pour faire droit à Ross Kevin Ladd.
Loi pour faire droit à Georgina Horne Parsons.
Loi pour faire droit à Esther Paula Beernaert Martindale.
Loi pour faire droit à Audrey Bruce Laborgne.
Loi pour faire droit à Timothy Allan Moran.
Loi pour faire droit à Antonio Choma.
Loi pour faire droit à Helen Ruby Riley Onions.
Loi pour faire droit à Simone-Alberta Chrétien Welsh.
Loi pour faire droit à Edward John Mendelsohn.
Loi pour faire droit à Marcus Gilmour.
Loi pour faire droit à Joyce Rosemary Hudson Plam.
Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.
Loi pour faire droit à Marie-Madeleine-Marielle Faust Morin.
Loi pour faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie.
Loi pour faire droit à Patricia Burnell Fraser Rosensweig.
Loi pour faire droit à Dawn Jean McKenzie Barr.
Loi pour faire droit à Helen Ann Kovach Ujvary.
Loi pour faire droit à David Scott Brown.
Loi pour faire droit à Doris Margaret Turner Smiley.
Loi pour faire droit à Angelo Ciamarro.
Loi pour faire droit à Gustave-René Gosselin.
Loi pour faire droit à Marie-Berthe-Jeannine Quesnel Patenaude.
Loi pour faire droit à Mary Athanas Copis.
Loi pour faire droit à Greta Libenstein Goldfeder.
Loi pour faire droit à André-Maurice Petit.
Loi pour faire droit à Jean Huard DeRoberval.
Loi pour faire droit à Juanita Patricia Hamilton Long.
Loi pour faire droit à Benjamin Gordon Davidson.
Loi pour faire droit à Margaret Isabella MacKellar Thomas.
Loi pour faire droit à Philip Joseph Kelly.
Loi modifiant la Loi sur les juges.
Loi pourvoyant à la réduction de certains taux de transport de marchandises établis à l'égard de catégories et de produits spécialement désignés.
Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.
Loi concernant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.
Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre.
Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods.
Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.
Loi donnant suite à une convention entre le Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition sur les revenus.
Loi concernant l'essai, l'inspection et la vente des semences.

Loi marquant l'occasion de la visite de Sa Majesté au Canada par des dispositions pour l'établissement et l'administration d'un fonds aidant aux recherches sur les maladies de l'enfance.

Loi modifiant la Loi sur les unités de longueur et de masse.

Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Loi constituant en corporation "The Free Methodist Church in Canada".

Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.

Loi concernant la mise au point de certaines pensions du service public.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1959 jusqu'au 30 juin 1960, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Loi concernant la pension de retraite des membres des forces canadiennes.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 388*) en date du 24 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. *a*) Quels sont les membres du personnel exécutif du comité inter-armes des équivalences? *b*) Quels postes occupent-ils et quel est le traitement de chacun?

2. Quelles sont les qualifications universitaires et techniques de chaque membre du personnel exécutif de ce comité?

3. Quelles sont les attributions du secrétaire exécutif du comité et qui les a établies?

4. *a*) Ce poste relève-t-il de la Commission du service civil? *b*) Quand le titulaire actuel a-t-il été nommé? *c*) La nomination a-t-elle été faite à la suite d'un concours public?

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 466*) en date du 24 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Lorsque le comité inter-armes des équivalences a été institué pour la première fois, a-t-on exposé ses attributions dans un document? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date ce document a-t-il été rédigé, qui l'a approuvé et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

2. A-t-on procédé à une nouvelle rédaction de ces attributions à une date ultérieure? Dans le cas de l'affirmative, par qui et à quelle date a-t-elle été faite, qui l'a approuvée et peut-on en obtenir des exemplaires aux fins d'en prendre connaissance?

3. Quant à la responsabilité, quelle comparaison peut-on établir entre le poste de secrétaire exécutif du comité inter-armes des équivalences et celui d'architecte en chef de la Division des constructions de l'Armée et de l'Aviation royale du Canada, au ministère de la Défense nationale?

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 128*) en date du 1er juillet 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral des Pêcheries et tout particulier ou groupement ou tous autres intéressés, relativement à l'exploitation de filets dormants ou de seines à poche pour la pêche au hareng dans les eaux avoisinant le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick.

Par M. Hamilton (Qu'Appelle), membre du conseil privé de la reine,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi qu'il suit:

> Arrêté en conseil C.P. 1959-786, approuvé le 22 juin 1959: approuvant le budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année expirant le 31 mars 1960.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des accords modificatifs prévoyant le paiement de contributions aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, conclus entre le gouvernement du Canada et les provinces suivantes:

(1) Ontario—accord modificatif n° 3, en date du 8 mai 1959;
(2) Manitoba—accord modificatif n° 6, en date du 26 mai 1959;
(3) Alberta—accord modificatif n° 3, en date du 3 juin 1959.

A six heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 2 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 9 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion.....	9 h. 30 du matin
356–S	Comité mixte sur les Affaires indiennes.....	3 h. 30 de l'après-midi

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 119

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Fulton, appuyé par M. Balcer, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-70, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR

76	Administration centrale	$ 6,319,803 00
77	Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation du gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires ..	9,606,439 00

78	Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou d'autres fins réservées	1,565,405 00
79	Réceptions officielles	40,000 00
80	Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'extérieur, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires, pour le compte du Canada (portion recouvrable)	15,000 00
81	Représentation du Canada aux conférences internationales	243,000 00
82	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies	11,000 00
83	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge . .	15,000 00
84	Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique	2,500 00

B—GÉNÉRALITÉS

85	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés au détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations d'après les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées; montant requis en dollars canadiens établi en décembre 1958	3,838,519 00
86	Contribution du Gouvernement canadien au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de $2,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à	1,931,250 00
87	Contribution du Gouvernement canadien au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique	10,000 00
88	Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies, au montant de $2,000,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1958 à	1,931,250 00
89	Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance . .	650,000 00

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

90	Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)	60,245 00

91 Contribution du Gouvernement canadien aux programmes de l'OTAN relativement aux instituts d'études avancées et aux bourses de recherche en sciences au montant de $44,060 (É.-U.), même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à 42,545 00

92 Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au montant de 54,072,000 francs français, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à 124,420 00

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

93 Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché .. 214,594 00

94 Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1958 .. .. 9,000 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

95 Nonobstant toute disposition de la Loi sur l'administration financière ou de toute autre loi, autorisation de verser, durant la présente année financière et les années financières subséquentes, une pension à Hilda L. Waddell, ancienne employée engagée sur place, au taux annuel de 60,000 cruzeiros du Brésil même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à 412 00

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

96 Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de $17,500 par année 112,124 00

97 Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale 116,110 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

98 Plan de Colombo 50,000,000 00

99 Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au montant de $234,875 (É.-U.), même si la somme à verser peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à 226,801 00

100	Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés	290,000 00
101	Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique	20,000 00
102	Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	500,000 00
103	Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens desdites commissions	270,984 00
104	Assistance technique aux pays du Commonwealth et aux territoires autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles	500,000 00
105	Programme d'assistance aux Antilles	2,100,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère et missions à l'étranger

505	Administration centrale—Crédit supplémentaire et autorisation au gouverneur en conseil nonobstant la Loi sur le service civil, de désigner et d'appointer le président de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense, la personne ainsi désignée ne devant pas être un contributeur sous le régime de la Loi sur la pension du service public	65,250 00

B—Généralités

Organisation du traité de l'Atlantique Nord

506	Achat et transfert de farine de blé pour aider à l'établissement d'un stock stratégique d'approvisionnements en vivres dans les États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, selon les modalités et conditions que prescrira le gouverneur en conseil	10,000,000 00

Organisation de l'aviation civile internationale

507	Fourniture de bureaux à l'Organisation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché—Crédit supplémentaire	1,500 00

Crédits spéciaux

508	Subvention à l'Institut du Commonwealth au montant de 500 £, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1959 à	1,353 00

509 Programme d'assistance aux Antilles—Crédit supplémentaire 583,500 00

510 Remboursement au compte de stabilisation des produits agricoles pour le lait écrémé en poudre donné à des agences et à des organismes internationaux de secours, et à des gouvernements 2,500,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Affaires extérieures

604 Avance additionnelle au fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, au montant de $300 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1959 à 289 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère

68 Administration centrale 7,507,609 00

69 Soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production de réserve 882,011 00

70 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, fonds pour établir des installations de production et capitaux pour aider à la construction, l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillage et d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des compagnies de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense 2,907,000 00

71 Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entrepreneurs privés 100,000 00

72 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants 500,000 00

B—Compagnies de la Couronne

73 Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale et d'autres projets autorisés par le Conseil du Trésor . . 3,349,237 00

Canadian Arsenals Limited—

74 Administration et exploitation 2,000,000 00

75 Construction, améliorations et outillage 1,128,288 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère

502 Administration centrale—Crédit supplémentaire 41,500 00

503 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants—Crédit supplémentaire 450,000 00

504 Pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne à l'appui de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et pour autoriser des engagements dans les années à venir au montant de $4,000,000 . . . . . 5,000,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'auditeur général au premier ministre du Canada concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission de la Capitale nationale pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'*Atomic Energy of Canada Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon le paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A 10h. 38 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. McWilliam—Samedi prochain—QUESTION—(N° 113)—1. Au cours de l'année dernière, a-t-on demandé des soumissions pour la fourniture du combustible destiné à l'édifice public de Sherbrooke, dans le comté de Guysboro (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de soumissions a-t-on reçues, quels en étaient les montants et quel a été l'adjudicataire?

M. McWilliam—Samedi prochain—QUESTION—(N° 114)—1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acheté des terrains devant servir d'emplacement à un édifice fédéral, à New Glasgow (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on demandé des soumissions?

3. De qui a-t-on reçu des soumissions?

4. Quel a été l'adjudicataire?

M. Lessard—Samedi prochain—QUESTION—(N° 115)—1. Depuis le 1er janvier 1957, a-t-on vendu à des particuliers, à des corporations ou sociétés des terrains appartenant au National-Canadien et situés à la gare de triage de Turcot, à Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de terrains ont été vendus, quels sont les noms des personnes, corporations ou sociétés qui ont acheté ces terrains?

3. Quel en a été le prix de vente dans chaque cas?

M. Howard—Samedi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 131)—Copie des contrats passés entre la Commission maritime canadienne au nom du gouvernement et la *Northland Navigation Company Limited,* relativement au service que ladite société doit assurer et aux subventions de $194,500 et de $100,000 payables par la Commission.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le vendredi 10 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion.....	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 120

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

AFFAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

448	Administration centrale	$ 2,437,352 00
449	Administration régionale	3,271,281 00
450	Services du bien-être des anciens combattants (y compris l'ancien service de l'Assurance des anciens combattants)	3,540,739 00
	Services des traitements—	
451	Maintien des hôpitaux et administration, y compris l'autorisation de verser, pendant l'année financière courante et les années subséquentes, aux caisses des cantines des hôpitaux du ministère, des montants égaux aux commissions provenant des téléphones publics de ces hôpitaux, reçues par Sa Majesté ou en son nom	46,264,751 00
452	Travaux de recherches médicales et cours d'instruction	350,000 00
453	Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains	4,811,370 00
454	Services de prothèse—Fourniture, fabrication et administration	1,211,245 00

455	Bureau des vétérans	625,296 00
456	Commission des allocations aux anciens combattants—Administration	155,974 00

ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES PRESTATIONS

457	Allocations aux anciens combattants	59,785,000 00
458	Fonds de secours (Allocations aux anciens combattants)	2,550,000 00
459	Allocations de traitements et autres	2,850,000 00

PAIEMENTS DIVERS

460	Paiements à la Caisse des frais funéraires; paiement, en conformité du Règlement, des frais d'enterrement et de cimetière, y compris l'entretien perpétuel des tombes s'il y a lieu; coût des pierres tombales et de leur installation au Canada; entretien des cimetières appartenant au Ministère; entretien des cimetières canadiens sur les champs de bataille de France et de Belgique; quote-part du Canada dans les dépenses de la Commision impériale des sépultures de guerre; publication de Livres du Souvenir	1,527,800 00
461	Subvention au fonds de bienfaisance de l'armée	8,000 00
462	Subvention à la Légion canadienne	9,000 00

COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

463	Frais d'administration	2,593,195 00
464	Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions concédées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 nov. 1944, Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions; y compris également les attributions spéciales (Terre-Neuve)	151,474,000 00
465	Récompenses pour bravoure—Seconde Guerre mondiale et contingent spécial	21,000 00

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

466	Exécution de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, établissement de soldats et de familles britanniques	5,152,331 00
467	Entretien de propriétés relevant du Directeur des terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie, de recherches techniques et autres qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière; taxes, assurance et entretien des services de ville	55,900 00
468	Allocations aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements provinciaux sous le régime de l'article 38 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales, en conformité d'une entente conclue avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales sous le régime de l'article 38 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	190,000 00

469 Allocations aux anciens combattants indiens établis sur des terres comprises dans les réserves indiennes, en vertu de l'article 39 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants 75,000 00

470 Réduction des montants encore dus par des colons au Directeur de l'établissement de soldats sur des propriétés qu'ils possèdent mais dont les titres sont détenus par le Directeur, ou sur des prêts consentis à des soldats-colons et administrés par la Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à concurrence d'un montant conforme à la capacité de production des propriétés et à la capacité des colons d'acquitter leur dette envers le Directeur sous le régime du règlement approuvé par le gouverneur en conseil 1,500 00

471 Autorisation de travaux de réparation nécessaires, devant être approuvés par le gouverneur en conseil, sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, afin de rectifier des défectuosités dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; et de tous autres travaux qui s'imposent sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le Directeur y possède 11,850 00

SERVICES PROVISOIRES

472 Prestations aux anciens combattants, y compris les secours et les cours de formations accordés à certains pensionnés sous le régime du Règlement approuvé par le gouverneur en conseil 767,900 00

473 Remboursement selon des montants déterminés par le ministre des Affaires des anciens combattants, n'excédant pas l'ensemble d'une somme équivalente au redressement de compensation en vertu du paragraphe (1) de l'article 13 de la Loi sur les indemnités de service de guerre, ou le paiement effectué conformément à l'alinéa c) du paragraphe (2) de l'article 12 de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, lorsque la personne qui a fait le redressement ou le paiement de compensation ne reçoit pas de prestations en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ou lorsque, ayant obtenu une aide pécuniaire en vertu de cette loi, elle est considérée par le Ministre à la fin de son contrat ou entente aux termes de cette loi comme n'ayant retiré de ce contrat ou entente aucune prestation ou en ayant retiré une prestation moindre que le montant du redressement de compensation ou moindre que le paiement effectué 225,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants

487 Protection des garanties—Établissement de soldats et remboursement d'excédents aux anciens combattants 4,550 00

488 Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer; dégrèvement des biens-fonds; achats d'animaux de ferme et de machines agricoles; et protection des garanties sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants 15,687,465 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Services des traitements—

600 Maintien des hôpitaux et administration—Crédit supplémentaire 116,978 00

601 Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains—Crédit supplémentaire 810,000 00

602 Services de prothèse—Fourniture, fabrication et administration—Crédit supplémentaire 50,000 00

Paiements divers

603 Subvention au fonds de bienfaisance de l'armée—Crédit supplémentaire 10,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Affaires des anciens combattants

609 Avance au fonds de roulement de la Commission impériale des sépultures de guerre au montant de 10,000 £, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1959 à 27,065 00

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants

610 Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer, dégrèvement des biens-fonds, achats d'animaux de ferme et de machines agricoles et protection des garanties sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Crédit supplémentaire 12,937,500 00

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le Bill S-28, Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company", est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill S-29, Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

(*Bills publics*)

Les ordres numéros 14 et 15 sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. McGee, appuyé par M. McCleave: Que le Bill C-19, Loi modifiant le Code criminel (Peine corporelle), soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux bills privés et publics est expirée.

Le comité des subsides reprend sa séance.

Rapport à faire des résolutions adoptées en comité au cours de la séance de ce jour.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport de la Commission du service civil, dont voici la teneur:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL
CANADA

Le 11 février 1959

Aux honorables membres de la Chambre des communes et du Sénat,

La Commission du service civil, à la demande du Bibliothécaire parlementaire et selon les dispositions des articles 11 et 62 de la Loi sur le service civil, a l'honneur de soumettre le rapport suivant à votre approbation:

Il est recommandé que la rémunération à l'égard des catégories ci-après soit revisée ainsi qu'il suit et entre en vigueur le 1er janvier 1959:

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 1

de:		3720	3870	4020	4170
à:	3750	3900	4050	4200	4350

1. Cette revision s'appliquera à tous les employés faisant partie du personnel au 1er janvier 1959.

2. Chaque employé de cette catégorie peut être rémunéré au taux de traitement indiqué immédiatement sous celui qu'il recevait le 1er janvier 1959.

3. Ladite revision n'a aucun effet sur la date actuelle de l'augmentation annuelle de traitement des employés et ceux-ci conserveront les avantages auxquels ils seraient autrement admissibles en vertu du décret du Conseil C.P. 23/1700 du 30 avril 1946, modifié.

Il est recommandé que la rémunération de la catégorie

BIBLIOTHÉCAIRE CATALOGUEUR 2

qui est présentement:

par année: 4350 4500 4650 4800

soit revisée et se lise comme suit:

par année: 4500 4650 4800 4950

Ci-joint la copie d'un rapport au sujet de ce qui précède.

Le commissaire,
RUTH E. ADDISON

Respectueusement soumis,

L'Orateur de la Chambre des communes,
ROLAND MICHENER

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) du rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre 3 des Statuts du Canada (1957).

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Conseil national de recherches, y compris le rapport annuel de la *Canadian Patent and Development Limited,* pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon le paragraphe (3) de l'article 16 de la Loi sur le Conseil de recherches, chapitre 239 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 115*) en date du 1er juin 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et toutes personnes, relativement à la construction d'une route dans les territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Par M. Monteith (Perth), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires des accords modificatifs nos 5 et 6, en date des 28 avril et 11 juin 1959, prévoyant le paiement de contributions aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, conclus entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique.

A 10h. 12 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

RECTIFICATIF

L'inscription figurant sous le nom de M. Churchill, à la page 692 des *Procès-verbaux* du 9 juillet 1959, doit être modifiée et se lire comme il suit: "Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon le paragraphe 3 de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952)."

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Argue—Lundi prochain—Ordre de la Chambre—(N° 132)—Copie de toutes lettres, listes ou tous autres mémoires, que le ministère des Travaux publics a adressés à la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis le 1er janvier 1956, communiquant les noms des avocats dont la Société pourra retenir les services.

Le ministre de l'Agriculture—Lundi prochain—Bill intitulé: "Loi ayant pour objet d'assurer l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation".

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 13 juillet 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
	Le mardi 14 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
16	Comité mixte du restaurant	9 h. 30 du matin
238–S	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 121

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 11 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Diefenbaker, pour M. Harkness, appuyé par M. Fleming (Eglinton), présente le Bill C-71, Loi ayant pour objet d'assurer l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

261	Administration centrale	866,273 00
262	Centre de coordination des recherches sur le Nord canadien, y compris une subvention de $10,000 à l'*Arctic Institute of North America*, et un montant de $5,000 devant être versé en allocations pour aider aux recherches sur le Nord canadien, sous réserve d'attribution par le Conseil du Trésor	96,785 00
263	Contributions aux provinces, conformément aux accords conclus, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le Canada et les provinces pour des sommes equivalentes à la moitié des montants dépensés par ces provinces pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique	1,500,000 00

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

264	Administration	199,400 00
	Services des parcs nationaux et des lieux historiques—	
265	Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $25,000 en vue de commémorer, à Fort MacLeod, l'existence d'un poste de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	6,663,934 00
266	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	18,694,912 00
267	Subvention à la *Jack Miner Migratory Bird Foundation*	5,000 00
268	Allocation en vue de l'aménagement du Jardin international de la paix, au Manitoba	15,000 00
269	Paiement à la Commission des champs de bataille nationaux de sommes accordées en vertu de la loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec (c. 57, Statuts de 1908, modifié)	178,290 00
270	Service canadien de la faune—Conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	686,739 00

DIRECTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

	Direction des ressources hydrauliques—	
271	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada pour les frais du Conseil exécutif international de la Conférence mondiale de l'énergie	1,389,466 00
272	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	214,400 00
273	Études et relevés hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	170,740 00
274	Contribution au coût de construction d'un barrage sur la rivière Conestogo, près de Glen Allan (Ontario), pour prévenir les inondations et conserver l'eau, conformément aux dispositions d'un accord conclu entre le Canada et la province d'Ontario	300,000 00

DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET DES TERRES

275	Administration	1,587,128 00
	Territoire du Yukon—	
276	Fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions, selon le détail des affectations	1,090,457 00
277	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	4,499,400 00
	Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—	
278	Fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions, selon le détail des affectations	9,692,954 00
279	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les frais dus au déplacement de la ville d'Aklavik et le paiement des indemnités prescrites par le gouverneur en conseil à l'intention des personnes atteintes par ce déplacement	18,640,498 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

Le ministre des Travaux publics—Lundi prochain—Le projet de motion suivant: Que le rapport de la Commission du service civil concernant certains employés de la Bibliothèque du Parlement, déposé sur le bureau de la Chambre le vendredi 10 juillet, soit maintenant approuvé.

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le lundi 13 juillet 1959	
112–N	Bills privés en général	10 heures du matin
	Le mardi 14 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
16	Comité mixte du restaurant	9 h. 30 du matin
238–S	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 122

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 13 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Green, appuyé par M. Harkness, le rapport de la Commission du service civil concernant certains employés de la Bibliothèque du Parlement, déposé sur le bureau de la Chambre le vendredi 10 juillet 1959, est approuvé.

Sur motion de M. McIlraith, pour M. Bourget, appuyé par M. Martin (Essex-Est), il est ordonné,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire déposer devant cette Chambre la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le mois de juin 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, les Chemins de fer nationaux du Canada, et la cité de Québec ou les représentants de celle-ci, relativement à la construction d'un nouveau bureau de poste dans ladite cité. (**Avis de motion n° 130*)

Sur motion de M. Argue, appuyé par M. Herridge, il est ordonné,—Qu'il soit déposé devant cette Chambre la copie de toutes lettres, listes ou tous autres mémoires que le ministère des Travaux publics a adressés à la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis le 1er janvier 1956, communiquant les noms des avocats dont la Société pourra retenir les services. (**Avis de motion n° 132*)

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-67, Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-2, Loi modifiant la Loi sur les concessions de terres publiques;

M. Green, appuyé par Mme Fairclough, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

La question est mise en délibération;

M. Green, membre du conseil privé de la reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, mis au courant de la teneur dudit bill, consent à ce que la Chambre prenne, à l'égard des prérogatives de Sa Majesté dont il y est fait mention, la décision qu'elle jugera à propos.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill C-67, Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A 10h. 31 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le jeudi 25 juin 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

*M. *Martin* (*Essex-Est*)—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 116)—1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il faire connaître à la Chambre si l'on effectue des recherches sur la présence d'un agent cancérigène que l'on dit trouver dans les récipients en carton ciré utilisés pour le lait?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il communiquer les résultats de ces recherches?

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le mardi 14 juillet 1959	
112–N	Radiodiffusion (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin
16	Comité mixte du restaurant	9 h. 30 du matin
238–S	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 heures du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 123

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 14 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Dorion, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes a été constitué par ces Chambres du Parlement le 5 mai et le 29 avril respectivement.

Depuis lors, le Comité a tenu 12 séances et obtenu des renseignements des personnes suivantes: l'honorable Mme Ellen L. Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et surintendante générale des Affaires indiennes; M. Laval Fortier, sous-ministre; M. H. M. Jones, directeur des Affaires indiennes; ainsi que d'autres fonctionnaires du ministère.

En outre, le Comité a convoqué les groupes et organisations d'Indiens suivants, dont il a entendu les témoignages:

1. Le Conseil des Six Nations;
2. La Confédération des Six Nations;
3. La Fraternité indigène de la Colombie-Britannique;
4. La Fraternité indienne du Manitoba.

Vu qu'il s'agit du premier examen général de la loi sur les Indiens par un comité du Parlement depuis 1951, le Comité estime qu'il lui faut élargir autant que possible la portée de son étude et de son enquête afin de pouvoir comprendre et peser comme il convient les problèmes et les difficultés avec lesquels la population indienne est actuellement aux prises.

Le Comité doit aussi envisager l'existence possible de certaines carences dans le libellé actuel de la loi sur les Indiens afin, si la chose est possible, de proposer les moyens par lesquels la loi pourrait être modifiée et fortifiée, non seulement du point de vue administratif, mais aussi du point de vue de l'aide à accorder à la population indienne en vue d'améliorer son niveau d'instruction et sa situation économique.

De nombreux organismes, groupes et particuliers ont manifesté un vif intérêt à l'égard des travaux du Comité et du bien-être des Indiens. Plusieurs ont exprimé le désir de présenter des mémoires ou de formuler des déclarations orales. Cela est particulièrement vrai des groupes d'Indiens, aussi bien que d'organisations religieuses et de bien-être.

Dès les premières réunions, le Comité s'est rendu compte qu'il ne pourrait entendre tous ceux qui désiraient présenter des demandes ou produire des témoignages pendant la courte période dont il disposait au cours de la présente session. Aussi, le Comité a-t-il entendu quelques représentants des Indiens, sous réserve que ceux qui ne pourraient pas être entendus maintenant auraient l'occasion de se reprendre plus tard.

Le Comité recommande à l'unanimité qu'un comité semblable soit nommé au début de la prochaine session du Parlement afin de poursuivre ces enquêtes et études.

Le Comité insiste en outre pour que ces groupes ou organisations, qui ont exprimé le désir de formuler leur point de vue, aient l'occasion de présenter un mémoire écrit et de l'appuyer, au besoin, par un témoignage oral.

Lorsque sera reprise l'enquête, qu'il s'agisse de mémoires ou de dépositions orales, le Comité suggère que priorité soit donnée aux représentants des groupes, organisations ou bandes d'Indiens. Ceux-ci sont évidemment les premiers intéressés par cette enquête et il convient que leurs opinions soient l'objet d'une attention toute particulière.

Les directeurs de la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que ceux des services de santé des Indiens et du Nord du ministère de la santé nationale et du Bien-être social peuvent fortement accroître l'efficacité de tout comité des affaires indiennes en lui fournissant tous les renseignements possibles de nature à le mettre au courant des difficultés administratives et de toutes autres questions. Ces hauts fonctionnaires pourraient également prier les agents ou surintendants régionaux d'informer la population indienne de l'étude que poursuit le Comité et indiquer aux diverses bandes le moyen de faire parvenir au Comité leurs mémoires ou opinions.

Le Comité désire exprimer combien il apprécie les renseignements que lui ont fournis le surintendant général des Affaires indiennes, les fonctionnaires du ministère et les représentants des Indiens.

Un exemplaire du compte rendu des délibérations du Comité et des témoignages est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 18 aux Journaux.*)

M. Pearkes, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre, —Exemplaire (en français et en anglais) de l'échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un système intégré de communication appuyant le système de pré-alerte contre les engins balistiques, signé à Ottawa le 13 juillet 1959.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-6, Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes;

Mme Fairclough, appuyée par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

La question est mise en délibération;

Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, mis au courant de la teneur dudit bill, consent à ce que la Chambre prenne, à l'égard des prérogatives de Sa Majesté dont il y est fait mention, la décision qu'elle jugera à propos.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-25, Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes;

Mme Fairclough, appuyée par M. Brooks, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

La question est mise en délibération;

Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, mis au courant de la teneur dudit bill, consent à ce que la Chambre prenne, à l'égard des prérogatives de Sa Majesté dont il y est fait mention, la décision qu'elle jugera à propos.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Mme Fairclough, appuyée par M. Brooks, propose,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la Convention sur la nationalité de la femme mariée, adoptée à New-York le 20 février 1957, et que cette Chambre approuve ladite convention.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Churchill, appuyé par M. Brooks, propose,—Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington, D.C., le 6 avril 1959, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre portant la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. MacLean (Queens), propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés; mais que cette Chambre, si elle désapprouve toute infraction de ses privilèges ou droits

par l'autre Chambre, renonce en l'espèce à sa faculté de revendiquer fermement ces droits et privilèges, mais que l'abandon desdits droits et privilèges ne soit pas érigé en précédent.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La question est mise en délibération;

RAPPEL AU RÈGLEMENT PAR M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: A propos du fond même de la motion. J'ai cru devoir signaler le question de Règlement qui découle, semble-t-il, de cet amendement, avant qu'on procède à l'étude de la question.

La question se résume à ceci. Même s'il s'agit d'une façon générale, je suppose, d'une question d'ordre constitutionnel,—et il n'est pas de ma compétence de trancher de telles questions,—il y a un Règlement de la Chambre qui pose un problème que j'aimerais signaler aux honorables députés. Le Règlement en question est le numéro 63. Dans l'article 63 du Règlement, la Chambre s'est prononcée à l'égard des modifications apportées par l'autre endroit aux lois de finances, et, d'après moi, je suis lié par ce Règlement et la Chambre est liée par ce Règlement, à moins qu'elle ne soit disposée à le suspendre. L'article 63 du Règlement est ainsi conçu:

> Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires à Sa Majesté. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions, limitations et emplois de ces allocations législatives...

Voici les mots importants.

...sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

Ainsi la Chambre des communes a adopté cet article 63 du Règlement par lequel elle déclare que les bills portant ouverture de subsides ou crédits, en d'autres mots les bills de finances de ce genre, non seulement doivent prendre naissance à la Chambre, mais ne peuvent être modifiés par le Sénat.

Nous sommes maintenant saisis d'un amendement que le Sénat a apporté à un tel projet de loi et qu'il a soumis à notre examen. J'interviens de la sorte en raison du commentaire n° 104 de Beauchesne, 4e édition, où l'on déclare:

> ...Il incombe à l'Orateur, le cas échéant, de porter à l'attention de la Chambre une infraction à ses privilèges dans les bills ou les amendements émanant du Sénat. Il lui incombe d'ordonner les inscriptions spéciales à faire dans les *Journaux*. Par ces inscriptions, la Chambre exprime, à l'égard des amendements en cause, sa volonté de renoncer à ses privilèges sans établir un précédent de portée générale.

La question a été soulevée par les deux députés qui ont pris la parole, mais elle met en cause, à mon avis, plus qu'une question d'assentiment. Elle met en cause des privilèges de la Chambre qui ont été consacrés dans une règle, l'article 63 du Règlement. Si la Chambre estime, dans sa sagesse, que les circonstances lui commandent de renoncer en l'occurrence à ses privilèges énoncés, elle suspend ainsi de fait l'article 63 du Règlement. J'estime donc qu'à moins que l'amendement ne suspende dans les formes l'article 63 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre en ce moment pour adopter l'amendement proposé.

Autrement dit, l'amendement n'atteindrait pas seulement le but qu'il vise, c'est-à-dire l'acceptation des modifications apportées par le Sénat, mais, de plus, il suspendrait de fait l'article 63 pour le faire. C'est le problème que je tiens à signaler à l'attention du ministre.

Le rappel au Règlement fait l'objet d'une discussion;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: J'accepte comme évidentes une bonne partie des observations qui ont été faites au cours du débat sur cette question plutôt grave mettant en cause les rapports entre les deux chambres du Parlement et les prérogatives de la Chambre des communes. Il est vrai sans aucun doute que la Chambre a déjà fait ce qu'il est maintenant question de faire de nouveau, et qu'elle peut faire, pourvu qu'elle procède de la bonne manière. Les précédents se sont produits, comme en l'occurrence, à la fin de sessions lorsque l'autre endroit avait rejeté un bill de finance et que la Chambre n'était peut-être pas disposée à s'engager trop profondément dans un débat d'ordre constitutionnel. Toutefois, il appartient à la Chambre de décider si elle veut faire de nouveau ce qu'elle a déjà fait et qu'elle peut faire de nouveau.

C'est ce qui m'inquiète, et j'en suis venu à la conclusion qu'un avis préalable aurait dû être donné à l'égard de la motion présentée par le ministre des Finances (M. Fleming) si elle vise effectivement à écarter l'article 63 du Règlement. Vu qu'un article du Règlement ne peut être suspendu que par un ordre de la Chambre dont avis doit être donné ou par le consentement unanime, j'ai dit qu'il faudrait attendre, qu'il n'y a pas eu préavis, obtenir le consentement unanime avant que nous puissions débattre cette motion et avant qu'elle puisse être mise aux voix.

Il se peut que la Chambre consente à ce qu'on procède ainsi et c'est peut-être la façon dont la Chambre devrait décider si elle désire ou non suivre le précédent déjà établi. La Chambre peut, par la mise aux voix, décider si la Chambre consent à l'unanimité à être saisie de cette motion aujourd'hui. Si elle ne consent pas à l'unanimité à être saisie de cette motion aujourd'hui, alors le gouvernement est libre de donner avis de cette motion et de la présenter de la façon ordinaire, plus tard. Si la Chambre me le permet, je me propose donc de demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce que le ministre présente cette motion aujourd'hui. Selon moi, cette motion a pour effet de suspendre l'article 63 du Règlement. La Chambre pourrait alors discuter la motion puis la soumettre à un vote à l'issue de la discussion. La Chambre est-elle disposée à consentir unanimement à ce que le ministre soumette cette motion?

J'ai signalé que c'est au Parlement de décider quoi faire de cette motion. Je me préoccupe plutôt de la procédure. Je songe à la question de soumettre la motion à la Chambre pour qu'elle puisse l'étudier. Si le gouvernement ne peut le faire aujourd'hui, il pourra le faire plus tard. Par conséquent, à mon avis, on gagnerait sagement du temps en permettant unanimement au ministre de soumettre la motion à la Chambre. La Chambre est-elle disposée à consentir unanimement en ce moment à ce qu'on soumette la motion à la Chambre, qui pourra la débattre et la soumettre à un vote?

Le consentement unanime ayant été refusé;

M. l'ORATEUR: En l'absence de ce consentement unanime, j'en suis venu à la conclusion,—je me rends compte que ce que je vais dire n'est peut-être pas selon les vues de tous les députés ici présents,—que la Chambre n'est pas saisie régulièrement de la motion. Elle doit être précédée d'un avis inscrit au *Feuilleton*. Je dis cela, en raison de l'usage que nous avons suivi, et qui est exposé dans *Beauchesne*, quatrième édition, commentaire n° 10, et parce que j'estime qu'en substance, la présente motion porte sur la suspension de l'article 63 du Règlement. Je cite le commentaire:

> Le Règlement peut être suspendu dans un cas d'espèces sans que cela ne porte atteinte à sa validité, car la Chambre a le pouvoir de supprimer les barrières et les entraves qu'elle s'impose elle-même par ses propres règlements. Elle peut même adopter une motion prescrivant une ligne de conduite incompatible avec le Règlement. Une motion de

suspension provisoire exige un avis en vertu de l'article 41 du Règlement, mais dans les cas urgents, elle peut se dispenser de cet avis en vertu de l'article 42 du Règlement.

Il me semble que la solution est là: en l'absence d'une dispense de la Chambre, la motion est irrecevable.

M. l'ORATEUR: Je dirai que le ministre a soulevé un point nouveau. D'après moi, je ne prends pas une décision constitutionnelle. J'examine simplement un article du Règlement de la Chambre, l'article 63, que j'ai le devoir de mettre en vigueur. D'après cet article, le Sénat ne peut modifier un bill de finances, et tant que cet article ne sera pas abrogé je ne vois pas comment je pourrais permettre que les amendements apportés à un tel bill par le Sénat soient soumis à l'approbation de la Chambre.

J'estime que si cet article doit être abrogé, il doit l'être en conformité de nos usages. En ce qui me concerne, c'est purement une question de procédure; par conséquent, si la Chambre consent à l'unanimité, la question pourra être réglée, sans préavis, en vertu de l'article 42. Toutefois, aux termes de l'article 42, nous ne pouvons procéder au débat sans l'avis prescrit. Voici le texte de l'article 42:

> Dans un cas d'urgence, toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis precrit par l'article 41, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

Cependant, l'unanimité est nécessaire et apparemment nous ne l'avons pas.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Balcer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

Avec le consentement unanime, l'application de la disposition du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement concernant l'étude des bills privés et publics est suspendue quant à la séance de ce jour.

Le débat reprend sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Balcer: Que le Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu à dix heures.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, avec les amendements suivants:

1. *Page 2:* Retrancher l'alinéa *h*) de l'article 2 et y substituer ce qui suit:
   "*h*) "ligne internationale de transmission de force motrice" signifie les facilités construites ou fonctionnant en vue de la transmission de force motrice d'un endroit du Canada à un endroit situé hors de ce pays;"
2. *Page 27, ligne 13:* Immédiatement après le mot "ans", insérer les mots "à compter d'une date qui sera fixée dans la licence,"

Du consentement unanime, il est ordonné que, durant la présente semaine, les heures de séance soient les suivantes:

Onze heures du matin à une heure de l'après-midi.
Deux heures de l'après-midi à six heures du soir.
Sept heures à dix heures du soir.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 8 juillet 1959, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Churchill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'*Atomic Energy of Canada Limited* pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon le paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du secrétariat d'État du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 8 de la Loi sur le secrétariat d'État, chapitre 77 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du service civil pour l'année close le 31 décembre 1958, conformément au paragraphe (4) de l'article 4 de la Loi sur le service civil, chapitre 48 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Question n° 104*) en date du 24 juin 1959, demandant l'état suivant: 1. Entre 1951 et 1957 inclusivement, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ont-ils octroyé des contrats à *Marine Industries Limited?*

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant global de ces contrats, quand ont-ils été octroyés et quel était leur objet?

Par Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire national pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre 330 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par Mme Fairclough,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 20 de la Loi sur l'Office national du film, chapitre 185 des Statuts revisés du Canada (1952).

Par M. Hamilton (Qu'Appelle), membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest, chapitre 196, modifié, des Statuts revisés du Canada (1952) et rapport de l'auditeur général sur les comptes de ladite Commission, conformément aux dispositions du paragraphe (3) de l'article 85 de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada (1952).

A dix heures et cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 16 juillet 1959	
16	Comité mixte du restaurant (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 124

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le vingt-deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le Comité ayant étudié le bill SD-349, Loi pour faire droit à Charles-Guy Comeau, est convenu de faire rapport que la preuve de l'exposé des motifs dudit bill n'a pas été établie, étant donné que le Comité n'est pas convaincu que la prépondérance de la preuve était suffisante pour prouver l'adultère.

M. Stanton, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le troisième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le 12 juin 1959, la Chambre des communes a déféré au Comité le rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1957-1958, ainsi que le rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé sur les comptes du Syndicat du blé pour 1957-1958. On a en même temps déféré au Comité le rapport annuel de la Commission des grains du Canada pour l'année 1958.

Le Comité a soigneusement examiné et approuvé l'activité de la Commission canadienne du blé et de la Commission des grains du Canada.

En déposant le présent rapport, le Comité tient à signaler à la Commission des grains du Canada que, dans divers endroits, les céréales d'une même qualité sont classées dans des catégories supérieures; le Comité estime que le classement des céréales devrait se faire de manière plus uniforme dans tous les élévateurs.

Le Comité recommande que des dispositions soient prises pour que la Commission des grains assure l'inspection régulière des vérificateurs d'humidité.

En outre, le Comité est d'avis qu'il faudrait donner suite, dès la campagne agricole de 1959-1960, à l'article 7 du chapitre 9 du rapport de l'enquête sur la répartition des fourgons (Commission Bracken).

Le Comité estime que la Commission du blé et la Commission des grains devraient mettre tout en œuvre pour que chaque élévateur soit soumis à un pesage de contrôle chaque année.

Le Comité se préoccupe de ce que la graine de colza ne relève pas actuellement de la compétence de la Commission canadienne du blé. A cet égard, le Comité tient à formuler une recommandation se fondant sur les données suivantes:

Premièrement, aux termes des Statuts revisés du Canada, 1952, vol. I, chapitre 25: Loi concernant les grains, à l'Annexe 1 portant sur les classes statutaires des grains de l'Ouest, la graine de colza est définie comme étant un grain.

Secondement, aux termes des Statuts revisés du Canada, 1952, vol. II, chapitre 44: Loi sur la Commission canadienne du blé, à l'article 2, alinéa *e*), "grain" comprend le blé, l'avoine, l'orge, le seigle et la graine de lin. Ledit article précise que le grain "comprend" le blé, l'avoine, l'orge, le seigle et la graine de lin, mais il ne stipule pas que "grain" veut dire seulement le blé, l'avoine, l'orge, le seigle et la graine de lin.

On croit qu'il y a maintenant lieu de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé de façon à assujétir la graine de colza à la compétence de la Commission canadienne du blé; le Comité recommande donc fortement que la loi soit modifiée en ce sens.

Le Comité recommande en outre que la question des moulins de provende dans son ensemble et, en particulier, de leur situation dans le commerce des céréales, soit tirée au clair et, au besoin, qu'une nouvelle loi soit édictée.

Le Comité préconise que la Commission canadienne du blé continue à émettre des permis à tous les agriculteurs qui cultivent ordinairement des céréales, vu que certains d'entre eux ont, par le passé, été privés de l'avantage des versements fondés sur la superficie ensemencée.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 19 aux Journaux.*)

Les questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, suivant les dispositions du paragraphe (5) de l'article 39 du Règlement:

Question n° 181 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis 1935, quel était le budget annuel du Musée national du Canada?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée sur ledit budget au cours de chacune des années précitées?

3. Sur ce montant, quelle somme a-t-on dépensée annuellement aux fins suivantes: *a*) traitements des fonctionnaires supérieurs et traitements des autres membres du personnel, *b*) objets exposés, *c*) publication d'études scientifiques, *d*) travaux scientifiques à l'extérieur exécutés à forfait, *e*) travaux scientifiques à l'extérieur dirigés par les hommes de science titularisés du Musée, *f*) achat de pièces et de collections, *g*) programme éducatif?

Question n° 195 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Au cours de chaque année, depuis le 1er janvier 1945, quelles ont été les études particulières de recherches rédigées par les hommes de science attachés à titre permanent au Musée national du Canada?

2. A-t-on terminé certaines de ces études?

3. Dans le cas de l'affirmative, lesquelles, quel était le nom des fonctionnaires qui ont rédigé ces études de recherches et à quelle date approximative les ont-ils terminées?

4. A-t-on publié certaines de ces études terminées?

5. Dans le cas de l'affirmative, lesquelles, quel était l'intitulé de chacune, qui en était l'auteur, quel était le nom des fonctionnaires qui ont effectué les travaux de recherches et qui les a publiées?

6. Combien d'études terminées n'ont pas encore été publiées, qui avait rédigé ces études, quand ont-elles été parachevées, quel est l'intitulé de chacune et se propose-t-on de publier certaines de ces études?

Question n° 204 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Au cours de chaque année, depuis 1945, quelles collections et pièces scientifiques le Musée national du Canada a-t-il achetées et à quelles divisions du Musée chacune a-t-elle été confiée?

2. Combien chacune a-t-elle coûté, de qui a-t-elle été achetée et qui a autorisé chaque achat?

3. Quelles collections sont actuellement exposées, ont déjà été exposées et à quelle date celles-ci ont-elles été exposées pour la dernière fois?

4. Certaines de ces collections sont-elles actuellement entreposées?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) depuis combien de temps, *c*) dans quels immeubles, *d*) ces immeubles sont-ils à l'épreuve du feu, *e*) qui est préposé aux réparations, à l'entretien et à la protection de chaque collection?

6. Quelle proportion de l'ensemble de ces collections et pièces appartenant à chaque division du Musée national a-t-on entreposée?

Question n° 504 par M. Argue—Ordre de la Chambre en vue de l'état suivant: 1. Depuis sa constitution, la *Federal Commerce Navigation Company Limited* a-t-elle conclu des engagements ou passé des contrats avec quelque ministère de l'État?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates et avec quel ministère et *b*) à quelles fins a-t-elle conclu ces engagements ou passé ces contrats; *c*) quelle était la nature de chaque engagement ou contrat; *d*) quelles en étaient les modalités?

3. Chacun de ces contrats avait-il été l'objet d'une demande de soumissions?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires et le montant des soumissions à l'égard de chaque contrat?

5. A quelle date cette société a-t-elle été constituée?

6. Quels étaient les noms des membres du premier conseil d'administration de cette société et qui a succédé à ceux-ci au cours de chaque année depuis la date de constitution jusqu'à ce jour?

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Balcer: Que le Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,
Aitken (Mlle),
Allard,
Anderson,
Asselin,
Balcer,
Baldwin,
Barrington,
Baskin,
Beech,
Bell (Carleton),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bigg,
Bissonnette,
Bourbonnais,
Brassard (Chicoutimi),
Brooks,
Browne (Saint-Jean-Ouest),
Bruchési,
Brunsden,
Campbell (Lambton-Kent),
Campbell (Stormont),
Cardiff,
Casselman (Mme),
Cathers,
Chambers,
Charlton,
Chown,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Comtois,
Cooper,
Courtemanche,
Creaghan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dorion,
Doucett,
Drouin,
Dubois,
English,
Fairclough (Mme),
Fane,
Fleming (Eglinton),
Fleming (Okanagan-Revelstoke),
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Fréchette,
Grafftey,
Grills,
Hales,
Halpenny,
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce),
Hamilton (Qu'Appelle),
Hamilton (York-Ouest),
Hanbidge,
Harkness,
Henderson,
Hodgson,
Horner (The Battlefords),
Howe,
Johnson,
Jorgenson,
Keays,
Knowles,
Korchinski,
Kucherepa,
Lahaye,
Lambert,
Latour,
Legere,
Lennard,
Macdonnell,
MacInnis,
MacLean (Queens),
McBain,
McCleave,
McDonald (Hamilton-Sud),
McGee,
McGrath,
McGregor,
McIntosh,
McQuillan,
Martel,
Martineau,
Martini,
Monteith (Perth),
Monteith (Verdun),
Montgomery,
More,
Morris,
Morton,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
O'Hurley,
O'Leary,
Ormiston,
Pallett,
Pascoe,
Paul,
Pigeon,
Pratt,
Rapp,
Rea,
Régnier,
Ricard,
Richard (Kamouraska),
Rogers,
Rompré,
Rynard,
Simpson,
Small,
Smith (Calgary-Sud),
Smith (Lincoln),
Smith (Simcoe-Nord),
Smith (Winnipeg-Nord),
Southam,
Speakman,
Spencer,
Stanton,
Starr,
Stearns,
Stefanson,
Stewart,
Tassé,
Thomas,
Thompson,
Thrasher,
Tremblay,
Villeneuve,
Vivian,
Walker,
Weichel,
White,
Winkler,
Wratten—144.

CONTRE

Messieurs

Argue,
Badanai,
Batten,
Benidickson,
Boivin,
Boulanger,
Bourget,
Bourque,
Caron,
Carter,
Crestohl,
Denis,
Dumas,
Dupuis,
Eudes,
Forgie,
Granger,
Habel,
Hardie,
Herridge,
Leduc,
Macnaughton,
McIlraith,
McMillan,
McWilliam,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Mitchell,
Nixon,
Pearson,
Pickersgill,
Ratelle,
Richard (Ottawa-Est),
Roberge,
Tucker—35.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, propose,—Que le Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve, soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Carter, appuyé par M. Batten, propose l'amendement suivant: Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin qu'il étudie l'opportunité d'ajouter immédiatement après les mots "année financière 1961-1962" à l'article 2, ligne 34 du bill, les mots "et chaque année par la suite".

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: La question qui découle de cet amendement, c'est de savoir s'il dépasse la portée du bill. Il a été nettement décidé, parce que le bill a été examiné par le comité plénier, qu'un amendement à l'étape de la 3e lecture ne doit que modifier la teneur du bill tel qu'il est venu du comité, et ne doit pas introduire un nouveau sujet. Il s'agit, bien entendu, d'insérer juste après les mots "année financière 1961-1962", les mots "et chaque année par la suite".

Puis-je signaler à la Chambre le commentaire n° 418 de Beauchesne, 4e édition? En voici un extrait:

> Tous les amendements qu'on peut proposer à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être au stade de la troisième lecture, sauf qu'ils ne peuvent traiter d'un sujet qui n'est pas contenu dans le bill.

A mon avis, un amendement tendant à modifier une disposition du bill, par exemple, à réduire le montant du versement afférent à l'année financière 1961-1962, dont il est question à la dernière ligne de l'article 2, aurait été recevable si le bill devait être déféré à cette fin, mais cet amendement demande que le bill soit déféré pour qu'on songe à ajouter des versements pour les années postérieures à 1961-1962. Cette question n'est pas dans le bill du tout. On ajouterait ainsi des dispositions supplémentaires dont l'objet n'est pas contenu dans le bill. Il est donc clair, à mon sens, que l'amendement déborde le cadre du bill et qu'il est irrégulier à la présente étape.

La motion principale: Que le Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve, soit maintenant lu pour une troisième fois et adopté, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-71, Loi ayant pour objet d'assurer l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation;

M. Harkness, appuyé par M. Nowlan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill S-30, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara, entre la province d'Ontario et l'État de New-York.

Bill S-31, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon, entre la province d'Ontario et l'État de Minnesota.

Bill S-32, Loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, avec l'amendement suivant:

Page 5, lignes 22 à 29: Retrancher le paragraphe (8) de l'article 12 du Bill et y substituer ce qui suit:

"(8) Dans le présent article,

a) "cour" désigne une cour de comté ou de district ou, dans la province de Québec,

(i) la cour des sessions de la paix, ou,

(ii) lorsqu'un mandat prévu au paragraphe (1) a été demandé à un magistrat de district, ledit magistrat de district;

b) "histoire illustré de crime" ou "*crime comic*" a le sens que lui attribue l'article 150; et

c) "juge" désigne un juge d'une cour ou, dans la province de Québec, un magistrat de district."

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-66, Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte.

Bill C-67, Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme.

Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de cette dernière loi.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 95*) en date du 27 avril 1959, demandant la copie de tous avis, lettres, déclarations sous serment ou non et autres communications ayant eu pour résultat le renvoi de M. Octave Bujold, de Chandler (Québec), du ministère des Transports en 1958.

Par M. Hees, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année terminée le 31 mars 1959, selon l'article 23 de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, chapitre 42 des Statuts revisés du Canada (1952), ainsi que le rapport de l'auditeur général en l'espèce, conformément à l'article 22 de ladite loi.

Par M. Nowlan, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 36 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre 22 des Statuts du Canada (1958).

Par M. Nowlan,—Rapport (en français et en anglais) du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 19 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre 22 des Statuts du Canada (1958).

A 10h. 21 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le mardi 14 juillet 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

CONVOCATION DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	Le jeudi 16 juillet 1959	
16	Comité mixte du restaurant (*à huis clos*)	9 h. 30 du matin

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 125

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Halpenny, du comité spécial de la radiodiffusion, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le mercredi 29 avril 1959, le Comité a été constitué et muni des attributions suivantes:

"Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle, ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins, et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le Comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard."

Afin de s'acquitter des responsabilités exposées dans ses attributions, le Comité avait espéré inclure dans son étude ce qui suit:

1. La Société Radio-Canada, son organisation et sa structure; ses buts et ses fonctions; sa politique et ses opérations; ses revenus et ses dépenses; ses émissions et ses projets d'expansion.

2. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—ses idées sur son rôle dans la radiodiffusion; ses relations avec la Société Radio-Canada et avec la réglementation de la radiodiffusion publique et privée.

3. L'Association canadienne des radiodiffuseurs et les autres représentants de la radio et de la télévision indépendantes qui désireraient exposer leurs idées au Comité sur le sujet de la radiodiffusion.

Même si le Comité a tenu 33 réunions, entendu des exposés et reçu des témoignages du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et des fonctionnaires supérieurs de la Société Radio-Canada, il n'a pu, à cause de la nature approfondie de son étude et du peu de temps dont il disposait, étudier par le détail que le premier article du programme proposé, c'est-à-dire la Société Radio-Canada.

Afin de faciliter son examen, le Comité a adopté un ordre du jour très détaillé et très complet à l'égard des questions relatives à la Société Radio-Canada. Il a pu étudier toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, mais il regrette d'avoir à dire que, faute de temps, il n'a pu entendre tous les témoins nécessaires pour faire rapport sur toutes les questions énumérées dans les attributions. Le Comité n'a pu notamment terminer son examen du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et aucun représentant des radiodiffuseurs privés n'a été entendu.

Le Comité recommande donc qu'il soit reconstitué le plus tôt possible au cours de la prochaine session du Parlement, et qu'il soit alors autorisé à continuer de recueillir les témoignages et à soumettre ses constatations et recommandations finales à la Chambre et que ses attributions lui permettent d'utiliser les témoignages recueillis au cours de la présente session à de telles fins.

Le Comité affirme appuyer les objectifs et les buts fondamentaux de Radio-Canada. Nous louons les représentants de la Société des efforts qu'ils ont faits vers ces buts et ces objectifs.

Le Comité regrette de devoir vous faire part de sa conviction que la structure administrative de la Société est faible et qu'une revision approfondie s'impose. Les responsabilités et l'autorité des divers administrateurs, supérieurs et autres, de la Société, ne sont pas clairement définies. Il semble parfois que l'autorité soit multiple, en d'autres temps, que l'autorité soit divisée. Il y a apparemment un manque de liaison efficace entre la hiérarchie administrative supérieure d'une part et ceux qui sont directement responsables de la production et de la distribution des émissions d'autre part. Il en est résulté de la confusion et un flottement moral chez beaucoup d'employés. C'est à ces éléments qu'on peut en grande partie attribuer les récentes difficultés de la Société.

Selon le Comité, il est fort possible que la décentralisation des fonctions d'administration et de direction de la Société ait été poussée trop loin. Le Conseil d'administration devrait étudier immédiatement l'à-propos de réorganiser l'administration et de rendre au siège social à Ottawa une autorité et une responsabilité définies.

Le Comité croit que le Conseil doit prendre sur lui toute la responsabilité d'énoncer les principes directeurs et recommande que celui qui occupe le poste de président du Conseil ne remplisse aucune autre fonction exécutive au sein de la Société, et qu'un président du Conseil soit nommé.

Le Comité a examiné l'accusation selon laquelle on avait supprimé le programme "Preview Commentary" par suite d'une "ingérence politique secrète" et l'a trouvée sans fondement.

Le Comité recommande de confier à un fonctionnaire supérieur de la Société, qui aurait son bureau à Ottawa, l'autorité et la responsabilité définies de la surveillance entière des émissions. Ce fonctionnaire serait chargé d'assurer la liaison entre la haute direction et ceux qui sont préposés à la production, à la présentation et à la répartition des émissions; de faire observer le contrôle budgétaire; de veiller à ce qu'une seule personne soit nettement responsable de la production et de la présentation de chaque émission ou d'une série d'émissions.

Le Comité a longuement étudié les opérations financières de la Société. Ces opérations se divisent naturellement en dépenses d'immobilisations et en dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'immobilisations, le Comité est d'avis qu'il faudra prendre comme critère le besoin bien démontré, en évitant tout double emploi. Vu que l'article 35(2) de la loi sur la radiodiffusion exige que la Société soumette au ministre du Revenu national et au ministre des Finances, avant le 10 novembre 1959, un programme d'immobilisations de cinq ans, le Comité estime que toute autre observation d'ordre général serait inutile.

Le Comité tient à souligner la pression énergique et justifiée exercée par les régions du Canada qui ne sont pas desservies ou qui ne le sont que médiocrement par les services de radio et de télévision de Radio-Canada. Le Comité a reçu du directeur du service du Génie un exposé très détaillé et révélateur du problème que pose l'expansion du service aux régions qui ne sont pas présentement desservies. Ces régions offrent un tel contraste avec les secteurs urbains principaux qui présentent une diversité d'application de ce service, ou encore qui ont d'autres choix, que nous prions Radio-Canada et le gouverneur en conseil, lorsqu'ils étudieront le budget d'immobilisations, de songer à étendre les services, là où la chose sera techniquement réalisable, avant de débourser d'autres capitaux considérables à l'égard des services existants (sauf si de telles dépenses font réaliser des économies d'exploitation), ou de procéder à toute extension coûteuse des heures d'émission. A cet égard, nous recommandons à Radio-Canada de se fixer comme objectif pour les cinq prochaines années le chiffre minimum de population concentrée de 5,000 âmes, pour ce qui est de l'extension des services.

Le Comité n'a pu vérifier s'il existe une formule ou une méthode intelligible pour déterminer le budget annuel de Radio-Canada. C'est avec inquiétude que nous avons noté les augmentations récentes et accentuées des frais couverts par un crédit annuel voté par le Parlement.

Le Comité propose l'adoption d'une formule quelconque grâce à laquelle on pourrait établir des limites à l'égard de la contribution annuelle du gouvernement fédéral à la Société. De plus, le Comité est d'avis qu'on devrait accroître les efforts afin d'assurer la mise au point de vigoureuses lignes de conduite commerciales.

Le Comité s'est ému du faible taux de récupération de la plupart des émissions de télévision commanditées et du caractère indéfini de la méthode de fixation des prix des émissions. On reconnaît que le petit nombre et la dispersion de la population au Canada, qui nécessairement expliquent le service de réseau restreint, posent un problème pour ce qui est de récupérer le coût complet de certains genres d'émissions.

Et pourtant, l'écart entre les prix exigés des différents commanditaires semble peu équitable. Le Comité recommande donc aux administrateurs de faire une étude soignée et immédiate de ce problème, afin de trouver une formule pratique et d'obtenir le rendement maximum des émissions commanditées. On recommande en outre que dans certains domaines d'émissions comme celui des sports, où la demande est vive, la Société Radio-Canada s'abstienne d'enchérir afin d'acquérir les droits de télédiffusion. Elle devrait laisser de tels événements trouver leur propre niveau sur le marché. Qu'elle se borne à offrir le temps et les services de production, moyennant un bénéfice raisonnable.

De l'avis du Comité, une fonction primordiale de la Société Radio-Canada consiste à créer un équilibre national des émissions entre les diverses formes de divertissement et d'autres telémissions. Mais le Comité n'est pas convaincu que cela oblige la Société Radio-Canada à établir un monopole à l'égard de la production de télémissions. Le pouvoir de veto qu'a la Société Radio-Canada sur toute production proposée suffit à lui permettre d'exécuter son mandat. En parti-

culier, le Comité doute vraiment que Radio-Canada doive insister pour obtenir des droits exclusifs de production dans un spectacle commandité qu'elle vend ensuite à un commanditaire au-dessous du prix de revient.

Le Comité ne veut pas faire plus qu'exprimer des vues préliminaires sur la question, mais il recommande que le conseil d'administration, avec le concours des régisseurs intéressés, étudie immédiatement la possibilité de permettre et d'encourager la réalisation et la présentation, sur le réseau de radiodiffusion, de programmes provenant d'autres sources extérieures, en vue de réduire les frais, d'augmenter les recettes et d'encourager au Canada la formation de nouvelles réserves de talents et de nouveaux organismes de réalisation de programmes.

En formulant ce vœu, le Comité souligne qu'il ne songe nullement à empiéter sur l'autorité essentielle du conseil d'administration de Radio-Canada et du bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, qui sont chargés d'assurer l'équilibre des programmes à l'échelle nationale.

Le Comité tient à exprimer son appréciation aux fonctionnaires de la Société Radio-Canada et du bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui ont témoigné devant lui et qui ont participé à ses travaux.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 20 aux Journaux.*)

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus pour une première fois et leur deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-30, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara, entre la province d'Ontario et l'État de New-York.—*M. Diefenbaker.*

Bill S-31, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon, entre la province d'Ontario et l'État de Minnesota.—*M. Diefenbaker.*

Bill S-32, Loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé.—*M. Churchill.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

COMMERCE

Administration générale

380	Administration centrale, y compris les cotisations à payer aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations	$ 2,636,084 00
383	Direction des expositions	790,592 00
384	Direction des standards	2,383,690 00
385	Bureau fédéral de la statistique, y compris les frais d'affiliation à l'Institut interaméricain de statistique et une contribution de $500 à l'*International Statistical Institute*	8,565,609 00

COMMISSION DES GRAINS

(Loi sur les grains du Canada)

386	Administration	173,931 00
387	Inspection et pesage des grains et services connexes	4,427,169 00
	Élévateurs de l'État—	
388	Frais de fonctionnement et d'entretien, y compris l'autorisation d'acheter des criblures	1,464,517 00
389	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	194,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

390	Division de la coopération économique et technique internationale	410,903 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

391	Paiement d'une pension, pendant les années financières courante et subséquentes nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur l'administration financière ou de toute autre loi, à Ryuji Yoshimura, ancien employé engagé sur place, à raison de $600 par année	600 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

COMMERCE

Services des délégués commerciaux

481	Augmentation à $350,000 de la somme qui peut être imputée en tout temps sur le compte spécial mentionné au crédit 511 de la Loi des subsides n° 5 de 1958, et qui a été établi pour fournir des avances de capital de roulement aux missions et aux employés de missions à l'étranger	50,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

COMMERCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

582	Administration centrale, y compris les cotisations à payer aux organismes internationaux énumérés dans le détail des affectations—Crédit supplémentaire	700 00
583	Bureau fédéral de la statistique—Crédit supplémentaire	121,935 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

37	Dépenses d'administration de la Commission	62,800 00
38	Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique	650,000 00

ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED
(PROGRAMME DE RECHERCHES)

39	Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consomptible	20,582,800 00
40	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, et autorisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entreprendre la construction d'ouvrages à Deep River pour l'*Atomic Energy of Canada Limited*	10,796,700 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED

474	Avances de capitaux d'exploitation à l'*Atomic Energy of Canada Limited,* aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	4,500,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

252	Traitements et autres dépenses	26,192,170 00
253	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	3,941,410 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

549	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire	600,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET DES TERRES

280	Contributions aux provinces pour aider à l'aménagement de chemins d'accès aux ressources conformément aux accords conclus par le Canada avec les provinces	9,000,000 00

DIRECTION DES FORÊTS

281	Administration	163,785 00
	Division des recherches sylvicoles—	
282	Fonctionnement et entretien	1,470,657 00
283	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	123,240 00
	Division des travaux sylvicoles pratiques—	
284	Administration, fonctionnement et entretien	343,468 00
285	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	36,330 00
286	Aide aux provinces pour inventaires forestiers, reboisement et protection contre les incendies, conformément aux accords qui ont été conclus entre le Canada et les provinces	2,200,000 00

287	Contributions aux provinces, conformément aux accords conclus, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le Canada et les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière	1,000,000 00
	Division des laboratoires des produits forestiers—	
288	Fonctionnement et entretien	820,097 00
289	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	68,190 00
290	Allocation à l'Association forestière du Canada	20,000 00
291	Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales—Rémunération et dépenses du représentant fédéral à la Commission	5,575 00

MUSÉE NATIONAL DU CANADA

292	Administration, fonctionnement et entretien	675,776 00

OFFICE DE TOURISME DU GOUVERNEMENT CANADIEN

293	Encouragement du tourisme au Canada, y compris subvention de $5,000 à l'Association canadienne du tourisme	2,319,342 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

476	Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien au titre de dépenses d'immobilisations, en conformité du paragraphe (1) de l'article 15 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien	6,050,000 00
477	Avances en vertu des accords conclus selon la Loi sur la mise en valeur de l'énergie des provinces de l'Atlantique	11,627,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

	Services des parcs nationaux et des lieux historiques—	
551	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	358,463 00
552	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire	500,000 00

DIRECTION DES SERVICES HYDRAULIQUES

553	Rivière Saint-Jean—Dépenses du gouvernement fédéral relatives aux enquêtes instituées par la Commission de la rivière Saint-Jean	70,000 00

554 Fleuve Fraser—Dépenses du gouvernement fédéral relatives aux enquêtes instituées par la Commission du fleuve Fraser 150,000 00

555 Aménagement d'une passe à poisson sur le Yukon, à l'emplacement de la centrale hydro-électrique que construit la Commission d'énergie du Nord canadien pour desservir la région de Whitehorse (Report de crédit) 525,000 00

DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET DES TERRES

Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—

556 Fonctionnement et entretien—Pour ajouter aux fins du crédit 278 du *Budget des dépenses, 1959-1960* afin d'inclure les contributions selon le détail de ces affectations 1 00

557 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire .. 306,000 00

DIRECTION DES FORÊTS

Division des recherches sylvicoles—

558 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire .. 12,000 00

Division des laboratoires des produits forestiers—

559 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire .. 19,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil adoptés pendant la période allant du 1er au 30 juin 1959.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 14*) en date du 2 février 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le mois de janvier 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères, et le gouvernement provincial d'Ontario, ses représentants, ses commissions ou des mandataires de celles-ci, relativement à l'établissement d'installations d'aéroport destinées aux avions munis de roues, à proximité de Moosonee.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 91*) en date du 20 avril 1959, demandant la copie de l'arrêté en conseil C.P. 24/3539, en date du 15 juillet 1949.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 105*) en date du 20 mai 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère et toutes personnes, relativement à l'adoption, la vente, la location ou à la disposition de quelque autre façon de tous terrains compris dans la Réserve indienne *Chippewa,* près de Sarnia.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 122*) en date du 10 juin 1959, demandant la copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le ministre du Commerce et l'Association canadienne des physiciens, relativement à la proposition de construire un désintégrateur atomique au Canada.

Par M. Courtemanche,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (**Avis de motion n° 125*) en date du 29 juin 1959, demandant la copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario, l'État de Minnesota, le gouvernement des États-Unis d'Amérique et toutes autres autorités ou personnes, au sujet d'un pont à Fort-Frances (Ont.).

A 11h. 31 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'ordre spécial adopté le mardi 14 juillet 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Chevrier—Samedi prochain—QUESTION—(N° 522)—1. Le National-Canadien assure-t-il le service télégraphique à la gare d'Inverness (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le personnel préposé à ce service et quelles sont les heures de service?

3. Depuis combien de temps le National-Canadien assure-t-il ce service?

4. Quelle en était la nature avant que ne soient effectués certains changements?

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 126

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

A—MINISTÈRE

SERVICES ADMINISTRATIFS

186	Administration centrale	$ 697,289 00
187	Exécution de la Loi sur les explosifs	95,418 00
188	Division des ressources minérales	281,753 00

DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE

189	Administration, y compris subvention de $1,000 à l'Institut canadien d'arpentage et de photogrammétrie	82,820 00
190	Levés géodésiques du Canada	788,606 00
191	Commission de la frontière internationale	83,224 00
	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission canadienne des noms géographiques—	
192	Administration, fonctionnement et entretien	1,980,020 00
193	Construction ou acquisition de matériel	100,000 00

	Service hydrographique du Canada—	
194	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la contribution annuelle du Canada au Bureau international d'hydrographie	3,661,349 00
195	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	2,777,057 00
196	Levés officiels et cartes aéronautiques	775,463 00
197	Levés de frontières provinciales et territoriales	43,800 00
	Dessin et impression de cartes—	
198	Administration, fonctionnement et entretien	1,283,532 00
199	Construction ou acquisition de matériel	180,200 00
	COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA	
200	Administration, fonctionnement et entretien, y compris la part du Canada, dans les frais du Bureau de liaison géologique de la Conférence scientifique du Commonwealth britannique, Londres, et un montant de $50,000 comme subventions pour aider aux recherches géologiques poursuivies dans les universités canadiennes	3,299,108 00
201	Construction ou acquisition de matériel	198,118 00
	DIRECTION DES MINES	
202	Administration, fonctionnement et entretien	3,527,130 00
203	Construction ou acquisition de matériel	269,245 00
	DIRECTION DE LA GÉOGRAPHIE	
204	Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $500 à l'Association canadienne des géographes et une subvention de $3,500 à l'Université de la Colombie-Britannique pour aider aux recherches en géographie étrangère	358,681 00
	OBSERVATOIRES FÉDÉRAUX	
	Observatoire fédéral d'Ottawa et stations sur le terrain—	
205	Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité national canadien de l'Union astronomique internationale, la cotisation à l'Union astronomique internationale et une subvention de $3,500 à la Société royale d'astronomie du Canada	896,930 00
206	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	486,800 00
	Observatoire d'astrophysique fédéral de Victoria (C.-B.)	
207	Administration, fonctionnement et entretien	146,838 00
208	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	67,975 00
	GÉNÉRALITÉS	
209	Achat de photographies aériennes et dépenses du comité interministériel des levés aériens	1,900,000 00
210	Projet du plateau continental dans les régions polaires	567,849 00

B—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

211	Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon.	121,925 00
212	Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil	10,089,350 00
213	Subventions relatives au charbon de l'Est, selon des conventions conclues en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique ..	1,700,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

A—MINISTÈRE

SERVICES ADMINISTRATIFS

537	Administration centrale—Crédit supplémentaire	49,005 00

DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE

Levés topographiques—

538	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	60,000 00
539	Construction ou acquisition de matériel—Crédit supplémentaire	12,000 00

Service hydrographique du Canada—

540	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	214,190 00

Dessin et impression de cartes—

541	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	75,000 00

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

542	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	112,000 00

DIRECTION DES MINES

543	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	157,825 00

OBSERVATOIRES FÉDÉRAUX

Observatoire fédéral d'Ottawa et stations sur le terrain—

544	Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire	57,600 00
545	Construction ou acquisition de matériel—Crédit supplémentaire	268,800 00

B—OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

546	Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire	4,332,900 00

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Avec le consentement unanime, l'application de la disposition du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement concernant l'étude des bills privés et publics est suspendue quant à la séance de ce jour.

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

PÊCHERIES

SERVICES GÉNÉRAUX

127	Administration centrale	$ 398,000 00
128	Service des renseignements et de l'éducation, y compris subvention de $3,000 à l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Écosse	184,000 00
129	Service de l'économique	327,600 00
130	Service de l'expansion industrielle	746,365 00

SERVICES MOBILES

131	Administration	870,710 00
	Service de la conservation et de l'expansion—	
132	Fonctionnement et entretien (y compris l'ancien poste "Destruction des phoques communs et des phoques gris")	5,532,452 00
133	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	1,657,900 00
134	Service de l'inspection et de la consommation	1,794,705 00
135	Plan d'indemnités aux pêcheurs—Frais d'administration	236,600 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

136	Quote-part des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations	972,830 00
137	Service de boëtte de Terre-Neuve	435,560 00
138	Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs	90,000 00
139	Exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	63,940 00
140	Subordonnément aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, paiement d'une aide financière aux producteurs de poisson salé, à l'égard des produits désignés par le gouverneur en conseil, à raison de 50 p. 100 du prix livré du sel employé dans leur production, y compris l'autorisation d'imputer les frais administratifs sur le crédit du présent Budget des dépenses qui vise les frais d'exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	600,000 00

141	Aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier, subordonnément aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	350,000 00
142	Aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boëtte, subordonnément aux règlements établis par le gouverneur en conseil	30,000 00

OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

143	Administration centrale	184,420 00
144	Fonctionnement et entretien, y compris une somme de $50,000 à répartir entre les recherches sur les pêches et les bourses d'études	3,950,565 00
145	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	942,130 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

PÊCHERIES

SERVICES GÉNÉRAUX

514	Service de l'économique—Crédit supplémentaire	20,000 00
515	Service de l'expansion industrielle—Crédit supplémentaire	800,000 00

SERVICES MOBILES

516	Administration—Crédit supplémentaire	35,000 00
	Service de la conservation et de l'expansion—	
517	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire	295,300 00
518	Service de l'inspection et de la consommation—Crédit supplémentaire	75,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

519	Service de boëtte de Terre-Neuve—Crédit supplémentaire	101,000 00
520	Somme requise pour rembourser au Compte d'indemnité des casiers au homard, établi en vertu du crédit 540 de la Loi des subsides n° 5, 1955, la perte nette d'exploitation inscrite au Compte le 31 décembre 1959	70,790 00
521	Destruction du chien de mer et autres rapaces	250,000 00

OFFICE DE RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

522	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire	141,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

POSTES

294	Administration centrale, y compris la quote-part du Canada dans les frais d'entretien des bureaux internationaux de Berne et Montevideo	1,915,483 00
295	Exploitation—Y compris les traitements et autres dépenses des bureaux urbains, des bureaux de district et du service ambulant ainsi que les fournitures, le matériel et autres chefs de dépenses des bureaux à commission, y compris aussi l'administration	103,037,621 00

296 Transport—Trafic postal par terre, par air et par eau, y compris l'administration 55,783,152 00
297 Services financiers, y compris vérification des recettes et des mandats de poste et de la Caisse d'épargne; et timbres-poste 2,828,709 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

POSTES

560 Exploitation—Crédit supplémentaire 488,430 00
561 Transport—Trafic postal par terre, par air et par eau, y compris l'administration—Crédit supplémentaire . . 2,215,000 00
562 Services financiers, y compris vérification des recettes et des mandats de poste et de la Caisse d'épargne; et timbres-postes—Crédit supplémentaire 80,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

Conseil privé

298 Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni d'indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à 12 mois, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inégibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes 15,000 00

Bureau du conseil privé

299 Administration 503,643 00

Résidence du premier ministre

300 Entretien et administration 25,000 00

Crédits spéciaux

301 Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les programmes relatifs à l'énergie y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission 100,000 00
302 Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les écarts des prix des denrées alimentaires, y compris le paiement, nonobstant la Loi sur le service civil, d'honoraires ou indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service civil pour services rendus par eux à la Commission 170,000 00

304 Dépenses relatives à la visite au Canada en 1959 de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le prince Philippe, duc d'Édimbourg, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil ou toute autre loi, mais sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, de nommer et d'appointer les personnes employées temporairement en raison de la visite susdite 300,000 00

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

(anciennement la Commission du district fédéral)

305 Administration, maintien en service et entretien des parcs et des promenades ainsi que des terrains avoisinant les édifices du Gouvernement à Ottawa et à Hull .. 1,795,795 00

306 Intérêts d'emprunts impayés contractés aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale 350,000 00

307 Paiement à la Caisse de la capitale nationale 4,000,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

CONSEIL PRIVÉ

Commission de la Capitale nationale

478 Prêts à la Commission de la Capitale nationale en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale, sauf les biens-fonds acquis pour l'établissement de ce qu'on appelle communément la "ceinture de verdure" 2,300,000 00

479 Prêts à la Commission de la Capitale nationale, au cours de la présente année et des années financières subséquentes, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans le secteur de la région de la Capitale nationale appelé communément la "ceinture de verdure" 9,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

CONSEIL PRIVÉ

CRÉDITS SPÉCIAUX

563 Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission 200,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

146 Secrétariat du gouverneur général 205,397 00

147 Remboursements aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, des frais de voyage et de réception subis durant l'exercice de leurs fonctions, jusqu'au maximum annuel suivant pour chacun:
a) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal ne dépassait pas 500,000, $5,000;
b) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal dépassait 500,000, $5,000 plus $1,000 pour chaque 100,000 ou fraction de 100,000 habitants au-dessus de 500,000, mais le maximum ne doit jamais dépasser $12,000 ..... 86,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

372 Administration centrale 303,040 00
373 Division des compagnies 115,035 00
374 Bureau des marques de commerce, y compris une contribution à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle 196,478 00
375 Bureau des traductions 1,599,375 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

376 Service administratif 207,190 00
377 Division des brevets 1,991,670 00
378 Division du droit d'auteur et des dessins industriels, y compris une contribution à l'Office de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques 31,115 00

CRÉDIT SPÉCIAL

379 Dépenses spéciales à l'égard d'une commission établie en vertu de la Loi sur les enquêtes pour enquêter sur le fonctionnement de la Loi sur les brevets, de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les dessins industriels et autres lois connexes 11,900 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

47 Traitements et dépenses du bureau 79,420 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

67 Traitements et éventualités de la Commission 3,661,089 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

501 Traitements et éventualités de la Commission—Crédit supplémentaire 104,872 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

311 Administration 656,595 00
312 Achats, papeterie et approvisionnements 1,169,699 00
313 Distribution de documents officiels 432,245 00

314	Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public	700,000 00
315	Impression de la *Gazette du Canada*	110,000 00
316	Impression et reliure des Statuts annuels	35,000 00
317	Atelier—Matériel et renouvellements	397,711 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait des résolutions adoptées en comité des subsides au cours de la séance de ce jour, lesquelles résolutions sont agréées, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français) de l'accord de coopération entre le Canada et le Japon et des documents connexes, concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signés à Ottawa le 2 juillet 1959.

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 83*) en date du 20 avril 1959, demandant la copie de toutes lettres, listes ou tous autres mémoires que le ministère de la Justice a adressés à la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis le 1er janvier 1956, communiquant les noms des conseillers juridiques dont la Société pourra retenir les services.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 113*) en date du 1er juin 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, échangés entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ses sous-ministres ou les fonctionnaires supérieurs du Musée national du Canada et toutes personnes, relativement à quelque aspect de la conférence sur la région circompolaire, tenue à Copenhague (Danemark) le 19 mai 1958.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 114*) en date du 1er juin 1959, demandant la copie du contrat que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a octroyé à la *Polar Engineering Construction Limited,* relativement à la construction d'une route dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (**Avis de motion n° 132*), en date du 13 juillet 1959, demandant la copie de toutes lettres, listes ou tous autres mémoires que le ministère des Travaux publics a adressés à la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis le 1er janvier 1956, communiquant les noms des avocats dont la Société pourra retenir les services.

Par M. Courtemanche,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 484*) en date du 1er juillet 1959, demandant l'état suivant: 1. Quels sont les membres du personnel employés par *a*) le ministère du Revenu national, *b*) le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, aux ports suivants de la Colombie-Britannique: King's Gate, Waneta, Nelway, Paterson, Ossyoos?

2. Quelles y sont les heures de travail?

3. Au cours de chacune des années financières 1954-1955, 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, quel a été le nombre total *a*) de personnes, *b*) de véhicules, (i) admis au Canada, (ii) sortant du Canada, à chacun desdits ports?

4. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelle a été la valeur globale *a*) des exportations, *b*) des importations, à chacun de ces ports?

5. Au cours de chacune des années susmentionnées, quelles ont été les recettes globales perçues à ces ports?

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1959, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre 22 des Statuts du Canada (1957-1958).

A minuit et vingt-huit minutes (samedi), M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à 11 heures du matin aujourd'hui, suivant l'ordre spécial adopté le mardi 14 juillet 1959.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

N° 127

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI 18 JUILLET 1959

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. McCleave, du comité permanent des bills privés en général, présente le vingt-troisième rapport dudit comité, dont il est donné lecture comme il suit:

Le Comité a, au cours de la présente session, étudié trois cent cinquante-trois (353) bills de divorce qui lui ont été déférés par le Sénat, et il en a rejeté un.

Le Comité estime que l'absence de tout règlement applicable aux méthodes à suivre au comité, tel qu'il en existe un à l'autre endroit, a beaucoup nui à ses travaux.

Le Comité recommande donc fortement que, lorsqu'il sera reconstitué à la prochaine session, il soit autorisé, de concert avec le Chef de la division des comités et bills d'intérêt privé et les légistes de la Chambre, à rédiger des règles de procédure pour sa gouverne, et à les soumettre à la Chambre pour l'examen du comité permanent du Règlement.

Du consentement unanime, M. McCleave, appuyé par M. Smith (Lincoln), propose,—Que ledit rapport soit maintenant agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

REVENU NATIONAL

DIVISIONS DES DOUANES ET DE L'ACCISE

254	Administration générale	$ 4,317,418 00
255	Services de l'inspection, des enquêtes et de la vérification	4,211,855 00
	Bureaux—	
256	Fonctionnement et entretien	29,740,118 00
257	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	935,500 00

DIVISION DE L'IMPÔT

258	Administration générale	3,415,300 00
259	Bureaux de district	29,792,055 00

COMMISSION D'APPEL DE L'IMPÔT

260	Dépenses d'administration	110,700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT

550	Administration générale—Ratification des versements se totalisant à $24,171.52 faits à titre de traitement à M. W. McA'Nulty à l'égard de la période allant du 17 février 1957, quand il a automatiquement cessé de faire partie du Service public ayant atteint soixante-cinq ans, au 17 mai 1959, quand il a cessé de rendre service à Sa Majesté comme s'il avait été son employé; et il sera censé, aux fins de la Loi sur la pension du service public, avoir fait partie du Service public durant cette période	1 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

42	Traitements et dépenses	200,000 00

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

43	Subvention en vue des frais d'exploitation nets des services de radio et de télévision	58,404,000 00
44	Subvention en vue des dépenses d'immobilisation y compris le remplacement d'avoirs actuels d'immobilisation, des services de radio et de télévision	9,197,000 00

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIODIFFUSION SUR ONDES COURTES

45	Entretien et exploitation, y compris l'autorisation de porter au crédit de l'attribution la recette de la location de locaux dans l'édifice de Radio-Canada et à Sackville (Nouveau-Brunswick) à concurrence de $331,500 et de remployer ce montant aux fins du Service international	1,983,225 00

46	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris la surveillance	57,750 00

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

	Président du Sénat—	
174	Indemnité de logement	3,000 00
175	Administration	722,090 00

Chambre des communes

	Orateur de la Chambre des communes—	
176	Indemnité de logement	3,000 00
	Orateur suppléant de la Chambre des communes—	
177	Indemnité de logement	1,500 00
	Députés—	
178	Indemnité au vice-président des comités	2,000 00
179	Dépenses du Comité parlementaire mixte canado-américain, et dépenses des délégués à l'Union interparlementaire	5,000 00
180	Abonnements aux publications de l'Association parlementaire du Commonwealth pour distribution aux députés, et quote-part des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth	10,000 00
181	Subvention à l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN	14,000 00
182	Administration—Crédits du greffier	1,889,060 00
183	Crédits du sergent d'armes	867,829 00
184	Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député	700 00

Bibliothèque du Parlement

185	Administration	353,845 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

533	Paiement, nonobstant toute disposition de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, à chaque sénateur qui a assisté à la première partie de la deuxième session de la vingt-quatrième législature, commencée le 15 janvier 1959 et terminée le 25 mars 1959, d'une somme représentant ses frais de voyage et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement, le 25 mars 1959, pour le congé de Pâques, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin du congé commencé à ladite date, ou à toute autre époque durant ladite session	6,500 00

CHAMBRE DES COMMUNES

534 Dépenses du Comité parlementaire mixte canado-américain, et dépenses d'un observateur à l'Union interparlementaire—Crédit supplémentaire 2,500 00

535 Abonnements aux publications de l'Association parlementaire du Commonwealth pour distribution aux députés, et quote-part des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth—Crédit supplémentaire 1,000 00

536 Paiement, nonobstant toute disposition de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, à chaque député qui a assisté à la première partie de la deuxième session de la vingt-quatrième législature commencée le 15 janvier 1959 et terminée le 25 mars 1959, d'une somme représentant ses frais de voyage et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement, le 25 mars 1959, pour le congé de Pâques, et de son retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa, à la fin du congé commencé à ladite date, ou à toute autre époque durant ladite session 21,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

A—MINISTÈRE

238 Administration centrale 1,601,785 00

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Services d'hygiène, y compris l'aide aux provinces—

239 Administration 364,459 00

240 Services consultatifs 748,415 00

241 Services de laboratoire et de consultation 1,917,266 00

242 Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements n'excédant pas en tout $62,969,175 .. .. 46,000,000 00

Services de santé des Indiens et du Nord—

243 Direction et entretien, y compris les subventions aux hôpitaux et autres institutions qui soignent les Indiens et les Esquimaux 20,729,052 00

244 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel 3,100,500 00

245 Services de consultation médicale, de diagnostic et de traitements 4,699,622 00

246 Exécution des lois sur les aliments et drogues et sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés 1,901,138 00

247 Exécution de la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques 226,469 00

DIRECTION GÉNÉRALE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Allocations familiales et sécurité de la vieillesse—	
248	Administration	3,112,657 00
	Assistance-vieillesse et allocations aux aveugles et aux invalides—	
249	Administration	114,915 00

GÉNÉRALITÉS

250	Subventions à des organismes d'hygiène et à des organismes connexes, selon le détail des affectations	247,250 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

GÉNÉRALITÉS

548	Subventions à des organismes d'hygiène et à des organismes connexes, selon le détail des affectations— Crédit supplémentaire	60,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

B—DÉFENSE CIVILE

251	Dépenses du programme de défense civile	7,220,817 00

CONSEIL PRIVÉ

CRÉDITS SPÉCIAUX

303	Dépenses pour travaux préparatoires, non compris dans les domaines d'activité de ministères particuliers, relatifs à des mesures défensives urgentes	175,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

FINANCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

106	Administration centrale	2,461,599 00
107	Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires	18,213,329 00

EXÉCUTION DE DIVERSES LOIS ET FRAIS DE FONCTIONS SPÉCIALES

108	Exécution des lois sur la pension et la retraite	685,425 00
109	Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques	32,810 00
110	Exécution de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la Loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies	101,530 00

	Commission du tarif—	
111	Administration	151,481 00
	Monnaie royale canadienne—	
112	Administration, fonctionnement et entretien	1,187,135 00
113	Construction ou acquisition de matériel	117,395 00
114	Paiements aux gouvernements de chaque province, relativement à l'impôt sur le revenu perçu des société dont l'entreprise principale consiste à distribuer au public ou à produire pour distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la vapeur, selon des montants calculés conformément à l'article 6 de la Loi de 1952 sur les conventions de location de domaines fiscaux, comme si les deux dernières lignes du paragraphe (1) dudit article se lisait comme ceci: "...expirant le trente et un décembre mil neuf cent cinquante-sept"	9,000,000 00

PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

115	Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités et son règlement d'exécution	22,500,000 00

ÉVENTUALITÉS ET DIVERS

116	Provision, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour diverses dépenses menues et imprévues, y compris l'autorisation de remployer toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, et rétribution spéciale ou autres récompenses pour inventions ou idées pratiques susceptibles d'améliorer le service	1,500,000 00
117	Service téléphonique des ministères à Ottawa	1,326,200 00
118	Pertes afférentes aux devises étrangères reçues en règlement de créances	500 00

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE PAYE, Y COMPRIS VERSEMENTS DE PENSION DE RETRAITE

119	Contributions de l'État à des plans de pension pour des personnes engagées sur place, hors du Canada	100,000 00
120	Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye	1,500,000 00
121	Contribution patronale de l'État à la Caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires émargeant au Bureau central de paye	900,000 00
122	Contribution de l'État au Plan d'assurance-hospitalisation à l'égard de certaines personnes pendant qu'elles sont à l'étranger et après leur retour au Canada, comme l'autorise le crédit 668 de la Loi des subsides n° 5 de 1958	55,000 00
123	Paiement de l'augmentation des allocations, des pensions et des rentes, conformément au Règlement de 1958 concernant l'augmentation des pensions, approuvé par le gouverneur en conseil en conformité du crédit 667 de la Loi des subsides n° 5 de 1958. Les relèvements ne sont pas censés constituer des paiements sous le régime des lois ou des plans mentionnés dans ledit crédit	3,100,000 00

SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS

124 Paiements à la Conférence nationale des universités canadiennes (ci-après dénommée la "Conférence"), conformément à la convention conclue entre la Conférence et le ministre des Finances le 19 novembre 1958 (ci-après dénommée "convention originale"), en vertu du crédit 541 de la Loi des subsides n° 1, 1957, et du crédit 669 de la Loi des subsides n° 5 de 1958; et, quand une nouvelle société aura été constituée en vue de recevoir et de distribuer lesdits paiements aux institutions de haut savoir, autorisation de verser lesdits paiements à cette société plutôt qu'à la Conférence, conformément à une convention qui devra être conclue, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, entre le ministre des Finances, la Conférence et la nouvelle société et qui stipulera des conditions semblables aux conditions de la convention originale, y compris une disposition prescrivant que toute somme payable à une institution de haut savoir et non payée par la société au cours de l'année financière appropriée peut être retenue par la société jusqu'au moment où l'institution à qui le montant est payable en réclame le paiement de la société ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la disposition de pareille somme, sur le transfert des montants en possession de la Conférence à la nouvelle société et sur la résiliation de la convention originale 26,221,500 00

SUBVENTIONS DIVERSES

125 Association canadienne des consommateurs 10,000 00
126 Institut de l'administration publique du Canada 6,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

FINANCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

511 Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires—Crédit supplémentaire . . 155,000 00

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE PAIE, Y COMPRIS VERSEMENTS DE PENSION DE RETRAITE

512 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paie—Crédit supplémentaire 1,500,000 00

513 Quote-part de l'État dans les primes d'assurance médico-chirurgicale établies suivant les normes que le gouverneur en conseil prescrit et payées à l'égard des personnes (et de leurs ayants droit) qui détiennent des charges ou occupent des postes ou rendent des services dont la rémunération est effectuée à même le Fonds du revenu consolidé ou par un agent de Sa Majesté, ou qui sont contributrices au sens de la Loi sur la pension du service civil ou qui sont membres des forces canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada, désignées par le gouverneur en conseil 3,500,000 00

BUDGET PRINCIPAL, 1959-1960

AUDITEUR GÉNÉRAL

41 Traitements et dépenses du bureau, et ratification de paiements se chiffrant à $11,728.15 versés à M. F. C. Wynne, vérificateur 2, à titre de salaire pour la période comprise entre le 9e jour d'octobre 1955, date à laquelle son emploi dans le service public a cessé automatiquement du fait qu'il a atteint l'âge de soixante-dix ans, et le 14e jour de mars 1958, quand l'intéressé cessait toute activité pour le compte de Sa Majesté, comme s'il avait été employé 875,010 00

ASSURANCES

148 Administration 694,441 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

AGRICULTURE

Service de l'administration

489 Division de l'économie rurale—Pour ajouter aux fins du crédit n° 4 du *Budget des dépenses, 1959-1960* afin d'inclure l'octroi d'une subvention de $400 à la Société d'économie rurale du Canada 1 00

Service de la production et des marchés

490 Exécution de la Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles—Crédit supplémentaire 250,000 00

491 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire 198,010 00

Division des produits laitiers—

492 Subventions et autres allocations en vertu de la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries—Crédit supplémentaire 235,674 00

Division des fruits et légumes, y compris les produits de l'érable et le miel—

493 Aide à la construction d'entrepôts à pommes de terre aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire 125,900 00

Division de l'hygiène vétérinaire—

494 Paiement aux provinces, en conformité d'un règlement du gouverneur en conseil, de sommes ne dépassant pas la moitié de ce que les provinces ont versé aux propriétaires d'animaux qui sont morts des suites de la rage depuis le 1er avril 1958 ..... 125,000 00

Division des bestiaux—

495 Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire .. 64,800 00

496 Primes à la qualité sur les porcs abattus des qualités supérieures et frais d'administration—Crédit supplémentaire 936,000 00

Division des produits végétaux—

497 Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—Crédit supplémentaire 1,000,000 00

498 Aide, chaux agricole—Crédit supplémentaire 250,000 00

499 Paiement aux gouvernements des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, en conformité des modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, de la moitié des sommes versées par les gouvernements de ces provinces pour le transport de matériel de fenaison, de fourrage et de bestiaux, vers et dans ces provinces, le et après le 1er juillet 1958 . . . . . 35,000 00

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Citoyenneté

500 Direction de l'enregistrement de la citoyenneté—Crédit supplémentaire 121,780 00

GALERIE NATIONALE DU CANADA

547 Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire pour le parachèvement du Pavillon du Canada à la Biennale internationale d'Art de Venise 10,000 00

TRAVAIL

A—Ministère

Administration générale

529 Adminisration centrale, y compris les dépenses relatives aux Conférences internationales du Travail—Crédit supplémentaire 11,700 00

530 Loi relative aux rentes sur l'État—Autorisation de payer de l'intérêt, en l'année courante et les années financières subséquentes, à même le Compte des rentes sur l'État, à un taux déterminé de temps à autre par le gouverneur en conseil, sur des sommes reçues pour l'achat ou l'achat proposé d'une rente en vertu de l'article 4 de la Loi relative aux rentes sur l'État et qui ont été ou sont remboursées parce qu'elles n'ont pas été ou ne sont pas affectées à cet achat; ledit intérêt devra être composé chaque année et sera payable pour la période commençant un mois à compter du jour où les montants ont été reçus par Sa Majesté et jusqu'au jour où le remboursement a été ou est effectué 1 00

Services spéciaux

531 Pour prolonger jusqu'au 31 mai 1959 la période à l'égard de laquelle des paiements peuvent être faits à une province pour des programmes de travaux d'hiver municipaux prévus par le crédit 709 de la Loi des subsides n° 1 de 1959 . . . . . 1 00

B—COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

532 Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage—Crédit supplémentaire 100,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté à l'égard de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1960, la somme de $2,509,880,956.37 soit attribuée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill n° C-73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960, qui est lu une première fois.

Avec le consentement unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Il est fait appel de l'ordre concernant la suite de l'examen des amendements apportés par le Sénat au Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour faire connaître à Leurs Honneurs que cette Chambre agrée le premier amendement apporté par le Sénat au Bill C-48 (Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu), soit un amendement à l'article 18 dudit bill, mais n'accepte pas le second amendement, au moyen duquel le Sénat retrancherait l'article 19 dudit bill, pour les raisons suivantes:

1. L'exemption absolue des corporations opérant à l'étranger relativement à l'impôt selon ladite loi ne devrait pas s'étendre aux corporations qui n'ont pas acquis ni ne peuvent acquérir la qualité de corporations opérant à l'étranger, en conformité des dispositions dudit article 19 du bill.

2. La catégorie de corporations opérant à l'étranger et exonérées d'impôt, aux termes de l'article 71 de ladite loi, devrait être close en attendant un nouvel examen de la situation de ces corporations et de l'utilité, pour le Canada, de permettre à un plus grand nombre de corporations d'acquérir cette qualité.

3. Ledit amendement du Sénat enfreint le droit exclusif et indiscutable, pour la Chambre des communes, d'établir des impôts. L'amendement change l'application des impôts et intervient dans les recettes publiques.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-71, Loi ayant pour objet d'assurer l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation.

Bill C-72, Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-70, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel;

M. Fulton, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill S-30, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara, entre la province d'Ontario et l'État de New-York, est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill S-31, Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon, entre la province d'Ontario et l'État de Minnesota, est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre relatif à la prise en considération des amendements apportés par le Sénat au Bill C-49, Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie;

M. Churchill, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus pour une deuxième fois et agréés.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-32, Loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé;

M. Churchill, appuyé par M. Fulton, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre relatif à la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada;

M. Fulton, appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu pour une deuxième fois et agréé.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, est lu pour une deuxième fois et agréé.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant:

Bill C-73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 juillet 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat à 11h. 45 du soir, aujourd'hui le 18 juillet 1959, afin de proroger la deuxième session de la vingt-quatrième législature du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-70, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs n'insistent pas sur leur 2e amendement au Bill C-48, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, auquel la Chambre des communes n'a pas acquiescé.

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par Mme Fairclough, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du rapport sur les Archives publiques, 1955-1958.

Par M. Fleming (Eglinton), membre du conseil privé de la reine,—Sommaire statistique des contributions fédérales aux provinces pour les années financières 1949-1950 à 1959-1960.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi constituant en corporation la "Standard Trust Company".

Loi constituant en corporation L'Assurance-Vie Desjardins.

Loi modifiant la Loi sur les concessions de terres publiques.

Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes.

Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes.

Loi prévoyant des contributions et prêts aux provinces en matière d'assurance-récolte.

Loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme.

Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes et autorisant certaines modifications à l'accord conclu avec la Dominion Coal Company, Limited, en vertu de cette dernière loi.

Loi ayant pour objet d'assurer l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation.

Loi pourvoyant au paiement de subventions supplémentaires à la province de Terre-Neuve.

Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara, entre la province d'Ontario et l'État de New-York.

Loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon, entre la province d'Ontario et l'État de Minnesota.

Loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé.

Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'exprime ainsi qu'il suit:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du vingt-quatrième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que les Canadiens ont accueilli Sa Gracieuse Majesté la reine et Son Altesse royale le prince Philippe. Sa Majesté et le prince peuvent compter sur l'affection et le dévouement du peuple canadien et sur son profond attachement à la Couronne. Pour marquer la visite de Sa Majesté, vous avez établi le Fonds de recherches de la reine Élisabeth II, qui servira à favoriser les recherches sur les maladies de l'enfance. Nous avons lieu de nous réjouir que le président des États-Unis ait pu assister, en même temps que notre reine, à l'ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les Canadiens sont convaincus qu'il ne faut négliger aucun effort pour instaurer et préserver une paix durable dans le monde. Mon Gouvernement espère qu'il sera possible, à des réunions au sommet des chefs de gouvernement, de faire quelque progrès en vue du règlement de questions aussi importantes que celles de l'Allemagne, de Berlin et des essais d'explosions nucléaires et aussi vers une entente sur le désarmement général.

Entre-temps, nous devons maintenir la force du monde libre, assurée par l'Alliance de l'Atlantique Nord. A cette fin, nous avons pris l'importante décision de remplacer l'équipement de la division aérienne du Canada en Europe par des avions de modèle récent, dotés des derniers perfectionnements. Vous avez été mis au courant des mesures qui sont prises en vue d'assurer le partage avec les États-Unis de la production et des achats de matériel de défense, et vous avez approuvé un crédit destiné à faire les frais de certains programmes de mise au point rattachés au partage de la production.

Le Gouvernement reconnaît que les mesures de défense ne suffisent pas à assurer la paix mondiale et que le Canada se doit, dans son propre intérêt, d'accorder une aide économique aux pays moins développés. Vous avez autorisé un accroissement de la participation du Canada au Plan de Colombo, en vue d'assurer une aide accrue aux pays de l'Asie et de l'Afrique, et singulièrement à ceux qui font partie du Commonwealth. De plus, vous avez voté une aide importante à la nouvelle Fédération des Antilles. Vous avez approuvé une mesure visant à accroître la participation du Canada à la Banque internationale et au Fonds monétaire international.

Il est encourageant de constater la solide reprise à laquelle la récente régression a fait place tant au Canada qu'à l'étranger. Mon Gouvernement continuera à prendre toutes mesures qui lui sont ouvertes pour maintenir l'emploi et pour favoriser une saine croissance économique.

Afin d'améliorer le sort de ceux qui, malheureusement, se trouvent parfois réduits au chômage, vous avez adopté d'importantes modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

On a continué à mettre l'accent sur l'expansion nationale, et des dispositions financières ont été prises à l'égard de nombreuses initiatives en ce domaine.

D'importantes mesures ont été approuvées dans l'intérêt du secteur agricole de l'économie. Vous avez adopté une loi prévoyant des contributions et prêts à l'égard de plans provinciaux d'assurance-récolte ainsi qu'une loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme. La nouvelle loi sur le crédit agricole prévoit des prêts beaucoup plus importants que ceux qui pouvaient être consentis jusqu'ici.

Un Office national de l'énergie a été établi. Grâce à la création de cet important organisme, les ressources énergétiques du Canada seront conservées et utilisées dans le meilleur intérêt de toute notre population, dans la mesure où cela dépend du Parlement.

La loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes a été modifiée pour assurer une aide accrue à cette industrie, gagne-pain d'un si grand nombre de Canadiens.

Vous avez modifié la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, donnant ainsi une nouvelle impulsion à nos exportations et à notre commerce en général.

Plusieurs lois qui servent à constituer la Charte des anciens combattants ont été modifiées, ce qui a étendu la portée des avantages accessibles aux anciens combattants, surtout ceux qui s'établissent sur des terres.

La loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts a été modifiée afin de prolonger la durée de l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une conférence groupant les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que les trésoriers provinciaux a eu lieu au début du présent mois; il a été convenu à cette conférence qu'il y avait lieu d'entreprendre une vaste étude de la question des relations financières et économiques entre les divers gouvernements. Une autre réunion aura lieu en octobre prochain. Entre-temps, le comité permanent fédéral-provincial de fonctionnaires s'emploie à préparer des rapports sur bon nombre de ces questions.

Vous avez adopté une mesure autorisant le paiement, à la province de Terre-Neuve, de subventions annuelles supplémentaires reposant sur le barème indiqué dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les finances de Terre-Neuve, nommée en exécution de l'obligation du gouvernement du Canada aux termes des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

Vous avez adopté une mesure visant à atténuer les inégalités causées par la dernière hausse uniforme du tarif-marchandises, et une enquête a été instituée sur une grande variété de problèmes intéressant les chemins de fer.

Des modifications ont été apportées au Code criminel, y compris l'adjonction d'une importante disposition sur les publications obscènes.

Après une étude de la question par un comité, vous avez approuvé une mesure visant à assurer l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation.

Vous avez accordé votre approbation à un nouvel Accord international sur le blé, négocié ces derniers mois. L'Accord a été agréé depuis.

Vous avez pourvu à la nomination de secrétaires parlementaires de ministres de la Couronne.

Les pensions supplémentaires des anciens membres de la fonction publique, des forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada, auxquelles il avait été pourvu l'an dernier au moyen de sommes demandées au Parlement, ont été établies sur une base statutaire.

Les autres mesures adoptées au cours de la présente session comprennent la loi approuvant une convention avec la Finlande quant à l'impôt sur les revenus; la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie); une nouvelle loi sur les semences; des lois confirmant les conventions avec les provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes; une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara entre la province d'Ontario et l'État de New-York; une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon entre la province d'Ontario et le Minnesota; et une loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé.

Vous avez en outre modifié la loi sur la voie maritime du Saint-Laurent, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur la Défense nationale, la loi nationale sur l'habitation, la loi sur la route transcanadienne, la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, la loi sur les inventions créées par les fonctionnaires publics, la loi de l'impôt sur le revenu, le tarif des douanes, la loi sur l'accise, la loi sur la taxe d'accise, la loi de 1932 sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande, la loi sur la résidence du premier ministre, la loi sur les juges, la loi sur les prisons et les maisons de correction, la loi sur les unités de longueur et de masse, la loi sur les poids et mesures, la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada, la loi sur les concessions de terres publiques et la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics durant l'année financière courante.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir, protéger et guider notre nation.

Après quoi, Son Honneur le Président du Sénat s'exprime en ces termes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au jeudi vingt-septième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé au jeudi vingt-septième jour d'août prochain.

L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

Printed by
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale